LA RÉVOLUTION,

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ORIGINE ET LA PROPAGATION DU MAL EN EUROPE,

DEPUIS LA RENAISSANCE JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

Mgr GAUME,

Protonotaire apostolique, vicaire général de Reims, de Montauban et d'Aquila,
docteur en théologie, chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre,
membre de l'Académie de la religion catholique de Rome, de l'Académie des sciences,
arts et belles-lettres de Besançon, etc.

Quæ enim seminaverit homo, hæc et metet.
(*Galat.* vi, 8.)
Ce que l'homme aura semé, il le récoltera.

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

QUATRIÈME PARTIE.

PARIS

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE CASSETTE, 4.

1856



PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,
IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,
8, rue Garancière.

AVANT-PROPOS.

Est-il vrai que la Révolution française a détruit une foule d'abus? — A cette première question nous avons indiqué la réponse par quelques considérations générales, placées en tête de la *seconde livraison.*

On demande de plus, si la Révolution n'a pas produit des biens réels; et on parle avec assurance *des principes sacrés et des grandes conquêtes de* 89. Un journal fort répandu vient même d'écrire les lignes suivantes : « Ce que vous appelez, vous, une Révolution terrible, nous l'appelons, nous, une magnifique restauration :

» 1° De l'Autorité,

» 2° De la Religion,

» 3° De la Famille,

» 4° De la Propriété. »

Il est inutile de répéter que le plan de notre ouvrage ne nous oblige point à répondre : nous racontons, nous ne discutons pas. Voici cependant un principe général de solution :

« Le catholicisme étant la vraie religion, conséquemment la raison de toutes les autorités, la consécration de tous les droits, et le principe de toute perfection sociale : la Révolution française a-t-elle été catholique?... Catholique dans ses principes,..... dans ses moyens,..... dans son but,..... dans ses résultats directs ?.....

» Quels hommes l'ont préparée?... Quels hommes l'ont accomplie?... Quels hommes l'ont acclamée?... Comment l'Église l'a-t-elle jugée?.....

» En d'autres termes : *La Révolution française a-t-elle été une application plus intime et plus complète du catholicisme à l'autorité, à la société, à la famille, à la propriété, à l'individu?* »

Supposé que la réponse ne soit pas douteuse, la question est résolue. Entrons toutefois dans quelques détails.

Les Droits de l'homme et du citoyen, qui renferment les trois grands dogmes : de *la souveraineté du peuple, de la dignité et de la fraternité humaines*, avec leurs conséquences; voilà, sauf erreur, les *principes sacrés* de 1789 [1].

[1] Quelques-uns distinguent 1789 de 1793 et prétendent que le second a faussé les principes du premier, ou du moins en a tiré des conséquences illogiques. La distinction est vaine. En effet, du dogme révolutionnaire de la souveraineté du peuple, pris pour point

En ce que ces droits ont de juste et de réel, est-il vrai que la Révolution les a inventés? Est-il vrai qu'elle les a réhabilités [1]? Étaient-ils inconnus avant elle? Quels sont ceux que l'Évangile avait oublié de proclamer, de formuler; et, mieux que cela, de faire respecter?

La souveraineté du peuple! — Pour savoir si c'est un dogme, un principe, et surtout un principe *sacré*, il faut savoir avant tout si c'est une vérité ou une erreur. Est-il vrai, comme l'a prétendu la Révolution, que l'homme ou le peuple est la source du pouvoir? Est-il vrai que la société est un fait de convention, dans lequel Dieu n'entre pour rien? Est-il vrai que, tour à tour roi et sujet, l'homme est doué du privilége de se commander et de s'obéir en même temps, en vertu de sa seule autorité? Est-il vrai que la souveraineté du peuple est un élément d'ordre et de sécurité?

Ne serait-il pas vrai qu'en droit, c'est un mot vide de sens ou plein d'athéisme; et en fait, une arme redoutable et toujours chargée, aux mains

de départ par 1789, découlent naturellement et logiquement le renversement de l'ordre religieux et social existant, renversement commencé par 1789, achevé par 1793.

[1] Nous ne défendons pas le dix-huitième siècle; mais autre chose est de le justifier, et autre chose de savoir si la Révolution, qui en est sortie, a été une *magnifique restauration de la religion, de la société et de l'humanité?*

des ambitieux et des anarchistes? Depuis que ce principe a été proclamé, la France et l'Europe ont-elles subi moins de révolutions, moins de guerres sanglantes? Ont-elles moins à craindre le retour de ces catastrophes?

La dignité de l'homme! — Elle consiste tout à la fois dans la haute idée que l'homme a de lui-même et dans le respect qu'il a pour lui et pour son semblable. Noblesse oblige : avoir une haute idée de la dignité humaine et ne la respecter ni en soi ni dans autrui, c'est orgueil et mensonge.

Depuis 1789, l'homme se respecte-t-il beaucoup plus lui-même, qu'il ne le faisait avant cette époque? Son âme? La souille-t-il par moins d'intrigues, moins d'ambitions, moins de bassesses en tout genre? Sa conscience, la vend-il moins souvent? Ses serments lui sont-ils plus sacrés, et sa liberté même résiste-t-elle mieux à l'appât de l'or ou des honneurs? Son corps? Le respecte-t-il beaucoup plus, par une répression plus exacte de ses ignobles penchants; par un plus grand mépris du luxe qui l'énerve, du sensualisme qui le dégrade; par une plus grande horreur du suicide qui le livre, avant le temps, à la pourriture de la tombe?

Depuis 1789, l'homme respecte-t-il beaucoup plus son semblable, qu'il ne le faisait avant cette époque? Est-ce un acte de respect que cette prédication

de matérialisme, d'impiété et de révolte, par les exemples, par les arts, par les livres, par les journaux, que depuis 1789 l'homme ne cesse d'adresser à l'homme? Est-ce un acte de respect que le culte de Vénus, de Cybèle, de Bacchus et de Vesta, qu'un jour il trouva bon de lui imposer?

Les prisons de Pie VI et de Pie VII; l'échafaud de Louis XVI et de Marie Antoinette; la proscription et la spoliation du clergé et de la noblesse; l'impôt du sang frappé sur le pauvre par la conscription; le divorce rétabli dans la famille; l'autorité paternelle démantelée; la propriété ébranlée jusque dans ses fondements; l'enfant déclaré propriété de l'État; et sous peine de n'être rien, obligé, s'il est riche, à porter sur son front l'effigie de l'État; s'il est pauvre, condamné à l'atelier, à l'usine, à la manufacture, où sauf quelques rares exceptions, on ne connaît Dieu que pour le blasphémer, les mœurs pour les outrager, le dimanche pour le profaner; le travail, toujours; le repos, jamais: voyez-vous là autant de preuves éclatantes du respect de l'homme pour l'homme, dans les différentes positions sociales?

La fraternité! — Est-il vrai que la Révolution a, sinon inventé, du moins affermi et consacré le dogme de la fraternité humaine? Est-il vrai qu'aujourd'hui les peuples de l'Europe en général, et les

Français en particulier, s'aiment les uns les autres d'un amour plus intime, plus réel et plus constant, qu'avant 1789 ? Est-il vrai qu'aujourd'hui il y a en France et en Europe beaucoup moins de partis opposés, et que ces partis sont beaucoup moins haineux et beaucoup moins menaçants qu'autrefois ?

La fraternité révolutionnaire, telle que l'histoire nous l'a fait connaître, n'est-ce pas l'amour vague, stérile de l'espèce humaine, et le mépris, quelquefois la haine farouche de l'individu ? La fraternité révolutionnaire, n'est-ce pas la fraternité de parti ; la fraternité qui dépouille, qui noie, qui fusille, qui guillotine tout ce qui ne marche pas avec elle ? Cette fraternité triomphante au champ de bataille de Fleurus, à la place de Grève, à Lyon, à Nantes, pendant la Terreur, ne reviendrait-elle pas, embellie de nouvelles qualités, le jour où le socialisme, dernier fils de la Révolution, serait maître du pouvoir ? La fraternité révolutionnaire passée et future, est donc bien caractérisée par le mot si connu de Champfort : *O l'heureux temps que le temps où nous sommes, où l'homme dit à l'homme : embrassons-nous ou je t'assomme.*

Passons aux grandes conquêtes de 1789.

On désigne ainsi : l'unité judiciaire et gouvernementale, l'égalité et la liberté sous tous les noms : liberté individuelle, liberté civile, liberté politique,

liberté de la presse, liberté des cultes; et, enfin, le progrès.

L'unité judiciaire! — Depuis qu'on a supprimé les coutumes légales, la plupart sanctionnées par une longue expérience, conformes au caractère des provinces et souvent aux exigences des lieux, pour *uniformiser* la législation civile, est-il bien avéré que la justice est mieux rendue; le règne de la chicane moins prospère; qu'il y a moins de procès; qu'ils sont moins longs, et surtout qu'ils coûtent moins cher? D'autres peuvent répondre. Ce que tout le monde sait, c'est que nous avons sept ou huit codes différents, et plusieurs myriades d'articles de lois; c'est que les statistiques accusent une augmentation toujours croissante dans le nombre des procureurs et des avocats, comme dans celui des médecins.

L'unité gouvernementale! — Au premier coup d'œil, il est beau, sans doute, de voir un État organisé comme une immense machine, dont tous les rouages, habilement engrenés les uns dans les autres, obéissent à un moteur unique, qui lui-même obéit à la volonté d'un être irresponsable, qu'on appelle l'État. Mais avec cette unité gouvernementale, qui n'est autre chose que la centralisation, plus de libertés provinciales; plus de franchises municipales; plus de mouvement propre, individuel ou collectif;

plus de hiérarchie naturelle et historique; plus de rempart sérieux contre le despotisme ou l'anarchie.

A la place, dépendance absolue du pouvoir central qui se mêle de tout, qui dispose de tout, qui règle tout, qui concentre dans la tête toute la vie sociale, politique, civile, administrative; qui est tout à la fois soldat, diplomate, administrateur, ingénieur, instituteur, nourrice et bonne d'enfant;

A la place, prépondérance de la capitale, à tel point qu'il suffit d'une émeute à Paris pour jeter la France en révolution;

A la place, trente-six millions d'hommes entre les mains d'un homme ou de quelques hommes, aujourd'hui catholiques et monarchistes, demain déistes et républicains : en sorte que ces trente-six millions d'hommes, qui se disent libres, ne savent jamais vingt-quatre heures à l'avance quel système politique ils doivent défendre ni quelle cocarde ils doivent arborer.

L'égalité! — Il faut dire le nivellement. Au lieu d'égaliser en élevant, n'est-il pas vrai que la Révolution a voulu égaliser en abaissant? Au lieu de tout ennoblir, que n'a-t-elle pas avili? Elle a avili le pouvoir religieux et le pouvoir social : le premier par l'outrage, le second par le meurtre; elle a avili la famille par le divorce; la propriété, par la spoliation légalement accomplie; l'autorité

paternelle, par la violation de ses droits les plus saints. Et parce qu'il n'y a plus de rois, en sommes-nous plus libres? Et parce qu'il n'y a plus ni comtes, ni ducs, ni marquis, en sommes-nous plus nobles? Et parce qu'il n'y a plus de grands propriétaires, avons-nous moins de pauvres?

L'égalité devant la loi! — C'est-à-dire le même code pénal et les mêmes juges pour tous. Est-ce que l'inégalité devant la loi avait pour but d'assurer l'impunité du coupable? Et puis cette égalité, vous ne l'avez pas : est-ce que le militaire est jugé comme le citoyen? Et là où elle règne, cette égalité est-elle un bien? Voir le haut fonctionnaire, le magistrat, le prêtre, assis sur la même sellette que l'empoisonneur et l'assassin vulgaire, jugé par les mêmes juges, envoyés au même bagne : est-il bien certain que ce spectacle est éminemment propre à affermir le respect de l'autorité, sans lequel il n'y a pas de société possible?

Enfin, depuis qu'il est jugé par un jury, composé d'hommes complétement étrangers aux formes de la justice, le Français est-il beaucoup mieux jugé? Que fut le Tribunal révolutionnaire, où fonctionna cependant, dans sa pureté native, l'institution du jury?

L'égalité politique. — C'est-à-dire le droit électoral. Est-ce qu'avant 1789 le droit de voter était

inconnu en Europe et surtout en France? Nos pères n'étaient-ils pas appelés à l'exercer avec plus de connaissance de cause, et même avec un peu plus d'indépendance, que pendant la Révolution! Comment étaient données la plupart des charges de la commune, de la province, de l'association ouvrière, marchande, industrielle, scientifique et religieuse? N'est-ce pas le suffrage de tous les citoyens qui formait les états généraux?

L'égalité politique! — C'est-à-dire l'admissibilité de tous à tous les emplois [1]. Décréter, d'un trait de plume, que tous les citoyens d'un grand pays, sans garantie d'indépendance matérielle, sans apprentissage héréditaire, sans autre distinction que celle du mérite personnel, sont admissibles et peuvent être admis immédiatement à tous les emplois, n'est-ce pas, en droit, décréter une utopie; et, en fait, l'intrigue en action, le déclassement général, et comme dernier résultat, la haine d'un ordre social impuissant à satisfaire toutes les vanités mécontentes, toutes les ambitions imprudemment excitées?

[1] Il est bon de rappeler que ce principe, appliqué dans de justes limites, existait longtemps avant la Révolution, non-seulement en France, mais ailleurs. Quel est l'homme de génie qui ne soit pas parvenu? Que de noms plébéiens dans les hautes positions sociales, même dans les siècles et dans les pays les plus aristocratiques? A part le *droit du tabouret* à la cour, à quoi n'était pas admise la bourgeoisie avant 1789? Et puis, chez nous du moins, la porte des

Sur ce point l'histoire, depuis soixante ans, ne vous a-t-elle rien appris?

La liberté! — D'abord, la liberté individuelle. En 1789, il n'y avait en France qu'une Bastille, renfermant, le 14 juillet, sept détenus. Quatre ans plus tard, la France était dotée de quarante-huit mille bastilles, contenant deux cent mille prisonniers politiques. Et encore aujourd'hui : la liberté individuelle n'est-elle nullement atteinte par la conscription militaire, inconnue avant 1789? Ne sommes-nous pas surveillés et inspectés dans tous les actes de notre vie, depuis le berceau jusqu'à la tombe?

Liberté civile!—Y avait-il des esclaves en 1789? La liberté de faire des transactions était-elle moins générale ou plus entravée que depuis cette époque? La liberté d'acquérir et de posséder, en nom individuel ou collectif, était-elle moins étendue et moins respectée? N'y avait-il point de juges à Berlin pour le meunier de Sans-Souci? La liberté de disposer de son bien par donation entre vifs, ou par testament, moins absolue qu'elle ne l'est de nos jours? Comme membre de la province, de la commune, de l'association ouvrière ou religieuse, le citoyen français ne jouissait-il pas de franchises et de garanties qui n'existent plus?

anoblissements était toujours ouverte. Dans le clergé, premier ordre de l'État, tous étaient admis sous la condition des vertus et des mérites, sur lesquels la hiérarchie sociale était fondée.

Liberté communale, liberté provinciale? — N'ont-elles pas été l'objet tout particulier de la fureur révolutionnaire?

Liberté d'enseignement? — N'a-t-elle pas été constamment repoussée par tous les adeptes de la Révolution, qui ont consacré le principe païen que l'enfant appartient à l'État?

Liberté politique! — Pour avoir eu pendant dix ans une tribune aux harangues, douze cents députés à la Constituante, sept cents à la Convention; pour avoir eu une Montagne et une Plaine; pour avoir entendu les discours parlementaires de Mirabeau, de l'abbé Maury, de Cazalès, de Robespierre, de Couthon, de Saint-Just et d'une foule d'autres, la France a-t-elle été dotée de lois plus équitables, plus paternelles, plus conformes aux grands principes sur lesquels reposent la religion, la société, la famille, la propriété?

A-t-elle été plus libre? Liberté pour la France de jurer, sur l'autel de la patrie, des constitutions informes sorties du cerveau de quelques Lycurgues de collége; liberté de se transformer en république grecque et romaine; liberté de penser, ni plus ni moins, comme la Convention, comme les Jacobins, comme les Triumvirs, comme le Directoire; liberté pour tout Français d'être nuit et jour aux ordres d'un pouvoir despotique, et de lui donner, sans

mot dire, son dernier écu et son dernier enfant, sinon l'exil ou l'échafaud : n'est-ce pas, dans la réalité des choses, la liberté politique dont la France fut redevable à la Révolution?

Liberté de la presse! — Que faut-il penser de cette nouvelle conquête de la Révolution ? La religion, la société, les bonnes mœurs ont-elles lieu de s'en applaudir? Quelle presse la Révolution a-t-elle émancipée? Est-ce la liberté ou la licence qu'elle a conquise?

Liberté des cultes! — Le culte catholique était-il libre pendant la Révolution? — Dans la langue révolutionnaire, liberté des cultes veut dire : indifférence absolue pour toutes les religions; mépris égal pour l'Évangile et pour le Coran; liberté de professer publiquement les erreurs les plus monstrueuses, et même d'adorer, en plein christianisme, les divinités païennes; liberté d'observer la décade ou d'aller à la guillotine; mais surtout, liberté d'outrager la vraie religion; liberté de fermer les églises catholiques, de les spolier, de les changer en étables; liberté d'insulter et de proscrire les prêtres; liberté de tout dire, excepté la vérité; liberté de tout faire, excepté le bien; liberté de tout adorer, excepté Dieu.

Le progrès! — Dans l'ordre moral, est-il prouvé que la foi, les mœurs, le respect de l'autorité, l'ac-

complissement de tous les devoirs, la pratique de toutes les vertus, sont en progrès depuis la Révolution?

Est-il prouvé que depuis cette époque de régénération, l'égoïsme est plus rare, le blasphème moins commun, la profanation du dimanche moins générale et moins scandaleuse?

Est-il prouvé qu'il y a beaucoup moins de vols, de fraudes, d'assassinats, d'enfants trouvés, d'infanticides, de suicides?

Dans l'ordre matériel : Est-il bien certain que le peuple vit à meilleur marché qu'avant 1789; qu'il mange plus de viande; qu'il boit plus de vin et de meilleure qualité; qu'il porte des étoffes plus solides; qu'il travaille moins, qu'il se repose plus souvent; qu'il a un avenir plus assuré qu'autrefois?

S'il y a des éléments nouveaux de prospérité, des inventions nouvelles, des perfectionnements nouveaux, la logique oblige-t-elle à en faire honneur à la Révolution? N'y a-t-il pas un progrès du temps et de l'esprit humain tout à fait distinct des mouvements révolutionnaires?

Quant à l'agriculture, ses progrès ne se sont-ils pas accomplis aussi bien et même mieux sur des terres féodales, que sur des sols morcelés et démocratisés par la Révolution? Est-ce que, par hasard, vous voyez un rapport nécessaire entre les prin-

cipes de 89 et le drainage, l'engrais artificiel, la culture du tabac et de la pomme de terre? N'obtient-on pas en Angleterre, par exemple, les mêmes produits sur des terres *substituées*, avec une perfection et une abondance qui nous dépassent de vingt coudées? N'est-ce pas sur les grandes propriétés féodales de ce pays qu'on a pu élever, former et multiplier les races animales qui se perdent chez nous, et qu'on nous propose de remplacer par la chair du cheval et de l'autruche?

Quant à l'industrie : Où est la preuve que la vapeur, l'électricité, le procédé Ruolz, le daguerréotype, le chloroforme, sont des conquêtes de la Révolution?

Conclusions :

1° Tous les biens se transforment en maux quand l'homme se les approprie en dehors des lois divines. Ainsi, la Révolution voulait la liberté en toutes choses, et on a eu la licence et le despotisme en toutes choses. Elle voulait une monarchie tempérée par la loi, et la monarchie elle-même, cette sauvegarde de la liberté, a disparu dans la lutte. Elle voulait la protection du bourgeois contre le noble, et on a eu la guerre du pauvre contre le propriétaire.

2° En ce qu'ils ont de vrai, les principes de la Révolution ne sont pas nouveaux.

3° En ce qu'elles ont d'utile, les conquêtes qu'on lui attribue ne sont pas son ouvrage.

4° Si la Révolution a produit quelque bien, c'est indirectement et *præter intentionem* : à peu près comme la tempête qui déracine les forêts, renverse les édifices et bouleverse le sol, sauf à laisser l'atmosphère plus pure et le ciel plus serein.

5° La grande utilité de la Révolution, c'est qu'elle a été un grand enseignement et une grande expiation.

Puisse l'Europe profiter de l'un et de l'autre!

LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE,

PÉRIODE D'AFFERMISSEMENT.

CHAPITRE PREMIER.

L'ENSEIGNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE.

Nécessaire pour perpétuer la Révolution. — Importance extrême que la Révolution y attache. — Discours de Chazal. — Preuves que l'enseignement classique a fait la Révolution. — Discours de Luminais. — Caractère, principe, but de l'éducation révolutionnaire. — Principe païen que l'enfant appartient à l'État. — Omnipotence de l'État sur l'éducation. — Paroles de Rabaut Saint-Étienne, Danton, Jacob Dupont, Petit. — Création de l'école normale.

Dans sa religion, dans sa forme gouvernementale, dans ses lois, dans ses institutions, dans ses fêtes, dans son costume et jusque dans son langage, la France est devenue officiellement grecque et romaine. Mais cette transformation extérieure n'est qu'un placage. Œuvre de la terreur ou du fana-

tisme, elle peut disparaître avec les causes passagères qui l'ont produite. Le seul moyen de la rendre durable est une transformation analogue dans les esprits.

Cette transformation intérieure ne peut être que l'œuvre de l'éducation : la Révolution le comprend à merveille. Par l'organe d'un de ses ministres, François de Neufchâteau, elle dit aux instituteurs de la jeunesse : « *Nous avons tout détruit, nous y étions forcés. Il nous faut tout régénérer ; l'instruction publique en est le seul moyen : c'est le premier de nos besoins*[1]. »

Aussi, depuis l'Assemblée constituante jusqu'au Directoire, l'éducation publique fait sa première et sa plus constante préoccupation. Avec un bon sens qui peut nous servir de leçon, elle ne cesse de déclarer qu'à ses yeux l'éducation est l'âme des formes sociales et la garantie de leur durée ; car l'éducation c'est l'homme, c'est la société qui sera république ou monarchie, suivant que l'éducation elle-même sera républicaine ou monarchique. Dans d'autres questions vous pourrez surprendre la Révolution tâtonnante et incertaine, peut-être lui arracher quelques concessions : sur ce point elle n'hésite, ni ne fléchit, ni ne varie jamais. Sa pensée, cent fois exprimée du haut de la tribune, se trouve tout entière dans les paroles du

[1] *Monit.* 5 sept. an VI.

régicide Chazal, qu'il est bon de relire et de méditer de nouveau.

Le 12 vendémiaire an VI, dénonçant je ne sais quelles maisons d'éducation, soupçonnées d'enseigner clandestinement des principes monarchiques, Chazal disait au conseil des Cinq-Cents : « L'éducation que je vous dénonce est la lime sourde attachée à la base de la République pour l'user : elle parviendra lentement, mais sûrement à sa fin. Vous avez vu de faibles insectes piquer les bourgeons les plus tendres des arbres à fruit, et y déposer des vers qui doivent croître avec eux et les dévorer. Voilà le travail d'un grand nombre d'instituteurs : ils déposent le ver royal dans les bourgeons de l'arbre de la liberté.

» On recueille ce qu'on a semé; souffrez qu'on sème la royauté, et la royauté sera recueillie. L'instruction fait tout. C'est par elle qu'on supporte aujourd'hui le despotisme dans ces îles de la Grèce où l'on adora l'égalité.

» Nous-mêmes, nous ne relevâmes nos fronts, courbés sous la servitude de la monarchie, que parce que l'heureuse incurie des rois nous laissa nous former aux écoles de Sparte, d'Athènes et de Rome. Enfants, nous avions fréquenté Lycurgue, Solon, les deux Brutus, et nous les avions admirés; hommes, nous ne pouvions que les imiter...

» Nous n'aurons pas la stupidité des rois. Tout sera républicain dans notre République; nous punirons les traîtres qui y professeraient sa haine, et nous exigerons encore qu'on y professe son amour. Le dernier soupir de l'homme libre doit être pour son pays; on ne l'obtient qu'en obtenant son premier sentiment. Instituteurs, vous le ferez naître, ou l'on vous arrachera le dépôt sacré de la patrie. Nous l'arracherions au père lui-même, s'il organisait pour eux la dégradation, l'opprobre et le supplice de la servitude [1]. »

La conclusion de ce discours est la demande de la déportation à perpétuité contre les instituteurs ou les institutrices qui ne donneraient pas à la jeunesse une éducation républicaine.

La logique de Chazal, ou plutôt de la Révolution, peut paraître cruelle; mais elle est irréprochable. Une fois de plus, elle prouve que les enfants des ténèbres entendent mieux leurs intérêts que les fils de la lumière.

Un autre révolutionnaire, Luminais, s'exprime comme Chazal. Pour lui, l'influence décisive de l'éducation sur les destinées de la République est l'alphabet de la vérité. En conséquence, il demande qu'on embrase les âmes des enfants de l'amour de

[1] *Monit.* ibi.

la patrie, et qu'on fasse naître en eux le désir ardent d'imiter les grands hommes de l'antiquité, ces patriarches de la vertu, qui ne cesseront jamais de nous servir de modèles; il demande que la République s'empare de l'éducation, afin que ni les instituteurs ni les élèves ne puissent échapper à l'enlacement des principes de républicanisme dans lesquels on veut les prendre et les retenir. « L'âme et les affections de l'enfance, dit-il, sont le domaine de la société entière. Personne n'a le droit de s'en emparer ni d'en changer la direction. Les instituteurs doivent promettre de les élever dans les principes républicains, et il faut les attacher à cette obligation par les liens d'un serment solennel... Vous ne devez pas souffrir qu'aucun citoyen enseigne la morale *sans l'attache du gouvernement*, et sans que celui qui enseigne vous donne une garantie suffisante de sa moralité et de sa fidélité aux lois. Il ne peut vous en donner de meilleure qu'une femme et des enfants. Vous avez le droit de l'exiger; vous devez le faire, le salut public le commande.

» Pour inspirer plus sûrement les principes républicains, nous établissons une feuille périodique appelée le *Bulletin des Instituteurs;* nous avons voulu suppléer par là à ces grandes et profondes impressions que les jeunes gens recevaient autre-

fois dans *les anciennes républiques*, en assistant aux Assemblées primaires, en y entendant solennellement discuter les grands intérêts de leur patrie par des hommes vertueux et éloquents [1]. »

« Si le législateur, s'écrie Garnier de Saintes, ne s'empare pas de la génération qui croît, la Révolution se trouvera arrêtée d'un demi-siècle. Je demande une loi qui mette les maisons d'éducation sous la surveillance directe du gouvernement [2]. »

Vingt autres discours, qu'il serait facile de rapporter, établissent jusqu'à l'évidence la maxime de Chazal : « On recueille ce qu'on a semé; c'est l'éducation qui fait tout. »

Mais quelle sera l'éducation révolutionnaire? S'il est vrai que la Révolution est la haine de tout ordre religieux et social qu'elle n'a point établi, avec la prétention de faire un ordre religieux et social à son image; s'il est encore vrai que pour la Révolution le beau idéal c'est l'antiquité classique, il demeure évident que l'éducation révolutionnaire sera la haine de l'ordre religieux et social existant et la gravitation perpétuelle vers le type ancien: qu'aux trois républiques de Sparte, d'Athènes et de Rome, elle empruntera ses principes et son mode de pédagogie; en un mot, fille de l'antiquité, la Révolution

[1] *Monit.* 28 nivôse an VI.
[2] *Id.* 9 frim. an IV.

voudra que ses enfants soient faits à son image, comme elle-même est faite à l'image de sa mère. Que l'histoire confirme cette induction, et nous aurons la preuve intrinsèque la plus irrécusable de la généalogie de la Révolution française. Interrogeons les faits.

Le principe fondamental de l'éducation chez les anciens était que *l'enfant appartient à la République avant d'appartenir à ses parents*. Sur ce même principe, sans cesse invoqué, pose tout l'édifice de la pedagogie révolutionnaire. On le trouve écrit presque à toutes les pages du *Moniteur ;* contentons-nous d'en citer quelques-unes.

Le 22 janvier 1794, Grégoire s'écrie du haut de la tribune : « L'éducation est dans toutes les branches soumise à l'autorité du gouvernement. » Pison Dugaland va plus loin; et, reconnaissant à l'État le droit de faire une religion, il veut que la République *décrète une morale :* prérogative fondée sur l'exemple de Numa, de Minos, de Lycurgue et de Solon [1].

« Toute la doctrine de l'éducation, dit Rabaut Saint-Étienne, consiste à s'emparer de l'homme dès le berceau, et même avant sa naissance; car *l'enfant qui n'est pas né appartient déjà à la Patrie.* L'éducation s'empare de tout l'homme sans le quit-

[1] *Monit.* 29 pluviôse an VII.

ter jamais ; en sorte que l'éducation nationale n'est pas une institution pour l'enfance, mais pour la vie entière [1]. »

« Il est temps, ajoute le Spartiate Danton, il est temps de rétablir le grand principe, que *les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents*. Personne plus que moi ne respecte la nature, mais l'intérêt social exige que là seulement doivent se réunir les affections. Qui me répondra que les enfants, travaillés par l'égoïsme des pères, ne deviennent dangereux pour la République? Nous avons assez fait pour les affections, devons-nous dire aux parents, nous ne vous les arrachons pas, vos enfants ; mais vous ne pourrez les soustraire à l'influence nationale [2] ! »

« C'est un *préjugé* généralement répandu en France, continue Béranger, que les enfants appartiennent à leurs parents. Cette *erreur* est très-funeste en politique [3]. »

Après Béranger, vient Santhonax, qui, demandant au nom des Romains l'éducation commune et républicaine, proclame comme un dogme l'omnipotence de l'État.

« Apportons, dit-il, tous nos soins à propager les

[1] *Monit.* 21 décembre 1792.

[2] *Monit.* 22 frim. an II.

[3] *Monit.* 19 vendém. an VI.

lumières républicaines. Cette propagation n'existe que dans l'éducation commune. Comment *les anciennes républiques* ont-elles vaincu des peuples qui les surpassaient en nombre et en puissance? C'est que l'on avait appris à chaque citoyen qu'il combattrait un jour pour sa patrie, et qu'il en avait pris dès ses plus jeunes années l'engagement sacré. Si, au lieu de leçons d'indépendance, on n'eût appris aux *jeunes Romains* qu'à regretter Tarquin, qu'à blasphémer la main de Scévola et de Brutus : Brutus et Scévola auraient eu peu de successeurs. Vous n'avez qu'un moyen à prendre pour assurer le succès de vos institutions républicaines, c'est de forcer les enfants des riches à recevoir la même éducation que les enfants des pauvres. Je connais les droits des pères sur leurs enfants; mais je connais aussi les droits de la République. Ses droits sont les premiers de tous, elle est la mère commune. Quand vous envoyez au combat la jeunesse, vous ne consultez pas d'*inciviques* parents; qu'il en soit de même lorsqu'il s'agit de fonder l'éducation républicaine [1]. »

Jean Debry, Ducos, Condorcet, Talleyrand, Lepelletier, Lakanal, Chénier, Saint-Just, Robespierre, Léquinio, Sempronius-Gracchus-Vilate, tous les révo-

[1] *Monit.* 1er ventôse an VII.

lutionnaires, sans exception, proclament le même principe.

Pour donner une haute idée de l'omnipotence de l'État sur l'éducation, et pour la faire sentir efficacement aux générations lettrées, Jacob Dupont propose de ressusciter à Paris l'*Académie* et le *Portique*, et d'y attirer toute la jeunesse de l'Europe, qui sera chargée de répandre partout les lumières de la philosophie. « Avec quel plaisir, dit-il, je me représente nos philosophes, qui ont rendu tant de services à la Révolution, et qui en rendront encore tant à la République, Pétion, Sieyès, Condorcet, entourés dans le Panthéon, *comme les philosophes grecs à Athènes*, d'une foule de disciples venus des différentes parties de l'Europe, *se promenant à la manière des péripatéticiens*, et enseignant, celui-là le système du monde; celui-ci le système social, montrant dans l'arrêté du 17 juin 1789 le germe de l'insurrection du 14 juillet, du 10 août et de toutes les insurrections qui vont se succéder avec rapidité dans toute l'Europe, de telle manière que les jeunes étrangers, de retour dans leur pays, puissent y répandre les *mêmes lumières*, et opérer pour le bonheur de l'humanité les mêmes révolutions [1] ! »

De son côté, le conventionnel Petit, renchéris-

[1] *Id.* 14 décembre 1792.

sant sur l'idée de Dupont, prouve que tout le monde a besoin d'être formé à l'esprit républicain. En conséquence, il demande une *école universelle de républicanisme pour tous les citoyens.* « Il est, dit-il, un préliminaire indispensable à l'établissement des écoles primaires, c'est une école universelle de républicanisme. C'est à nous, législateurs, c'est à nous, fondateurs de la République, à ouvrir cette grande école. Le local de l'enseignement sera tout le territoire français. Vieillards, jeunes gens, femmes, ignorants ou savants, nous serons tous élèves. *Notre maître sera la Nature*, et ce que nous avons à apprendre est déjà dans nos cœurs [1]. »

De ce vaste projet, réduit à des proportions modestes, naquit l'*École normale*. Elle fut fondée pour devenir le foyer de l'esprit républicain et la pépinière de nouveaux Solons et de nouveaux Lycurgues. Admis à la barre de la Convention, le 8 pluviôse an III, les élèves disaient : « Le foyer des lumières est ici dans toute sa pureté. C'est à la lueur de ce feu sacré que l'éducation française doit s'élever à un degré qui ne fut jamais atteint dans les plus *fameuses républiques de l'univers*. Et ce point de perfection est le but des écoles normales [2]. »

A quoi le président répondit : « Solon et Lycur-

[1] *Id.* 20 décembre 1792.

[2] *Monit.* ibi.

gue, avant de donner à la Grèce des lois protectrices de la liberté, allaient consulter les sages et les savants dans les régions les plus éloignées... Vous êtes appelés à une grande mission [1]. »

Cependant, la Révolution s'empresse de traduire en articles de lois draconiennes sa toute-puissance sur l'éducation. Le 17 décembre 1793 elle décrète : « Les pères et mères, tuteurs ou curateurs qui auront négligé de faire inscrire leurs enfants sur les registres des écoles publiques seront punis, pour la première fois, d'une amende égale au quart de leurs contributions ; et pour la seconde fois, suspendus de leurs droits de citoyens pendant dix ans [2]. »

La Révolution n'y va pas de main morte. On voit qu'elle comprend à merveille l'influence décisive de l'éducation.

[1] C'est à l'École normale que le citoyen Garat était *professeur d'entendement humain !*

[2] *Monit.* 20 déc. 1792.

CHAPITRE II.

L'ENSEIGNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE (*suite*).

Caractères intimes de cet enseignement. — C'est la Révolution elle-même se perpétuant et prenant pour modèle l'époque de l'apothéose sociale de l'homme. — Caractère antireligieux et antisocial. — Paroles de Talleyrand, Condorcet, Lanthenas, Ducos. — Décret de la Convention. — Les instituteurs prêtres de la Nature. — Caractère classique. — Paroles de Danton, Rabaut Saint-Étienne, Chénier, Daunou. — Aveu remarquable.

Comme il s'était proclamé, en 1789, maître absolu dans l'ordre religieux et dans l'ordre social, l'homme révolutionnaire vient, conséquemment à ce principe, de se proclamer maître absolu des âmes par l'éducation. Son but est de se perpétuer. Quelle sera donc l'éducation qu'il donnera aux enfants dont il s'est emparé? Une éducation qui sera ce qu'il est lui-même, la haine de l'ordre religieux et de l'ordre social existants; une éducation commune qui produira le nivellement universel; une éducation qui, par tous les moyens, transformera les Français en Romains et en Spartiates, de

manière à faire revivre la glorieuse époque où l'homme était tout à la fois son Roi, son Pontife et son Dieu.

Dès le mois de septembre 1791, Talleyrand crie, du haut de la tribune, que l'ancien régime dégradait l'espèce humaine, et que *la déclaration des droits de l'homme*, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus antireligieux et de plus antisocial, doit composer à l'avenir un *nouveau catéchisme* pour l'enfance [1].

A Talleyrand succède Condorcet, qui nous livre le secret de la Révolution en déclarant que l'instruction primaire, objet de toute sa sollicitude, a pour but de rendre le peuple *raisonneur*, afin de le soustraire à l'empire des prêtres. « L'instruction, dit-il, est nécessaire pour garantir le peuple des piéges du sacerdoce; ce serait le trahir que de ne pas lui donner une instruction morale, indépendante de toute religion particulière [2]. »

En conséquence, il veut qu'on fixe pour base à l'instruction publique l'athéisme. « Toute religion particulière, dit-il, est mauvaise : les dogmes ne sont que de la mythologie. Soutenir qu'il soit utile d'enseigner la mythologie d'une religion, c'est dire qu'il peut être utile de tromper les hommes. La proscription doit s'étendre sur ce qu'on appelle religion

[1] *Rapport sur l'instruction publique*, p. 2.
[2] *Id.* id., 21 avril 1792.

naturelle; car les philosophes théistes ne sont pas plus d'accord que les théologiens sur l'idée de Dieu et sur ses rapports moraux avec les hommes... Je voudrais que les instituteurs fissent, de temps en temps, quelques miracles dans leurs leçons hebdomadaires et publiques. Les miracles d'Élie ou de saint Janvier, et mille autres, ne seraient point difficiles à répéter. Ce moyen de détruire la superstition est un des plus simples et des plus efficaces [1]. »

« C'est ainsi, continue Lanthenas, que l'humanité, si longtemps consternée sous le poids des chaînes de l'ignorance, renaîtra, et que la philosophie répandra sans obstacles ses impérissables trésors [2]. »

« L'homme qui dépend d'une autre raison que la sienne, ajoute le classique Ducos, n'est libre qu'à demi; et ce reste de liberté appartient encore au premier imposteur qui sait s'emparer de ses préjugés ou de ses passions.

» Ne vous y trompez pas, les rois, les nobles et les prêtres sont les enfants de l'erreur. Le retour des préjugés, voilà la véritable contre-révolution. Hâtez-vous de prévenir leur influence en donnant des écoles primaires. Que l'éducation soit *commune et forcée pour tous*. Il faut opter entre l'éducation do-

[1] *Id.*, id.

[2] *Monit.* 20 sept. 1792.

mestique et la liberté... L'éducation domestique peut devenir le dernier refuge de l'aristocratie..... *Comment concilier une constitution républicaine avec une éducation monarchique?*

» L'enseignement doit convenir également à tous les citoyens, égaux en droits. Tous les enfants nés dans la République, quelle que soit la fortune de leurs pères, doivent être assujettis à suivre pendant un certain temps les écoles primaires.

» Les mœurs d'un peuple corrompu ne se régénèrent point par de beaux discours, mais par de vigoureuses et brusques institutions. Tant que par une instruction commune vous n'aurez pas rapproché le pauvre du riche; tant que, pour me servir des *expressions de Plutarque*, vous n'aurez pas acheminé à une même trace et monté sur une même forme de vertu tous les enfants de la patrie, c'est en vain que vos lois proclameront la sainte Égalité. La République sera toujours divisée en deux classes, les *citoyens* et les *messieurs*.

» Ce n'est pas au serment que Lycurgue arracha des Lacédémoniens que ce *peuple surnaturel* dut la la stabilité de son bonheur et de ses lois; c'est au soin qu'il prit de faire, pour ainsi dire, sucer aux enfants l'amour de leur pays avec le lait de leur nourrice. Aussi, remarquez que les lois si *sages* et si *douces* de Numa tombent avec lui, parce qu'il

avait, chose étrange dans un législateur, oublié l'éducation publique[1]. »

Conformément aux exemples des Spartiates, l'éducation révolutionnaire sera commune, forcée, démocratique. Cela ne suffit pas, il faut qu'elle soit antireligieuse. « Un orateur, ajoute Ducos, a paru affligé de voir les prêtres exclus du plan d'enseignement public. Introduire dans les écoles des prêtres de la *secte catholique*, c'est en exclure les citoyens de toutes les autres. Peut-être a-t-on vu dans cette admission des prêtres une mesure d'économie. Pour moi, je l'avoue, *j'aimerais mieux leur abandonner les finances de la République que l'éducation des jeunes citoyens;* j'aimerais mieux ruiner le trésor public que de pervertir et corrompre l'esprit public. C'est par raison, non par économie, que je suis peu disposé en faveur des prêtres; et je me rappelle encore à leur sujet l'histoire de ce joueur de flûte ancien dont parle *Plutarque*, qu'on payait simple pour jouer et double pour se taire, car il jouait faux. *La première condition de l'instruction publique est de n'enseigner que des vérités : voilà l'arrêt d'exclusion des prêtres*[2]. »

Et toute l'Assemblée d'applaudir.

Avec non moins de faveur est accueilli Béranger,

[1] *Monit.* 20 décembre 1792. — [2] *Id.*, ibi.

demandant qu'en matière de pédagogie on suive pas à pas l'exemple des anciennes républiques.

« L'instruction, dit-il, se distingue essentiellement de l'éducation. *Chez les Scythes et les Samnites, et surtout chez les Lacédémoniens*, l'instruction publique était inconnue, tout consistait dans l'éducation. Les enfants étaient élevés en commun, et c'est dans cette communauté qu'ils puisaient cette *justice, cette valeur et cette tempérance qu'on ne peut s'empêcher d'admirer. N'est-ce pas à cela qu'il faut attribuer le dévouement héroïque des trois cents Spartiates*[1]? »

« Nous n'avons jamais eu, continue Dulaure, de système général d'instruction. Appelez à votre secours toutes les têtes pensantes. En attendant, vous vous occuperez à préparer l'esprit public. *Dix-huit siècles d'ignorance et de superstition* sont accumulés sur les têtes vulgaires. Publiez une instruction simple, qui sera faite à Paris pour toute la République[2]. »

Après avoir entendu plusieurs autres orateurs, entre autres Lepelletier, qui défend de parler de religion aux enfants, la Révolution décrète ce qui suit: « On enseignera dans les écoles, que tous, sans exception, doivent fréquenter, les droits de l'homme, la

[1] *Monit.* 19 vend. an VI. — [2] *Id.* 20 prairial an IV.

constitution, le tableau des actions héroïques et vertueuses[1]. Les garçons seront exercés aux exercices militaires, auxquels présidera un officier de la garde nationale, et on les formera à la natation. Plusieurs fois l'année, ils aideront dans leurs travaux les vieillards et les parents des défenseurs de la patrie. Les ministres d'un culte quelconque ne pourront être admis aux fonctions de l'enseignement public, dans aucun degré, qu'en renonçant à toutes les fonctions de leur ministère. Tout ce qui concerne les cultes religieux ne sera enseigné que dans les temples. Les personnes chargées de l'enseignement dans les *écoles primaires* s'appelleront *instituteurs*. Une fois par semaine l'instituteur donnera une *instruction publique*, à laquelle tous les citoyens de tout âge, de l'un et de l'autre sexe, seront invités d'assister. Ces instructions auront pour objet de développer les principes de la morale et du droit naturel[2]. »

La Révolution remplace le prêtre par l'instituteur. Elle veut que ce *prêtre de la Nature* soit respecté de

[1] Chose digne de remarque! c'est, dans un ordre d'idées opposé, notre plan d'éducation : la Bible ou le Code; le commentaire oral par les ouvrages des Pères, et le commentaire pratique par les Vies des Saints et les Actes des Martyrs. *Filii hujus seculi prudentiores*, etc.

[2] *Monit.* 20 décembre 1792, 6 juin 1794 et 27 brumaire an III.

tous; autant qu'elle peut, elle le grandit par le traitement qu'elle lui donne, par le rang distingué qu'elle lui assigne. Afin que sa pensée devienne sensible aux yeux du peuple, elle demande ce qui suit : « Que tous les instituteurs soient présentés par le Comité de salut public et nommés par la Convention; *qu'ils portent la cocarde tricolore et le bonnet rouge ;* qu'ils marchent de pair avec les législateurs; que toujours, et surtout dans les fêtes nationales, ces premiers fonctionnaires publics, ces apôtres de la liberté et de l'égalité, ces *créateurs de l'homme* [1], occupent une place légale et attirent le plus profond respect de tout citoyen français; qu'ils s'emparent des enfants dès l'âge de six ans, les tiennent en pension, et ne les rendent à leurs parents qu'à l'âge de dix-sept ans [2]. »

« Ces pensions, est-il dit, sont nécessaires pendant les cinquante premières années de la République. Sans doute les frais seront immenses, mais les riches ont de fortes épaules. Barbare, me crie-t-on, tu veux donc briser tous les liens de la douce paternité? Va, tu n'as pas d'entrailles, tu n'es qu'une bête féroce! —

[1] Qu'on se rappelle les circulaires de la Révolution de 1848 relatives aux instituteurs, et on verra que le même esprit continue de souffler dans le camp révolutionnaire.

[2] Lettre du citoyen Nattes, officier dans l'armée, etc., 29 décembre 1793.

Prends garde de n'être pas toi-même une bête féroce, en sacrifiant à ton seul plaisir de faire une poupée de ton enfant l'*homme* et l'*humanité !* »

Un Spartiate ne désavouerait ni ces sentiments ni ce langage. Mais nous allons voir l'éducation révolutionnaire graviter bien plus fortement encore vers le type républicain de la Grèce et de Rome.

Après s'être occupé du costume classique de l'instituteur, la Révolution pourvoit à celui des élèves : le bonnet rouge en sera la pièce essentielle. A l'exemple des Athéniens, elle adopte les orphelins de ses soldats, et leur donne le nom d'*enfants de la patrie*[1]. Or, le 18 brumaire an II, la Convention fait défiler devant elle ces petits sans-culottes de cinq à sept ans, leur accorde un drapeau, et décrète qu'il sera donné à chacun *un bonnet rouge*, pour qu'ils aient toujours présent à leurs yeux ce symbole de la liberté.

Quelques jours après, le 26 novembre 1793, une troupe de jeunes démocrates de la section Mutius Scévola paraît à la barre de la Convention. L'un d'eux, âgé de sept ans, récite l'histoire du vieux Romain. L'assemblée tout entière applaudit, et Danton, s'élançant à la tribune, s'écrie : « Citoyens, dans ce moment où la superstition succombe, pour

[1] La Révolution de 1848 a renouvelé cette institution.

faire place à la raison, vous devez donner une centralité à l'instruction publique. Sans doute, vous disséminerez dans les départements des maisons où la jeunesse sera instruite dans les grands principes de la raison et de la liberté [1]; mais le peuple entier doit célébrer les grandes actions qui ont illustré la Révolution. Il faut indiquer un jour où seront célébrés les jeux nationaux. Si la *Grèce eut ses jeux*

[1] La Révolution s'est constamment efforcée de multiplier les écoles primaires. Son but avoué était de soustraire le peuple à l'influence des prêtres et des hommes de loi, en lui apprenant *à raisonner*, en d'autres termes, de former des *philosophes et des avocats de village*. Le 28 octobre 1795, le Comité d'instruction fait décréter 24,000 écoles primaires; 40,000 instituteurs et institutrices, et place sous leur direction 3,600,000 enfants; car le premier pas à faire, en « renversant la tyrannie, c'est de répandre les lumières. » Ces enfants apprendront : la lecture, l'écriture, les Droits de l'homme, la Constitution, la morale républicaine, la langue française, l'arithmétique, l'arpentage, l'histoire naturelle et les éléments de l'histoire politique. — Le 26 septembre précédent on avait décrété une *école d'aérostats*, à Meudon.

En multipliant les écoles primaires, avec obligation d'étudier le français partout, la Révolution avait un autre but. Elle voulait propager partout et sans obstacle ses idées *religieuses et sociales*. C'est pour cela qu'elle avait décrété la liberté illimitée de la presse; mais la presse suppose la lecture, et la lecture la connaissance de la langue. Le 3 juin 1794, un des organes de la Révolution dit à la tribune : « Il faut révolutionner la langue. Nous avons encore *trente patois* qui rappellent les noms des provinces. En révolutionnant les arts, il faut *uniformiser* leurs idiomes; s'il y avait des synonymes, ce serait sans doute *monarchie* et *crime*, *république* et *vertu*. »

Olympiques, la France solennisera aussi ses jours Sans-culottides. Que le berceau de la liberté soit encore le centre des fêtes nationales! Je demande que la Convention consacre le *Champ de Mars* aux jeux nationaux; qu'elle ordonne d'y élever un *temple*, où les Français puissent se réunir en grand nombre. C'est par de tels établissements que nous vaincrons l'univers [1]. »

A son tour, Rabaut Saint-Étienne présente un plan d'instruction publique, et se demande s'il est un moyen d'élever tout à coup la génération à la hauteur des vertus républicaines. Il répond: « Ce moyen existe, sans doute; il consiste dans ces grandes et communes institutions si bien connues des *anciens*, qui faisaient qu'au même jour, au même instant, chez tous les citoyens, dans tous les âges et dans tous les lieux, tous recevaient les mêmes impressions par les sens, par l'imagination, par tout ce que l'homme a de facultés...

» Il suit de cette observation qu'il faut distinguer l'instruction publique de l'éducation nationale. L'instruction publique éclaire et exerce l'esprit; l'éducation nationale doit former le cœur. L'éducation nationale demande des *cirques*, des *gymnases*, des *jeux publics*; le concours fraternel de tous les

[1] *Monit.* ibi.

âges et de tous les sexes, et le spectacle imposant et doux de la société humaine rassemblée[1]. »

Puis, s'élançant d'un bond au sein de l'antiquité classique, ce type obligé de toute perfection sociale, il justifie sa théorie par l'exemple péremptoire des républiques de la Grèce. « Personne, dit-il, n'ignore quelle était à cet égard l'*éducation des Crétois et des autres peuples grecs, et surtout de ces Spartiates* qui passaient leurs jours dans une société continuelle, et dont toute la vie était *un apprentissage et un exercice de toutes les vertus.* »

Sa crainte est que ses contemporains, dégradés par le christianisme et par la monarchie, ne puissent imiter qu'imparfaitement les exemples de ces peuples surnaturels. « Lorsque j'ai voulu, s'écrie-t-il en gémissant, méditer sur les moyens de nous appliquer quelque chose de ces institutions antiques, j'avoue que ma pensée s'est alangourie et débilitée. Trop de différence avec ces peuples et avec leur temps défend *de porter nos vues si haut*... Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faut absolument faire des Français un peuple nouveau[2]. »

Chénier explique en quoi doit consister ce renouvellement. Il consiste à ramener les Français au modèle spartiate, en formant non des hommes in-

[1] *Monit.* 21 décembre 1792. — [2] *Id.* ibi.

struits, mais des soldats vigoureux, et au besoin des athlètes. « Quel est, dit-il, notre devoir en organisant l'instruction? C'est de former des républicains... *La course, la lutte, l'art de nager*, l'exercice du canon, du fusil, le maniement de la pique, du sabre et de l'épée, telle est la gymnastique d'un peuple libre. Tout cela n'est point nécessaire à des esclaves; ils doivent être faibles, parce qu'ils doivent servir. Une race républicaine doit être robuste. Que des prix de gymnastique soient distribués dans les jeux publics.

» Toutes ces institutions républicaines pressent l'âme des citoyens et l'environnent d'un triple rempart de patriotisme. C'est à elles qu'il faut rapporter ce que les écrivains célèbres ont trop spécialement attribué à l'influence du climat. La Grèce n'est point une terre privilégiée. Ce n'est pas, il faut en convenir, parce que la petite ville d'Athènes était située dans le 39e degré de latitude, qu'elle a produit, dans l'espace d'*un siècle et demi, un plus grand nombre d'hommes prodigieux que les plus vastes États de l'Europe moderne dans l'espace de quatorze siècles* [1].

» En effet, aujourd'hui qu'on y cherche en vain l'Aréopage et les jardins des philosophes, le cli-

[1] Est-ce dans Luther que Chénier et ses collègues avaient puisé cet enthousiasme injuste et ridicule pour l'antiquité?

mat est resté le même; et néanmoins les descendants de Thémistocle et d'Aristide, les descendants de Socrate et de Sophocle courbent également la tête sous la verge d'un pacha et sous la férule évangélique d'un archimandrite. Fondateurs de la République, consommez votre ouvrage; *que la rouille des temps anciens ne ronge plus nos institutions* [1]. »

Dans une autre occasion, Chénier, au nom du Comité d'instruction, insiste de nouveau sur la nécessité de rendre à la France l'éducation spartiate et athénienne, dont il veut qu'on rétablisse au plus tôt la partie *gymnastique*, *théâtrale et musicale*. « Tout se tient, s'écrie-t-il, dans l'instruction publique. Sans la gymnastique, par exemple, qui faisait le principal des jeux publics dans *Athènes et Lacédémone*, ne vous flattez pas d'avoir jamais des fêtes dont le but soit utile et l'intérêt puissant. Sans de vastes *arènes* couvertes, vous n'obtiendrez jamais des exercices gymnastiques. Quant aux jeux scéniques, l'effet n'en peut être complet dans des théâtres restreints comme les nôtres... *Lycurgue* regardait les banquets civiques comme le principal moyen de resserrer les nœuds qui unissent tous les membres de la cité... Il faut surtout cultiver cet art si estimé *des législateurs et des philosophes de la Grèce*, cet

[1] *Monit.* 6 novembre 1793.

art le plus démocratique de tous, et dont la puissante énergie enfante et célèbre les victoires [1]. »

La voix de Chénier n'est pas une voix isolée. Tous ses collègues parlent comme lui et demandent avec énergie le retour à l'éducation des peuples classiques. C'est Lakanal qui veut une éducation dont l'Etat soit le maître absolu ; la formation aux mœurs républicaines, la gymnastique, les exercices militaires, présidés par un officier de la garde nationale, et le couronnement des enfants par les vieillards, en souvenir de Sparte [2].

C'est le *grave* Daunou qui vient jeter le poids de son autorité dans la balance. Afin de consacrer en les développant et en les perpétuant les conséquences de l'éducation païenne qui avait préparé la Révolution, il demande avec instance le rétablissement des *fêtes nationales de la Grèce*. A ses yeux, c'est le meilleur moyen de nous rendre Grecs, c'est-à-dire républicains et démocrates. Il dit : « Le plus vaste moyen d'instruction publique est dans l'établissement des fêtes nationales. Renouvelez donc au sein de la France ces brillantes solennités qui offraient jadis aux communes assemblées de la *Grèce* le ravissant spectacle de tous les plaisirs, de tous les talents et de toutes les gloires. J'ignore s'il est

[1] *Monit.* 28 septembre 1794. — [2] *Id.* 6 juillet 1793.

dans les annales du monde des tableaux plus pleins de vie et de sentiments, plus capables d'entraîner l'homme à des pensées grandes et augustes [1], que ces jeux antiques, qui ont attaché au nom de quelques bourgades des souvenirs immortels. *Renouvelez, il est temps, ces institutions bienfaisantes; rassemblez-y les exercices de tous les âges : la musique, la danse, la course, la lutte, les évolutions militaires et les représentations scéniques* [2]. »

Le dernier et le plus puissant motif invoqué par Daunou est que l'éducation doit achever la Révolution qu'elle a préparée. « Oui, s'écrie-t-il, C'EST AUX LETTRES QU'IL EST RÉSERVÉ DE FINIR LA RÉVOLUTION QU'ELLES ONT COMMENCÉE [3]. »

Qui a des oreilles pour entendre entende.

[1] Daunou était religieux !

[2] *Monit.* 24 octobre 1795. — [3] *Id.*, ibi.

CHAPITRE III.

L'ENSEIGNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE (*fin*).

Calqué sur l'enseignement des Spartiates, des Athéniens et des Romains. — Paroles de Bouquier, Boissel, Jean Debry. — Demandé par les lettrés. — Vœux de la *Décade philosophique*. — Loi qui décrète des gymnases, des jeux publics, comme chez les anciens. — École des enfants de la patrie. — Matérialisme spartiate de l'enseignement. — Paroles de Baraillon, Chaptal. — Discrédit des études classiques. — Aveu très-remarquable de Condorcet. — Paroles de Mercier et de Saint-Just. — Ignorance du latin antérieure à la Révolution.

En entendant la lecture de ce qui précède, un grave personnage s'est écrié : Ces hommes étaient fous ! — Soit; mais qui les avait rendus tels? Qui avait rendu cette folie si contagieuse que tous en étaient atteints? Nous disons *tous*, et nous allons le prouver en citant de nouveaux témoignages. Sur ce point capital, on nous permettra de les multiplier.

Dans la séance du 22 frimaire an II, Bouquier veut qu'on revienne franchement à *l'éducation spartiate :* « A un peuple qui a conquis la liberté, il ne

faut, dit-il, que des hommes *agissants*, *vigoureux et robustes*. Les plus belles écoles, les plus utiles, les plus simples, où la jeunesse puisse prendre une éducation républicaine, sont, n'en doutez pas, les séances publiques des départements et surtout des sociétés populaires [1]. »

Au club des Jacobins Boissel s'écrie : « L'objet de l'instruction est de rendre les hommes parfaitement démocrates. — Le meilleur moyen d'y réussir, ajoute un de ses collègues, c'est de faire revivre *les coutumes des Spartiates* [2]. »

« Une partie essentielle de l'éducation publique, continue Pison Dugaland, est le récit des triomphes des héros républicains, des chants à leur louange, la course, la lutte, l'escrime, la fronde, l'arc, l'arquebuse, la danse, enfin, qui rapproche les sexes [3]. » Exactement comme à Sparte et à Athènes.

Jean Debry veut que l'éducation fasse avant tout des Romains et des Spartiates. « Je rappellerai, dit-il, à votre souvenir ce que nous rapporte l'histoire des citoyens de *Rome antique et de Sparte*, de ces hommes qui dès l'enfance et pendant la paix, accoutumés à la frugalité, compagne de l'égalité, à la souffrance, à l'intempérie et à l'existence la plus

[1] *Monit.* 24 octobre 1795. — [2] *Id.* 21 octobre 1794. — [3] *Id.* 24 vend. an VI.

laborieuse, trouvaient leur repos dans la vie des camps et les jours de combat [1]. »

Il veut que la France présente le spectacle d'un peuple tout entier instruit dès l'enfance dans l'art de se défendre et de vaincre. « A mesure, dit-il, que les forces se développeront, les exercices de la gymnastique se feront plus en grand. Les jeunes gens, formés en escouades, en sections, en compagnies; réunis aux fêtes de commune ou de canton, exécuteront toutes les évolutions militaires. Plusieurs écoles guerrières seront établies; nul n'y sera admis sans avoir quinze ans accomplis, et sans avoir été précédemment exercé dans sa commune [2]. »

Suivant lui, cette éducation renouvelée des Grecs et des Romains, tuera infailliblement le *royalisme et la superstition.* « Si la tyrannie royale, dit-il, paraissait mépriser, dans ces derniers temps, *l'influence que peuvent avoir sur les âmes ces exemples républicains de la Grèce et de Rome*, c'est parce qu'elle comptait sur cette profonde dégradation, infuse dans toutes les classes de la société... Le fanatisme ulcéré rôde encore autour de l'enfance, pour tâcher de faire fermenter dans ces cœurs naïfs la haine de la République et l'amour de la superstition. Ah! s'il faut une superstition, ayons enfin celle

[1] *Monit.* 23 vend. an VI. — [2] *Id.* ibi.

de la liberté; créons-en le fanatisme; que nos jeux, que nos fêtes, que nos spectacles, que toutes nos institutions nous ramènent à son autel sacré [1]. »

Il annonce que par ce moyen les royalistes eux-mêmes se convertiront à la République. « Ils ne pourront, dit-il, résister aux larmes de leurs enfants qui, à la vue des jeunes gens de leur âge vainqueurs dans les jeux publics, diront à leurs pères : « *Vous m'avez fait ilote, et j'étais né pour être Spartiate* [2]. »

L'orateur frappe le coup décisif en s'écriant : « Citoyens législateurs, CONTEMPLEZ LES PEUPLES DE LA GRÈCE. Malgré le laps de vingt siècles, nous sommes encore tributaires des monuments de leurs arts et de leurs sciences. Par quel moyen opérèrent-ils tant de choses étonnantes? L'amour de la liberté, et le souvenir de leurs victoires. Mais ces succès si vantés eussent été bientôt perdus, si des législateurs instruits n'en avaient sans cesse buriné l'image, en la présentant dans les jeux, dans les fêtes, dans les écrits, au théâtre, à la tribune; si dans sa famille, à la place publique, dans les chemins, enfant, homme, vieillard, un Grec n'avait eu sans cesse devant les yeux *Miltiade vainqueur à Marathon*, ou *Léonidas mourant aux Thermopyles*. Voilà, n'en doutez pas, les véritables fondements de la gloire de

[1] *Monit.* 23 vend. an VI. — [2] *Id.* ibi.

ces peuples qui seront longtemps *nos modèles* [1]. »

Comme les constitutions, les lois et les institutions sociales, l'établissement d'une éducation républicaine à l'instar de Rome et de Sparte avait été, sur la demande de la Révolution, préparé par les lettrés de collége. Dans cette résurrection générale de l'antiquité, les rédacteurs de la *Décade philosophique* tiennent encore ici un rang distingué. Voici leur système de pédagogie : Placer les écoles dans les campagnes à l'instar des anciens philosophes, développer énergiquement les forces physiques de la jeunesse, repeupler la nature de tous les souvenirs de la mythologie, telle est pour eux la perfection.

Ils disent : « Au lieu d'emprisonner les enfants entre quatre murs et de leur faire respirer l'air empoisonné des villes, pourquoi ne transplanterions-nous pas nos écoles au milieu des campagnes riantes, sous des dômes de verdure, à l'ombre des bosquets et des bois religieux? *C'est dans les jardins de l'Académie et du Lycée que les philosophes de la Grèce enseignaient la sagesse à leurs élèves.* De longues allées, des promenades délicieuses, le murmure des eaux qui coulaient à l'ombre des platanes et des oliviers, le temple des Muses, de Cérès, de Diane; sur la route, les tombeaux des grands hommes qui étaient

[1] *Monit.* 23 vend. an VI.

morts pour la patrie, ou qui l'avaient illustrée par leurs talents ou par leurs vertus; près de là, de vastes gymnases où la jeunesse s'accoutumait à des exercices vigoureux : tout ce qui peut fortifier le corps et éclairer l'esprit avait été réuni par ces Grecs ingénieux...

» Qu'il serait facile d'imiter cet exemple, *nous qui avons déjà avec les Grecs une si grande conformité de mœurs et de caractère!* Le gymnase qui convient le mieux aux enfants de la liberté, c'est une prairie émaillée de fleurs. Les Grecs avaient consacré l'olivier à Minerve, le myrte à Vénus, la vigne à Bacchus, le laurier à Apollon, le peuplier à Hercule, le pin à Neptune, le chêne à Jupiter. Dans leur *aimable* mythologie, ils avaient presque fait une religion de la botanique. Faisons-en nous-mêmes les attributs les plus glorieux et les plus honorables de la vertu et du civisme. Elle fera l'ornement de nos fêtes agricoles, de nos fêtes funèbres, de nos *fêtes religieuses*. Nous avons déjà l'arbre de la Liberté, de la Réunion, de la Fraternité; ayons aussi celui de la Victoire, de la Reconnaissance, de l'Amitié, de la Fidélité conjugale [1]. »

Suffisamment édifiée, la Révolution décréta des gymnases, des jeux publics propres à chaque loca-

[1] T. I, p. 451, 456.

lité, des chants patriotiques, des discours sur la morale publique, des distributions de récompenses. Elle décréta, en outre, un livre classique intitulé *Esprit des grands hommes*, destiné à faire revivre l'esprit des hommes illustres de l'antiquité [1].

Les *enfants de la Patrie*, élèves de l'école Bourdon, située au *prieuré Martin*, à Paris, pratiquaient littéralement les principes athéniens et spartiates, proclamés à la tribune. Le *Moniteur* raconte que le 19 prairial an III ils jouèrent une pièce patriotique. Les jeux de la gymnastique ne contribuèrent pas peu à soutenir et à délasser l'attention des spectateurs. L'inauguration des bustes des jeunes Barra et Viala fut terminée de la manière la plus agréable par des *chants* et des couplets patriotiques, entremêlés de *danses*, de *marches* et de *musique* guerrière [2].

Tout cela peut développer l'homme physique, mais l'homme intellectuel et moral, quel soin en prend la Révolution? elle n'en tient aucun compte. Pourvu que le peuple lui donne, comme à Sparte, de robustes garçons et de vigoureuses filles, c'est tout ce qu'elle demande. En conséquence de ce grossier matérialisme de l'antiquité, sans cesse invoqué comme modèle, le conventionnel Baraillon,

[1] Décrets du 7 brum. an II et du 10 messid. an III. — [2] *Monit.* 28 prair. an III.

demande, aux applaudissements unanimes de la Convention, qu'on réduise l'instruction primaire, pour les garçons : à l'étude des droits de l'homme, de la Constitution, de la morale républicaine, de la grammaire française, de l'arpentage, des éléments de physique, de l'art vétérinaire et de l'histoire de la Révolution; pour les filles : à la place de l'arpentage, des règles de médecine sur la menstruation, la grossesse, les couches, les suites des couches, l'allaitement et la manière d'élever à la patrie des enfants sains et robustes. « Le système que je propose, s'écrie-t-il, peuplera les landes de la République en moins d'un siècle; et les Françaises, quoique beaucoup moins fécondes que les Chinoises, n'en couvriront pas moins notre sol de leur progéniture [1]. »

L'impression du discours est ordonnée.

Le même matérialisme spartiate et athénien sera la doctrine des *écoles spéciales* de la Révolution. Après avoir fondé l'*Institut*, dont le premier acte (21 janvier 1796) fut la prestation solennelle du serment de haine à la royauté, la Révolution créa des écoles destinées à l'enseignement supérieur. Voici un échantillon des doctrines morales qu'on y professait.

[1] *Monit.* 16 nov. 1794.

Le 22 octobre 1796, à l'installation de *l'École spéciale de santé* de Montpellier, Chaptal s'exprimait ainsi : « *L'anatomie et la physiologie doivent être la base de l'éducation*. Si telle eût été la marche de l'éducation dans les siècles qui nous ont précédés, nous n'eussions jamais vu des imaginations déréglées créer des *mondes imaginaires*, et substituer des fantômes à des réalités. Nous n'aurions pas à gémir sur les maux que la superstition a causés à l'espèce humaine, et le genre humain, oppressé *sous vingt siècles de fanatisme*[1], aurait déjà couronné le faîte de l'édifice des sciences, si l'étude expérimentale de l'homme avait pris la place de son étude métaphysique... Les médecins ont eu la sagesse de se taire ou le courage de dévoiler des vérités qui, en faisant connaître à l'homme l'homme lui-même, le dégageaient du *terrorisme des prêtres*. Aussi leur a-t-on fait de tout temps un reproche qui les honore[2]. »

Voilà qui est entendu ; le reproche de matérialisme fait aux médecins était, aux yeux de la Révolution, un titre d'honneur revendiqué publiquement, en présence des jeunes gens appelés aux nouvelles écoles.

Au milieu de cet entraînement vers les grossières

[1] Pour la Révolution l'époque de la liberté est toujours l'époque païenne. — [2] *Monit.* 16 nov. 1796.

doctrines du paganisme dans ses plus mauvais jours, que deviennent les *belles-lettres*, *les lettres antiques?* Les Romains de 93, Grégoire, Daunou, Hérault de Séchelles et leur école, continuent de les adorer et de les traiter comme les mères de la Révolution; les Athéniens, tels que Condorcet et autres, leur font infidélité et se permettent de les traiter comme l'architecte traite l'échafaudage quand l'édifice est bâti; les Spartiates les chassent brutalement de la République, comme ces enfants ingrats qui mettent à la rue leurs vieux parents, lorsqu'ils ont reçu leur succession.

Dans son plan d'éducation révolutionnaire, Condorcet réserve au petit nombre l'étude des lettres antiques. Avec un bon sens que *plusieurs auront peine à lui pardonner*, il en conteste l'utilité, il va même jusqu'à en signaler le danger. En conséquence, il ne veut pas qu'on donne plus de deux ans à l'étude du grec et du latin; il ne le veut pas, parce qu'il serait indigne d'un républicain de courber la tête sous le joug de l'autorité, même celle des Romains et des Grecs. « Si désormais, dit-il, on doit croire ce qui est prouvé, et non ce qu'ont pensé autrefois les docteurs d'un autre pays; si on doit se conduire d'après la raison, et non d'après les préceptes ou l'exemple des anciens peuples; si nos lois ne sont plus les conséquences des lois établies jadis par des hommes,

qui avaient d'autres idées ou d'autres besoins, comment l'enseignement des langues anciennes serait-il une partie essentielle de l'instruction générale?

» Elles sont utiles, dira-t-on, aux savants, à ceux qui se destinent à certaines professions; c'est donc à *cette partie* de l'instruction qu'elles doivent être renvoyées.

» Le goût, ajoutera-t-on, se forme par l'étude des grands modèles. Mais le goût porté à ce degré où l'on a besoin de comparer les productions des différents siècles et des langues diverses, ne peut être *un objet important pour une nation entière.*

» Je demanderai ensuite si la raison des jeunes élèves sera formée assez pour distinguer, *dans ces grands modèles*, les erreurs qui s'y trouvent mêlées à un *petit nombre de vérités;* pour séparer ce qui appartient à leurs préjugés et à leurs habitudes; pour les juger eux-mêmes au lieu d'adopter leurs jugements.

» Je demanderai si le danger de s'égarer à leur suite, de prendre auprès d'eux des sentiments qui ne conviennent *ni à nos lumières, ni à nos institutions, ni à nos mœurs*, ne doit pas l'emporter sur l'inconvénient de ne pas connaître leurs beautés?

» Je demanderai si on peut regarder la connaissance approfondie d'un idiôme étranger, celle des beautés de style qu'offrent les ouvrages des hommes

qui l'ont employé, comme une de ces connaissances générales que tout homme éclairé, tout citoyen qui se destine aux emplois de la société les plus importants ne puisse ignorer. Par quel privilége singulier, lorsque le temps destiné à l'instruction force de se borner dans tous les genres à des connaissances élémentaires, le latin seul serait-il l'objet d'une instruction plus étendue? Il ne se trouve aucun ouvrage de science, de philosophie, de politique vraiment important qui n'ait été traduit; toutes les vérités que renferment les livres existent, et mieux développées, et réunies à des vérités nouvelles, dans les livres écrits en langue vulgaire.

» Enfin, puisqu'il faut tout dire, l'étude longue, approfondie des langues des anciens serait peut-être plus nuisible qu'utile. Nous CHERCHONS DANS L'ÉDUCATION A FAIRE CONNAÎTRE DES VÉRITÉS, ET LES LIVRES DES ANCIENS SONT REMPLIS D'ERREURS. NOUS CHERCHONS A FORMER LA RAISON, ET CES LIVRES PEUVENT L'ÉGARER. NOUS SOMMES SI ÉLOIGNÉS DES ANCIENS, QU'IL FAUT AVOIR SA RAISON DÉJA TOUT ARMÉE POUR QUE CES PRÉCIEUSES DÉPOUILLES PUISSENT L'ENRICHIR SANS LA CORROMPRE[1]. »

C'est au point de vue politique surtout qu'il signale le danger des auteurs païens. Avec une

[1] *Œuv.*, t. VII, p. 278-472, etc.

logique qui rappelle celle d'Érasme [1], il montre que la manie de vouloir faire avec les modèles anciens des orateurs politiques ne réussit qu'à former des tribuns, à déshonorer les assemblées législatives et à mettre en péril l'ordre social. « Les modèles anciens, dit-il, ne peuvent servir qu'aux esprits déjà formés. *Qu'est-ce, en effet, que des modèles que l'on ne peut imiter sans examiner sans cesse ce que la différence des mœurs, des religions, des idées, oblige d'y changer?* Je n'en citerai qu'un exemple. Démosthènes, à la tribune, parlait aux Athéniens assemblés; le décret que son discours avait obtenu était rendu par la nation même. Ici, nous prononçons des discours, non devant le peuple, mais devant ses représentants. Si une éloquence passionnée peut égarer quelquefois les assemblées populaires, ceux qu'elle trompe n'ont à prononcer que sur leurs propres intérêts; leurs fautes ne retombent que sur eux.

» Mais des représentants du peuple qui, séduits par un orateur, céderaient à une autre force que celle de la raison, trahiraient leur devoir, puisqu'ils prononcent sur les intérêts d'autrui, et perdraient bientôt la confiance publique, sur laquelle seule toute constitution représentative est appuyée. Ainsi,

[1] Voir notre préface aux *Lettres de saint Bernard*.

cette même éloquence, nécessaire aux constitutions anciennes, serait, dans la nôtre, *le germe d'une corruption destructive*. PESEZ TOUTE L'INFLUENCE DE CE CHANGEMENT DANS LA FORME DES CONSTITUTIONS, ET PRONONCEZ ENSUITE SI C'EST AUX PREMIÈRES ANNÉES DE LA JEUNESSE QUE LES ORATEURS ANCIENS DOIVENT ÊTRE DONNÉS POUR MODÈLES. CETTE HABITUDE DES IDÉES ANTIQUES, PRISE DANS NOTRE JEUNESSE, EST PEUT-ÊTRE UNE DES PRINCIPALES CAUSES DE CE PENCHANT PRESQUE GÉNÉRAL A FONDER NOS NOUVELLES VERTUS POLITIQUES SUR UN ENTHOUSIASME INSPIRÉ DÈS L'ENFANCE [1]. »

Ce que Condorcet dit des lettres païennes en style académique, son collègue Mercier le dit en style spartiate. Dans son rapport sur l'établissement des professorats de langues étrangères, il commence par proclamer l'influence décisive des livres classiques, en disant : LES VÉRITABLES ÉDUCATEURS SONT LES LIVRES; puis, intrépide disciple de Lycurgue, qui veut des *soldats laboureurs et non des muscadins* : « La République, s'écrie-t-il, ne doit à personne ni grec, ni latin, ni hébreu, ni métaphysique, ni histoire, ni géométrie transcendante. DES ÉTUDES SUPERFICIELLES DE QUELQUES POETES ET DE QUELQUES ORATEURS ONT ENGENDRÉ CETTE HORDE DE FOLLICULAIRES LIBELLISTES QUI, COMME LES SAUTERELLES DE L'ÉGYPTE, ONT

[1] Voir notre préface aux *Lettres de saint Bernard*.

MIS EN PUTRÉFACTION LA RÉCOLTE ENTIÈRE. » Il aurait pu ajouter : et nous ont engendrés nous-mêmes.

» Eh! plût à Dieu qu'à la place de ces peintres, de ces statuaires, de ces décorateurs, de ces graveurs, de ces versificateurs, de ces folliculaires, de tous ces gratte-papier, gratte-toile, gratte-pierre, gratte-métaux, que l'on a trop encouragés, nous eussions des gratte-terre, bêchant le potager et plantant légumes nouveaux et arbres fruitiers! O la belle toile pour exercer son imagination! O la pompeuse idylle! Et puisque l'on parle tant des Grecs, qu'on se rappelle donc que leurs salles d'études étaient toutes dans les campagnes[1]. »

Études classiques, belles-lettres et beaux-arts, le roi des Spartiates, Saint-Just, traite tout cela avec encore moins de façon. « *A quoi bon le grec, dit-il dédaigneusement, puisque les Spartiates n'ont rien écrit[2]!* »

La Révolution s'occupe donc peu du grec et du latin. Mais au dédain qu'elle affecte pour ces deux langues il ne faut pas attribuer, comme quelques-uns, l'ignorance dans laquelle nous sommes de ces deux idiomes. Longtemps avant la Révolution on savait peu le latin et moins encore le grec. Au commencement du dix-huitième siècle, le P. Judde,

[1] *Monit.* 3 sept. 1796. — [2] *Souv. de Charles Nodier, Saint-Just.*

jésuite, disait que les régents de sa compagnie *n'étaient pas capables de faire un thème corrigé qui valût quelque chose, à moins d'y mettre un temps considérable*[1].

Leurs successeurs n'étaient pas plus habiles. En 1785, Mercier écrivait : « Il y a dix colléges de plein exercice à Paris. On y emploie sept ou huit ans pour apprendre la langue latine; ET, SUR CENT ÉCOLIERS, QUATRE-VINGT-DIX EN SORTENT SANS LA SAVOIR[2]. »

Et l'on a la naïveté d'écrire aujourd'hui que dans certaines maisons d'éducation « les humanistes et les rhétoriciens ont une connaissance approfondie des principes et des grâces de la langue latine! » *Risum teneatis.*

[1] *Œuv. spirit.*, t. VI, p. 65. — Voici le jugement de Voltaire sur le latin de Santeul, un des princes de la latinité moderne : « Santeul passe pour un excellent poëte latin, *si on peut l'être*, et ne pouvait faire des vers français. Comme je n'ai pas vécu chez Mécène entre Horace et Virgile, *j'ignore* si ses hymnes sont aussi bonnes qu'on le dit : si, par exemple, *Orbis Redemptor, nunc redemptus*, n'est pas un jeu de mots puéril. *Je me défie beaucoup des vers modernes latins.* » *Siècle de Louis XIV*, t. I, 203, édit., Beuchot.

[2] *Tableau de Paris*, t. I, ch. XXXI, p. 254, édit. de 1785.

CHAPITRE IV.

PLAN DE LABÈNE.

Il résume les idées précédentes. — Éducation commune comme à Sparte. — Différentes périodes dans l'éducation. — Jardin de l'enfance. — Gymnase de l'enfance. — Éducation anticatholique. — Jeux révolutionnaires. — Histoire des anciens démocrates.

Dans ses essais de reconstruction religieuse, la Révolution avait trouvé un logicien qui lui avait dit : Puisque tu ressuscites l'antiquité dans l'ordre social, il est de rigueur que tu la ressuscites dans l'ordre religieux. Et Quintus Aucler, complétant la religion officielle de Chaumette et de Robespierre et la théophilanthropie de la Réveillière-Lépaux, demanda nettement le retour pur et simple au polythéisme romain. Toutes les aspirations révolutionnaires vers la pédagogie de Sparte et d'Athènes, toutes les idées émises par les orateurs du haut de la tribune, et flottantes encore dans l'opinion, finis-

sent aussi par trouver un logicien qui les condense, les coordonne et en fait un plan complet d'éducation calqué sur ceux des Grecs et des Romains.

Ce logicien de la pédagogie, c'est Labène, lettré en renom, républicain dès le collége, et membre de l'Institut.

Comme tous les orateurs que nous venons d'entendre, comme la Révolution elle-même, Labène part de cet axiome que l'*éducation fait tout*. En conséquence, il s'adresse aux régénérateurs de la France, et leur dit : « *Il faut absolument créer des hommes nouveaux, si vous voulez maintenir votre nouvelle Constitution. Il faut tout changer dans l'ordre moral, comme vous avez tout changé dans l'ordre politique*. Nos législateurs l'ont compris. Ils ont dit : Ou nous mourrons avec la liberté française, ou le tyran tombera sous nos coups. O jour à jamais mémorable où, nouveaux Brutus, ils ont fondu sur les triumvirs d'un mouvement unanime, et se sont tous disputé l'honneur de les immoler.

» Mais ce n'est pas assez, braves législateurs, d'avoir frappé les tyrans, il faut aujourd'hui que vous nous régénériez à une nouvelle vie. Vous nous avez faits libres, faites-nous vertueux. Complétez votre ouvrage. CHANGEZ LA SOURCE D'UN FLEUVE, VOUS LE CHANGEREZ DANS TOUT SON COURS ; CHANGEZ L'ÉDUCA-

TIEN D'UN PEUPLE, VOUS CHANGEREZ SON CARACTÈRE ET SES MOEURS[1]. »

La vie nouvelle que l'auteur demande pour la France est la vie d'Athènes et de Sparte : comme la Révolution, il n'en connaît pas d'autre. Le seul moyen d'atteindre ce but est que la République s'empare de l'enfant dès le berceau, et que l'éducation soit commune. « Non, s'écrie-t-il, il n'y aura jamais de vraie république, tant qu'il n'y aura pas d'éducation commune. *Ah! que les anciens connaissaient bien mieux que nous l'heureux secret de se perpétuer libres!* Voyez par quels ressorts Numa parvint à amollir cette férocité de courage qui faisait des Romains autant de brigands, tandis que le législateur des Spartiates parvint à faire d'un peuple amolli un peuple de héros[2]. »

La communauté d'éducation doit commencer dès le berceau. L'auteur la divise en différentes périodes : de la naissance à trois ans; de trois ans à sept ans; de sept ans à dix ans; de dix ans à dix-sept; de dix-sept à vingt et un. Puis, écrivant spécialement pour la commune de Paris, qui doit servir de modèle à toutes les autres, il veut que jusqu'à l'âge de trois ans toutes les mères soient tenues d'aller promener leurs enfants au jardin du Luxem-

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 31.
[2] *Id.*, p. 22.

bourg, décoré du nom de *Jardin de l'Enfance*. « Là, dit-il, les *dames* deviendront *citoyennes*, et les femmes du peuple deviendront les dignes émules des Dames. Tandis que les mères se formeront aux vertus républicaines, nos petits marmots, habitués à être toujours ensemble, se formeront à la fraternité. Je crois déjà voir cette troupe innocente de *jeunes Amours* folâtrer et bondir ensemble sur l'herbe comme des agneaux; courir, tomber, se relever, se caresser, se battre, se consoler, rire et pleurer tout à la fois, tandis que les mères, réunies autour d'un vase plein d'un lait salubre, se livrent à tous les aiguillons de la gourmandise, rient, chantent, conversent entre elles et *s'abreuvent à longs traits des doux charmes de l'égalité* [1]. »

Cependant le triste hiver vient mettre un terme à cette idylle pédagogique : l'instituteur n'en est pas déconcerté. Il bâtit un jardin d'hiver, dont la douce température fait éclore des fleurs et des fruits, dont le pavé est un gazon et le toit un berceau de feuillage. Sur les parois il peint la *Joie, Flore* et les *Grâces*. Tout cela est déjà fort engageant. Néanmoins, pour ôter aux mères tout prétexte de désertion, il établit à Paris et dans toutes les grandes communes : « une voiture par section, bien com-

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 22.

mode, bi n spacieuse, bien suspendue, destinée à transpo er dans le Jardin de l'Enfance la mère et son n urrisson, deux fois par jour et à heure fixe : *ce ra la diligence de Paphos*. Ainsi, la mère et l' nfant vivront dans un printemps continuel. Ainsi, es premiers pas de l'enfant ne seront semés que de roses. Ainsi, les devoirs pénibles de la maternité ne seront que jeux, plaisirs et délices [1]. »

Voilà nos petits *marmots de Spartiates* arrivés à trois ans. De quatre à sept, l'auteur continue sa tâche réjouissante. « Pendant les trois premières années les enfants, *semblables à Hercule écrasant les serpents qui entouraient son berceau*, ont été sous la magistrature exclusive de la mère. La patrie veut que cette magistrature soit maintenant partagée par le père. Il l'exercera sous les yeux de tous les pères, solidairement intéressés à l'éducation commune. » Dans ce but, Labène, à qui les châteaux ne coûtent rien, bâtit à côté du jardin de l'Enfance, un second monument qu'il appelle *Gymnase de l'Enfance*.

« Vous donnez, dit-il, à ce monument un caractère plus mâle. Que le gravier remplace le gazon; que les escarpolettes remplacent les guirlandes de fleurs. Élargissez ce bassin; nous ne voulons plus

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 22.

nous baigner, nous voulons nager. Que ce monument soit un cirque plutôt qu'un parterre. Qu'on voie de toutes parts les statues de la *Force*, de l'*Adresse*, de l'*Agilité; que Milon y soit terrassant un bœuf*. Tel sera le nouveau séjour que fréquenteront les jeunes républicains; telle sera la nouvelle école où, *sans distinction de sexe ni de costume*, ils seront conduits par les pères et les mères, seuls magistrats du nouveau temple [1]. »

Des enfants de sept ans, nageant ensemble, sans distinction de sexe, cela ne s'est vu que dans les gymnases de Lycurgue et dans la république de Platon. C'est pour cela même qu'on le redemande.

« Mais quand le petit peuple républicain ne sera pas à l'eau, de quoi allez-vous l'occuper? « De jeux. — Et puis? — De jeux. — Et puis encore? — De jeux. Oui, je veux qu'ils deviennent citoyens, en jouant et en *polissonnant*. Tantôt les mères seront de la partie, tantôt les pères; quelquefois tous ensemble. Et toujours la bonne mère commune, la Patrie, sera au milieu de ses enfants. Tous les législateurs anciens firent des jeux leur principal levier pour élever l'homme à la hauteur des vertus civiques. *On croit être dans un pays enchanté, lorsqu'on lit l'histoire des Grecs et des Romains* [2]. On ne voit

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 20.

[2] Telle qu'on l'enseigne dans les colléges de la Renaissance.

que fêtes, jeux, spectacles, tous plus brillants, plus pompeux les uns que les autres. On ne conçoit pas comment ces peuples ont eu assez de temps pour conquérir les uns l'Asie, les autres l'univers; c'est que tous les jeux tendaient à aguerrir l'homme. Les jeux anciens faisaient des héros [1]. »

L'esprit pédagogique de la Révolution est tout entier dans ce paragraphe : je me trompe, il y manque la haine du christianisme. L'auteur s'empresse de combler cette lacune en ajoutant : « Mais *tout fut perdu du moment où le christianisme se propagea*. Tout fut perdu du moment où les prêtres élevèrent des temples, établirent des rites, firent des processions. Voulant faire un homme digne de la liberté, les législateurs anciens en avaient fait une espèce *de dieu;* voulant faire un homme propre à encenser leur divinité, les prêtres en firent une espèce de *bête* [2]. »

Voilà l'estime que tous ces hommes élevés par des prêtres faisaient du christianisme!

Faire des Français des athlètes ne suffit pas, il faut en faire des athlètes républicains; il faut, comme à Sparte, leur inspirer une haine farouche pour tout ce qui n'est pas eux. « Surtout, continue le grand instituteur, imprimez à vos jeux une physionomie

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 68.

[2] *Id.*, p. 70.

nationale; variez-les tant qu'il vous plaira, mais que j'y voie toujours le cachet de la République. Chez tous les peuples on apprend à danser; chez les Grecs seuls on apprenait en dansant l'histoire de son pays... Les enfants aiment à jouer aux *barres*, c'est leur jeu favori. Eh bien, jouons aux barres. Nous voilà vingt : dix d'un côté, dix de l'autre, et courons. Mais un moment : celui qui se laissera prendre ne sera plus *Français*, il sera un *Anglais*, c'est-à-dire un lâche.

» Voyez quelle ardeur! Hélas! en voilà un de pris. O malheur! le deuil est dans le camp : un de nos camarades est Anglais; allons, tâchons de le rendre Français. Nouvelles courses, nouveaux périls. C'est autour de la prison que se font les plus grands efforts. Là, *sont les Hector, les Achille, les Ajax, les Diomède*. C'en est fait; Hector a délivré ses camarades : Ils ne sont plus Anglais. C'est ainsi que, par un léger changement, nous infuserons dans l'âme de l'enfance, la haine et le mépris du plus vil de tous les peuples [1]. »

Ce qui suit est simplement atroce. « Je voudrais, continue Labène, qu'on conservât le jeu du *sabot*; mais à la dénomination de sabot je substituerais celle de *tyran*. Je serais même d'avis qu'on donnât

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 71.

au bois la forme d'une vilaine petite tête de roi, qu'on surmonterait d'une couronne. Voilà ce que je ferais fouetter par les enfants. Comme ces petits marmots s'exciteraient à fouetter un roi! Comme ils se plairaient à le *faire sauter!* Si, à cinq ou six ans, l'homme goûte déjà du plaisir à fouetter un tyran; doutez-vous qu'à vingt ans il n'en goûte un mille fois plus doux à le *poignarder* [1]? »

Pour développer ces beaux sentiments, la parole s'ajoutera aux jeux de l'enfance. « On racontera des histoires propres à faire de ces enfants de *nouveaux Brutus*. On leur montrera sur un petit théâtre la prise de la Bastille, le tyran conduit prisonnier dans Paris, son trône renversé, sa tête coupée, exposée sur un échafaud. Après ceux de papa, maman, les premiers noms qu'ils apprendront à lire seront : Patrie, Liberté; les premières phrases : Vivre libre ou mourir! Tremblez, tyrans! O ma Patrie! je t'adore[2]. »

Dans quel livre Labène a-t-il copié ces premières leçons du catéchisme de l'enfance? Est-ce dans Calvin, Luther ou Jansénius?

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 70.

[2] *Id.*, ibi.

CHAPITRE V.

PLAN DE LABÈNE (*suite*).

Éducation de sept à dix ans. — Exercices militaires. — Les vieillards chefs de milice. — Étude des héros de l'antiquité. — La lutte. — Soldats laboureurs. — Éducation des filles. — Natation, equitation, arts, danses. — Spectacles, fêtes. — Éloge de Labène. — Recompense nationale.

Nous avons vu quelle sera l'éducation de quatre à sept ans : de sept à dix, elle sera plus républicaine encore. A sept ans, l'enfant cesse d'appartenir à sa mère, il est *à la Patrie*. Il endosse le costume national, et le tambour, battant la première fois pour lui, le convoque à la section. Là, il exerce le premier droit de sa liberté en se nommant des chefs. Dans cette période les filles sont séparées des garçons. « Jusqu'ici nous avions confondu les deux sexes : leurs jeux, leurs plaisirs avaient été communs. Aujourd'hui il faut séparer ces couples naissants. Quelle douleur! Rentrez dans vos familles, jeunes vierges; allez pleurer avec vos mères ces

vieux amis que le berceau vous avait donnés. Bientôt je reviendrai vous indiquer l'heureux secret qui pourra les ramener vers vous, et vous dire par quelle route vous pourrez les faire passer du *Temple de la Liberté*, au *Temple de l'Hymen* [1]. »

Précédés de tambours, les jeunes républicains de sept ans se sont réunis dans leur section ; formés en comices, ils ont nommé leurs commandants. Il ne leur manque plus que des magistrats pour les guider, pour les surveiller. « Ah ! c'est ici qu'il nous faut de ces vrais républicains, *de ces Caton de l'antique Rome*, dont la vie soit pure, dont les mœurs soient saintes [2]; aux pères seuls appartiendra leur élection; parmi les pères seuls ils pourront être élus [3]. »

Les magistrats sont nommés; l'éducation entre dans une nouvelle phase. « Tambours, battez : ils partent. Précédés de leurs commandants, suivis de leurs magistrats, ils arrivent au *Cirque national*. Là, ils contemplent les statues de tous les grands hommes de l'antiquité. C'est *Mutius Scévola*, qui tient sa main sur un brasier ardent et qui la regarde froidement brûler; c'est *Coclès*, qui arrête lui seul une armée de vils esclaves; c'est *Brutus*, qui, pour affranchir sa patrie, en poignarde le tyran. Ombres augustes,

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 221.

[2] Comme celles de Caton.

[3] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 221.

héros magnanimes, illustres martyrs de la liberté, venez embraser ces jeunes élèves des feux divins dont vous êtes embrasés! *Nouveaux Thémistocles*, qu'ils ne puissent dormir en songeant aux grands services que vous avez rendus à la patrie et à la récompense plus grande encore que vous en avez reçue [1]. »

A cette première leçon reçue par les yeux succède l'imitation *des ombres augustes*. « Le premier jeu dont s'occuperont nos élèves en présence de tous ces héros sera l'exercice militaire. C'est le jeu le plus national, parce qu'il a pour but la défense de la patrie. Quel est l'enfant qui ne soit mille fois plus amoureux de son fusil et de son sabre de bois qu'Achille ne pouvait l'être de ses armes forgées par Vulcain? A neuf ans, vous leur donnerez de vrais petits fusils, de vrais petits sabres. Formez des camps, établissez des sentinelles, donnez des consignes. Que ce ne soient plus des enfants à qui vous commandez; mais de vrais soldats, *de vrais Spartiates* [2]. »

A la force du Spartiate le Français doit unir la souplesse et la grâce de l'Athénien. L'exercice au fusil et au sabre de bois nous donnera des soldats, la lutte formera des types d'académie. « C'est ici le

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 223.

[2] *Id.*, p. 225.

moment de faire revivre un exercice auquel la Grèce a dû ces prodiges de souplesse et de dextérité ; ces corps si pleins et si nerveux, et cependant si sveltes et si légers. *Il faut que le Français ait la stature du Grec, en même temps que son courage et son civisme.* Il faut que le peintre et le sculpteur retrouvent parmi nous cette belle nature qu'ils sont obligés d'aller chercher parmi les ruines de l'ancien temps [1]. »

Sans qu'il soit besoin de le dire, on voit que le dernier mot de la pédagogie révolutionnaire est de nous refaire, corps et âme, à l'image de l'antiquité classique.

D'Athènes, l'instituteur revient à Sparte. « Quels seront, dit-il, les juges de tous ces combats? Les vieillards. Voilà le moment d'imprimer dans le cœur de l'enfance le plus profond respect pour la vieillesse. Dans Rome libre, la vénération des jeunes citoyens pour les vieillards égalait presque celle des mortels pour les dieux de l'Olympe. A Sparte, les vieillards étaient tout. C'était la patrie elle-même couverte de rides et de cheveux blancs. Je voudrais que partout où passerait un vieillard, il reçût les mêmes honneurs qu'autrefois un militaire décoré. Ce que je dis des hommes, je le dis à plus

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 226.

forte raison des femmes. *Mais je défendrais aux célibataires de l'un et de l'autre sexe de jamais porter le costume de la vieillesse* [1]. »

C'est du Lycurgue tout *pur ;* ce qui suit ne l'est pas moins.

De dix ans à dix-sept, les enfants deviennent artisans, laboureurs; puis, gardes nationaux; puis, soldats; puis, vieillards respectés de toute la Grèce.

« A l'art militaire doit se joindre l'art agricole. *Je veux que tous les républicains soient laboureurs* [2]. Tous les jeunes laboureurs, divisés par escouades, se lèveront au son d'une musique brillante et gaie. Le soir chaque décurie se retirera dans sa tente aux sons d'une musique langoureuse, propre à appeler Morphée avec tous ses pavots [3]. »

Les jeunes républicains, devenus les Cincinnatus de Tite-Live ou les vétérans laboureurs des Églogues de Virgile, sont maintenant formés. Restent les petites républicaines : l'auteur revient à elles. Il veut qu'elles soient élevées en commun, sous la sur-

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 226.

[2] Le célèbre instituteur a grand soin de dire qu'il faut plus que jamais faire revivre les langues anciennes. « C'est en les étudiant, dit-il, qu'on se pénètre *de l'esprit républicain, du beau et du sublime en tout genre.* » Lui-même en est la preuve.

[3] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 182.

veillance de toutes les mères. Pour les recevoir, il bâtit un jardin appelé le *Jardin de la Virginité*. Là, on mange en commun comme à Sparte. « Que le jardin soit le lieu du goûter, et qu'on goûte en commun. Si quelque petite gourmande apporte des bonbons, tant mieux, tout le monde en goûtera. S'il n'y a que du pain, tant mieux encore, tout le monde apprendra à s'en passer [1]. »

Le repas en commun est spartiate, le travail sera romain. En mémoire de Tanaquil et de son fuseau, il veut que les vierges républicaines apprennent à coudre et à filer. « Je n'entends pas, dit-il, qu'on aille dans le *Jardin de la Virginité* uniquement pour goûter et courir; je veux qu'on y travaille. Qu'on apprenne donc à manier l'aiguille; qu'on rapporte dans les villes la quenouille si bêtement reléguée dans les campagnes : *la quenouille doit être le sabre des femmes* [2]. »

Aux travaux sédentaires se joignent les exercices corporels. Dans le *Jardin de la Virginité* sont un manége et un bassin. Les jeunes filles apprennent la natation et l'équitation. « De tous les exercices qui peuvent convenir à la femme, celui de la natation me paraît le plus utile. L'équitation sera très-utile aux vierges [3]. »

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 182. — [2] *Id.*, ibi. — [3] *Id.*, p. 197.

Elles ne seront pas seulement des *Amazones* et des *Clélies*, elles seront encore des *Pénélopes*, des *Minerves* et des *Muses*. « Je veux que tous les trésors du génie leur soient ouverts; nouvelles Muses, je veux qu'elles s'emparent de l'Hélicon; qu'elles se distribuent de nouveau l'empire des arts, et qu'il n'y en ait aucune qui ne sache peindre sur la toile les traits de son époux et de ses enfants, chanter sur la lyre leurs exploits et leurs vertus. J'aimerais à les voir aux Gobelins se peindre elles-mêmes sans s'en douter sur une tapisserie. Quel plaisir en voyant sortir de l'aiguille quelque Junon ou quelque Diane! Hommes, forgez la foudre, mais laissez Vénus former les Grâces [1]. »

A Sparte, à Athènes, les jeunes filles s'exerçaient avec les garçons dans les gymnases; à Rome, les Vestales assistaient à tous les jeux publics. Ces exemples sont péremptoires. « Je veux, dit Labène, que nos jeunes vierges paraissent souvent sous les yeux du peuple; je veux qu'elles assistent à toutes les fêtes que donnera la Patrie et qu'elles en fassent le plus bel ornement. Tous les décadis, les deux sexes se réuniront pour chanter et danser en commun; *le matin dans le Temple, le soir dans le Cirque*. Le 1er frimaire arrivé, jeunes républicains et jeunes

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 200.

républicaines vont se réunir sous de vastes portiques, en présence de la commune assemblée; ils vont marier leurs voix au son de mille instruments, et sur un théâtre national représenter des pièces *civiques* [1]. »

Il veut encore qu'il y ait des fêtes solennelles où les jeunes filles couronneront leurs frères vainqueurs dans les jeux olympiques. « Dès la veille, dit-il, il se formera dans le *Jardin de la Virginité* un tribunal suprême composé des mères et des vierges elles-mêmes. Les Minerves qui auront réuni le plus de suffrages seront les divinités bienfaisantes qui recevront des mains des vieillards la couronne de gloire, et la poseront sur la tête des jeunes athlètes. Ainsi, l'émulation sera la même dans les deux sexes. Tous les deux seront sans cesse sous les yeux de la Patrie, et tous les deux, en suivant les routes différentes que leur trace la Nature, arriveront également au temple de la Gloire [2]. »

Les exercices de Mars y conduisent le jeune Spartiate; les œuvres de Nausicaa couvrant la nudité d'Ulysse y conduisent la jeune républicaine. Elle doit filer, tisser, couper et coudre les chemises et les vêtements que la mère commune, la Patrie, destine à l'indigence. Seule, la jeune ouvrière aura

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 184.
[2] *Id.*, p. 151.

le droit de lui donner l'ouvrage de ses mains.

« Mais que *le Jour de bienfaisance* soit une des plus grandes fêtes de la République. Que toute la commune, en chantant des hymnes analogues à la fête, accompagne les jeunes vierges vêtues de blanc, parées de fleurs; qu'entourées de leurs mères et des magistrats, elles montent dans l'asile du malheur et de la vertu; que le vieillard, à l'aspect de la jeune beauté qui vient compatir à ses maux, croie voir la divinité descendre du ciel pour le soulager, ou la Patrie elle-même venant avec tous ses enfants pour le secourir[1]. »

Afin d'achever la régénération de la France, en faisant revivre complétement l'antiquité grecque et romaine, où tout était *jeux, fêtes et plaisirs*, le pédagogue de la Révolution n'a plus qu'un vœu à former, c'est que tout le monde danse. « Ah! s'écrie-t-il, que je voudrais voir renaître cette danse de Sparte, composée *de tous les âges*, animée de tous les sentiments, ornée de toutes les grâces, brillante de toutes les vertus! Que j'aimerais à entendre les vieillards chantant leurs antiques prouesses, tout brûlants encore des feux du jeune âge, s'écrier avec attendrissement :

> Nous avons été jadis
> Jeunes, vaillants, hardis!

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 199.

» Citoyens, législateurs, voilà ce que vous demande la Patrie[1]. »

Ce tissu d'atrocités et de fadaises; ce témoignage humiliant de l'appauvrissement de la raison à la fin du dix-huitième siècle, ce monument incroyable du fanatisme classique poussé jusqu'au délire, s'appelle le *Traité de l'éducation dans les grandes républiques*[2].

L'auteur n'est ni un fou, ni un premier venu. C'est un lettré en renom, c'est un franc républicain, qui, nourri dès l'enfance parmi les Athéniens et les Spartiates, connaît à fond leurs institutions pédagogiques, et n'en parle que chapeau bas; c'est un membre de l'Institut, associé à la *section de philosophie morale*..

Il y a mieux, son livre est salué par des applaudissements unanimes. En publiant les *Constitutions des Grecs et des Romains*, Guéroult avait donné à la Révolution le secret de s'établir; en publiant son *Éducation*, Labène lui donne le secret de se perpétuer. La Révolution reconnaissante fait pour Labène ce qu'elle a fait pour Guéroult. Le *Moniteur* chante ses louanges : « L'ouvrage que nous annonçons, dit-il, respire à chaque page l'amour de la patrie, l'enthousiasme de la liberté, la pureté des mœurs...

[1] *De l'éducation dans les grandes républiques*, in-8°, p. 250.

[2] Chez Didot, l'an III.

Rien de plus aimable que les jeux qu'emploie l'auteur pour élever et instruire des républicains : *rien n'est moins impraticable que son plan*. En adoptant sa méthode, les élèves seraient à vingt et un ans *les plus vertueux des citoyens et les plus instruits des hommes*[1]. »

On ne s'en tient pas aux éloges. Par son décret du 4 novembre 1795, la Convention décerne au citoyen Jean-Gervais Labène une somme de deux mille livres, à titre de récompense nationale.

Nous sommes donc autorisé à regarder le plan pédagogique de Labène comme le résumé pratique des idées de la Révolution en matière d'éducation nationale. L'analyse rapide de cet ouvrage nous a montré sur quelle pente la France était placée, et le terme probable où elle eût abouti si la Révolution avait eu vingt-cinq ans de règne.

[1] *Monit.* 12 ventôse an III.

CHAPITRE VI.

LE THÉATRE RÉVOLUTIONNAIRE.

Il est l'école de la Révolution à l'usage de l'âge mur. — Son influence. — Paroles de Mercier, Condorcet, Étienne et Martainville. — Importance que la Révolution attache aux théâtres. — Décrets. — Comme la Révolution, le théâtre fait deux choses : il détruit et il édifie. — Pièces qui déifient l'orgueil. — Pièces antireligieuses : *Mélanie, Éricie, Julie, le Mari directeur*. — Pièces mixtes, *Charles IX*, de Chénier, le *Dîner des peuples*.

Dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, les êtres se perpétuent par les moyens qui les produisent. La Révolution française est née de l'enseignement. Depuis la Renaissance, l'enseignement avait été donné par le collége et par le théâtre. La Révolution, qui ne l'ignore pas, s'empresse de consacrer ce double moyen de s'affermir et de se perpétuer.

Par l'éducation, elle vivra dans les générations naissantes. Il lui reste à s'emparer des générations déjà formées. Or, il existe une école publique, pas-

sionnée, populaire, dont l'enseignement, s'adressant à tous les sens à la fois, produit sur les masses un effet puissant et immédiat : c'est le théâtre.

Fils de la Renaissance, le théâtre moderne était depuis son origine le préparateur actif de la Révolution. Pendant tout le cours des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles qu'avait-il fait, sinon populariser chez les peuples modernes les Grecs et les Romains; présenter à l'admiration publique leurs grands hommes, leurs institutions sociales, leurs vertus et même leurs passions? Or, tous les démagogues et tous les adultères, tous les régicides et tous les tyrans de l'antiquité classique, tous les dieux et toutes les déesses de l'Olympe et du Capitole, paradant devant l'Europe ébahie, faussaient insensiblement les idées, corrompaient les mœurs, enflammaient les imaginations et préparaient le monstrueux, mais inévitable essai de restauration païenne qu'on appelle la Révolution.

Écoutons un homme non suspect : « Autrefois l'adultère était puni de mort; aujourd'hui celui qui parlerait de ces lois austères et antiques serait prodigieusement sifflé. Voyez toutes nos *comédies*, si l'on ne rit pas toujours aux dépens des maris. Ces gentillesses ne sont qu'une apologie perpétuelle de l'adultère. Tous les arts deviennent complices de ces exhortations à l'infidélité. Nos tableaux, nos statues

et nos estampes, qu'offrent-ils? tous les tours heureux et triomphants joués au pauvre dieu Hymen. Nos peintures ne sont pas plus chastes que nos vers.

» Tout homme qui consulte la nature et les hommes au lieu des journalistes et des académiciens sourit de pitié en démêlant le faux, le bizarre, le ton mensonger de notre *tragédie*. Quoi! se dit-il, nous sommes au milieu de l'Europe, scène vaste et imposante des événements les plus variés et les plus étonnants, et nous n'avons pas encore un art dramatique à nous! *Nous ne pouvons composer sans le secours des Grecs, des Romains, des Babyloniens et des Thraces.* Nous allons chercher un Agamemnon, un Œdipe, un Thésée, un Oreste, etc. Nous sommes environnés de toutes les sciences, de tous les arts, des miracles multipliés de l'industrie humaine; et tandis que mille personnages divers nous environnent avec leurs traits caractéristiques, appellent la chaleur de nos pinceaux et nous commandent la vérité, nous quittons aveuglément la nature vivante, où tous les membres sont enflés, saillants, pleins de vie et d'expression, pour aller dessiner UN CADAVRE GREC OU ROMAIN, colorer ses joues livides, habiller ses membres froids, le dresser sur ses pieds tout chancelant, et imprimer à cet œil terne, à cette langue glacée, à ces bras roidis, l'idiome et le geste qui sont de convenance sur les

planches de nos tréteaux! Quel abus du mannequin! Voilà pourtant le fantôme que la nation, par une *sotte habitude*, adore sous le nom de goût[1]. »

Voici un second témoin, encore moins suspect, s'il est possible, que le premier. « Ceux, dit Condorcet, qui ont pu observer depuis un demi-siècle les *progrès de l'opinion ont vu quelle a été sur elle l'influence des tragédies de Voltaire*, combien cette foule de maximes philosophiques répandues dans ses pièces ont contribué à dégager l'esprit de la jeunesse des fers d'une éducation servile, et à faire penser ceux que la mode dévouait à la frivolité. Ainsi, l'on a pu dire pour la première fois qu'une nation avait *appris à penser*, et les Français, longtemps endormis sous le joug d'un double despotisme, ont pu déployer à leur *premier réveil* une raison plus forte même que celle des peuples libres. *Que ceux qui voudraient nier ces effets se rappellent* BRUTUS *accoutumant un peuple esclave aux fiers accents de la liberté*, et, *au bout de soixante ans, se trouvant encore au niveau de la Révolution française*[2]. »

Les auteurs de l'*Histoire du Théâtre pendant la Révolution* ajoutent : « *Nous partageons l'opinion de ceux qui pensent que le théâtre n'a pas été un des*

[1] Mercier, *Tableau de Paris*, ch. CCCXII et CCCXXXIII.
[2] *Œuv.*, t. VII, p. 364.

moyens les moins puissants employés par ceux qui voulaient accélérer l'époque de cette grande Révolution. Le trône et l'autel journellement présentés sur le théâtre comme des objets d'horreur et de mépris accoutumèrent le peuple à se jouer de ce qu'il avait longtemps vénéré. Lui apprendre le secret de sa force, c'est lui en indiquer l'usage; et l'expérience a prouvé s'il a bien su profiter des leçons et des exemples que lui offraient les plus célèbres ouvrages des auteurs qui signalèrent le dernier siècle.

» Ce ne serait peut-être pas une assertion trop hasardée de dire qu'ÉCRIRE EN FRANCE L'HISTOIRE DU THÉATRE, C'EST TRACER L'HISTOIRE MORALE DU PEUPLE DEPUIS DEUX CENTS ANS [1]. »

Comme elle avait ordonné d'établir dans toutes les communes des écoles primaires pour l'enfance, la Révolution s'empressa de multiplier partout les théâtres pour l'âge mûr. Le décret du 13 janvier 1791 autorise tout citoyen à élever un théâtre public et à y faire représenter des pièces *de tout genre*, à la seule condition de faire, préalablement à l'établissement de son théâtre, sa déclaration à la municipalité du lieu [2].

A la place de ses églises démolies et brûlées,

[1] *Histoire du Théâtre français pendant la Révolution*, par Étienne et Martinville, 4 vol. in-12. Paris, 1802. Préface.

[2] *Collect. des décrets de la Révol.*, ib.

la France se couvre de salles de théâtre; et au lieu de ses religieuses et de ses prêtres dispersés, elle a pour s'instruire des comédiens et des comédiennes. Du haut de ces nouvelles tribunes, comme du haut de la chaire de l'instituteur, la Révolution se réserve le droit exclusif d'enseigner. Et qu'enseigne-t-elle ?

Par son décret du 25 pluviôse an IV, elle déclare que « le but essentiel des théâtres est de concourir, par l'attrait même du plaisir, *à l'épuration des mœurs et à la propagation des principes républicains;* que la loi du 2 août 1793, qui ordonne la représentation périodique, sur les théâtres de Paris, de pièces républicaines, ordonne aussi que tout théâtre sur lequel seraient représentées des pièces tendant à réveiller la honteuse *superstition de la royauté* sera fermé; que celle du 14 du même mois charge textuellement les conseils généraux des communes de diriger les spectacles, et d'y faire représenter les pièces les plus propres à développer l'*énergie républicaine*. En conséquence, il est ordonné de fermer tous les théâtres sur lesquels seraient représentées des pièces tendant à dépraver l'esprit public, et à réveiller la honteuse superstition de la royauté[1]. »

La loi du 2 août 1793 porte : « Art. 1er. A dater

[1] *Collect. des décrets de la Révol.*, ibi.

du 4 de ce mois, sur les théâtres qui seront désignés par la municipalité, on *représentera trois fois par semaine Brutus, Caïus-Gracchus, Guillaume Tell* et autres pièces de ce genre, capables d'entretenir dans les cœurs l'amour de la liberté et du républicanisme[1]. »

D'autres décrets ordonnent de jouer, spécialement aux fêtes nationales, les pièces les plus républicaines. Le jour de la fête du régicide, le *Brutus* de Voltaire était officiellement représenté sur tous les théâtres de la République. Comme si ce n'était pas assez, le décret du 18 nivôse an IV porte : « Tous les directeurs, entrepreneurs et propriétaires de spectacles de Paris sont tenus, sous leur responsabilité individuelle, de faire jouer chaque jour par leur orchestre, avant la levée de la toile, les airs chéris des républicains, tels que la *Marseillaise; Ça ira; Veillons au salut de l'empire* et le *Chant du départ*. Dans l'intervalle des deux pièces, on chantera toujours l'hymne des Marseillais ou quelque autre chant patriotique[2]. »

[1] *Monit.*, ibi. — [2] *Id.* ibi. La *Marseillaise* étant assez connue, nous donnons ici le *Chant du départ*, qui l'est moins :

Chant du départ, hymne de guerre, paroles de Chénier, député à la Convention, musique de Méhul.

UN REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

La victoire, en chantant, nous ouvre la barrière,
La liberté guide nos pas ;

Épurer les mœurs et propager les principes républicains, telle est donc la mission du théâtre révo-

Et du Nord au Midi la trompette guerrière
A sonné l'heure des combats.
Tremblez, ennemis de la France,
Rois, ivres de sang et d'orgueil;
Le peuple souverain s'avance,
Tyrans, descendez au cercueil!
La République nous appelle,
Sachons vaincre et sachons périr.
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir.

CHOEUR DE GUERRIERS.

La République, etc.

UNE MÈRE DE FAMILLE.

De nos yeux maternels ne craignez point les larmes;
Loin de nous de lâches douleurs!
Nous devons triompher quand vous prenez les armes;
C'est aux rois de verser des pleurs.
Nous vous avons donné la vie,
Guerriers, elle n'est plus à vous :
Tous vos jours sont à la patrie.
Elle est votre mère avant nous.

CHOEUR DE MÈRES DE FAMILLE.

La République, etc.

DEUX VIEILLARDS.

Que le fer paternel arme la main des braves;
Songez à nous, au *Champ de Mars*;
Consacrez dans le sang des rois et des esclaves
Le fer bénit par vos vieillards;

lutionnaire. Dans l'esprit de la Révolution, épurer les mœurs, c'est les délivrer des entraves de la supers-

Et rapportant sous la chaumière
Des blessures et des vertus,
Venez fermer notre paupière
Quand les tyrans ne seront plus.

CHŒUR DE VIEILLARDS.

La République, etc.

UN ENFANT.

De Barra, de Viala le sort nous fait envie;
Ils sont morts, mais ils ont vaincu;
Le lâche accablé d'ans n'a point connu la vie:
Qui meurt pour le peuple a vécu.
Vous êtes vaillants, nous le sommes;
Guidez-nous contre les tyrans;
Les républicains sont des hommes,
Les esclaves sont des enfants.

CHŒUR D'ENFANTS.

La République, etc.

UNE ÉPOUSE.

Partez, vaillants époux, les combats sont vos fêtes;
Partez, modèles des guerriers;
Nous cueillerons des fleurs pour en ceindre vos têtes;
Nos mains tresseront vos lauriers.
Et si le temple de Mémoire
S'ouvrait à vos mânes vainqueurs,
Nos voix chanteraient votre gloire,
Et nos flancs portent vos vengeurs.

CHŒUR D'ÉPOUSES.

La République, etc.

tition, et les élever au niveau des mœurs antiques; propager les principes républicains, c'est faire passer

UNE JEUNE FILLE.

Et nous, sœurs des héros, nous qui de l'*hyménée*
Ignorons les aimables nœuds,
Si pour s'unir un jour à notre destinée
Les citoyens forment des vœux,
Qu'ils reviennent dans nos murailles
Beaux de gloire et de liberté,
Et que leur sang dans les batailles
Ait coulé pour l'égalité.

CHŒUR DE JEUNES FILLES.

La République, etc.

TROIS GUERRIERS.

Sur ce fer, devant Dieu, nous jurons à nos pères,
A nos épouses, à nos sœurs,
A nos représentants, à nos fils, à nos mères,
D'anéantir les oppresseurs.
En tous lieux, dans la nuit profonde
Plongeant l'*infâme royauté*,
Les Français donneront au monde
Et la paix et la liberté.

CHŒUR GÉNÉRAL.

La République nous appelle, etc.

Tout l'esprit de l'antiquité classique respire dans cette pièce; on y trouve le peuple roi, les mères spartiates, Mars et ses champs; les tyrans et les esclaves, les mânes, l'hyménée, le serment des trois Horaces, et par-dessus tout, la haine et la soif du sang. A part la rime, ne dirait-on pas le chant de mort des sauvages, lorsque, armés de leurs casse-têtes, ils se jettent sur une tribu voisine ou

dans l'âme de tous les Français l'âme de Brutus, de Timoléon, de Gracchus, de tous les démagogues de la Grèce et de Rome. En un mot, la haine du christianisme et de la royauté, la résurrection du paganisme religieux et social, voilà toute la prédication du théâtre révolutionnaire : c'est aussi toute la Révolution.

De là deux sortes de pièces, celles qui ont pour but de détruire l'ordre religieux et social existant, et celles qui ont pour but d'en édifier un autre : jamais programme ne fut mieux rempli.

Chaque soir vingt-cinq théâtres s'ouvraient au peuple de Paris; et vingt-trois étaient toujours encombrés d'une foule tumultueuse. On suppose aisément la quantité de Grecs et de Romains qui parurent sur la scène. Toutefois ils y furent balancés par les papes, les papesses, les capucins et les religieuses qui furent livrés à la risée publique [1].

La plupart des compositions dramatiques de cette époque sont d'un tel cynisme d'impiété que nous n'osons les exhumer. Contentons-nous de dire que

s'excitent à savourer la chair palpitante de leurs prisonniers? On peut juger de l'exaltation que devaient produire ces chants révolutionnaires, exécutés à la lueur des flambeaux, par une foule tumultueuse, passionnée déjà par la tribune, par la presse et par le théâtre même.

[1] *Histoire de la Convention*, par M. A. Granier de Cassagnac, t. Ier.

les unes livrent aux sarcasmes des faubourgs l'Homme-Dieu, le Saint des saints; les autres représentent des papes aux enfers. Quelques auteurs, et entre eux l'odieux Sylvain Maréchal, font servir la comédie et le vaudeville à propager l'athéisme et le culte de la Raison.

Pour faire abhorrer le christianisme et la vie religieuse on joue la *Mélanie* de la Harpe, l'*Éricie* ou *la Vestale* de Fontenelle, *Julie* ou *la Religieuse de Nîmes* de Pougens, et cent autres pièces dans lesquelles les vœux monastiques sont présentés comme le joug le plus barbare que jamais le fanatisme et la cupidité des uns aient imposé à la faiblesse et à l'innocence des autres. La *Julie* de Pougens et les *Victimes cloîtrées* de Monvel portèrent jusqu'au fanatisme la haine des couvents et l'exécration du *despotisme monacal*.

« Julie est une fille malheureuse que des parents barbares ont contrainte de se faire religieuse. Mais la nature a donné à Julie le besoin d'aimer; elle a le *malheur* de se permettre ce sentiment, le *malheur* plus grand d'y succomber, et enfin le *malheur* extrême de ne pouvoir cacher à sa supérieure les suites de sa faiblesse. On l'enferme dans un cachot, où, couchée sur un peu de paille, réduite à un peu de pain qu'on lui jette à regret, elle attend, elle invoque la mort. Fléchier, l'évêque de Nîmes, in-

struit de ce qui se passe, se transporte au couvent, délivre la prisonnière, menace la supérieure de la justice, et lui donne pour pénitence de lire tous les jours le chapitre de l'Évangile sur la femme adultère [1]. »

Voilà de quelle odieuse manière les religieuses punissent un *simple malheur*. La cupidité les rend plus cruelles encore : *Eugénie*, jeune fille de bonne maison, est entrée au couvent. Les religieuses sont avides de son bien. On l'enferme dans un affreux souterrain. Là, on la voit couchée sur la paille, mangeant du pain noir à la pâle lueur d'une lampe prête à s'éteindre, souffrant des tourments mille fois plus cruels que la mort. Le maire averti force la porte du couvent et rend la jeune fille à la liberté. « Ces deux pièces, où l'horrible atteint son *nec plus ultrà*, excitent l'enthousiasme le plus vif [2]. »

Après avoir livré les ordres religieux à la haine, le Théâtre les livre au mépris. Le 25 février 1791, fut joué au milieu de l'enivrement général le *Mari directeur* de Flins. Des moines défroqués viennent rendre visite à des religieuses bernardines, et leur tiennent des propos galants, fort déplacés dans la bouche des disciples de saint François. Un commissaire national arrive et annonce aux dames du cou-

[1] *Monit.* 23 avril 1792.— [2] *Histoire du Théâtre*, etc., t. I, p. 49.

vent qu'elles ont recouvré leur liberté. Elles font éclater leur joie. Le ci-devant directeur des nonnes fait aussi abdication de son état et envoie son froc au commissaire. Celui-ci s'avise de s'en affubler, et va avec impudeur se placer au tribunal de la confession. La première personne qui se présente, c'est sa femme. Elle se confesse d'avoir eu trois inclinations; mais reconnaissant son mari, elle donne à son aveu un tour fort adroit dont le curieux impertinent a la bonté de se contenter.

Sa fille vient se confesser à son tour, et avoue à son père son inclination pour un moine, qu'il lui donne sur-le-champ en mariage. A cette nouvelle, les moines et les religieuses chantent des gaudrioles et dansent au milieu de leur réfectoire comme dans un bal public. C'est avec cette pièce, l'une des plus courues de la Révolution, et les autres du même genre que le Théâtre éteignait dans les cœurs tous les sentiments de vertu et d'honnêteté [1].

Il ne s'en tient pas là; pour multiplier les parjures par l'attrait du plaisir, il montre, dans l'*Intérieur d'un ménage républicain*, le bonheur d'un prêtre marié avec une femme infidèle à ses vœux, et le *Moniteur* exalte *l'excellent ton de cette pièce*. « Là, dit-il, figure une gouvernante imbue de tous les

[1] *Hist. du Théâtre*, etc., t. I, p. 91.

préjugés possibles, et particulièrement de ceux de dévotion. Elle va en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse, où elle est témoin d'un miracle et fait vœu de ne pas se marier. A son retour, son maître veut lui faire épouser Germance malgré son vœu. La personne de Germance lui plaît assez pour la décider à rompre son vœu et à donner sa parole. Mais bientôt elle se reproche son engagement comme un horrible sacrilége, en apprenant que ce Germance est le nouveau curé du pays. Mais les scrupules ne tiennent pas contre les excellentes raisons que lui oppose Germance, et surtout contre les aimables qualités qu'elle découvre en lui. Elle se marie, et l'amour finit par faire de la dévote une bonne républicaine [1]. »

Pendant qu'il livre à la haine et au mépris d'un peuple aveugle les engagements les plus sacrés, les institutions les plus respectables du christianisme; pendant qu'il met ainsi le parjure à l'ordre du jour, la torche dans la main de l'incendiaire et le marteau dans celle du démolisseur, le Théâtre trouve le secret d'envelopper dans une exécration commune la religion et la royauté. Le *Charles IX* de Chénier est la solution de ce problème. Voltaire n'avait cessé de dire : « Loin d'ensevelir la mémoire de la Saint-

[1] *Monit.* 24 nivôse an II.

Barthélemy, il faut la rappeler sans cesse au souvenir des hommes, pour achever de détruire l'empire du *fanatisme* en le montrant dans toute son horreur. Oui, le *fanatisme religieux* arma la moitié de la France contre l'autre; oui, il changea en assassins ces Français aujourd'hui si doux et si polis.... Il faut le redire tous les ans le 24 août, afin que nos neveux ne soient jamais tentés de renouveler religieusement les *crimes de nos détestables pères* [1]. »

La déclamation calomnieuse de Voltaire est pour la Révolution parole d'Évangile; et au moment de donner elle-même la Saint-Barthélemy du peuple, elle fait jouer la Saint-Barthélemy des prêtres et des rois. On voit sur la scène un roi de France, un prédécesseur de Louis XVI, ordonnant le massacre de son peuple; un prince de l'Église en grand costume, le cardinal de Lorraine, bénissant les poignards; un fils égorgeant son père; on entend le tocsin qui appelle au carnage. Toutes les têtes sont électrisées; l'horreur des assassins, la pitié pour les victimes éclatent en cris, en larmes, en trépignements frénétiques. Malheur au roi, malheur au prêtre rencontré par la foule au sortir de cette représentation, qui marquera longtemps dans les annales dramatiques [2].

[1] *Monit.*, 24 avril 1790. — [2] *Hist. pittoresque de la Conv.*, t. I, p. 56.

Dans le même but que *Charles IX* fut composée la *Mort de Calas*. « Les amis de la Révolution, qui voulaient saper le parlement et le clergé, arrachèrent le voile sanglant qui couvrait cette horrible catastrophe, pour inspirer au peuple la haine profonde du fanatisme et des anciennes institutions. Des exemples aussi affreux frappent le vulgaire plus fortement que de grandes phrases ou de subtils raisonnements. Cette tactique n'a point échappé aux meneurs cachés derrière le rideau de la Révolution. Le *meurtre de Calas*, de *la Barre*, les *massacres des Cévennes* et la *Saint-Barthélemy* ont fait plus d'ennemis à l'ancien régime que tous les discours des orateurs les plus célèbres de l'Assemblée constituante [1]. »

A ces pièces, qu'on peut appeler mixtes, succèdent les pièces qui attaquent directement la monarchie. Nous citerons, entre beaucoup d'autres, *le Dîner des Peuples*. La Nature a invité tous les Peuples à un dîner. Le peuple anglais, accompagné de ses *deux Chambres*, arrive le premier : la Nature a peine à le reconnaître, tant elle le trouve changé. Viennent ensuite le Batave, l'Américain, enfin le peuple français. La Nature embrasse et caresse ces deux derniers : ce sont ses vrais enfants. — Cependant la

[1] *Hist. pittoresque de la Convent.*, t. II, p. 10.

Royauté veut être du repas, quoiqu'elle n'y soit pas invitée. Elle arrive sur un char doré, traîné par les peuples espagnol, autrichien, prussien. — La Royauté, au seul aspect du Français, s'épouvante; elle se concerte avec la Chambre des Pairs pour accabler ce peuple dangereux; elles mettent l'une et l'autre un bandeau sur les yeux des peuples, et arment leurs mains de poignards.

La Nature se précipite alors au-devant des peuples aveuglés, et les conjure de mettre fin à leurs horribles projets contre le peuple son ami. « Hélas! s'écrie-t-elle douloureusement, qui pourra vous accorder? — *Le Temps!* » répond le vieillard *à la faux*, qui paraît tout à coup, et dont la présence met en fuite la Royauté et l'Aristocratie, désignée par la Chambre des Pairs. Le bandeau tombe du front des peuples; ils témoignent leur reconnaissance au peuple français, et tous finissent par s'embrasser en frères.

Pour abréger, nous avons omis bien des détails; en voici un pourtant qui mérite d'être mentionné.

Tous les peuples ont déjà leur portion du dîner, lorsque le peuple nègre survient. Il n'a été mis en liberté qu'au moment même, et cela encore grâce au peuple français qui a brisé ses fers. — Il s'approche humblement des peuples qui mangent, dans l'espoir de partager les fruits que leur a donnés la

Nature; mais il est chassé, rebuté. — Le peuple français lui tend les bras, et divise en bon frère sa portion avec lui. Ajoutons en finissant que c'est *Aristophane* qui a servi de modèle à l'auteur [1].

[1] *Décade philos.*, t. I, p. 363.

CHAPITRE VII.

LE THÉATRE RÉVOLUTIONNAIRE (*suite*).

Pièces antisociales et pièces républicaines : *Timoléon*, *Caïus Gracchus*, *Rienzi*, *Brutus*, de Voltaire. — Anecdote, mœurs spartiates. — *La liberté conquise*, *le Jugement dernier des rois*. — Pièces qui déifient la chair : *Agathine*, *Galatée*, *Lovelace*, *Jugement de Pâris*. — Témoignage. — *Cruauté et volupté*. — Discours de Danton. — Mœurs formées par le théâtre.

Les pièces que nous venons d'analyser ne sont en quelque sorte que des ballons d'essai. Pour monter les âmes à la hauteur des passions démagogiques, la Révolution puise à pleines mains dans l'inévitable répertoire de l'antiquité classique. Au peuple, qui applaudit à outrance, Chénier présente dans *Timoléon* un frère qui fait assassiner son frère, accusé d'avoir conspiré contre la liberté. Pour mettre le comble à cette scène d'horreur, le meurtrier dit à la mère de la victime que son fils était l'assassin du peuple, et l'invite à se réjouir de sa mort :

> Du peuple et de nos lois il était l'assassin ;
> Remerciez les dieux, ils ont conduit ma main.

Puis, montrant au peuple le poignard sanglant, il s'écrie, aux grands applaudissements de la foule :

Pour frapper un perfide,
J'ai violé la loi qui défend l'homicide.
Mais les rois ne sont point protégés par la loi,
Et, magistrat de nom, Timophane était roi.

Et le chœur répond :

Peuple libre et vengé, lève ton front auguste,
Toi qui de Timophane a puni l'attentat.
Les lois étaient sans force et son trépas est juste,
Ton poignard a sauvé l'État [1].

A *Timoléon* succède *Caïus Gracchus*. Rien de plus faible que cette nouvelle tragédie de Chénier. Néanmoins le public applaudit à outrance aux maximes révolutionnaires de Gracchus. C'est le pathos démocratico-socialiste, c'est une séance du club des Cordeliers et la demande fanatique de la loi agraire [2].

[1] *Timoléon* ne parut pas à quelques-uns assez révolutionnaire, assez respectueux pour le peuple. On lit dans la *Décade philosophique*, t. I, p. 491 : « On annonçait depuis longtemps une tragédie de Chénier intitulée *Timoléon*. Une grande répétition a eu lieu le 19 ; il y avait beaucoup de monde. Julien (de la Drôme) ne pouvant voir de sang-froid Timophane, frère de Timoléon, recevoir la couronne sans que le peuple s'indignât, a tonné contre cet ouvrage. *S'il n'y a dans Corinthe*, a-t-il dit, *qu'un Timoléon, il y a dans Paris autant d'ennemis de la royauté, autant de Timoléons qu'il y a de sans-culottes, et ce serait les insulter que de leur donner une pareille pièce.* » — [2] *Id.*, etc., t. I, p. 491.

Vient ensuite le *Rienzi* de Laignelot. « Rienzi, né à Rome au quatorzième siècle, puisa dans la lecture de Cicéron, de Tite-Live, des deux Sénèque et des *Commentaires* de César, une passion violente pour la liberté républicaine. Il se fit décerner par le peuple de Rome le titre de tribun. Pétrarque le comparait à Brutus [1]. » Il n'en fallait pas davantage pour en faire une des idoles de la Révolution.

Mais tous ces succès, tous ces applaudissements disparaissent devant ceux dont le *Brutus* de Voltaire fut constamment *honoré*.

Jouée *officiellement trois fois par semaine* sur les principaux théâtres de Paris, cette pièce est la véritable école du républicanisme révolutionnaire. Suspendue pendant quelque temps par ordre de la police, elle fut reprise le 9 novembre 1791. « Cette représentation vivement désirée fit craindre qu'elle ne fût très-orageuse. Les officiers municipaux crurent devoir prendre des mesures de sûreté, et on lut sur les affiches : « Le public est prévenu qu'on » entrera sans cannes, bâtons, épées et sans aucune » espèce d'armes offensives... » Brutus produisit une immense sensation, et le public trouva *sublimes* des maximes qui vingt ans auparavant lui auraient fait horreur. La représentation fut extrêmement tumul-

[1] *Décade philosophique*, t. II, p. 33.

tueuse. La toile fut à peine levée que les applaudissements éclatèrent. Ils devinrent un véritable tonnerre lorsque l'acteur prononça cet hémistiche : *Vivre libre et sans roi.*

» Après la pièce le parterre demanda le buste de Voltaire. Il fut apporté au milieu des applaudissements et des cris de *Vive Voltaire!* Dans une seconde représentation, pour satisfaire aux regards avides du public, on avait placé sur chaque côté du théâtre les deux bustes de Brutus et de Voltaire [1]. »

Le républicanisme farouche qui respire dans cette pièce passe dans l'âme des spectateurs et de là dans les mœurs révolutionnaires. Un jour la garde nationale de Strasbourg venait de se battre contre les Prussiens, au pont de Kehl. Le canon grondait encore que la salle de spectacle était déjà pleine : on jouait *Brutus*. « Tels étaient, dit un spectateur, les acclamations, les applaudissements frénétiques, que je ne cessais de me demander si nous étions à Strasbourg ou à Rome, sur les bords du Rhin ou sur les bords du Tibre. Les émotions de la seconde pièce furent plus violentes encore. Alors nous n'étions plus ni à Strasbourg ni à Rome; nous étions certainement à Sparte. L'acteur qui venait d'être si vivement applaudi dans *Brutus* annonça d'un ton noble

[1] *Décade philosophique*, t. I, p. 186.

et pénétré qu'une actrice, madame Froment, qui devait jouer dans la seconde pièce, ayant perdu son père et son mari, tués quelques heures auparavant à la défense du pont de Kehl, l'administration priait le public de la dispenser de paraître.

» Il finissait à peine qu'on entend frapper à grands coups de poing sur une banquette de la galerie. C'était un Jacobin qui, élevant la voix, s'écrie en colère : « Est-ce devant des républicains qu'on ose se couvrir d'une si lâche excuse? Vous confondrait-on, citoyens, avec ces chiens d'esclaves de l'autre rive qui s'époumonent à hurler des *Libera* quand nous les avons fouettés? Deux hommes sont morts pour la patrie! Gloire immortelle à leur mémoire! *Les femmes de Lacédémone se paraient de leurs habits de fête quand leurs pères, leurs maris ou leurs enfants étaient tombés sur le champ de bataille*... N'espère donc pas nous apitoyer sur le malheur d'une citoyenne favorisée par le destin des combats. Va lui dire de paraître, va lui dire de chanter; dis-lui surtout de nous épargner ses larmes. C'est aujourd'hui un jour de fête, et les larmes sont aristocrates [1]. » Et l'actrice fut obligée de paraître et de chanter.

Une autre pièce, *la Liberté conquise*, est la mise

[1] *Souv.*, *Saint-Just et Pichegru*, p. 47.

en scène, sur une vaste échelle, des sentiments du peuple régénéré aux sources de l'antique démocratie. Ici, les acteurs, ou plutôt l'acteur c'est le peuple lui-même, armé de pioches, de marteaux, de haches, de tous les instruments de destruction; c'est le peuple devenu souverain, et faisant acte de sa souveraineté en pillant, tuant, brisant, démolissant avec délices. « Il faut, dit M. Martinville, que le délire révolutionnaire ait été bien *général*, pour qu'un ouvrage aussi informe ait été couvert d'applaudissements, et ait longtemps attiré la foule au Théâtre-Français [1]. »

Harny fut le père de cette pièce, pour laquelle le peuple lui décerna une *couronne civique*. L'éloge du poëte, joint au succès de son œuvre, attestera à la postérité l'état d'effervescence dans lequel on se trouvait à cette époque. Le fait suivant ne l'attestera pas avec moins d'éloquence. Dans une représentation de la *Liberté conquise*, le public aperçoit Arné de Dôle, soldat aux gardes françaises et l'un des vainqueurs de la Bastille. Le parterre se lève avec enthousiasme et demande que Arné descende sur le théâtre et reçoive la *couronne civique*. Mais l'actrice Sainval, n'en ayant point, prend le bonnet d'un particulier qui représentait un personnage du peuple, et le pose

[1] *Hist. du Théâtre*, t. II, p. 48.

sur la tête d'Arné au milieu des plus vifs applaudissements[1].

Après la pièce d'Harny, l'esprit de Gracchus, de Brutus et de tous les démagogues, si longtemps admiré au collége, si soigneusement entretenu par les livres, fait au théâtre une explosion qui ne rencontre plus de résistance. Plus d'autres pièces que des pièces révolutionnaires. Des spectateurs effrénés viennent hurler des chansons patriotiques, et chaque soir remplissent les *écoles populaires de la Révolution* d'épouvante et de terreur : on ne rougit plus de rien.

On trouve successivement le *Père Jacobin*, le *Patriote du 10 août*, dans lesquels le dévergondage révolutionnaire semble atteindre les dernières limites ; l'*Othello* de Ducis, où l'horrible est porté au plus haut degré, et qui eut un succès fou ; *Robert chef de Brigands*, se constituant le vengeur de la société ; l'*Expulsion des Tarquins*, de Leblanc ; puis, *Épicharis et Néron* ou *Conspiration pour la Liberté ;* puis, les *Catilinas modernes*. Ces pièces sont l'apothéose de l'assassinat et l'insulte des victimes. Elles sont suivies de cent autres, qui sont plutôt des saturnales que des spectacles. On ne joue plus que les pièces anciennes qui offrent des allusions aux

[1] *Hist. du Théâtre*, t. II, p. 48.

circonstances révolutionnaires, et encore faut-il en retrancher tout ce qui ne sent pas assez le sang. C'est ainsi qu'on corrige même le *Brutus* de Voltaire. Comment s'étonner de voir le spectacle avili à ce point, quand la Harpe ne craint pas de venir sur le *Théâtre de la République*, le bonnet rouge en tête, et dans le costume de sans-culotte le plus prononcé, hurler une hymne patriotique de sa façon et recevoir les applaudissements d'énergumènes, dont ses strophes échauffent encore le fanatisme [1]?

Terminons cette dégoûtante nomenclature, qu'on pourrait étendre indéfiniment, par une pièce qui dépasse tout ce que nous avons vu, et qui eut un succès sans exemple : c'est le *Jugement dernier des Rois*. Jouée pour la première fois le 18 octobre 1793, cette pièce est sinon la plus atroce de la Révolution, du moins la plus propre à faire connaître les mœurs du temps. En voici l'analyse.

Un vieux Jacobin, victime du despotisme d'un roi de France, est abandonné depuis vingt ans dans une île déserte. Il y gémit sur les crimes des rois et sur les tourments des peuples. Il a tracé sur un rocher ces mots qu'il adore : *Liberté, Égalité*. Tout à coup, il voit un navire qui cingle à pleines voiles vers son île et qui débarque une foule d'étrangers. Ce sont

[1] *Hist. du Théâtre*, t. III, p. 144.

des sans-culottes de tous les pays de l'Europe, qui conduisent une cargaison de rois. Le vieillard enchanté reconnaît des Français, et demande ce qui les amène. L'Europe est libre, lui dit-on; la France a donné le mouvement, les peuples sont tous en République. Ils ont envoyé chacun un sans-culotte à une convention générale, chargée d'exporter dans une île déserte les tyrans couronnés. Vous allez les voir paraître tous, excepté un dont la France a fait justice. Le vieillard leur assure que son île est propre à recevoir l'odieuse cargaison; il y a même, ajoute-t-il, un volcan qui d'un moment à l'autre peut exterminer tous ces tyrans.

Charmés de cette réponse, les sans-culottes retournent au navire. Chaque souverain, la corde au cou, est amené par un sans-culotte de sa nation et montré, à peu près comme on fait à la foire les animaux vivants d'une ménagerie. Voilà le roi d'Angleterre; celui-ci est le roi de Prusse; celui-là, l'empereur François; puis paraît le roi de Naples; puis, le roi d'Espagne avec un pied de nez; puis, le gros Stanislas, roi de Pologne; puis, l'impératrice de Russie, élégamment surnommée la *Cateau du Nord*; enfin, le pape Pie VI.

Après les avoir accablés de coups de pieds, de poings et de bâtons, d'outrages et des plus grossières injures, les sans-culottes se retirent, et ont

la générosité d'apprendre à ces infortunés qu'ils sont voisins d'un volcan. A la frayeur qui s'empare d'eux succède une scène digne du pinceau révolutionnaire. Ces monarques s'injurient comme des forts de la halle, se crachent au visage, se déchirent avec les ongles, et l'impératrice de Russie casse avec son sceptre la tête du pape. Pendant la lutte la terre tremble; le volcan inonde l'île d'une lave brûlante; tous les souverains sont anéantis, et le silence de la mort forme le dénoûment de ce drame épouvantable.

L'auteur fut demandé à grands cris par une tourbe féroce, avide de savourer de tels carnages. Un acteur vint jeter au public le nom de Silvain Maréchal. L'auteur était digne de la pièce [1].

Après avoir déifié l'orgueil en enseignant la haine de la religion et de la royauté, l'admiration des démocrates et l'adoration de la démocratie, le théâtre, trop fidèle organe du paganisme, déifie la chair. Pas une leçon de sensualisme et d'immoralité qu'il ne donne; pas un sentiment honnête, capable d'empêcher l'homme de se vautrer dans la fange, qu'il ne frappe de ridicule : toutes les digues sont renversées et le torrent coule à pleins bords.

Pour l'instruction de la postérité, citons au moins

[1] *Hist. du Théâtre*, t. III, p. 118.

le titre de quelques-unes des pièces les plus courues de cette nouvelle catégorie. Dans *Caton* d'Utique et la *Mort de Beaurepaire*, vous avez l'apologie du suicide; dans les *Dangers de l'Opinion*, la *Modération* et les *Contre-Révolutionnaires*, celle de tous les crimes contre la famille, la propriété et la sûreté personnelle. Le succès de ces pièces fut prodigieux. Jamais les tricoteuses des tribunes ne firent mieux leur métier. Le moindre signe d'improbation eût été un arrêt de mort, et le spectateur était obligé d'entendre sans sourciller les provocations les plus brutales au meurtre, au pillage, à tous les forfaits [1]. La modération changée en crime capital! C'est Dugazon qui se chargea de familiariser l'opinion avec cette idée nouvelle.

Dans les pièces suivantes, tout ce qu'il y a de plus immonde dans les désordres contraires aux mœurs passe, à peine gazé des oripeaux dramatiques, devant les yeux des spectateurs, et va porter la corruption jusqu'aux dernières fibres de l'âme: *Agathine* ou la *Fille naturelle*; *Galatée*; *Myrrha*; le *Lovelace français*, pièce infâme, qui suffirait à déshonorer l'époque révolutionnaire, si elle ne l'était pas bien plus encore par les applaudissements frénétiques donnés à cette leçon publique d'immoralité

[1] *Hist. du Théâtre*, etc., t. III, p. 125.

révoltante; *Didon; l'Amour et la Raison;* le *Valet rival;* l'*Amant jaloux;* l'*Amant femme de chambre;* les *Amours de Colombine; Télémaque dans l'île de Calypso;* l'*Amour quêteur;* l'*Extravagance amoureuse;* les *Déguisements amoureux;* les *Esclaves par amour;* les *Amants voleurs;* les *Amants invisibles; Bélis et l'Hymen; Florette et Colin;* les *Amours de la mère Ragot;* les *Amours de madame Miroton;* le *Siége de Cythère;* le *Mari à deux femmes;* l'*Amant brutal;* le *Temple de l'Hymen;* le *Triple mariage;* l'*Amour anglais;* l'*Amant jaloux;* les *Amours de Bastien et de Julienne;* le *Mari fille;* l'*Enchère amoureuse;* le *Souper de la courtisane;* le *Jugement de Pâris.*

Rendant compte de cette dernière pièce, l'organe officiel de la Révolution s'exprime ainsi : « Tout ce que le luxe a de magnificence, tout ce que l'imagination la plus heureuse peut concevoir de grâce et de volupté, tout ce que les arts peuvent produire de merveilles, voilà ce qui a servi à former le ballet intitulé le *Jugement de Pâris*, joué pour la première fois, le mardi 5 mars, sur le théâtre de l'Opéra.

» Le sujet en est simple et *entièrement conforme à la fable.* Junon, Minerve et Vénus se disputent le prix de la beauté. Jupiter ne peut les mettre d'accord. Mercure s'empare de la pomme pour la porter

au berger Pâris, qui doit adjuger le prix à la beauté... Vénus paraît au bain, à sa toilette. Et c'est là que l'auteur a eu l'art de rassembler, *sans indécence*, les tableaux les plus voluptueux et les plus séduisants.

» On connaît le jugement. Junon promet à Pâris les grandeurs, les richesses; Minerve, la gloire des conquérants; Vénus, *entourée de toute sa cour*, lui offre des triomphes amoureux qui le flattent davantage. Elle a le prix et unit Pâris à la nymphe Anone.

» Le ballet est de Gardel, la musique de Méhul; il est dansé par la belle Saulnier, par l'élégante Chérigny, par Vestris, en un mot par tout ce que la danse possède de plus distingué. Ces noms connus sont pour ceux qui les portent un éloge auquel on ne peut rien ajouter [1]. »

Pendant qu'à l'opéra on représente, *sans indécence*, Vénus à sa toilette, Vénus au bain, Vénus entourée de toute sa cour, Vénus faisant triompher la plus honteuse comme la plus redoutable des passions, voici ce qui se passe dans les autres théâtres, où l'on joue chaque soir les pièces que nous avons indiquées, et d'autres encore. « Là, dit un témoin oculaire, *tout respire la corruption*, *tout est scandale*. Les acteurs sont les uns d'un âge mûr, les autres

[1] *Monit.* 24 mars 1793.

des enfants. Les premiers sont l'espèce d'hommes la plus vile qu'il y ait à Paris; ceux qui sont plus jeunes, les enfants mêmes, ne leur cèdent qu'en expérience, non en émulation.

» Je fus admis, avec quelque difficulté il est vrai, à la répétition d'une comédie et d'un ballet. Une vive indignation s'empara de moi quand j'entendis les leçons qu'on donnait à ces petits garçons et à ces petites filles. De prétendus maîtres de goût leur apprenaient comment il faut prononcer les équivoques; comment, dans ces occasions, les gestes doivent être tantôt d'accord avec la physionomie, tantôt en contradiction apparente avec elle; comment en appuyant sur certaines syllabes on forme un sens obscène. C'étaient des moyens d'impudicité présentés sous des termes ordinaires.

» Au ballet ce fut *pis encore*. L'histoire nous apprend en rougissant que l'affreux Tibère faisait servir l'enfance même à ses plaisirs; mais ce n'était pas le crime de Rome entière; il n'y avait point à Rome de rendez-vous autorisés, de foires où l'on exposait cette marchandise bien parée [1]. »

La chute se mesure à la hauteur de laquelle on tombe. Des hauteurs du christianisme, la Révolution tombe au-dessous de l'antiquité païenne, sa

[1] *Monit.*, t. II, p. 418.

mère et son modèle. Mais en quoi elle reste sur même niveau, c'est la constante union de la volupté et de la cruauté : du sang et des plaisirs, orgueil de la raison et orgueil de la chair; voilà partout et toujours le paganisme ancien et le paganisme moderne. C'est après avoir bu pendant le jour le sang des gladiateurs égorgés dans l'amphithéâtre que, le soir étant venu, Rome se rendait aux lupanars. C'est après avoir, le matin, demandé des têtes et assisté au spectacle de la guillotine, que la Révolution, à la lueur des flambeaux, s'enivrait de voluptés immondes.

C'est après avoir, grâce à l'antiquité classique, contemplé Vénus au bain, que Danton, au nom de la même antiquité, faisait entendre du haut de la tribune ce discours, qu'on prendrait pour le hurlement du tigre altéré de sang : « On nous reproche d'être des buveurs de sang; eh bien! s'il le faut, *soyons des buveurs de sang*..... une nation en révolution est comme l'airain qui bout et se régénère dans le creuset. Citoyens, la statue de la Liberté n'est pas fondue; le métal bouillonne; si vous ne surveillez pas le fourneau, vous en serez tous brûlés. C'est aujourd'hui qu'il faut que la Convention décrète que tout homme du peuple aura une pique aux frais de la nation. Les riches la payeront. Il faut décréter encore que dans les départements où

la contre-révolution s'est manifestée, quiconque a l'audace d'appeler cette contre-révolution sera mis *hors la loi*.

» *A Rome, Valérius Publicola* eut le courage de proposer une loi qui portait peine de mort contre quiconque appellerait la tyrannie. Eh bien! moi, je déclare que quiconque oserait appeler la destruction de la liberté ne périra que par mes mains, dussé-je après porter ma tête sur l'échafaud. Heureux d'avoir donné un exemple de vertu à ma patrie [1]. » (Tonnerre d'applaudissements.)

De cette école du théâtre et de la place de la guillotine, de ce mélange immonde de sang et d'infamies se formaient, comme on peut le penser, des mœurs publiques qui échappent à toute description. « On changeait de mari comme d'appartement; et dans une affaire majeure, un époux cédait sa moitié, ou par forme de balance, d'à-compte ou de pot-de-vin. C'était une confusion, un *chaos libidineux* inexprimable. La facilité de se quitter rendait la vie intérieure aussi fâcheuse que l'autre; à chaque querelle, on tirait de son côté; les tribunaux n'étaient occupés qu'à prononcer des divorces; et, dans un salon, une femme, jouant à la

[1] *Monit.* 27 mars 1793.

bouillotte, faisait souvent la chouette à cinq ou six de ses maris.

» Et on aimait, et on jouissait de mille manières : à la table, au jeu, au bal, aux spectacles, tandis que chaque jour le sang ruisselait dans les rues de Paris. On trouvait dans les salons un peu à la mode deux listes du jour en permanence : celle des suppliciés de la veille, et celle des pièces que les théâtres représenteraient ce même soir. On passait de l'une à l'autre avec la même indifférence, disputant sur la personne d'un condamné avec autant de chaleur que sur le nom d'une actrice. On avait toujours connu quelqu'un des premiers, et on s'en consolait en soupant avec quelqu'une de celles-ci.

» Jamais, tant que je conserverai la mémoire, je ne perdrai le souvenir de ces jours d'horreur et de tranquillité, de ce mélange de scènes sanglantes et de fêtes en plein air : on égorgeait chaque soir sur la place de la Révolution au bruit des instruments de danse. Dans les Champs-Élysées, on voyait filer à côté l'une de l'autre la charrette chargée de victimes et la voiture, devenue fiacre, qui conduisait à la Courtille la jolie divorcée, remariée du matin ; et le peuple, avec un égal empressement, portait ses regards ici et là. Le lendemain recommençait le même spectacle, et nul ne s'en formalisait. Ainsi,

nous étions toujours vis-à-vis d'une tête de mort et d'une guirlande de roses [1]. »

[1] *Histoire pittoresque de la Convention*, t. I, p. 255 et suiv. — On avait transformé en lieux de danse et l'ancien cimetière de Saint-Sulpice, dont les pierres tumulaires n'avaient pas encore été enlevées, et le jardin des Carmes, naguère inondé du sang de tant de martyrs. Le premier de ces deux établissements était appelé *bal de Zéphire*, l'autre *bal champêtre des Tilleuls*. Dans les faubourgs on avait organisé un grand nombre de *bals champêtres*, fréquentés par la dernière classe de la population; les autres classes avaient imaginé le *bal des victimes*. Pour y être admis il fallait être vêtu de noir, avoir perdu un proche parent sur l'échafaud. En y entrant il était de bon ton de ne saluer qu'en imitant, avec les épaules et la tête, le mouvement d'un homme décapité : cela s'appelait le *salut à la victime*. (M. Gabourd, *Histoire de la Révol.*, t. II, p. 482.)

CHAPITRE VIII.

LES DÉCEMVIRS RÉVOLUTIONNAIRES.

Rapports entre la République romaine et la République française. — Décemvirs et triumvirs. — Biographies des principaux personnages qui personnifient la Révolution. — Biographie de Camille Desmoulins. — Devenu républicain au collége. — Il ne sait que l'antiquité; il ne parle que sa langue. — Exemples tirés de ses *Révolutions* et de son *Vieux Cordelier*. — Son discours au Palais-Royal. — Classique dans sa vie publique, il l'est aussi dans sa vie privée. — Son mariage. — Pièce originale. — Nom et baptême qu'il donne à son fils. — Aveu de M. Michelet. — Exclu des Jacobins. — Trahi par Robespierre. — Condamné à mort. — Ses dernières paroles. — Sentiments et mort de sa femme.

Jusqu'ici nous avons vu la République française reproduisant toutes les phases de la République romaine. Celle-ci commence par l'abolition de la Royauté; cet acte lui attire la guerre étrangère et la guerre intestine; elle soutient l'une et l'autre avec énergie et avec succès. Au milieu du bruit des armes, Rome républicaine se donne une constitution, des lois, des institutions politiques et civiles. Les Décemvirs tentent d'usurper le pouvoir des rois qu'ils ont chassés : ils sont chassés à leur tour; et

Rome, toujours en lutte au dedans et au dehors, continue ses conquêtes jusqu'à ce qu'elle tombe sous le joug des Triumvirs : le Triumvirat est le passage sanglant qui la conduit à l'empire. Alors la fière République, tremblant sous le sabre d'un despote, donne au monde le spectacle de la corruption des mœurs et de l'avilissement des caractères, le plus humiliant dont l'histoire nous ait conservé le souvenir.

Inaugurée par l'abolition de la Royauté, la République française voit surgir de ce fait la guerre étrangère et la guerre civile. Contre les ennemis extérieurs et contre les ennemis intérieurs, elle déploie une terrible énergie et obtient d'éclatants succès. Malgré les préoccupations de la lutte, elle se donne des constitutions, des lois, des institutions politiques et civiles. Bientôt des Décemvirs sortis de son sein aspirent au pouvoir suprême qu'ils ont renversé. Des partis se forment qui se heurtent et se supplantent pendant toute la durée de la République. Le champ de bataille reste à des Triumvirs semblables à ceux de l'ancienne Rome. Ils noient la France dans un déluge de larmes, de sang et de crimes. La corruption des mœurs, la perversité des idées et l'avilissement des caractères atteignent des limites inconnues dans l'histoire des peuples modernes. La République, usée par ses propres excès,

devient la proie d'un nouveau César, dont l'empire est regardé comme un bienfait.

Ou l'histoire doit renoncer à rien établir, ou tous ces rapprochements, qui ne sont ni inventés, ni forcés, prouvent jusqu'à l'évidence que la République française fut un calque de la République romaine, et, d'un bout à l'autre, la mise en scène des études de collége. Pour achever la démonstration, il nous reste à faire l'histoire des Décemvirs, des Triumvirs et de leur règne.

Suivant l'usage de donner aux hommes et aux choses des noms classiques, le nom de Décemvirs et de Triumvirs est appliqué pendant la Révolution aux ambitieux qui aspiraient au pouvoir suprême. Après le 9 thermidor, il est spécialement employé dans les actes officiels, à désigner Robespierre et ses complices. Avant cette époque, il caractérise certains membres des comités de salut public, de sûreté générale et même de la Convention, dont, peut-être à leur insu, Robespierre se sert pour détruire ses ennemis et arriver à ses fins. C'est par leur moyen qu'il disperse les Brissotins, abat les Girondins, tue le parti de Danton, écrase Chaumette et les Hébertistes, jusqu'à ce que, d'épuration en épuration, il arrive, maître presque absolu du pouvoir, avec ses deux affidés, Couthon et Saint-Just, à la journée du 9 thermidor, dans laquelle il succombe, et avec lui le Triumvirat.

Comme ces Décemvirs et ces Triumvirs sont l'expression la plus exacte de la Révolution, il est d'un grand intérêt de les connaître. Ces hommes ne sont pas nés d'eux-mêmes, ils ne sont pas tombés tout faits au milieu de la Révolution, ils ne se sont pas improvisés. Ainsi, de qui sont-ils fils? Par qui ont-ils été formés? Quel esprit les anime? Quelle pensée domine leurs pensées, et d'où vient cette pensée? Autant de questions capitales que les biographies suivantes aideront à résoudre. Nous donnerons seulement celles de Camille Desmoulins, de Saint-Just, de Couthon et de Robespierre. Des limites que nous ne devons point franchir nous obligent à restreindre ce travail, qu'on peut étendre aux autres lettrés de la Révolution, avec la certitude d'arriver invariablement au même résultat.

Ami d'enfance de Robespierre, député à la Convention, provocateur du 10 août et des massacres de septembre, régicide, membre du Comité de salut public, auteur de la *Philosophie au peuple français*, des *Révolutions de France et de Brabant* et du *Vieux Cordelier*, Camille Desmoulins est un des hommes qui, par ses actes et par ses écrits, a exercé le plus d'influence sur l'époque révolutionnaire. Nous empruntons à un de ses parents, M. Matton, les détails qui suivent :

« Camille Desmoulins naquit à Guise, en Picardie,

en 1762. Son père était lieutenant général au bailliage de cette ville, et très-attaché à la royauté. Sa mère s'appelait Madeleine Godart de Wiége. Témoin de la vivacité d'esprit du jeune Camille et de son amour pour l'étude, M. de Viefville des Essarts, son parent, obtint pour lui une bourse à ce fameux collége de Paris d'où sont sortis presque tous les hommes de la Révolution, au collége Louis le Grand. C'est là que Camille fit connaissance avec Maximilien Robespierre. *L'éducation toute républicaine qu'on donnait alors à des jeunes gens nés pour vivre sous une monarchie contribua beaucoup à développer leur amour de la liberté et de l'indépendance. Sans cesse et sous toutes les formes, on leur présentait l'histoire des Gracques, des Brutus, des Caton. Camille était toujours avec Robespierre, et la conversation roulait le plus souvent sur la constitution de la République romaine.*

» Dans une de ses premières classes, il reçut pour prix les *Révolutions romaines* de Vertot. La lecture de cet ouvrage le transporta d'dmiration : aussi dans la suite il en eut toujours un volume dans sa poche. C'était pour lui un compagnon indispensable, c'était son *vade-mecum*. Il en usa ou en perdit au moins une vingtaine d'exemplaires. C'est peut-être à cet *ouvrage excellent* et à l'étude particulière qu'il a faite des discours de Cicéron, et surtout de ses Philip-

piques, que l'on doit le style vif et tranchant qui distingue ses écrits.

» Les idées républicaines qu'il avait puisées dans Cicéron et dans Vertot allaient chez lui jusqu'à l'exaltation. On va s'en convaincre : dans les vacances de 1784, il allait souvent chez madame Godart de Wiége, sa parente, qui s'amusait beaucoup à le contrarier sur ses idées politiques. Un jour, pendant le dîner, et en présence d'un grand nombre de convives, elle le contrarie plus que jamais. Camille se lève furieux, jette sa serviette, monte sur la table au milieu des plats et parle pendant une heure, pour lui prouver, et à la société qui l'entoure, que le gouvernement républicain est le seul qui convienne à des hommes libres, et qu'il n'y a que des esclaves qui puissent courber la tête sous le joug de la royauté [1]. »

Camille Desmoulins avait alors vingt-deux ans.

Issu d'une famille noble et royaliste, élevé par des prêtres, Camille, devenu républicain à l'école des auteurs classiques, se montre toute sa vie la personnification de ses principes littéraires. Au sortir du collége, en 1788, il publie un plan de *constitution républicaine*. L'ouvrage est intitulé la *Philosophie au peuple français*, et se réduit à deux idées :

[1] Voir cette notice en tête d'une nouvelle édition du *Vieux Cordelier*.

l'antiquité païenne est l'âge d'or; les siècles chrétiens sont l'âge de fer. La conséquence est qu'il faut renverser l'ordre de choses existant et retourner à l'ordre antique. L'épigraphe est invariablement prise d'un auteur païen : *Expergiscamur, ut errores nostros coarguere possimus. Sola autem nos philosophia excitabit, sola somnum excutiet gravem.* (Seneca, *De Philosophia*). Puis, faisant un appel au peuple français, il s'écrie : « Il est temps que vous leviez la tête, et que vous recouvriez votre liberté *originelle*. Si vous veniez à mollir, vous retomberiez dans cette honteuse et triste servitude de vos infortunés ancêtres [1]. »

L'année suivante, il publia la *France libre ;* cet ouvrage est écrit dans le même esprit que le précédent.

Le nouveau Lycurgue ne connaît que la Grèce, Rome et les Romains; il ne voit de beau et de bon que leur gouvernement et leurs actes : il ne sait imiter que leur conduite, parler que leur langage.

[1] Comme échantillon des idées qui fermentaient alors dans toutes les têtes lettrées, voici le titre d'un petit ouvrage publié la même année : Le *Gloria in excelsis* du peuple, suivi des *Litanies* du tiers état, auxquelles on a joint le *Magnificat* du peuple, le *Miserere* de la noblesse, le *De profundis* du clergé, le *Nunc dimittis* du parlement, la *Passion*, la *Mort* et la *Résurrection* du peuple et le *petit prône* aux roturiers, en attendant le *grand sermon* à tous les ordres.

C'est à peine si dans ses nombreux écrits on trouve un paragraphe qui ne soit émaillé de quelque citation des auteurs païens, de quelque réminiscence de collége. La *possession* est complète. « J'ai, dit-il, un faible pour les Grecs et les Romains. Les rapprochements, les images, les traits que je leur emprunte sont comme des espèces d'estampes dont j'enrichis ma feuille périodique[1]. »

Citons seulement quelques exemples pris au hasard : « Il n'y a d'État vraiment libre que celui où tout citoyen peut écrire sur sa coquille : *Je donne ma voix contre Aristide, parce qu'il est juste*... Je vais aux Cordeliers, c'est là qu'on maintient les principes. Quand les sept sages de la Grèce seraient membres du district des Cordeliers, et qu'il renfermerait dans son sein *et les jardins d'Acadème et ceux d'Épicure, et le Lycée et le Portique,* je défie que la logique y fût plus saine... Les patriotes ont fait des prodiges de valeur ; nous avons vu un père de famille, plus grand que *Decius*, venir dévouer ses trois fils à la patrie[2]. »

Heureux des succès de la Révolution française, il s'écrie : « Le plus beau spectacle qui se soit jamais offert à l'esprit humain est sans doute d'observer ces tremblements de terre, qui vont *ébranler tous les trônes de l Europe,* renverser entièrement les uns et mettre

[1] *Révol. de France*, etc., t. I, p. 123. — [2] *Id.*, p. 9, 16, 77.

les autres presque au niveau du sol. Sans doute il s'élèvera *des Taciles et des Tites-Lives* dignes d'écrire ce morceau si intéressant de l'histoire du monde [1]. »

La révolution de Brabant, qui n'a pas encore chassé les prêtres, lui paraît manquée, et il dit : « Peuples imbéciles! et vos idées, et votre âme, ne songez-vous donc pas à l'agrandir? Mais tels sont les hommes sous le joug des *mages. Athènes peut secouer le joug des tyrans, Rome celui des Tarquins;* mais l'esclavage des prêtres a cela de propre qu'il abrutit et abâtardit l'espèce humaine à tel point qu'elle ne peut s'en délivrer [2]. »

De la haine des prêtres il passe à la haine des rois, toujours au nom des Romains : « Je ne prétends, dit-il, gêner personne dans ses affections, et je leur permets de se prosterner devant le Roi, sa femme, ses frères, ses tantes, ses cousins. Mais liberté du culte; moi, je réserve mon idolâtrie pour la majesté du peuple. La liberté, l'égalité, voilà mes dieux. La nation veut un Roi; puisque cela est décrété, je n'ai rien à dire. Mais peut-on trouver mauvais *que je sois de ces Romains qui gémissent quand Antoine, aux Lupercales, impose le diadème à César* [3]? »

Et plus loin : « Le *Prince* a commencé à visiter les lieux publics; une foule immense de peuple sui-

[1] *Révol. de France*, etc., t. I, p. 309. — [2] *Id.*, ibi., p. 416. — [3] *Id.* ibi., p. 490.

vait sa voiture; les rues retentissaient d'acclamations : *Vive le Roi! vive la Reine!* A Dieu ne plaise que je blâme les largesses faites au peuple; le Prince ne peut faire un meilleur usage des vingt millions qu'on lui a donnés pour se divertir, mais je n'ai pas laissé de dire, en voyant le carrosse, comme Laocoon : *Hoc inclusi ligno occultantur Achivi.* Les Grecs sont cachés dans ce bois [1]. »

Enfin, provoquant directement l'Europe entière à l'assassinat des Rois, et cela au nom des auteurs classiques, il met pour épigraphe à son journal, *les Révolutions de France,* ce mot de Sénèque : *Victima haud ulla amplior potest magisque opima mactari Jovi, quam Rex:* La meilleure et la plus agréable victime qu'on puisse immoler à Jupiter, c'est un Roi.

Aussi, dans le procès de Louis XVI, il vote pour la mort sans appel et sans sursis, et motive son vote en disant : « Un Roi mort, ce n'est pas un homme de moins. Je vote pour la mort, trop tard peut-être pour l'honneur de la Convention nationale [2]. »

Même langage dans le *Vieux Cordelier;* même esprit de haine contre l'ordre religieux et social établi. Écoutons encore : « Tous les États libres, en tolérant tous les cultes, *ont proscrit le papisme seul, et avec raison*, la liberté ne pouvant permettre une

[1] *Révol. de France*, etc., t. I, p. 560. — [2] *Monit.* 15 janv. 1797.

religion qui fait de la servitude un de ses dogmes. J'ai donc toujours pensé qu'il fallait retrancher au moins le clergé du corps politique; mais pour cela il suffisait d'abandonner le catholicisme à sa décrépitude et le laisser finir de sa belle mort, qui était prochaine. Il n'y avait qu'à laisser agir la raison et le ridicule sur l'entendement des peuples, et avec Montaigne, « regarder les églises comme des petites » maisons d'imbéciles, qu'il fallait laisser subsister » jusqu'à ce que la raison eût fait assez de progrès, » de peur que les fous ne devinssent furieux... » Comment, d'ailleurs, ignorer que la liberté elle-même ne saurait se passer de l'idée d'un Dieu rémunérateur, et qu'*aux Thermopyles, le célèbre Léonidas exhortait ses trois cents Spartiates en leur promettant le brouet noir, la salade et le fromage chez Pluton :* apud inferos cœnaturi [1] ? »

Les atrocités révolutionnaires, l'encombrement des prisons, le nombre chaque jour croissant des victimes, peut-être la crainte de le grossir lui-même, semblent ralentir sa fureur, et, dans le *Vieux Cordelier*, il prêche la modération et la liberté individuelle, dont, à ses yeux, la liberté de la presse est la garantie. Or, les souvenirs de collége qu'il a constamment invoqués pour égorger et détruire, il les invoque en faveur de sa nouvelle thèse.

[1] N. 2, p. 24.

« Pourquoi, dit-il, la clémence serait-elle devenue un crime dans la République? Prétendons-nous être plus libres que les Athéniens, le peuple le plus démocrate qui ait jamais existé, et qui avait élevé cet *autel à la Miséricorde*, devant lequel le philosophe Demonax, plus de mille ans après, faisait encore prosterner les tyrans? Je crois avoir bien avancé la démonstration que la saine politique commande une semblable institution. Et NOTRE GRAND PROFESSEUR, MACHIAVEL, que je ne me lasse point de citer, regarde cet établissement comme le plus important et de première nécessité pour tout gouvernement, le souverain devant plutôt abandonner les fonctions de comité de sûreté générale que celles de comité de secours. *C'est à lui seul surtout*, recommande-t-il, *que le dépositaire de la souveraineté doit réserver la distribution des grâces et tout ce qui concilie la faveur, laissant aux magistrats la disposition des peines et tout ce qui est sujet aux ressentiments*[1]. »

Quant à la liberté de la presse, garantie de la liberté individuelle, il en prouve la nécessité à l'*aide des Grecs et des Romains*. « Qu'est-ce qui distingue la République de la Monarchie? Une seule chose, la liberté de parler et d'écrire. Ayez la liberté de la presse à Moscou, et demain Moscou sera une République. Quel est le meilleur retranche-

[1] N° 2, p. 218 et suiv.

ment des peuples libres contre les invasions du despotisme? c'est la liberté de la presse; et ensuite, le meilleur? c'est la liberté de la presse; et après, le meilleur? c'est encore la liberté de la presse. En un mot, l'âme des Républiques, leur pouls, leur respiration, le souffle auquel on reconnaît que la liberté vit encore, c'est la franchise du discours.

» Vois à Rome quelle écluse d'invectives Cicéron lâche pour noyer dans leur infamie Verrès, Catilina, Clodius, Pison et Antoine! Le poëte Catulle traîne dans la boue Jules César.

» Railleur et malin, non-seulement le peuple d'Athènes permettait de parler et d'écrire, mais on voit par ce qui nous reste de son théâtre que son plus grand divertissement était de voir jouer sur la scène ses généraux, ses ministres, ses philosophes. Lis Aristophane, et tu seras étonné de *l'étrange ressemblance d'Athènes et de la France démocrate.* Tu y trouveras un Père Duchesne comme à Paris, les bonnets rouges, les ci-devant, les orateurs, les motions et les séances absolument comme les nôtres; en un mot, tu y trouveras une *antiquité de trois mille ans dont nous sommes contemporains...*

» La seule ressemblance qui manque, c'est que, quand ses poëtes le représentent ainsi, à son opéra et à sa barbe, tantôt sous le costume d'un vieillard, et tantôt sous celui d'un jeune homme, dont l'auteur

ne prenait pas même la peine de déguiser le nom, et qu'il appelait *le peuple*, le peuple d'Athènes, loin de se fâcher, proclamait Aristophane le vainqueur des jeux, et encourageait par tant de bravos et de couronnes à faire rire à ses dépens, que l'histoire atteste qu'à l'approche des Bacchanales les juges des pièces de théâtre et le jury des arts étaient plus occupés que tout le sénat et l'aréopage ensemble, à cause du grand nombre des comédies qui étaient envoyées au concours.

» Notez que ces comédies étaient si caustiques, contre les ultra-révolutionnaires et les tenants de la tribune de ce temps-là, qu'il en est telle, jouée sous l'archonte Stratoclès, quatre cents ans avant Jésus-Christ, laquelle si elle était traduite mettrait debout les Cordeliers, car Hébert soutiendrait que la pièce ne peut être que d'hier, de l'invention infernale de Fabre d'Églantine, contre lui et le *Père Duchesne*, et que c'est le traducteur qui est la cause de la disette des subsistances; et il jurerait de *le poursuivre jusqu'à la guillotine*. Les Athéniens étaient plus indulgents et non moins chansonniers que les Français : loin d'envoyer à Sainte-Pélagie, encore moins à la place de la Révolution, l'auteur qui, d'un bout de la pièce à l'autre, décochait les traits les plus sanglants contre Périclès, Cléon, Lamarchus, Alcibiade, contre les comités et présidents des sec-

tions, et contre les sections en masse; les sans-culottes applaudissaient à tout rompre, et il n'y avait personne de mort par suite de la représentation, que ceux des spectateurs qui crevaient à force de rire d'eux-mêmes.

» Qu'on ne dise pas que cette liberté de la presse et du théâtre coûta la vie à un grand homme, et que Socrate but la ciguë. Il n'y a rien de commun entre les *Nuées* d'Aristophane et la mort de Socrate, qui arriva vingt-trois ans après la première représentation, et plus de vingt ans après la dernière. Les poëtes et les philosophes étaient depuis longtemps en guerre; Aristophane mit Socrate sur la scène, comme Socrate l'avait mis dans ses sermons: le théâtre se vengea de l'école. C'est ainsi que Saint-Just et Barrère te mettent dans leurs rapports du Comité de salut public, parce que tu les a mis dans ton journal; mais ce qui a fait périr Socrate, ce ne sont point les plaisanteries d'Aristophane, qui ne tuaient personne, ce sont les calomnies d'Anitus et de Mélitus qui soutenaient que Socrate était l'auteur de la disette, parce qu'ayant parlé des dieux avec irrévérence dans ses dialogues, Minerve et Cérès ne faisaient plus venir de beurre et d'œufs au marché.

» N'imputons donc pas le crime de deux prêtres, de deux hypocrites, et de deux faux témoins à la

liberté de la presse, *qui ne peut jamais nuire et qui est bonne à tout.*

» Charmante démocratie que celle (des sans-culottes) d'Athènes! Solon n'y passa point pour un muscadin; il n'en fut pas moins regardé comme le modèle des législateurs, et proclamé par l'oracle le premier des sept Sages, quoiqu'il ne fît aucune difficulté de confesser son penchant pour le vin, les femmes et la musique; et il a une possession de sagesse si bien établie, qu'aujourd'hui encore *on ne prononce son nom dans la Convention et aux Jacobins que comme celui du plus grand législateur.* Combien ont parmi nous une réputation d'aristocrates et de Sardanapales, qui n'ont pas publié une semblable profession de foi!

» Et ce *divin Socrate*, un jour, rencontrant Alcibiade sombre et rêveur, apparemment parce qu'il était piqué d'une lettre d'Aspasie : « Qu'avez-vous? » lui dit le plus grave des Mentors; auriez-vous » perdu votre bouclier à la bataille? Avez-vous été » vaincu dans le camp à la course, ou à la salle » d'armes? Quelqu'un a-t-il mieux chanté ou joué » de la lyre que vous à la table du général Nicias? » Ce trait peint les mœurs. Quels républicains aimables!

» Pour ne parler que de leur liberté de la presse, la grande renommée des écoles d'Athènes ne vint

que de leur liberté de parler et d'écrire, de l'indépendance du Lycée, des administrateurs de police. On lit dans l'histoire que, Sophocle ayant voulu soumettre *les jardins* ou *les écoles de philosophie* à l'inspection du sénat, les professeurs fermèrent la classe; il n'y eut plus ni maîtres, ni écoliers, et les Athéniens condamnèrent l'orateur Sophocle à une amende de vingt-quatre mille drachmes, pour sa motion inconsidérée. On ignorait dans les écoles jusqu'au nom de l'archonte. C'est cette indépendance qui valut à l'école d'Athènes sa supériorité sur celle de Rhodes, de Milet, de Marseille, de Pergame et d'Alexandrie. O temps de la démocratie! ô mœurs républicaines! où êtes-vous [1]? »

Dans sa conduite politique et dans sa conduite privée, aussi bien que dans ses écrits, Camille Desmoulins fait revivre, autant qu'il peut, les mœurs républicaines de la belle antiquité. C'est lui qui, au Palais-Royal, ameute le peuple de Paris et prépare le premier acte éclatant de la Révolution, la prise de la Bastille. Voici en quels termes lui-même raconte le fait : « J'aime à me rappeler, et on ne me ravira pas cet honneur, que c'est moi qui, au Palais-Royal, le dimanche 12 juillet, monté sur une table, environné de dix mille citoyens,

[1] N° 2, p. 187-220.

et montrant un pistolet à ceux qui ne pouvaient m'entendre, appelai tout le monde aux armes. C'est moi qui proposai aux patriotes de prendre sur-le-champ des cocardes, pour pouvoir se reconnaître et se défendre contre les *assassins enrégimentés* [1].

» Le *peuple* m'ayant dit de choisir les couleurs, je criai : Ou le vert, couleur de l'espérance; ou le ruban de Cincinnatus, couleur de la République. Et comme on se fut décidé pour le vert, après avoir dit à tous les *satellites* de la police mêlés parmi la foule qu'ils pouvaient me regarder en face, que je ne tomberais pas vivant entre leurs mains, je descendis, et j'attachai à l'instant à mon chapeau le ruban vert. L'abbé Sabatier dit que c'est avouer que j'ai mérité le dernier supplice; mais mon titre à la reconnaissance de mes concitoyens c'est d'avoir bravé ce danger : C'est par là que je vaux, si je vaux quelque chose [2]. »

Quinze mois après Camille Desmoulins se maria. Son mariage fut célébré le 29 décembre 1790, à l'église Saint-Sulpice, par l'abbé Bérardier [3], proviseur du collége Louis le Grand pendant que Camille Desmoulins y faisait ses études. Un des

[1] En 1830 et 1848, on a entendu la même dénomination appliquée aux troupes par les Camilles du temps.

[2] *Révol.*, etc., t. I, p. 391.

[3] Voir Lairtullier, *Femmes célèbres*, etc., t. II, p. 15, 29.

témoins était l'ami d'enfance de l'époux, Maximilien Robespierre [1].

[1] Voici l'acte original du mariage de Camille Desmoulins, tel que nous l'avons transcrit au greffe de l'hôtel de ville de Paris.

« Ledit jour, vingt-neuf décembre, a été célébré le mariage de Lucie-Simplice-Camille-Benoît Desmoulins, avocat, âgé de trente ans, fils de Jean-Benoît-Nicolas Desmoulins, lieutenant général au bailliage de Guise, et de Marie-Madeleine Godart, consentants, avec Anne-Lucile-Philippe Laridon Duplessis, âgée de vingt ans, fille de Claude-Estienne Laridon Duplessis, pensionnaire du roi, et de Anne-Françoise-Marie Boisdeveix, présents et consentants; les deux parties de cette paroisse, l'époux depuis six ans, rue du Théâtre-François; l'épouse de fait et de droit depuis cinq ans, avec ses père et mère, rue de Tournon; trois bans publiés en cette église sans opposition, permission de fiancer et de marier le même jour en ce temps prohibé de l'avent, accordée par MM. les vicaires généraux le vingt-sept de ce mois, fiançailles faites.

» Présents et témoins du côté de l'époux : Jérôme Pétion, député à l'Assemblée nationale, rue du Fauxbourg-Saint-Honoré, paroisse de la Madeleine-la-Ville-Évêque; Charles-Alexis Brulard, député à l'Assemblée nationale, rue Neuve-des-Mathurins, paroisse de la Madeleine-la-Ville-Évêque; du côté de l'épouse : Maximilien-Marie-Isidore Robespierre, député à l'Assemblée nationale, rue Saintonge, paroisse Saint-Louis en Lille; Louis-Sébastien Mercier, de plusieurs académies, rue des Maçons, paroisse Saint-Séverin, qui tous ont certifié le domicile comme dessus et la liberté des parties, et ont signé :

» CAMILLE DESMOULINS, — LARIDON DUPLESSIS,
— LARIDON DUPLESSIS, — BOISDEVEIX, —
PÉTION, — BRULARD, — ROBESPIERRE, —
J.-P. BRISSOT, — MERCIER.

» BERARDIER, député à l'Assemblée nationale,

» GUEUDEVILLE, vicaire de Saint-Sulpice. »

L'année suivante Camille Desmoulins eut un fils, qu'il nomma *Horace*. Il ne le fit point baptiser. Mais au lieu du baptême catholique, il lui donna le baptême républicain. Usant de la liberté des cultes et d'un décret de l'Assemblée nationale qui autorisait les pères à présenter leurs enfants à la patrie, il porta son fils sur *un autel, élevé à cet effet dans chaque municipalité, et l'offrit à la Déesse*[1]. Ces

Dans la nuit du 31 décembre 1792 au 1er janvier 1793, la Révolution fit enlever de toutes les églises et couvents de Paris les registres de l'état civil, et les fit apporter à la commune. C'est au greffe de l'hôtel de ville de Paris que se trouvent aujourd'hui ces pièces si précieuses.

[1] Voici le texte de la déclaration de Camille Desmoulins — Le 8 juillet 1791, il présente à la commune son fils né le 6, et dit : « Que la liberté des cultes étant décrétée par la Constitution, et que par un décret de l'Assemblée nationale législative, relatif au mode de constater l'état civil des citoyens autrement que par des cérémonies religieuses, il doit être élevé dans chaque municipalité chef-lieu un autel sur lequel les pères assistés de leurs témoins présenteront à la patrie leur enfant ; en conséquence, voulant user de la liberté constitutionnelle, et voulant s'épargner un jour, de la part de son fils, le reproche de l'avoir lié par serment à des opinions religieuses qui ne pouvaient pas encore être les siennes, et de l'avoir fait débuter dans le monde par un choix inconséquent entre neuf cents et tant de religions qui partagent les hommes, dans un temps où il ne pouvait pas seulement distinguer sa mère, il nous requiert la présente déclaration, voulant que son fils se nomme *Horace*.

» *Signé* : MERLIN, député, — CAMILLE DESMOULINS, — LECOINTRE, député, — SERGAS, administrateur de police. »

sentiments politiques et religieux en avaient fait un homme *antique*. Fréron, écrivant à la femme de Camille, lui dit : « Fais-lui mon compliment sur sa réponse fière à Barnave : *elle est digne de Brutus, notre éternel modèle*[1]. » Sur quoi, l'aveu suivant échappe à M. Michelet : « *L'imitation farouche des républicains de l'antiquité était le point de vue qui dominait pendant la Révolution*[2]. »

Tous les écrits, tous les actes de Camille Desmoulins, jusqu'à la fin de sa carrière, présentent ce double caractère de républicanisme et d'impiété. Admis au club des Jacobins, il est, dans les séances des 8 et 9 janvier 1794, dénoncé pour ses numéros du *Vieux Cordelier* comme l'apôtre du plus pernicieux modérantisme.

Il essaye de se défendre. Son camarade de collége, son ami d'enfance, Robespierre, qui voulait le perdre avec Danton et Phélippeaux, lui fait publiquement le reproche, d'ailleurs très-fondé, de s'être laissé enivrer par les auteurs anciens, et de professer des doctrines condamnables dans le *Vieux Cordelier*, dont il demande qu'on fasse un *auto-da-fé*. « *Camille*, dit-il, *est un admirateur des anciens; les écrits immortels de Cicéron et de Démosthènes font ses délices*. La ressemblance des termes seuls lui monte la

[1] Lairtullier, *Femmes célèbres*, t. II, p. 15-29.
[2] *Femmes de la Révolution*, p. 116.

tête. L'orateur grec et le romain font des philippiques, l'un contre le tyran de Macédoine, l'autre contre un scélérat conspirateur. Camille croit, en lisant Phélippeaux, lire encore les Philippiques de Cicéron et de Démosthènes; mais qu'il ne s'abuse pas, les anciens ont fait des philippiques, et Phélippeaux n'a composé que des *philippotiques*..... Je demande pour l'exemple, que les numéros de Camille soient brûlés dans la société. »

A cette trahison, Camille se révolte et dit à Robespierre ce mot qui le perdit : *Brûler n'est pas répondre.* Robespierre, irrité, appelle dans la séance du lendemain, 9 janvier, le couteau de la guillotine sur la tête de son ami, en disant : « Je déclare aux vrais Montagnards que la victoire est dans leurs mains, qu'il n'y a plus que *quelques suspects à écraser* [1]. »

Le 1er avril, l'affidé de Robespierre, Saint-Just, monte à la tribune de la Convention et fait un long rapport contre Camille Desmoulins, qui, avec Danton, Phélippeaux, Fabre d'Églantine, est décrété d'accusation et incarcéré au Luxembourg. Ce rapport, ou pour mieux dire cet acte d'accusation, évidemment concerté entre les triumvirs, tend, dès le début, à laver, au nom des Romains, le perfide

[1] *Monit.* ibi.

Robespierre du sang de son ami. Il commence en ces termes :

« Il y a quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie; il est tellement exclusif qu'il immole tout, sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public : *il précipite Manlius, il entraîne Régulus à Carthage, jette un Romain dans un abîme et met Marat au Panthéon*[1]. »

Pendant sa captivité, Desmoulins écrit à sa femme : « Ma justification est dans mes huit volumes républicains. » Le 5 avril, traduit avec Danton au tribunal révolutionnaire, il répond à cette question : « Quel est ton âge? — Trente-trois ans, l'âge du *sans-culotte Jésus.* » Danton, interrogé sur son nom et sa demeure, répond : « Ma demeure sera bientôt le néant, et mon nom sera inscrit un jour au panthéon de l'histoire[2]. »

Païen jusqu'à la mort, Desmoulins, avant de monter à l'échafaud, envoie à sa femme, en guise d'adieux, les lignes suivantes : « Je meurs à trente-quatre ans... Je vois bien que la puissance enivre presque tous les hommes, qui tous disent comme Denys de Syracuse : *La tyrannie est une belle épitaphe.* Mais console-toi, veuve désolée! l'épitaphe de ton pauvre Camille est plus glorieuse : *c'est*

[1] *Monit.* ibi. — [2] *Femmes célèbres*, etc., t. II, p. 35.

celle des Brutus et des Catons les tyrannicides[1]. »

La femme de Camille Desmoulins (mademoiselle Laridon) avait fini par partager les sentiments classiques de son mari. Accusée par Saint-Just d'avoir touché trois mille livres pour faire ouvrir les prisons encombrées de suspects et massacrer le tribunal révolutionnaire, elle fut condamnée à mort le 13 avril. Après avoir entendu son jugement, elle s'écria : « Répandre le sang d'une femme, les lâches!... Mais savez-vous bien que le sang d'une femme a toujours été fatal aux tyrans? *Savez-vous bien que le sang d'une femme a chassé de Rome pour toujours les Tarquin et les Décemvirs?* Réjouis-toi, ô ma patrie! et reçois avec transport ce présage de ton salut, de ton bonheur. La tyrannie qui pèse sur toi va finir[2]. »

[1] M. Matton dans le *Vieux Cordelier*, n. 6, p. 253.

[2] M. Matton, *Correspondance inédite*, p. 27 et 28.

CHAPITRE IX.

LES TRIUMVIRS RÉVOLUTIONNAIRES. — SAINT-JUST.

Sa naissance. — Son éducation classique. — Elle décide de sa vie. — Il est ce que furent les païens : orgueil et volupté. — Poëme d'Organt. — Scandales de Saint-Just. — Haine du christianisme. — Mutilation de la cathédrale de Strasbourg. — Serment de Scevola. — Lettre à Robespierre. — A d'Aubigny. — Discours contre Louis XVI. — Contre l'Angleterre. — Sur les prisons. — Loi agraire. — Demande de mort contre Hérault de Séchelles et Simon. — Contre Danton et Camille Desmoulins. — Réquisitoire contre les suspects.

Sinon de droit, au moins de fait, la puissance révolutionnaire se personnifiait, la veille du 9 thermidor, dans trois hommes : Saint-Just, Couthon et Robespierre. Étudier les Triumvirs, c'est étudier dans son expression la plus élevée la Révolution elle-même, dans son origine, dans son esprit, dans ses actes et dans ses dernières tendances. Commençons par Saint-Just, le plus jeune des Triumvirs.

Antoine-Louis-Léon-Florelle de Saint-Just naquit le 25 août 1769, à Decize, petite ville du Nivernais. Son père, Louis-Jean de Saint-Just de Richebourg,

était chevalier de l'ordre de Saint-Louis; sa mère, Marie-Anne Robinot, était née à Nevers et s'y était mariée. Vers 1770 le père et la mère de Saint-Just vinrent avec leur jeune enfant habiter Blérancourt (dans le département de l'Aisne). Dès l'âge le plus tendre, il fut mis au collége de Soissons, dirigé par les Oratoriens. Il eut pour professeurs de rhétorique et de philosophie les Pères Pruneau et Monnier; mais ses véritables maîtres furent les auteurs païens. « *Il s'en nourrit avidement et de bonne heure. Tacite surtout l'attirait par sa concision, par l'âpreté de son langage plein d'amertume, dur et austère à force d'être serré. Les études classiques de Saint-Just eurent une étrange influence sur sa pensée et sur son style* [1]. »

Entré à vingt-quatre ans dans la vie politique, Saint-Just ne fait qu'un saut du collége à la tribune. Plus que tout autre révolutionnaire il peut dire : Je suis fils de mon éducation classique : mes jugements, mes haines, mes admirations, mon langage, ma vie sont son œuvre. Le temps m'a manqué pour me modifier ou me refaire. Saint-Just est donc un sujet précieux pour étudier les influences de l'éducation pieusement païenne des colléges, telle qu'on la donnait avant la Révolution, et telle qu'on la donne

[1] Ed. Fleury, *Études révolution.*, Saint-Just, t. I, p. 21; et *Œuvres* de Saint-Just, édition de 1850, préface.

encore aujourd'hui dans les meilleurs établissements.

A l'exemple des lettrés de la Grèce et de Rome dont il venait de savourer les ouvrages, et qui, au rapport de Pline le Jeune, débutèrent tous par chanter la luxure, Saint-Just publie en 1789 un poëme heureusement oublié aujourd'hui, intitulé *Organt*. Par dérision il annonce qu'il se vend dans le palais même du pape, au *Vatican*. Cet ouvrage dépasse les infamies de la *Pucelle* de Voltaire, les saletés athées de la *Guerre des Dieux* de Parny, les *Contes* dévergondés de Rabelais et de la Fontaine[1]. Ce qu'il chante, Saint-Just le met en pratique. Les aventures scandaleuses du jeune collégien alimentent la chronique du pays et effrayent les pères de famille. Sa liaison publiquement adultère avec madame Thorin compromet son élection à l'Assemblée législative, et il part pour Paris avec cette femme, dont il ne se sépare qu'à la mort.

A l'orgueil des sens se joint l'orgueil de la raison. Saint-Just ne veut ni de l'ordre religieux ni de l'ordre social existants. En 1790, n'étant encore qu'électeur, il publie son *Esprit de la Révolution*.

Applaudissant à la désorganisation universelle qui s'accomplissait, il loue particulièrement la Révolution de la spoliation du clergé et de l'attribution de

[1] *Études révol.*, t. I, p. 25.

ses biens à l'État et aux communes : « Tout le monde, dit-il, pouvait bâtir et réparer, mais les communes ont surtout montré leur sagesse en *détruisant, en démolissant*.... L'Assemblée nationale a refusé de déclarer la religion catholique celle de l'État, et elle a bien fait; c'était une loi de fanatisme qui eût tout perdu [1]. »

L'élève des Oratoriens ne s'en tient pas là : il se pose en réformateur religieux. Son éducation lui a montré la plus belle civilisation, les plus hautes vertus, sortant du sein des fables olympiques, et il en conclut que toutes les religions sont également bonnes, c'est-à-dire également indifférentes. S'il a une préférence, c'est pour la religion des grands hommes qu'il admira au collége.

> Je laisserai le Turc, le Huron
> Se faire un dieu chacun à leur façon,
> Bien pénétré du sublime système
> Que Dieu n'est rien que la sagesse même,
> Et que l'honneur, la vertu, la raison,
> Bien avant nous, dans Émile et Caton,
> Valaient leur prix sans le sceau du baptême.

Comme on le voit en 1790, comme en 1793, Saint-Just ne croit déjà plus en Dieu. Toutefois il n'est pas athée, il est panthéiste : pour lui la vérité n'est pas dans la religion, mais dans les religions; et il

[1] *Études révol.*, t. I, p. 52.

proclame que chacun a le droit de se faire un Dieu à sa guise. C'est ainsi qu'il prépare l'intronisation, dans un Olympe de convention, de l'Être suprême, qu'il fabriquera de compte à demi avec son ami Robespierre [1]. Nous l'entendrons lui-même nous dire dans ses *Fragments* que sa religion est *un souvenir du paganisme de la Grèce*. Le temple où l'on adore son Être suprême, *c'est un pastiche du Panthéon*, comme le prêtre qu'il a inventé n'est lui-même qu'une réminiscence du *sacrificule de l'antiquité*.

« L'encens, dit-il, fume nuit et jour dans les temples publics, et sera entretenu tour à tour, pendant vingt-quatre heures, par des vieillards âgés de soixante ans. L'hymne à l'Éternel est chanté par le peuple, tous les matins, dans les temples. Le peuple français voue sa fortune et ses enfants à l'Éternel. L'âme immortelle de ceux qui sont morts pour la patrie est dans le sein de l'Éternel [2]. »

La haine du catholicisme le suit partout. Un des plus magnifiques monuments qu'aient élevés le génie et la foi, la cathédrale de Strasbourg, ne peut trouver grâce devant lui. Le 24 novembre 1793, il prend, de concert avec son collègue Lebas, l'arrêté suivant : « Les représentants près de l'armée du Rhin chargent la municipalité de faire abattre les statues de pierre qui sont autour du temple de la Raison,

[1] *Études révol.*, etc., t. I, p. 59. — [2] Xe fragm.

et d'entretenir un drapeau tricolore sur la tour dudit temple. Signé : Saint-Just et Lebas[1]. »

Immédiatement le maire Monet requiert « pour enlever et détruire toutes les statues du temple de la Raison, non-seulement les ouvriers, mais les citoyens en état de se servir d'un marteau, pour les abattre le plus promptement possible[2] » Dès le 30 novembre une partie des statues gisaient sur le pavé de la place.

Nous venons de voir Saint-Just dans sa période de destruction, nous allons le suivre dans sa période de reconstruction. Dans la seconde comme dans la première, les témoignages de l'histoire, les discours de Saint-Just, ses actes, ses écrits, nous le montrent également inspiré par son éducation de collége.

Au mois de mai 1790, quelques membres de l'Assemblée nationale avaient protesté publiquement contre l'égalité des cultes. La protestation fut répandue à profusion dans la campagne de Blérancourt. On la fit rechercher et saisir, et la municipalité la brûla en grande pompe sur la place publique. On rédigea procès-verbal de la cérémonie, à laquelle avait assisté la garde nationale, et on l'envoya à l'Assemblée constituante avec une adresse où nous lisons ces mots : « M. de Saint-Just a prêté le serment

[1] *Monit.* ibi. — [2] Textuel.

civique, et il a promis de mourir par le même feu qui a dévoré la protestation [1]. »

Un admirateur contemporain de Saint-Just ajoute: « Ce jeune homme ne se borna pas à jurer qu'il était prêt à se jeter dans les flammes et à y périr plutôt que d'oublier son serment. *Encore tout plein des souvenirs de cette République romaine dont il se figure être un des héroïques enfants, Scévola de collége*, Saint-Just place sa main ouverte sur le brasier où se tordaient encore les derniers vestiges du libelle contre-révolutionnaire, et, plus fort que la douleur, il laisse dévorer ses chairs tout en prêtant serment [2]. »

C'est dans la fidélité de Saint-Just à reproduire les *grands hommes* de l'antiquité que ses panégyristes, passés et présents, trouvent le sujet de leurs éloges : « Oui, je fus l'ami de Saint-Just... Qu'êtes-vous, vous qui érigez en crimes les affections les plus légitimes [3], les passions les plus généreuses?... Tous les hommes de bien qui n'ont pas de poignard à opposer à vos forfaits doivent périr et vous dire *comme Thraséas à Néron :* « Puisque la mort est une dette, il vaut mieux la payer en homme libre que de chicaner en esclave... » O mon ami, je ne conserve la vie que pour plaider les intérêts de ta gloire.

[1] *Monit.* ibi. — [2] Voir *Études révol.*, etc., t. I, p. 407.

[3] Par exemple, ses liaisons adultères avec madame Thorin.

Je me suis rappelé Blasius de Cumes, qui avoue hautement devant le sénat romain son amitié pour *Tibérius Gracchus*, que le sénat romain vient d'assassiner [1]. »

Réimprimées à Paris en 1834 et à Toulouse en 1850, les œuvres de Saint-Just sont précédées d'une pompeuse notice dans laquelle on attribue les *vertus* et les mérites de Saint-Just à son éducation classique, en le félicitant de n'avoir reculé devant aucun moyen pour faire de la France une nouvelle Sparte, et on ajoute en parlant de sa mort : « Ainsi *fut assassiné*, à vingt-six ans et demi, *le plus vertueux des hommes.* »

Saint-Just se montre digne de ces éloges, et prouve que son acte de naissance devrait être antidaté de deux mille ans. A peine sorti du collége, il se prend d'admiration pour Robespierre le *Romain*. Le 19 août 1790, il lui écrit de Blérancourt la lettre suivante : « Vous qui soutenez la *Patrie* chancelante contre le torrent du *despotisme* et de l'intrigue; *vous que je ne connais, comme Dieu, que par vos merveilles;* je m'adresse à vous pour vous prier de vous unir à moi pour sauver notre triste pays... Je ne vous connais pas, mais vous êtes un grand homme. Vous n'êtes pas seulement le député

[1] Note extraite des papiers du citoyen....., 9 thermidor an III, reproduite dans l'édition des œuvres de Saint-Just en 1850.

d'une province, vous êtes celui de l'humanité et de la République [1]. »

Plus tard, le 20 juillet 1792, il écrit à son ami d'Aubigny : « Depuis que je suis ici, je suis tourmenté d'une fièvre républicaine qui me dévore et me consume... Vous êtes des lâches qui ne m'avez point apprécié. Ma palme s'élèvera pourtant et vous obscurcira peut-être. Infâmes que vous êtes... arrachez mon cœur et mangez-le ; vous deviendrez ce que vous n'êtes point : grands... O Dieu ! *faut-il que Brutus languisse oublié loin de Rome! Mon parti est pris, cependant : si Brutus ne tue point les autres, il se tuera lui-même* [2].

Ce n'est pas en vain que Saint-Just se compare à Brutus. Enfant, il a fréquenté ce farouche républicain et il l'a admiré; homme, il ne pouvait que l'imiter. La haine des rois, la soif du sang, qui avec la fièvre des voluptés sont tout le paganisme et comme l'âme des anciens démocrates, composent l'âme de leur jeune disciple.

Entré à la Convention, il monte à la tribune le 13 novembre 1792, et entreprend d'établir que Louis XVI est jugeable. Autorités, exemples, phraséologie, tout dans cette harangue victorieuse est emprunté à l'antiquité grecque et romaine. « Un

[1] Note extraite des papiers du citoyen....., 9 thermidor an III, reproduite dans l'édition des œuvres de Saint-Just en 1850.

jour, dit Saint-Just, les hommes, aussi éloignés de nos préjugés que nous le sommes de ceux des Vandales, s'étonneront de la barbarie d'un siècle où ce fut quelque chose de religieux de juger un tyran... *On s'étonnera qu'au dix-huitième siècle on ait été moins avancé que du temps de César. Là, le tyran fut immolé en plein Sénat, sans autre formalité que vingt-trois coups de poignard, et sans autre loi que la liberté de Rome.* Et aujourd'hui on fait avec respect le procès d'un homme assassin d'un peuple, pris en flagrant délit, la main dans le sang, la main dans le crime!...

» Quelle procédure voulez-vous faire, lorsque les crimes de Capet sont écrits partout avec le sang du peuple; lorsque le sang de vos défenseurs a coulé jusqu'à vos pieds, *jusqu'à cette image de Brutus? Nul ne peut régner innocemment.* Tout roi est un rebelle ou un usurpateur... Il n'y avait rien dans les lois de Numa pour juger Tarquin : on le jugea selon le droit des gens. Le peuple même ne pourrait effacer le crime de la tyrannie; le droit des hommes contre la tyrannie est personnel.

» Hâtez-vous donc de juger le roi; car *il n'est pas un citoyen qui n'ait sur lui le droit que Brutus avait sur César...* Louis étant un autre Catilina, le meurtrier, comme le consul de Rome, jurerait qu'il a sauvé la liberté... Peuple, si le roi est jamais absous, souviens-toi que nous ne serons jamais plus

dignes de ta confiance, et tu pourras nous accuser de perfidie[1]. »

Quand on voit l'assurance de langage et la conviction au moins apparente avec lesquelles les régicides de 1793 demandent l'assassinat de Louis XVI, on se prend quelquefois à douter si les modernes Brutus avaient bien la conscience de leur crime, ou si le fanatisme républicain, puisé dans les colléges, ne leur faisait pas envisager comme légitime l'imitation de leurs modèles. Le simple doute suffit, ce nous semble, pour faire réfléchir ceux qui, malgré les leçons de l'expérience, continuent de prendre sur eux la terrible responsabilité de résoudre le problème que les jésuites, les oratoriens, les doctrinaires, tous les excellents maîtres antérieurs à la Révolution ne surent pas résoudre, celui de former une jeunesse monarchique avec des maîtres républicains.

Le 27 décembre, Saint-Just prend de nouveau la parole pour repousser l'appel au peuple. Poursuivant l'infortuné monarque d'une haine implacable, il veut son sang, il le veut de suite, et promet à la Convention, si elle le lui donne, les bénédictions de la postérité. « Quoi ! s'écrie-t-il, il faut qu'un peuple infortuné qui brise ses fers et punit l'abus du pouvoir se justifie de son courage et de sa vertu !...

[1] *Monit.* Ibi.

Postérité, tu béniras tes pères : tu sauras ce qu'il leur en a coûté pour être libres. Si vous permettez l'appel au peuple, vous dites : *Il est douteux que le meurtrier soit coupable*. Ne voyez-vous pas que cet appel tend à diviser le peuple ?... Ce pardon qu'on cherche à vous suggérer, c'est l'arrêt de mort de la liberté : ce jour va décider de la République ; elle est morte si le tyran reste impuni [1]. »

Le nouveau Brutus a bu le sang des rois, et sa soif n'en est que plus brûlante. Saint-Just devient le pourvoyeur solennel de la guillotine. C'est lui qui, en sa qualité de membre du Comité de salut public, fait contre les Girondins, ses anciens collègues, ce rapport dont chaque phrase semble suer le sang, et qui le même jour fait tomber la hache révolutionnaire sur vingt et une têtes législatives.

C'est lui qui, le 26 octobre 1793, en fait un autre contre l'Angleterre, et parodiant le trait du père d'Annibal, demande qu'on fasse jurer à tous les enfants des républicains français une haine éternelle à cette autre Carthage.

C'est lui qui le 26 février 1794 en fait un nouveau sur les prisons encombrées de victimes, et dans lequel l'extermination semble parler par la bouche du jeune échappé de collége. Il s'écrie : « L'étranger n'a qu'un moyen de nous perdre, c'est

[1] *Monit.* ibi.

de nous corrompre. *C'est Philippe qui remue Athènes*... On se plaint des mesures révolutionnaires, mais nous sommes des modérés en comparaison des autres gouvernements... Citoyens, on arrête en vain *l'insurrection de l'esprit humain*; elle dévorera les tyrans; mais tout dépend de la fermeté de nos mesures. La première de toutes les lois est la conservation de la République [1].

» Il me semble voir une immense chaîne autour du peuple français dont les tyrans tiennent un bout et la faction des indulgents tient l'autre pour nous serrer... Vous n'avez pas le droit d'être cléments [2]. »

Afin d'autoriser sa parole par un grand exemple, il ajoute : « *Lycurgue avait cette idée dans le cœur* lorsque, après avoir fait le bien de son pays, avec une *rigidité impitoyable*, il s'exila lui-même [3]. »

Puis revenant au thème favori que jusqu'à la Révolution les rois n'ont été que des tyrans, il continue : « La monarchie, jalouse de son autorité, nageait dans le sang de trente générations. Et vous balanceriez à vous montrer sévères contre une poignée de coupables ! Ceux qui demandent la liberté des aristocrates ne veulent point la République. *Ceux qui font des révolutions à demi ne font que se creuser un tombeau*. La Révolution nous conduit à ces principes que celui qui s'est montré l'ennemi de

[1] Salus populi suprema lex esto. — [2] *Monit.* ibi. — [3] *Id.* ib.

son pays n'en peut être propriétaire ; que celui-là seul à des droits dans notre patrie qui a contribué à l'affranchir. Les propriétés des patriotes sont sacrées, mais les biens des conspirateurs sont là pour tous les malheureux. Épargnez l'aristocratie, et vous vous préparerez cinquante ans de troubles. *Osez*, ce mot renferme toute la politique de notre Révolution [1]. »

La Convention applaudit avec enthousiasme aux propositions de Saint-Just, qui demande la loi agraire, en vertu de laquelle seraient partagés aux patriotes indigents tous les biens des ennemis de la République, « afin, disait l'orateur, de venger le peuple de douze cents ans de forfaits contre ses pères. »

En attendant que le peuple en ait sa part, les grands républicains profitent largement des biens des proscrits. Dans son rapport du 31 mars 1794, Saint-Just les accuse de se donner des repas *à cent écus par tête*. Les convives ordinaires étaient Danton, Fabre d'Églantine, Lacroix, Phélippeaux, Hérault de Séchelles et d'autres encore [2]. Saint-Just les accuse d'être des *Sinons* qui trompent le peuple, des singes du vertueux Marat, des profanateurs des

[1] *Monit.* ibi. — [2] Ces repas avaient lieu rue Grange-Batelière. Rapport de Saint-Just, 31 mars 1794.

grands noms de l'antiquité qu'ils ont pris pour faire parler d'eux, acquérir du pouvoir et se vendre plus cher.

La conclusion de cette philippique, c'est du sang. « Fripons, s'écrie le vertueux Saint-Just, allez aux ateliers, allez labourer la terre. Vils artisans de calamités, allez vous instruire à l'honneur parmi les défenseurs de la patrie; mais non, vous n'irez point : l'échafaud vous attend[1]. »

Puis, se tournant vers la Convention, l'orateur sanguinaire ajoute : « Que votre politique embrasse un vaste plan de régénération. Osez tout ce que l'intérêt d'un État libre commande. *Où donc est la roche Tarpéienne?* Ou n'osez-vous pas en précipiter l'aristocratie? Le résultat d'une sévérité inflexible sera le bonheur, *non de Persepolis*, ce bonheur est celui des corrupteurs de l'humanité; *mais le bonheur de Sparte et d'Athènes, le bonheur de haïr les tyrans et de retourner à la Nature...*

» *Tout ce qui existe autour de nous doit finir, parce que tout ce qui existe autour de nous est injuste... Un révolutionnaire doit être prêt à marcher dans le sang et dans les larmes*[2]. »

La destruction de tout ce qui n'est pas elle, pour but immédiat; Sparte, Athènes, la Nature, pour but final : voilà le rêve de la Révolution; voilà

[1] *Monit.* ibi. — [2] *Id.*, ibi.

l'éducation classique; voilà l'âme des Jacobins de collége, celle de Saint-Just en particulier.

En conséquence, parut l'affreux décret qui investit le Tribunal révolutionnaire de pouvoirs illimités; et qui établit des catégories de coupables tellement indéterminées, qu'elles permettent d'envoyer à la guillotine qui on voudra.

Cette première harangue de Saint-Just n'est qu'un ballon d'essai, et comme un premier pas vers la ruine des partis qu'on voulait anéantir.

Le 19 mars, le même orateur reparaît à la tribune et demande du sang, le sang de ses collègues Hérault de Séchelles et Simon. Les souvenirs classiques appuient son argumentation. Il dit : « Le Sénat de Rome fut honoré pour la vertu avec laquelle il foudroya Catilina, sénateur lui-même. Hérault et Simon sont des conspirateurs [1]. » Quelques jours après, les deux Catilinas montaient à l'échafaud.

Le 31 mars, encore du sang. Cette fois, c'est celui de Danton, de Camille Desmoulins et de leurs partisans. Après avoir, suivant l'usage, parlé de Manlius et du Capitole, de Régulus et de Carthage, de Curtius et de son abîme, Saint-Just demande la tête de Camille Desmoulins. Une haine concentrée perce dans son réquisitoire. En parlant de Saint-Just, Ca-

[1] *Monit.* ibi.

mille Desmoulins avait écrit, dans sa brochure en faveur du général Dillon, incarcéré par ordre de la Convention : « Après Legendre, le membre de la Convention qui a la plus grande idée de lui-même, c'est Saint-Just. On voit dans sa démarche et son maintien qu'il regarde sa tête comme la pierre angulaire de la République, et qu'il la porte sur ses épaules avec respect, comme un saint sacrement. »

En apprenant cette plaisanterie, Saint-Just avait dit : « Et moi, je lui ferai porter la sienne comme un saint Denis. » C'est le 31 mars qu'il tient parole. Passant à Danton, Saint-Just invoque tous les souvenirs de l'antiquité païenne pour écraser ce géant de la tribune. Entre autres choses il dit : « Danton proposait, il y a trois ans, aux Jacobins la loi de Valérius Publicola, qui ordonnait aux Romains de tuer sur l'heure ceux qui parleraient de Tarquin : Danton ne trouva plus ni éloquence, ni sévérité contre Dumouriez, qui trahissait ouvertement la patrie et voulait faire un roi. On vous répète le mot de Vergniaud : La Révolution est comme Saturne, elle dévorera ses enfants. Non, la Révolution ne dévorera pas ses enfants, mais ses ennemis... Peu importe, au reste, que le temps ait conduit des variétés diverses à l'échafaud, au cimetière, au néant, pourvu que la liberté reste... LE MONDE EST VIDE DEPUIS LES ROMAINS, ET LEUR MÉMOIRE LE REMPLIT

ET PROPHÉTISE ENCORE LA LIBERTÉ..... Soyez donc inflexibles; c'est l'indulgence qui est féroce, puisqu'elle immole la patrie [1]. »

Les condamnés opposent une certaine résistance à la force. Le 5 avril, jour de l'exécution, Saint-Just, faisant allusion à cette circonstance, dit à la Convention : « Non, la liberté ne reculera pas. Voilà le jour de gloire; voilà le jour où le *Sénat romain lutta contre Catilina*. Qui peut vous refuser sa vénération [2]? »

Le 15 avril, l'infatigable pourvoyeur de l'échafaud demande, toujours au nom des Romains, de nouvelles rigueurs; il dit : « Si vous faites toutes ces choses, vous sauverez la patrie, mais n'attendez d'autre récompense que l'immortalité. *Codrus mourut précipité dans un abîme; Lycurgue eut un œil crevé par les fripons de Sparte et mourut en exil; Phocion et Socrate burent la ciguë. Athènes même ce jour-là se couronna de fleurs*. N'importe, ils avaient fait le bien... *Si la République romaine renaissait, elle se glorifierait beaucoup de nous, et rougirait beaucoup de ses autres successeurs* [3].

Insistant de plus en plus, pour obtenir du sang, sur les exemples décisifs de cette antiquité dont la Révolution est la fille et dont elle doit être l'image, il ajoute : « Il n'y eut personne assez

[1] *Monit*. ibi. — [2] *Id*. ibi. — [3] *Id*. ib.

éhonté dans Rome pour déplorer la sévérité qui fut déployée contre Catilina; mais Rome aimait alors la liberté... L'aristocratie appelle la destruction des chefs des factions un acte de dictature. Brutus et Cassius aussi furent accusés de tyrannie pour avoir immolé César : ils furent accusés par Antoine!... Que l'heureuse exaltation soit honorée; *qu'on se souvienne que Caton était un homme exalté*[1]. »

L'effet de cette harangue fut le décret du même jour, qui encombra de victimes les qarante-huit mille bastilles révolutionnaires, et qui, jusqu'au 9 thermidor, inonda la France d'un déluge de sang.

[1] *Monit.* ibi.

CHAPITRE X.

LES TRIUMVIRS RÉVOLUTIONNAIRES. SAINT-JUST (*suite*).

Conduite de Saint-Just à Strasbourg. — Visites domiciliaires. — Arrestations. — Contribution. — Réquisition. — Lettre de Gatteau. — Paroles de Courtois. — Mot et action spartiate de Saint-Just. — Soif de sang. — Fragments. — Base d'une constitution. — Éducation lacédémonienne. — Dernier discours de Saint-Just. — Son arrestation — Sa mort.

Nous venons de voir Saint-Just épanouissant son âme dans sa conduite privée et dans ses harangues parlementaires; il achèvera de nous la montrer tout entière dans ses actes officiels et dans ses écrits politiques.

En qualité de commissaire près de l'armée du Rhin, il arrive à Strasbourg vers la fin d'octobre 1793. Son premier arrêté ordonne des visites domiciliaires dans toute la ville. Pendant la nuit du 30 octobre, les plus respectables habitants, les notaires, banquiers, agents de change, voient leurs maisons envahies, leurs papiers saisis, leurs richesses emportées, eux-mêmes vont expier dans les

cachots le crime d'être riches : trois mille suspects remplissent les prisons de Strasbourg, déjà gorgées de détenus. Puis il frappe la ville d'un emprunt forcé de neuf millions.

Ce n'est pas tout; le 24 brumaire il prend, avec son collègue Lebas, les arrêtés suivants, qui, pour le fond et pour la forme, rappellent les admirables proconsuls de l'antiquité : « La municipalité de Strasbourg tiendra deux mille lits prêts dans les vingt-quatre heures, pour être délivrés aux soldats, avec le respect dû à la vertu et aux défenseurs de la patrie.

» Dix mille hommes sont nu-pieds à l'armée, il faut déchausser tous les aristocrates de Strasbourg, et que demain, à dix heures du matin, les dix mille paires de souliers soient en marche pour le quartier général[1]. »

Le même jour, on affiche sur les murs cette autre proclamation : « Tous les manteaux de Strasbourg sont en réquisition; ils devront être rendus demain soir dans le magasin de la République[2]. »

Le 20 février, il déclare que les maisons de ceux qui n'exécuteront pas les lois seront rasées[3].

Quelques jours après, Robespierre fait en ces termes l'éloge de Saint-Just à la Convention : « Saint-Just, dit-il, a rendu les services les plus éminents,

[1] *Monit.* ibi. — [2] *Id.* ibi. — [3] *Id.* ibi.

en créant une Commission populaire qui s'est élevée à la hauteur des circonstances, en envoyant à l'échafaud tous les aristocrates, municipaux, judiciaires et militaires. Ces opérations patriotiques ont réveillé la force de la Révolution. »

Après le 9 thermidor, les habitants de Strasbourg firent entendre leurs gémissements à la Convention; leur adresse nous apprend quelque chose des opérations patriotiques de Saint-Just. « En peu de temps, dit-elle, on réunit à la municipalité 6,879 tant habits que vestes, culottes et pantalons; 4,767 paires de bas; 16,921 paires de souliers; 863 paires de bottes; 1,351 manteaux; 20,518 chemises; 4,524 chapeaux; 523 paires de guêtres; 143 sacs à pain; 29 quintaux de charpie; 21 quintaux de vieux linge; 2,673 draps de lit; 900 couvertures et un grand nombre d'autres objets; et dans le même temps les citoyens portèrent à l'arsenal une immense quantité de vieux cuivre pour servir à la fonte des canons.

» La plupart de ces effets sont restés entassés dans les magasins; une partie y a pourri ou a été mangée par les rats; on a abandonné le reste au premier venu; mais le but de spoliation était rempli; *et c'est tout ce qu'on se proposait*[1]. »

Un témoignage tout différent nous fait connaître

[1] *Études révol.*, Saint-Just, t. II, p. 44.

la conduite de l'incorruptible Saint-Just, c'est celui du patriote Gatteau. « Saint-Just, dit-il, a porté de vigoureux coups de hache au fanatisme des Alsaciens... Il a tout régénéré, et, pour achever son ouvrage, il nous arrive de tous les coins une colonne d'apôtres révolutionnaires, de solides sans-culottes; *la sainte guillotine est dans la plus grande activité*, et la *bienfaisante terreur* produit ici, d'une manière merveilleuse, ce qu'on ne devait pas espérer, d'un siècle au moins, par la raison et la philosophie. *Quel maître b.... que ce garçon-là!* La collection de ses arrêtés est sans contredit un des plus beaux monuments historiques de la Révolution. Strasbourg, septidi, 27 brumaire an II [1]. »

Tous les biographes sérieux de Saint-Just sont unanimes à attribuer la conduite de ce jeune démagogue à l'inspiration païenne. « Dans ses auteurs latins, dit M. Ed. Fleury, Saint-Just avait lu que pour mieux s'assurer d'un pays conquis les Romains en déplaçaient la population entière, qu'ils transplantaient au loin dans l'intérieur de leur immense empire; puis, dans les foyers et dans les biens de ces malheureux, les vainqueurs introduisaient des colonies militaires de vieux légionnaires rendus à l'agriculture. Saint-Just avait tressailli à l'aspect

[1] Lettre du patriote Gatteau, saisie chez Robespierre. Voir le Rapport de Courtois, etc.

grandiose de ces immenses iniquités du despotisme de ses héros de prédilection. « Il faut, disait-il » dans un fragment écrit de sa main et saisi dans ses » papiers, il faut changer tous les noms des villages » et des villes d'Alsace, et les remplir des soldats » de l'armée ; car on ne peut gouverner sans » amis [1]. »

Courtois, dans son rapport sur les papiers de thermidor, appelle Saint-Just « l'orateur étourdi de vingt-six ans, qui, *à peine échappé de la poussière de l'école, tout gonflé de sa petite érudition, se montre fier de ses lectures. Parce qu'il a lu Lycurgue et qu'il a appris comment le législateur de Sparte avait, dans l'espace de quelques années, formé un peuple de braves, cet écolier, mauvais copiste de l'antiquité, sans examen des localités, des mœurs et de la population, appliquant ce qui est inapplicable, venait dire à la Convention, d'un ton de suffisance comique, s'il n'eût été atroce, que ce n'était pas le bonheur de Persépolis, mais celui de Sparte que l'on avait promis à la France* [2]. »

Tel était son enthousiasme pour les Spartiates qu'un jour il disait au jeune Nodier, étudiant à Strasbourg : « Que fais-tu dans cette ville? — J'étu-

[1] *Études révol.*, t. II, p. 64. — [2] En tête des *papiers trouvés chez Robespierre*. 3 vol. in-8°.

die le grec. — Le grec! à quoi bon le grec, puisque les Lacédémoniens n'ont rien écrit[1]? »

Sa conduite répondait à son langage. Étant aux avant-postes pendant une nuit d'hiver, il apprend qu'un jeune officier de Noyon, qui avait été son compagnon d'études, et qu'il disait aimer comme son frère, devait se trouver à peu de distance. Il se fait conduire auprès de lui, appelle son ami, qui, sans se douter qu'il manque à la consigne, s'empresse de répondre à cette voix si connue. Saint-Just le presse contre son cœur et dit : « Le ciel soit loué doublement puisque je t'ai revu et que je puis donner dans un homme qui m'est si cher une leçon mémorable de discipline en l'immolant au salut public; » et il le fait fusiller. Cet acte d'héroïsme lacédémonien (Dieu veuille épargner de telles vertus à nos descendants!) fut mis à l'ordre du jour de l'armée[2].

Se posant comme le type du républicain de *vieille roche*, Saint-Just n'omet rien pour faire passer ses sentiments spartiates dans l'âme de tous les révolutionnaires. C'est lui qui disait à la Convention : « Il n'y a point de prospérité à espérer tant que le dernier ennemi de la liberté respirera; vous avez à punir non-seulement les traîtres, mais les indifférents même; vous avez à punir quiconque est passif dans

[1] *Souv. de Charles Nodier*, Saint-Just et Pichegru, p. 65.

[2] *Id.*, p. 104.

la République : ce qui est hors le souverain est ennemi... Entre le peuple et ses ennemis, il n'y a plus rien de commun que le glaive.... Vous avez voulu une république, si vous ne voulez point en même temps ce qui la constitue, elle ensevelira le peuple sous ses débris. *Ce qui constitue une république, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé... Une nation ne peut se régénérer que sur des monceaux de cadavres*[1]. »

Ces horribles menaces ne sont pas de vains mots. Après le 9 thermidor, un agent de Saint-Just, Lejeune, attaché au bureau de la police générale, écrit à la Convention pour se justifier : « Soumis aux ordres de Robespierre et de Saint-Just que le Comité a chargés de la police générale, je me suis destiné à tremper avec eux mes mains dans le sang..... Je devais présenter à leurs yeux *vingt mille victimes à immoler*[2]. »

Mais pour établir que Saint-Just ne fut toute sa vie que le fils de son éducation de collége, c'est-à-dire un admirateur fanatique et souvent atroce de l'antiquité classique, nous avons un témoignage plus irrécusable encore, c'est celui de Saint-Just lui-même. Ce témoignage est écrit de sa propre main

[1] *Monit.* 10 oct. 1793, 31 mars 1794. — *Causes secrètes de la Révol.*, par Villatte.

[2] *Mém. de Lejeune* et *Études révol.*, t. II, p. 120.

dans ses *Fragments* de Constitution. C'est là que Saint-Just montre à découvert le fond de son âme. « De révolutionnaire, nous le voyons se transformer en socialiste. L'écolier qui a joué jusqu'à présent au Brutus, qui a assassiné un roi par imitation de l'antiquité romaine, va maintenant se déguiser en Lycurgue, et essayer de soumettre la France au joug égalitaire des lois communistes de Sparte. Ses traductions de collége à la main, il invoque et applique les traditions d'un passé qui n'a jamais pu durer qu'un moment, tant il était absurde, antirationnel, antinaturel. Il ne tient compte ni de cent essais restés partout sans succès, ni des progrès du temps et de la civilisation, ni des habitudes transformées en mœurs nationales, ni des impossibilités matérielles et morales. Lycurgue a réussi; Saint-Just doit réussir [1]. » Ainsi pensaient tous ses camarades de collége.

Les *Fragments* de Saint-Just furent composés pour servir de base à la Constitution de 1793. C'est un calque des institutions de Rome et surtout de Sparte appliquées à la France. Langage, autorités, exemples, principes, tendances, tout y est irréprochablement classique. En voici une rapide analyse :

Pour Saint-Just, la forme républicaine est le type du gouvernement, et le titre de citoyen au-dessus

[1] *Études révol.*, t. I, p. 194.

de tout : « Là où l'on censure les ridicules, on est corrompu. Là où l'on censure les vices, on est vertueux. Le premier tient de la monarchie, l'autre de la République. Le gouvernement républicain a pour principe la vertu, sinon la terreur. Un citoyen vertueux doit être plus considéré qu'un magistrat. Lorsqu'on parle à un fonctionnaire on ne doit pas dire *citoyen;* ce titre est au-dessus de lui [1]. »

La forme républicaine suppose l'égalité. Pour l'établir, Saint-Just attaque la propriété, la famille, le mariage, et prélude au communisme lacédémonien. Il dit : « Là où il y a de très-gros propriétaires, on ne voit que des pauvres. Rien ne se consomme dans les pays de grande culture. Un homme n'est fait ni pour les métiers, ni pour l'hôpital, ni pour les hospices : Tout cela est affreux [2]. *Il ne faut ni riches ni pauvres.* Un malheureux est au-dessus des gouvernements et des puissances de la terre : il doit leur parler en maître; l'opulence est une infamie... Il faut détruire la mendicité par la distribution des biens nationaux aux pauvres..... Tous les ans, le 1er floréal, le peuple de chaque

[1] Ier fragm. — [2] Les démocrates de 1850, qui ont réimprimé les œuvres de Saint-Just, ajoutent en note : « Il ne peut exister de peuple vertueux et libre qu'un peuple agriculteur. Un métier s'accorde mal avec le véritable citoyen ; la main de l'homme n'est faite que pour la terre ou pour les armes. »

commune choisira, parmi ceux de la commune exclusivement, et dans les temples, un jeune homme *riche, vertueux et sans difformité*, âgé de vingt et un ans accomplis et de moins de trente ans, qui choisira et *épousera une vierge pauvre en mémoire de l'égalité humaine*[1]. » Passant à l'éducation : « Les enfants, dit-il, appartiennent à leur mère jusqu'à cinq ans, si elle les a nourris, et à la République ensuite, jusqu'à la mort. La mère qui n'a pas nourri son enfant a cessé d'être mère aux yeux de la patrie. Elle et son époux doivent se présenter devant le magistrat pour y répéter leur engagement, ou leur union n'a plus d'effets civils.

» L'instruction commune est nécessaire. Les enfants sont formés au laconisme du langage : il ne leur faut que des exercices. Les enfants mâles sont élevés, depuis cinq ans jusqu'à seize ans, par la patrie. Depuis cinq ans jusqu'à dix, ils apprennent à lire, à écrire, à nager. Ils sont vêtus de toile dans toutes les saisons. Ils couchent sur des nattes; ils sont nourris en commun et ne vivent que de racines, de fruits, de légumes, de laitage, de pain et d'eau. Depuis dix ans jusqu'à seize, l'éducation est militaire et agricole. Ils sont distribués aux laboureurs dans le temps des moissons. Jusqu'à seize ans, ils ont le même costume. De seize à vingt et un, le cos-

[1] IIe fragm.

tume d'ouvrier ; de vingt et un à vingt-cinq, celui de soldat. Ils ne peuvent prendre le costume des arts qu'après avoir traversé, aux yeux du peuple, un fleuve à la nage, le jour de la fête de la Jeunesse. Les instituteurs des enfants sont des vieillards élus par le peuple parmi ceux qui ont obtenu l'écharpe de la vieillesse [1]. »

Pour l'éducation, Saint-Just nous reconduit en ligne droite à Lacédémone. Pour le mariage, il va plus loin et nous ramène au mythologique état de nature. Il dit : « *L'homme et la femme qui s'aiment sont époux.* S'ils n'ont point d'enfants, ils peuvent tenir leur engagement secret; mais si l'épouse devient grosse, ils sont tenus de déclarer au magistrat qu'ils sont époux. Les époux qui n'ont point eu d'enfants pendant les sept premières années de leur union, et qui n'en ont point adopté, *sont séparés par la loi et doivent se quitter* [2]. »

Ce qui suit achève de briser les derniers liens de la famille, et rétablit au profit de la République un droit de mainmorte, bien autrement étendu que celui contre lequel la Révolution a tant déclamé. Saint-Just dit : « L'hérédité est exclusive entre les parents directs. Les parents directs sont les aïeuls, le père et la mère, les enfants, le frère et la sœur. Les parents indirects ne succèdent point. La République

[1] VIe fragm. — [2] VIIe fragm.

succède à ceux qui meurent sans parents directs [1]. »

Après avoir aboli la propriété, la famille, l'ordre social existant, Saint-Just abolit la religion, en confondant tous les cultes dans un commun mépris. « Tous les cultes, dit-il, sont également protégés. Mais dans aucun engagement civil les considérations de culte ne sont permises, *et tout acte où il est parlé de culte est nul*. Les temples publics sont ouverts à tous les cultes. Le prêtre d'aucun culte ne peut paraître en public avec ses attributs, sous peine de bannissement [2]. »

Le sol est déblayé : Saint-Just va reconstruire. Il fonde l'ordre religieux sur le culte de l'Être suprême et de la Nature, *adorés nuit et jour par des vieillards de soixante ans*, et donne un calendrier à peu près semblable à celui qui fut décrété par la Convention le 18 floréal an II. A l'ordre social il substitue les institutions de Rome et de Sparte. « Les hommes, dit-il en souvenir de Lycurgue, qui auront toujours vécu sans reproche porteront *une écharpe blanche à soixante ans*. Le respect de la vieillesse est un culte dans notre patrie. Un homme à l'écharpe blanche ne peut être condamné qu'à l'exil. Les vieillards qui portent l'écharpe blanche doivent *censurer*, dans les temples, la vie privée des fonctionnaires et des jeunes hommes qui ont moins de vingt et un ans [3].

[1] VIIIe fragm. — [2] Xe fragm. — [3] XIe fragm.

» Les communes éliront, tous les deux ans, six vieillards recommandables par leurs vertus, dont les fonctions seront d'apaiser les séditions. Ces vieillards seront décorés d'une écharpe tricolore et d'un panache blanc. Lorsqu'ils paraissent revêtus de leurs attributs, le peuple garde le silence. Si le trouble continue, les vieillards annoncent le deuil de la loi. Si un vieillard est assassiné, la République est en deuil un jour, et tous les travaux cesseront [1]. »

Au culte de la vieillesse se joint *le culte des morts avec les mânes et les Champs Élysées.* « Les cimetières seront de riants paysages; les tombes sont couvertes de fleurs, semées tous les ans par l'enfance. Il faut que le respect des morts soit un culte et que l'on *croie* que les martyrs de la liberté sont les *génies* tutélaires du peuple [2]. »

Entraîné par son admiration pour Sparte, Saint-Just arrive jusqu'au rétablissement du socialisme. Babeuf et ses successeurs ont reçu de lui leur science, sinon complète, du moins fort avancée, comme Saint-Just lui-même l'avait reçue de Lycurgue. Il veut que le domaine public s'afferme à ceux qui n'ont point de terres; il veut que la vertu, les bienfaits, le malheur, la vieillesse soient indemnisés sur le domaine public; il veut que chaque citoyen âgé de vingt et un ans soit obligé de re-

[1] XI[e] frag. — [2] XII[e] fragm.

mettre à un officier public, tous les ans, *le dixième de son revenu et le quinzième du produit de son industrie;* il veut que tout citoyen rende compte tous les ans dans le temple de l'emploi de sa fortune; il veut qu'on bannisse, excepté dans les monnaies, l'or et l'argent; il veut que tout propriétaire qui n'a point de métier et qui n'est pas magistrat, qui a plus de vingt-cinq ans, soit tenu de cultiver la terre jusqu'à cinquante ans; que chaque année, sous peine d'être privé du droit de citoyen, il élève quatre moutons à raison de chaque arpent de terre [1].

Et pour rappeler la frugalité de Sparte, il ordonne que nul ne mange de chair le troisième, le sixième, le neuvième jour des décades [2].

Pour couronner toutes ces théories, il consacre solennellement le principe d'où elles émanent, la souveraineté absolue de l'homme, il dit : « L'insurrection est un droit exclusif du peuple et du citoyen. Tout étranger, tout homme revêtu de fonctions publiques, s'il la propose, est hors la loi et doit être tué sur l'heure, comme usurpateur de la souveraineté [3]. »

Ainsi, en mémoire de Rome, d'Athènes et de Sparte, la République pour forme gouvernementale, la Nature pour divinité, la suprématie absolue de l'État, la spoliation des riches et le partage des

[1] XIIIe fragm. — [2] *Id.* — [3] XVIIIe fragm.

terres comme lois organiques, l'agriculture et la guerre pour occupations : telles sont les bases religieuses et sociales de la constitution de Saint-Just [1].

Enfin, le *jeune écolier*, comme l'appelle Courtois, qui, au nom des Grecs et des Romains, vient de répandre des flots de sang et de doctrines anarchiques, doit bientôt suivre ses victimes à l'échafaud. « Un instant tous les partis ont pu s'entendre pour renverser la royauté et fonder cette *république toute païenne, tout historique*, sur les débris d'une société profondément catholique et monarchique. Mais il devient bientôt évident que ce régime ne convenait point à la nation, et même à plusieurs de ses représentants [2]. » Aussi Robespierre aspirait depuis longtemps à la dictature. Afin d'y parvenir, il forme, après différentes tentatives restées sans succès, un triumvirat occulte dont il est l'Octave, Saint-Just et Couthon, l'Antoine et le Lépide. Nous dirons bientôt comment ce projet fut découvert.

En attendant, le matin du 9 thermidor Saint-Just monte à la tribune pour faire l'apologie de Robespierre et la sienne. Pas même dans ce dernier moment ses souvenirs classiques ne l'abandonnent. Il commence ainsi le discours qu'il ne devait pas achever : « Citoyens, le cours des choses a voulu que cette *tribune aux harangues* fût peut-être la *roche*

[1] XVIIIe fragm. — [2] *Études révol.*, t. I, p. 277.

Tarpéienne pour celui qui viendra vous dire que des membres du gouvernement ont quitté la route de la sagesse... Il est des hommes que *Lycurgue* eût chassés de *Lacédémone*, sur le sinistre caractère et la pâleur de leur front... *Caton* aurait chassé de *Rome* le mauvais citoyen qui aurait appelé l'éloquence dans la tribune aux harangues, le tyran de l'opinion... *Démosthènes* était-il tyran? sa tyrannie sauva longtemps la liberté de *la Grèce*. Ainsi la médiocrité jalouse voudrait conduire le génie à l'échafaud[1]... »

Le tumulte de l'Assemblée ne permet pas à Saint-Just de continuer. Décrété d'arrestion et saisi au milieu même de la Convention, il est conduit avec Robespierre à la prison du Luxembourg. Le geôlier, Guyard, créature de Robespierre, n'en peut croire ses yeux. Il se met à genoux devant Robespierre, et, à peine les gardes de la Convention partis, il ouvre les portes à ses prisonniers. Les deux triumvirs se rendent à l'hôtel de ville, et cherchent en vain à soulever le peuple en leur faveur. En attendant, la Convention les met hors la loi. Ils sont arrêtés de nouveau. A une heure du matin Saint-Just est conduit à la Conciergerie, et le soir même, 10 thermidor (28 juillet 1794), il eut la tête tranchée avec Robespierre et ses complices.

Ainsi mourut à vingt-six ans et demi, victime de

[1] *Monit.* ibi.

son éducation de collége, un des plus farouches révolutionnaires et en même temps un des plus fidèles imitateurs des républicains de la Grèce et de Rome [1].

[1] « Jusqu'au mois d'avril 1794, Saint-Just fut dominé de très-haut à la Convention par l'ascendant de Danton, l'homme à la voix stentorée, aux improvisations jaculatoires, aux idées abruptes, aux images fortement colorées, espèce de tribun voluptueux dans lequel il y avait l'étoffe d'Aristippe et de Démosthènes. Depuis la mise en accusation de Danton la première place appartient à Saint-Just, écolier aventureux, qui était sorti tout formé du moule d'une révolution; type unique, chez les modernes, du Spartiate de Lycurgue et du légiste de Dracon; âme stoïque et inflexible que la nature n'avait peut-être pas faite cruelle, mais qui ne répugnait pas à la rigueur, ni même à la cruauté, quand il s'agissait d'attester son impassibilité par quelque résolution féroce. » — (Extrait de l'article *Robespierre*, par Ch. Nodier.)

CHAPITRE XI.

LES TRIUMVIRS RÉVOLUTIONNAIRES. — COUTHON.

Quelques axiomes. — Couthon fils de son éducation de collége. — Ses discours. — Injures à la Royauté. — Apothéose du peuple. — Éloge de la révolte. — Haine du Clergé. — Haine de la Royaute. — Procès de Louis XVI. — Jugement des Rois. — Cruautes à Lyon. — Mort du Triumvir.

On connaît l'arbre à ses fruits. — La bouche parle de l'abondance du cœur. — L'homme ne peut transmettre que ce qu'il a reçu. — La transmission de la vie intellectuelle et morale se fait par l'éducation.

Tant que ces axiomes seront des vérités, la conduite et le langage de l'adolescence et de l'âge mûr seront, thèse générale, l'infaillible pierre de touche des principes reçus dans la jeunesse [1]. Couthon en est une nouvelle preuve : il n'y a pas d'effet sans cause. Comment cet enfant baptisé, né au sein d'une province très-religieuse, élevé par des prêtres, respirant au milieu d'une société monarchique et chrétienne, se trouve-t-il tout à coup, à son entrée dans

[1] Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab ea. *Prov.*

le monde, un républicain forcené, un monstre d'impiété, de cruauté et de débauche, en un mot, un vrai païen?

Couthon, appelé *la panthère du triumvirat*, était né au village d'Orcet en Auvergne. La Révolution le trouve avocat au tribunal de Clermont-Ferrand. Député de cette ville à l'Assemblée législative, la première fois qu'il prend la parole, c'est pour injurier la royauté: déclarer que le roi n'est que le premier fonctionnaire du peuple; défendre de lui donner, lorsqu'il vient à l'Assemblée, *un beau fauteuil d'or, comme si celui du président était indigne de lui*; proscrire les titres de *Sire* et de *Majesté*, *comme s'il y avait une autre majesté que celle du peuple*[1]. Le 29 mai 1792, il demande qu'on prononce sans désemparer le licenciement de la garde du roi, qu'il appelle *une troupe de brigands* qui conspirent contre la liberté.

Le 21 septembre, Manuel vient dire : « Représentants du peuple souverain, la mission dont vous êtes chargés exigerait et la puissance et la sagesse *des Dieux. Lorsque Cinéas entra dans le sénat de Rome*, il crut voir une assemblée de rois; il faut voir ici une assemblée de philosophes, occupés à préparer le bonheur du monde[2]. » Couthon bat des mains; et le futur triumvir fait en ces termes l'apothéose du

[1] *Monit.* 5 oct. 1791.—[2] *Monit.* ibi.

peuple : « Notre mission est grande, elle est sublime. Je ne crains pas qu'on ose reparler de la royauté, elle ne convient qu'aux esclaves. Les Français seraient indignes de la liberté qu'ils ont conquise, s'ils songeaient à conserver une forme de gouvernement marquée *par quatorze siècles de crimes*... Eh bien ! jurons tous la souveraineté du peuple, sa souveraineté entière : vouons une exécration égale à la royauté, à la dictature, *au triumvirat*, et à toute espèce de puissance individuelle quelconque qui tendrait à modifier, à restreindre cette souveraineté [1]. »

Le 9 avril 1792 il demande les honneurs de la séance pour des soldats révoltés et flétris par une condamnation solennelle : « N'est-il pas, s'écrie-t-il, du devoir de l'Assemblée de faire oublier à ces malheureux les maux qu'ils ont soufferts, et d'honorer en eux *le triomphe de la liberté?* Quand on aurait quelques reproches à leur faire, il faudrait être *bien esclave* des vieux préjugés pour vouloir déshonorer des hommes que la loi a innocentés. L'Assemblée a rompu leurs fers; elle les a rétablis dans tous les droits de citoyen; ils viennent donc ici avec tous leurs droits, et puisqu'il est d'usage d'admettre tous les pétitionnaires aux honneurs de la séance, ils ne doivent pas être, à cet égard, distingués des autres citoyens [2]. »

[1] *Monit.* 5 oct. 1791.— [2] *Id.* 10 avril.

Sa haine des prêtres égale sa haine des rois. C'est lui qui, attribuant aux prêtres fidèles les troubles dont la France était agitée, disait le 7 octobre 1791 : « Nous ne pourrons jamais rétablir le calme si nous ne prenons des mesures rigoureuses contre les prêtres réfractaires... Ils continuent leurs fonctions, ils disent la messe : cela est très-sérieux. J'insiste pour que nous méditions sérieusement sur les mesures qu'exigent les circonstances [1]. »

L'ennemi de la tyrannie royale et sacerdotale, Couthon, qui devait être l'instrument de la dictature et le séide du dictateur, vote le 25 septembre 1792 *la République une et indivisible*, et demande la peine de mort contre quiconque proposera la dictature [2]; puis, le 9 août 1793, fait porter le décret qui déclare Pitt *ennemi du genre humain* [3]. Autant il exalte le peuple, autant il méprise les rois. Dans la terrible séance du 14 janvier 1792, voyant les débats se prolonger sur quelques points du procès de Louis XVI, il s'écrie : « C'est une chose bien affligeante pour la chose publique : voilà trois heures que nous perdons notre temps *pour un roi!* Sommes-nous des républicains! Non. Nous sommes de vils esclaves [4]. » Et il demande qu'on passe de suite à l'appel nominal, puis à l'exécution du malheureux prince. « Tel

[1] *Monit.* 10 avril.— [2] *Id.* ibi.— [3] *Id.* ibi.— [4] *Id.* ibi.

est, dit-il, le service que nous sommes appelés à rendre au genre humain, que nous ne devons pas craindre de déchirer le masque et le prestige de la royauté, et apprendre aux peuples comment il faut traiter les *tyrans*. Je ne suis pas du nombre de ceux qui craignent les despotes étrangers. Le coup qui fera tomber la tête de Louis retentira jusque autour de leurs trônes, et en ébranlera les fondements[1]. »

Sa haine des rois arrive jusqu'au délire. Le 20 janvier 1794, il dit aux Jacobins : « Notre tyran a été puni; il reste encore à punir les autres, et c'est aux Jacobins à le faire. Je demande que la société nomme quatre commissaires chargés de rédiger l'acte d'accusation de tous les rois; que cet acte soit envoyé par les Jacobins au tribunal de l'opinion publique de tous les pays, *afin qu'il n'y ait plus aucun roi qui puisse trouver un ciel qui veuille l'éclairer et une terre qui veuille le porter*[2]. » Ce même Couthon, si insultant pour les rois, exigeait qu'on lui parlât chapeau bas, à lui et à ses pareils, sous prétexte de faire respecter la majesté du peuple souverain dont il était une si noble partie[3].

Envoyé à Lyon en qualité de commissaire de la République, l'ami du peuple, l'apôtre de la liberté, de l'égalité et de la fraternité écrit de cette

[1] *Monit.* 21 janvier, séance du 18. — [2] *Id.* 24 janvier. — [3] *Id.* 22 décemb. 1793.

ville, le 9 octobre 1793 : « Les mesures sont si bien prises que nous pouvons nous promettre *que nous les tuerons tous ou qu'ils seront tous enchaînés... Aucun d'eux n'échappera ; le tocsin sonne dans toutes les communes de campagne, et l'ordre est donné partout de leur courir sus, comme sur des animaux féroces qui cherchent à dévorer le genre humain*[1]. » Le 13 il écrit aux Jacobins de Paris : « La ville de Lyon n'est plus au pouvoir des rebelles : les troupes de la République *ont purgé le sol de la liberté des brigands qui s'étaient réfugiés dans ses murs. Ceux qui ont échappé au fer de nos braves tombent chaque jour sous la hache des lois*[2]. »

Au massacre succède la destruction. Lyon n'oubliera jamais le nom du proconsul qui, porté sur les épaules d'un robuste sans-culotte frappait avec un petit marteau d'argent les superbes édifices qui devaient tomber, et qui tombèrent en effet sous les coups des démolisseurs.

Enfin ce triumvir, digne par ses cruautés et par ses débauches de ses collègues Saint-Just et Robespierre, dignes eux-mêmes d'Octave, d'Antoine et de Lépide, leurs modèles, périt avec eux sur l'échafaud le 10 thermidor.

[1] *Monit.* 15 octobre. — [2] *Id.* 21 oct.

CHAPITRE XII.

LES TRIUMVIRS RÉVOLUTIONNAIRES. — ROBESPIERRE.

Biographie. — Études de collége. — Il est ce que son éducation l'a fait. — Ses mœurs. — Tribun du peuple, ses discours. — Déifie le peuple. — Au nom des Grecs et des Romains attaque l'ordre social établi. — Son entrée triomphale à Arras. — Attaque la royauté. — Condamne le roi au nom des sentiments républicains.

Robespierre est la Révolution en chair et en os. Haine profonde de l'ordre religieux et social établi par le christianisme, admiration sans bornes pour les institutions sociales de l'antiquité grecque et romaine, réalisation à tout prix et par tous les moyens de ce type admiré : voilà Robespierre; voilà aussi la Révolution. Comment ces idées négatives et positives étaient-elles venues à ce jeune homme, né dans un pays chrétien et monarchique, nourri d'un lait chrétien, élevé par des prêtres respectables? Comment s'étaient-elles si fortement enracinées dans son esprit qu'elles ont dominé sa vie? Pour l'instruction de tous, des gouvernements, des

prêtres, des pères de famille et des instituteurs de la jeunesse, l'histoire va répondre.

François-Maximilien-Joseph-Isidore Robespierre naquit à Arras en 1759. Privé dès le bas âge de son père et de sa mère, il fut recueilli, ainsi que son frère Augustin, par M. de Conzié, évêque d'Arras, qui leur fit obtenir une bourse au collége Louis-le-Grand, à Paris. Pendant l'éducation de Robespierre, ce collége eut tour à tour pour proviseurs l'abbé Proyart et l'abbé Bérardier. Les principaux condisciples de Robespierre furent Camille Desmoulin, Lebrun, depuis ministre de l'intérieur, Sulleau, journaliste, tué le 10 août à la tête d'une fausse patrouille, Dupont-Dutertre, depuis ministre de la justice, et Fréron. Leur professeur de philosophie fut l'abbé Royou[1].

Robespierre fit d'assez bonnes études, et plusieurs fois son nom fut proclamé aux distributions de prix. Dans une circonstance solennelle, un prince de la famille royale étant venu visiter le collége, c'est Robespierre qu'on choisit pour le complimenter.

Nourri comme tous ses camarades de l'étude des auteurs païens, il se montra, jeune encore, animé d'un enthousiasme sans mesure pour les institutions de la Grèce et de Rome. Sans prévoir les terribles

[1] *Papiers du 9 thermidor*, note de Fréron, t. I, p. 154.

conséquences de son enseignement, Hérivaux, son professeur de rhétorique, exaltait, comme le font encore aujourd'hui tous les professeurs, les grands hommes de l'antiquité, leurs vertus, leur génie, leur amour de l'indépendance et de la liberté. Ces leçons, reçues avidement par Robespierre, s'imprimaient pour ne s'effacer jamais dans sa jeune âme, et se manifestaient dans son langage. Regardé pour cela comme un jeune homme de grande espérance, Hérivaux lui voua une affection particulière et ne l'appela *que le Romain.*

« Au surplus, continue un de ses biographes contemporains, cet enthousiasme pour les républiques anciennes n'était point particulier à Robespierre. *Tous les écoliers à peu près en étaient là; et à force d'entendre vanter par nos professeurs Sparte, Rome et Athènes, nous sortions des colléges plutôt Grecs et Romains que Français.* Il en est encore un peu ainsi. Si l'on a fait plus d'attention au républicanisme de Robespierre, c'est à cause du rôle qu'il a joué dans la suite [1]. »

Entré dans la vie, Robespierre transmet ce qu'il a reçu. Son éducation, *négative* ou à peu près en fait de religion, le laisse sans force contre les passions naissantes. De retour à Arras après ses études de droit, il est dominé par l'amour des femmes; et

[1] *Dict. de la convers.*, art. Robespierre.

nous verrons que, malgré le titre d'*incorruptible* dont on l'a décoré, cet amour honteux le domina toute sa vie. A l'adoration de la chair se joint chez lui, comme chez tous les lettrés de l'antiquité païenne, l'adoration de l'orgueil. Robespierre manifeste ce nouveau culte dans toute sa vie publique. Le joug de toute autorité lui pèse, et avant d'être régicide, triumvir et dictateur, il se montre républicain fanatique et tribun du peuple.

Député aux états généraux, il fait le serment du jeu de paume, et le 27 juillet il monte à la tribune pour rendre la noblesse responsable de l'incendie de ses châteaux, appeler sur elle de nouvelles rigueurs et innocenter les coupables. Il dit : « Les ménagements envers les conspirateurs sont une trahison envers le peuple [1]. » Le 31 il ajoute : « Je réclame dans toute leur riguour les lois qui doivent soumettre les *hommes suspects* à des jugements exemplaires [2]. »

Le 9 et le 22 février, parlant sur le même sujet, et continuant son rôle de tribun, il demande qu'on épargne le bon peuple qui promène le meurtre et l'incendie d'un bout de la France à l'autre. « Il n'est pas permis, dit-il, d'oublier que le peuple se trouve tout à coup soulagé d'une longue oppression ; des hommes égarés par le souvenir de leurs malheurs

[1] *Monit.* ibi. — [2] *Id.* ibi.

ne sont pas des coupables endurcis; les moyens de despotisme ne peuvent assurer la liberté; les *accidents* ne sont tombés que sur les magistrats qui ont refusé justice au peuple. Qu'on ne vienne donc pas calomnier le peuple! J'appelle le témoignage de la France entière; j'atteste tous les bons citoyens, tous les amis de la Raison, que jamais Révolution n'a coûté si peu de sang et si peu de cruautés [1]. »

En conséquence, le 13 mars, il demande l'élargissement des prisonniers : « Ces infortunés, détenus pour leurs *vertus* et pour avoir laissé échapper *quelques preuves d'énergie et de patriotisme* [2]. » Le 8 août, il demande les honneurs funèbres pour les vainqueurs de la Bastille, et veut que l'Assemblée nationale assiste à la cérémonie [3]. Quatre jours après, le nouveau Gracchus prend la défense des trois régiments révoltés à Nancy; il demande de plus amples informations, ne voit, au surplus, dans leur conduite qu'une erreur de patriotisme, et finit par rejeter la faute de l'insurrection sur les officiers [4]. »

Non content de transformer les coupables en victimes, il veut que les victimes deviennent les coupables; et le 21 octobre, il demande l'établissement d'un tribunal chargé de connaître des crimes de *lèse-nation*, et il veut que ce tribunal, indépendant

[1] *Monit.* ibi.— [2] *Id.* ibi. — [3] *Id.* ibi. — [4] *Id.* ibi.

de la royauté, soit composé de personnes amies de la Révolution, investies de force armée, puisqu'elles auront à combattre les *grands*, qui sont les ennemis du peuple[1]. Là est l'idée première de ce tribunal révolutionnaire qui, sous le règne du triumvir, couvrira la France d'échafauds et fera tomber par milliers les plus saintes et les plus nobles têtes.

Le lendemain, tout pénétré des souvenirs de Rome et d'Athènes, il demande en faveur *du peuple* le suffrage universel comme il existait dans ces républiques « La Constitution, dit-il. établit que la souveraineté réside dans le peuple, *dans tous les individus du peuple*. Chaque individu a donc droit de concourir à la loi par laquelle il est obligé, et à l'administration de la chose publique, qui est la sienne, sinon il n'est pas vrai que tous les hommes sont égaux en droits, que tout homme est citoyen[2]. »

Afin de compléter l'apothéose absolue du peuple, il demande pour lui la liberté illimitée de la chasse, la liberté illimitée d'élever des théâtres, la liberté illimitée de la presse, la liberté illimitée des clubs et des affiliations aux clubs. Plusieurs de ces libertés sont formellement réclamées au nom sacré des Grecs et des Romains. « La liberté de la presse, dit-il, ne peut être gênée en aucune manière, si ce n'est dans les États despotiques.... N'allez pas

[1] *Monit.* ibi. — [2] *Id.* ibi.

opposer l'intérêt des fonctionnaires publics à celui de la patrie. *Aristide* condamné n'accusait pas la loi qui donnait aux citoyens le droit de dénonciation. *Caton*, cité soixante fois en justice, ne fit jamais entendre la moindre plainte; mais les *décemvirs* firent des lois contre les libelles [1]. »

Chose remarquable! pas un des douze cents députés ne songe à répondre : « Que nous font les Grecs et les Romains? Nous n'élaborons des lois ni pour Athènes ni pour Rome. » Au contraire, tous écoutent ces heureuses citations avec le respect d'écoliers pour leurs maîtres, et, les regardant comme des oracles, ils en font la règle de leur conduite.

Tant de libertés peuvent amener des abus : qui jugera les coupables? qui plaidera leur cause? Au nom des Romains, Robespierre répond que ce sera le peuple lui-même; et au nom de cette autorité péremptoire, la France sera dotée du jury, l'ordre judiciaire bouleversé de fond en comble, et les offices ministériels abolis. Afin d'arriver à la destruction de ces derniers en les rendant odieux et ridicules, Robespierre s'écrie : « Chez quel peuple libre a-t-on jamais eu l'idée d'une pareille institution? *Les Romains avaient-ils des tableaux d'avocats? Quand Ci-*

[1] *Monit.* 22 mars 1790, 13 janvier 1791, 21 août 1791, 30 septembre 1791.

céron foudroyait Verrès, avait-il été obligé de postuler un certificat auprès d'un directoire et de faire un cours de pratique chez un homme de loi[1] ? »

Législateur et juge de par l'autorité des Grecs et des Romains, le peuple, pour imiter autant qu'il pourra ces modèles inimitables, abolira la peine de mort. Le 30 mai 1791, Robespierre lui dit du haut de la tribune : « La nouvelle ayant été portée à Athènes que des citoyens avaient été condamnés à mort dans la ville d'Argos, on courut dans les temples et on conjura les dieux de détourner des Athéniens des pensées si cruelles et si funestes. Je viens prier des législateurs qui doivent être les organes des lois éternelles d'effacer du code français des lois de sang, qui commandent des meurtres juridiques[2]. » En conséquence, il demande l'abolition de la peine de mort et prouve sa thèse par une leçon d'histoire romaine, dans laquelle on voit figurer Sylla, Octave, Tibère, Caligula, la loi Porcia et toute l'érudition de collége[3].

Dans les Républiques anciennes le peuple était armé; donc le peuple français doit l'être, et il le sera. Le *Romain* demande l'établissement de la garde nationale et l'admission de tous les citoyens domiciliés dans cette milice populaire; puis il révèle en

[1] *Monit.* 9 avril et 14 décembre 1790. — [2] *Id.* ibi. — [3] *Id.* ibi.

ces termes le but de l'institution : « Est-elle établie, dit-il, pour repousser les ennemis du dehors? non; vous avez pour cela une armée formidable. Mais partout où une force militaire considérable existe sans contre-poids, le peuple n'est pas libre. *Ce contre-poids, quel est-il? Les gardes nationales.* D'après ce principe, il faut organiser la garde nationale de manière que le *pouvoir exécutif ne puisse abuser de la force immense qui lui est confiée* [1]. »

Après cette campagne en faveur du peuple, Robespierre demande à ses commettants les honneurs du triomphe, qu'il a si bien mérités. « Il annonce son retour prochain à Arras à *une de ses anciennes maîtresses*, en lui confiant le vœu d'être reçu en triomphe. Ce triomphe eut lieu, en effet, dans les premiers jours d'octobre 1791. Le cortége qui vint au-devant du Romain se composait d'un groupe de vieillards portant des couronnes civiques, d'un chœur de femmes vêtues de blanc et d'une troupe d'enfants chargés de répandre des fleurs. La garde nationale était sous les armes, et la ville illuminée [2]. »

Autant Robespierre exalte le peuple, autant il abaisse le roi et déteste la royauté. « Comment voudrait-on, dit un homme politique de notre époque,

[1] *Monit.* 27 avril 1791.

[2] *Vie de Robespierre*, par Desessarts, t. I, p. 15.

qu'il en fût autrement? L'instruction scientifique de Robespierre, comme celle de la jeunesse lettrée depuis la Renaissance, n'avait eu que deux sources, la Grèce et Rome. L'histoire écrite de la Grèce commence à l'expulsion et au meurtre de ses rois. Rome nous apparaît encore avec une haine plus prononcée de la monarchie. Quel triste récit nous ont laissé ses historiens de la royauté!...

» Au contraire, quel noble spectacle offert au monde par ce Brutus digne de Rome, et ce Sénat digne de Brutus! Comme la gloire, la puissance, l'immortalité s'accumulent sur ce Capitole républicain! Comme un Brutus et un Caton terminent avec un patriotique courage ce grand drame de l'humanité ouvert par un autre Brutus, illustré par un autre Caton [1]! »

Ainsi, dans l'histoire telle qu'elle est enseignée au collége, le beau côté de la médaille c'est la République; le côté odieux, c'est la royauté. Robespierre ne l'avait pas compris autrement : toute sa vie politique en est la preuve. Jamais homme ne montra pour la royauté un dédain plus superbe, une haine plus profonde. Le 8 octobre 1789, Louis XVI fait savoir à l'Assemblée qu'il se réserve l'examen de quelques articles de la Constitution. « La réponse du roi, s'écrie Robespierre, est destructive non-

[1] Pagès (de l'Ariége), *Du Régicide*.

seulement de la Constitution, mais encore du droit national d'avoir une Constitution... Est-ce au pouvoir exécutif à critiquer le pouvoir constituant de qui *il émane?* Il n'appartient à aucune puissance de la terre de s'élever au-dessus d'une nation et de censurer ses volontés... Vous n'avez d'autre moyen d'éviter les obstacles que *de briser les obstacles*[1]. »

Ce langage est modéré, respectueux même, en comparaison de celui qu'il tient quelques mois plus tard. Dans la séance du 19 mai 1791, il ose le premier dire devant une assemblée de législateurs français : « Il est inexact d'appeler le roi le représentant de la nation. Le *roi est le commis* de la nation, pour exécuter les volontés nationales. C'est ici le moment de commencer cette grande Révolution, qui s'étendra sur toutes les parties du monde[2]. » Et il demande qu'on dépouille le roi de ses prérogatives, et notamment du droit de faire la guerre.

Amoindrir la royauté ne lui suffit pas, il faut la détruire. Le 18 juin 1791, demandant le licenciement de tous les officiers de l'armée, il commence ainsi sa harangue *calomnieuse*, comme disait Cazalès : « Au milieu des ruines de toutes les aristocraties, quelle est cette puissance qui semble élever encore un front audacieux et menaçant? Vous avez

[1] *Monit.* ibi. — [2] *Id.* ibi.

reconstitué toutes les fonctions publiques suivant le principe de l'égalité et de la liberté, et vous conservez un corps de fonctionnaires publics armés, créé par le despotisme, qui est à la fois le démenti le plus formel de la Constitution et l'insulte la plus révoltante à la dignité du peuple[1]. »

Cinq jours après, le 23 juin, Robespierre, le front radieux, reparaît à la tribune, et en vrai Romain il réclame des *couronnes civiques* pour ceux qui ont arrêté le roi à Varennes. Le 26, il demande avec empire qu'on fasse subir un interrogatoire au roi et à la reine sur les motifs de leur fuite. « Qu'on ne dise pas, s'écrie-t-il, que l'autorité royale sera dégradée. Un citoyen, une citoyenne, un homme quelconque, à quelque dignité qu'il soit élevé, ne peut jamais être dégradé par la loi. La reine est une *citoyenne*; le roi est un *citoyen*, comptable à la nation, et en qualité de premier fonctionnaire public il doit être soumis à la loi[2]. »

Sa haine classique des rois se manifestant de plus en plus avec les événements, le 30 novembre 1792, Robespierre dévoile à la Convention le fond de sa pensée. « *Je demande*, dit-il, *que le dernier tyran des Français*, *le chef*, *le point de ralliement des conspirateurs, soit condamné à la peine de ses forfaits*[3]. »

Le 4 décembre, il s'attaque à l'institution même

[1] *Monit.* ibi. — [2] *Id.* ibi. — [3] *Id.* ibi.

de la monarchie, et veut qu'on décrète *en principe* que nulle nation ne peut se donner un roi. « Il faut, dit-il, réparer l'outrage fait à la souveraineté nationale par une proposition qui supposerait qu'une nation aurait le droit de s'asservir à la royauté. Non; *c'est un crime pour une nation de se donner un roi*. Je demande qu'il soit décrété en principe que nulle nation ne peut se donner un roi. L'Assemblée a décidé qu'elle prononcerait elle-même le jugement du ci-devant roi. Je soutiens que, *d'après les principes*[1], il faut le condamner sur-le-champ à mort, en vertu de l'insurrection [2]. »

On dirait que la soif du sang royal empêche de dormir le nouveau Brutus. Le 13 décembre, remontant à la tribune, il dit : « Je demande que rien n'arrête la marche de la Commune par rapport *à ce criminel*, dont vous devez à la nation entière la plus prompte justice [3]. » Le 26, son langage devient plus impérieux et s'empreint d'une teinte plus marquée de républicanisme antique. « La haine des tyrans, dit-il, et l'amour de l'humanité ont une racine commune dans le cœur de l'homme juste qui aime son pays. La clémence qui compose avec la tyrannie est barbare. C'est à l'intérêt suprême du salut public que je vous appelle. (*Salus populi suprema lex esto*). C'est la voix de la patrie qui se fait entendre [4]. »

[1] Lesquels? — [2] *Monit*. ibi. — [3] *Id*. ibi. — [4] *Id*. ibi.

Le 15 janvier, il vote contre l'appel au peuple; le 16, il opine en ces termes, dignes d'un Spartiate: « Je n'aime point, dit-il, les longs discours, nous sommes envoyés pour cimenter la liberté publique par la condamnation du tyran, et cela me suffit. Je suis inflexible pour les oppresseurs, parce que je suis compatissant pour les opprimés. Le seul moyen de vaincre les despotes, c'est d'élever le caractère français à la *hauteur des principes républicains*, et d'exercer sur les rois et sur les esclaves des rois l'ascendant des âmes fières et libres sur les âmes serviles et insolentes; je vote pour la mort [1]. »

La mort des rois : telle est la hauteur à laquelle, suivant Robespierre, doivent s'élever les principes républicains : tel est le dernier mot de son admiration classique pour les démocrates de l'antiquité.

[1] *Monit.* ibi.

CHAPITRE XIII.

LES TRIUMVIRS RÉVOLUTIONNAIRES — ROBESPIERRE (*suite*).

Il attaque l'ordre religieux. — Discours. — Œuvre de reconstruction. — Il essaie de fonder une nouvelle religion. — C'est la religion de l'antiquité classique. — Discours. — Il veut affermir la Révolution. — Éducation. — Elle est grecque et romaine. — Il aspire au pouvoir suprême. — Il attaque ses rivaux au nom de l'antiquité.

La Révolution est la négation armée ; et par conséquent la destruction de tout ce que l'homme n'a pas établi, et l'exaltation de l'homme sur un piédestal de ruines. Dans Robespierre nous l'avons vue jusqu'ici accomplissant avec persévérance ce double travail au point de vue social. Nous allons la suivre, incarnée dans le même homme, marchant d'un pas égal à l'apothéose de l'homme dans l'ordre religieux.

L'élève du collége Louis-le-Grand a vu dans l'antiquité classique la plus belle époque de l'humanité, l'époque de la civilisation la plus brillante, des plus grands caractères, des plus hautes vertus, des institutions sociales les plus parfaites. L'homme a

fait cela sans le christianisme; il l'a fait sans autre religion que la foi à des dieux imaginaires, ouvrages de ses mains, et souvent complices de ses passions: *il l'a fait tout seul.* Partant de ce principe, Robespierre proteste contre toute autorité religieuse qui aurait la prétention de se donner pour nécessaire à l'homme, s'imposer à lui et ne pas relever de lui.

Le 31 mai 1790, à propos de la constitution civile du clergé, il révèle sa pensée dans la théorie suivante : « Toutes les fonctions publiques, dit-il, sont *d'institution sociale. Les prêtres sont des magistrats.* Aucune magistrature n'a le droit d'exister qu'autant qu'elle est utile. Devant cette maxime disparaissent les bénéfices, les cathédrales, les collégiales, les cures, et tous les évêchés que ne demandent pas les besoins publics, les archevêques, les cardinaux [1]. »

Voilà l'Église dans l'État. Une fois dans cette geôle, la Révolution la dépouille et la soufflette sur les deux joues. Le 2 novembre, Robespierre vote avec enthousiasme la spoliation du clergé. Toutes les familles de prêtres, de religieux et de religieuses sont expulsées de leurs couvents sous un feu roulant de plaisanteries et de quolibets.

Ce spectacle sourit particulièrement à la Révolution. Dans tous les lieux qu'elle envahit, son premier

[1] *Monit.* ibi.

soin est de le renouveler. Au moment où nous écrivons ces lignes, les frères de Robespierre le donnent en Espagne et en Italie, avec le laisser passer des gouvernements. Ce sont là, quoi qu'on en dise, autant d'atteintes au principe de la propriété. Et après avoir donné au peuple de pareils exemples de spoliation, faudra-t-il beaucoup s'étonner si un jour *le peuple* veut appliquer à d'autres qu'à des prêtres et à des moines ce nouveau droit, en vertu duquel l'*État*, la *Nation* peut disposer du bien d'autrui? La propriété, c'est le champ de Naboth ou le moulin de Sans-Souci. Qu'on soit meunier ou capucin, peu importe, la justice et le droit sont les mêmes pour l'un et pour l'autre.

La révolution n'y regarde pas de si près. Le 18 novembre 1790, elle demande, par l'organe de Robespierre, la spoliation du saint-siége, c'est-à-dire l'incorporation à *l'empire français* du comtat d'Avignon : « Attendu, dit l'orateur, que l'oppression et le despotisme ont seuls pu faire passer Avignon sous la domination papale [1]. »

Dans le même moment, afin de consacrer par un acte solennel la souveraineté de l'homme sur le simulacre de religion qu'elle daigne conserver *provisoirement*, la Révolution décrète que la *messe des élections* sera précédée du *Veni Creator*, et terminée

[1] *Monit.* ibi.

par le : *Domine, salvam fac gentem, salvam fac legem, salvum fac regem* [1]. »

Ce provisoire ne sera pas de longue durée. Pour Robespierre comme pour toute cette génération, nourrie des mêmes idées que lui, le christianisme est la religion du despotisme et de la superstition : c'est rendre service à l'humanité que de le détruire. Et Robespierre s'écrie : « *L'anarchie a régné en France depuis Clovis jusqu'au dernier des Capets* [2]. »

Aussi, quand il veut fonder une religion, il a grand soin de déclarer qu'il repousse et le Dieu, et le culte, et les prêtres du christianisme ; qu'entre sa religion et la leur il n'y a rien, il ne peut rien y avoir de commun ; que l'idéal de l'ordre religieux est dans les immortelles républiques de l'antiquité. « Prêtres ambitieux, s'écrie-t-il, n'attendez pas que nous travaillions à rétablir votre empire. Vous vous êtes tués vous-mêmes, et on ne revient pas plus à la vie morale qu'à l'existence physique. Et d'ailleurs, qu'y a-t-il de commun entre les prêtres et Dieu ? Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine. (Tonnerre d'applaudissements.)

« *Combien le dieu de la Nature est différent du Dieu des prêtres!* A force de défigurer l'Être suprême, ils l'ont anéanti autant qu'il était en eux. Les prêtres ont créé Dieu à leur image ; ils l'ont fait jaloux, capri-

[1] *Monit.* 16 nov. 1790. — [2] *Id.* 10 mai 1793.

cieux, avide, cruel, implacable; ils l'ont traité comme jadis les maires du palais traitèrent les descendants de Clovis, pour régner sous son nom et se mettre à sa place. Ils l'ont relégué dans le ciel comme dans un palais, et ne l'ont appelé sur la terre que pour demander à leur profit des dîmes, des richesses, des honneurs, des plaisirs et de la puissance. Le véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la Nature; son temple, l'univers; son culte, la vertu; ses fêtes, la joie d'un grand peuple [1]. »

Après avoir longuement parlé de César, de Catilina, de Socrate, de Léonidas et des Thermopyles, de Zénon, de Brutus, de Caton, de Solon et de Lycurgue, il continue : « Le plus magnifique de tous les spectacles est celui d'un grand peuple assemblé. *On ne parle jamais sans enthousiasme des fêtes nationales de la Grèce*..... Combien il serait facile au peuple français de donner à ses assemblées un plus grand caractère! Un système de fêtes nationales serait à la fois le plus doux lien de la fraternité et le plus puissant moyen de régénération [2]. »

Et il fait décréter quarante-deux fêtes politico-religieuses, calquées sur les fêtes de l'antiquité classique [3].

[1] *Monit.* 18 floréal an II. — [2] *Id.* ibi.

[3] Nous en avons donné le détail et l'origine dans la seconde livraison, en parlant de la *Fête de l'Être suprême*.

Dans la personne de Robespierre, la Révolution a fait table rase de l'ordre religieux et social établi par le christianisme. Du milieu de tant de décombres, nous venons de voir le Triumvir essayer de tirer un nouvel ordre religieux : reste l'ordre social. Robespierre n'est pas embarrassé : l'ordre social sera conforme au type de perfection qu'il a dans l'esprit. Or, nous savons par les *papiers du 9 thermidor,* par le témoignage de Sénart et d'autres historiens, que la pensée intime de Robespierre était de ressusciter la République romaine; de faire de Paris la capitale du monde moderne, comme Rome le fut du monde ancien; de diviser l'empire français en provinces militaires, et de le gouverner par des proconsuls [1]. Une partie de ce plan fut réalisée; l'autre devait l'être si Robespierre fût parvenu à la dictature, objet de toute son ambition, motif de toutes ses cruautés.

En attendant, voyons avec quelle profonde habileté il prépare son règne. D'une part, il s'attache à façonner l'esprit public à l'acceptation de ses théories gouvernementales, en voulant que la jeunesse soit élevée dans les idées républicaines de la Grèce et de Rome; avec non moins d'opiniâtreté il attaque, d'autre part, tous les obstacles à son triomphe, supplante, abat successivement tous ses rivaux; et,

[1] Voir les preuves dans la *troisième livraison.*

suivant l'expression de Saint-Just, il marche au Capitole *les pieds dans le sang et dans les larmes.*

Quant à l'éducation, il y revient souvent. Le 13 juillet 1793, il lit à la Convention le plan de pédagogie laissé par le régicide Lepelletier de Saint-Fargeau, et l'approuve avec chaleur, comme un chef-d'œuvre que la main de l'humanité semble avoir tracé. Or, comme celui de Saint-Just, ce plan n'est pas autre chose qu'un calque de ceux de Lycurgue et de Platon. « Tous les enfants appartiennent à la République. Depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons, et jusqu'à onze pour les filles : tous les enfants, sans distinction et sans exception, sont élevés en commun aux dépens de la République. Tous, sous les saintes lois de l'égalité, reçoivent mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins [1]. »

A ses yeux, la perfection serait de continuer cette éducation en commun jusqu'à dix-huit et vingt ans; mais il n'ose encore l'espérer. « Prolonger, dit-il, l'instruction publique jusqu'à l'adolescence est un beau songe. Quelquefois nous l'avons rêvé *délicieusement avec Platon;* quelquefois nous l'avons vu *avec enthousiasme* réalisé dans les fêtes de *Lacédémone;* quelquefois nous en avons trouvé l'insipide caricature dans nos colléges. »

[1] *Monit.* ibi.

« Ici, continue le rapporteur, s'élève une question bien importante. L'instruction publique des enfants sera-t-elle obligatoire pour les parents, ou les parents auront-ils seulement la faculté de profiter de ce bienfait national?

» D'après les principes, tous doivent y être obligés.

» Dans l'intérêt public, tous doivent y être obligés.

» Dans peu d'années, tous doivent y être obligés [1]. »

Rien de nouveau sous le soleil révolutionnaire : c'est mot à mot la fameuse instruction *universelle, gratuite et obligatoire de* 1848.

Le 18 floréal, Robespierre revient encore à son thème favori. Inaugurant la religion et les fêtes de l'antiquité classique, il veut, très-logiquement d'ailleurs, que l'éducation de la jeunesse soit en harmonie avec le nouvel ordre de choses. Il dit : « Que l'éducation publique soit surtout dirigée vers ce but; vous lui imprimerez un grand caractère, analogue à la vertu de notre gouvernement et à la grandeur des destinées de notre République. Vous sentirez la nécessité de la rendre *commune* et *égale* pour tous les Français. Il ne s'agit plus de former des *messieurs*, mais des *citoyens;* la patrie seule a le droit d'élever ses enfants; elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles [2]. »

[1] *Monit.* ibi. — [2] *Id.* ibi.

Mais jamais Robespierre ne s'est expliqué plus clairement sur ce sujet que dans sa harangue du 7 février 1794, où il traite des principes de la morale républicaine. Profondément convaincu par son éducation que les républiques de l'antiquité sont l'âge d'or du genre humain, il proclame bien haut que le but de la Révolution est de les faire revivre. « Quel est, s'écrie-t-il, le but où nous tendons? Nous voulons la jouissance paisible de la liberté et de l'égalité; nous voulons un ordre de choses où toutes les âmes s'agrandissent par la communication continuelle des sentiments républicains; en un mot, nous voulons toutes les *vertus et tous les miracles de la République*, à la place de tous les vices et de tous les ridicules de la monarchie [1]. »

Où Robespierre a-t-il puisé cette idée flatteuse de la France républicaine? De quelle république a-t-il admiré les vertus et les miracles? Celle de Gênes ou de Venise? En tenant ce langage, quel type a-t-il dans l'esprit? Écoutons : « Il n'est que la démocratie où l'État est véritablement la patrie, et peut compter autant de défenseurs intéressés à sa cause qu'il renferme de citoyens. Voilà la source de la supériorité des peuples libres sur les autres. *Si Athènes et Sparte ont triomphé des tyrans de l'Asie, il n'en faut point chercher d'autre cause*... Remontez

[1] *Monit.* ibi.

donc sans cesse le ressort des gouvernements républicains.... Une nation est vraiment corrompue lorsqu'elle passe de la démocratie à l'aristocratie ou à la monarchie.

» Lorsque, après quatre cents ans de gloire, l'avarice a enfin chassé de Sparte les mœurs avec les lois de Lycurgue, Agis meurt en vain pour les rappeler. Démosthènes a beau tonner contre Philippe, Philippe trouve dans les vices d'Athènes dégénérée des avocats plus éloquents que Démosthènes. Qu'importe que Brutus ait tué le tyran? la tyrannie vit encore dans les cœurs, et Rome n'existe plus que dans Brutus [1]. »

La conclusion est qu'il faut, au moyen de l'éducation, entretenir dans la France régénéré les mœurs de Lycurgue et le républicanisme de Brutus.

Quant à la destruction de ses rivaux, Robespierre, s'inspirant toujours des exemples de l'antiquité classique, demande sans cesse par lui-même ou par ses affidés des mesures promptes, terribles, impitoyables contre ceux qu'il appelle des *modernes Cacus*, c'est-à-dire d'affreux brigands. Le 27 brumaire, il s'exprime ainsi : « Représentants du peuple français, sentez votre dignité. Vous pouvez concevoir un orgueil légitime : vous avez aboli la royauté et puni les tyrans; vous avez brisé toutes

[1] *Monit.* ibi.

les idoles coupables devant qui vous avez trouvé le monde prosterné. Portez la lumière dans les antres de ces *modernes Cacus*, où l'on partage les dépouilles du peuple en conspirant contre la liberté. Quel que soit le sort personnel qui vous attend, votre triomphe est certain; la mort même des fondateurs de la liberté est un triomphe. Jusque sous le règne *des lâches empereurs de Rome, on adorait les images sacrées des héros* qui étaient morts en combattant contre eux. On les appelait *les derniers des Romains* [1]. »

La hache révolutionnaire, qu'au nom de l'antiquité Robespierre a fait tomber sur tant de victimes, do'. immoler, toujours en vertu des mêmes exemples, de nouvelles hécatombes. Le 25 décembre, développant à la Convention les principes du gouvernement révolutionnaire, il tient ce discours évidemment appris au collége : « Les défenseurs de la République adoptent la maxime *de César :* Ils croient qu'on n'a rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire. La Révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis. *Le gouvernement révolutionnaire ne doit aux ennemis du peuple que la mort.* Ceux qui nomment les lois révolutionnaires arbitraires ou tyranniques sont des sophistes stupides. Les *temples des Dieux* ne sont pas faits pour servir d'asile aux sacriléges qui viennent les profa-

[1] *Monit.* ibi.

ner. Le gouvernement révolutionnaire est appuyé sur *la plus sainte de toutes les lois, le salut du peuple.*

» Élevons-nous à la hauteur des vertus républicaines. *Thémistocle* avait plus de génie que le général qui commandait la flotte des Grecs. Cependant celui-ci, pour réponse à un avis nécessaire qui devait sauver la patrie, leva le bâton pour le frapper. Thémistocle se contenta de lui répliquer : « Frappe, mais écoute; » et la Grèce triompha des tyrans de l'Asie. *Scipion* valait bien un autre général romain; et Scipion, après avoir vaincu Annibal et Carthage, se fit une gloire de servir sous son ennemi. O vertu des grands hommes! que sont devant toi toutes les agitations et toutes les prétentions des petites âmes? O patrie! as-tu moins de droits sur les représentants du peuple français que *la Grèce et Rome* sur leurs généraux [1]? »

En conséquence, il demande la tête de tous les généraux et officiers prévenus de conspiration avec Dumouriez; de tous les étrangers, banquiers et autres individus prévenus de connivence avec les rois ligués contre la République française.

Tel est le langage invariable de Robespierre pendant tout le cours de sa vie politique. Or, ces discours dont il serait facile de donner beaucoup

[1] *Monit.* ibi.

d'autres échantillons, et dans lesquels idées, sentiments, exemples, autorités, expressions, tout est païen; ces discours qu'on croirait prononcés il y a deux mille ans à la tribune aux harangues, par quelque démocrate de l'ancienne Rome, ne sont-ils pas la preuve évidente que Robespierre est resté ce que l'a fait son éducation de collége? Et puisque son langage est celui de tous, ne faut-il pas en conclure que Saint-Just, Couthon, Barrère, Vadier, Bourdon, Camille Desmoulins et autres Automédons du char révolutionnaire ne furent, suivant le mot de Charles Nodier, que *des écoliers récemment arrivés de Rome et de Sparte, et transformés en législateurs français?*

CHAPITRE XIV.

RÈGNE DES TRIUMVIRS.

Traits de ressemblance entre la République française et la République romaine. — Portrait des triumvirs romains et de leur règne. — Reproduit par les triumvirs français. — La Terreur, inaugurée au nom des Romains. — Combattue par les mêmes autorités. — Listes de proscription. — Loi des suspects. — Prisons partout. — Prisons de Paris, noms et détails. — Bières des vivants. — Condamnations sans discernement et en masse. — Mot de Saint-Just.

Poussée par une force mystérieuse, la République française a reproduit dans l'ordre politique toutes les phases de la République romaine : l'abolition de la Royauté, la République, le Triumvirat et l'Empire. Or, l'histoire nous dépeint en ces termes le règne des anciens triumvirs. « Après la défaite de leurs rivaux, Octave, Antoine et Lépide eurent une entrevue dans laquelle ils firent cette ligue connue sous le nom de *Triumvirat*, et convinrent de s'arroger le pouvoir suprême, sous le titre de *Triumvirs, réformateurs de la république*. Les triumvirs organi-

sèrent *le règne de la terreur*, afin d'arriver à leur fin en massacrant tous ceux qui pouvaient s'opposer à leurs projets ambitieux. On disputa longtemps sur ceux qui devaient être proscrits. Ils s'abandonnèrent enfin leurs amis et leurs parents. La tête de Cicéron fut livrée par Octave, en échange de celle de l'oncle d'Antoine et du frère de Lépide. La richesse fut aussi un titre de proscription. En cela fidèles imitateurs des premiers triumvirs, dont Salluste écrit : « Ce fut assez d'être riche en terre ou en » argent, ou de posséder quelque belle maison de » campagne pour être criminel [1]. »

« Les Triumvirs arrivent à Rome, affichent leurs *listes de proscription* et les font exécuter. Il y eut plus de trois cents sénateurs et plus de deux mille chevaliers massacrés. Des fils livrèrent leurs pères aux bourreaux pour profiter de leurs dépouilles. *Rome entière fut remplie de carnage*, la tribune aux harangues chargée de têtes coupées, et les rues jonchées de cadavres. Les Triumvirs *vendaient les biens des proscrits* et en distribuaient le prix à leurs soldats. Puis, ils firent un édit par lequel il était ordonné à tous les citoyens de se réjouir de la proscription et défendu, sous peine de mort, de

[1] Namque uti quisque domum aut villam aut vas aut vestimentum alicujus concupiverat dabat operam ut is in proscriptorum numero esset. Salluste, *in Syll.*, c. 51 ; Plutarq., *in id.*

donner des marques de douleur et de tristesse [1]. »

Octave ne fut pas le moins barbare des trois. L'histoire l'accuse d'avoir fait assassiner les deux consuls Hirtius et Pansa [2]. Il traitait avec une lâche barbarie ses victimes les plus distinguées. Une d'elles lui ayant demandé en suppliant les honneurs de la sépulture, il lui répondit : Ne t'en inquiète pas, les vautours en auront soin [3]. Un père et un fils implorant sa clémence l'un pour l'autre, Octave leur ordonne de remettre leur destinée à la décision du sort ou d'un duel. Le père tend la gorge au poignard; le fils de désespoir se perce de son épée : et le triumvir jouit avec délices du spectacle de cette double mort [4]. Après la prise de Pérouse, voyant que plusieurs prisonniers cherchaient à s'excuser ou à implorer sa clémence, il prévient leurs instances par ce mot digne d'un cannibale : Il faut mourir, *moriendum esse* [5]. Parmi les officiers qui s'étaient rendus à lui, il en choisit trois cents de l'ordre du

[1] Urbs tota interfectorum hominum referta est, capita pro rostris posita, reliqua corpora projecta jacebant, etc. Dion., *in Aug.*, p. 34 et 53.

[2] Rumor increbuit ambos opera ejus occisos. Suét. *in Oct.*, note 9.

[3] In splendidissimum quemque captivum non sine verborum contumelia sæviit, ut quidem uni suppliciter sepulturam precanti respondisse dicatur : jam istam in volucrum fore potestatem. *Id.* id.

[4] *Id.*, c. II. — [5] *Id.*, n. 15.

sénat et de l'ordre des chevaliers, et aux ides de Mars, il les fait immoler sur l'autel consacré à César[1].

Ajoutez qu'en matière de croyances, Octave est un libre penseur qui se moque ouvertement de Jupiter et de la religion des ancêtres, qui fait des lois sévères pour la réforme des mœurs, et qui donne publiquement l'exemple du libertinage et de l'adultère. Bientôt il rompt le Triumvirat, condamne Lépide à l'exil perpétuel et force Antoine à se tuer[2].

Quant aux mœurs des triumvirs et surtout d'Octave, elles sont *une orgie perpétuelle*, comme nous le verrons plus tard[3].

Or, cet homme de sang, de luxure et d'impiété est de la part des fiers Romains l'objet des *flatteries les plus basses*, de la servilité la plus abjecte, d'hommages, enfin, qui vont jusqu'à l'adoration. Virgile, Horace, Ovide, tous les lettrés de l'époque à l'envi chantent ses louanges; le sénat change en temple la maison où il était né, et consacre ce temple à cette divinité en chair et en os. Les titres les plus pompeux lui sont prodigués : on l'appelle père

[1] Trecentos ex deditiis electos, utriusque ordinis ad aram divo Julio extructam, idibus martii hostiarum more mactatos. Suét. *in Oct.*, n° 15.

[2] Lepidum in perpetuum relegavit et Antonium ad mortem adegit. *Id.*, c. XIX-XXI. — [3] *Id.*, p. 81.

de la patrie, divin, dieu. Chaque année on célèbre par des jeux publics l'anniversaire de sa naissance, et tous les ordres de l'État jettent en son honneur quelques pièces de monnaie dans le gouffre de Curtius [1].

En résumant les principaux traits de ce tableau, nous voyons le règne de la terreur, les listes de proscription, les massacres, les confiscations des biens des victimes, la luxure marchant de pair avec la cruauté, enfin, l'abaissement des caractères se manifestant par l'obéissance muette et par les plus basses flatteries de la part des Romains pour le despote qui leur tenait le pied sur la gorge.

Par quel mystère tous les traits de ce Triumvirat, passé depuis deux mille ans, se retrouvent-ils, mot pour mot, dans le Triumvirat de 1793? La ressemblance est telle que, dans son rapport sur les papiers de Robespierre, le conventionnel Courtois ne trouve pas, dans les annales du monde, d'autre terme de comparaison au Triumvirat de Saint-Just, Couthon et Robespierre, que celui d'Auguste, Antoine et Lépide [2]. Il montre la justesse de sa comparaison par le tableau des cruautés et des bassesses qui signalent les deux époques.

« Le règne de la Terreur, continue un écrivain

[1] Suét. *in Oct.*, c. XC, C, CI.

[2] *Rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre*, t. I, p. 9.

moderne, ressemble, *sous beaucoup de rapports*, au second Triumvirat[1]. »

Le conventionnel Dupin ajoute que les Triumvirs exerçaient un despotisme *dont nos annales ne présentent aucun exemple*, et dont on ne pourrait trouver le modèle que dans les règnes de Tibère et de Néron[2].

Un autre révolutionnaire compare Robespierre et ses complices à Sylla et à Catilina. « Ils n'épargnèrent ni âge, ni sexe, ni classe; les vertus étaient des arrêts de mort; il suffisait d'être riche pour n'être pas innocent... Ce portrait n'est-il pas tout entier celui du Catilina français[3]. » Puis il s'écrie naïvement : « *Ne serait-on pas tenté de croire à la reproduction des mêmes êtres à certaines périodes de siècles tant célébrées par les anciens[4]?* »

Eh non! on n'est pas tenté d'y croire. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Les Triumvirs révolutionnaires et leurs adorateurs avaient été nourris de paganisme, et ils furent de vrais païens: voilà le mystère. L'éducation est la métempsycose qui a reproduit à deux mille ans d'intervalle, et, si la Révolution triomphe (Dieu nous en préserve!), qui reproduira les mêmes êtres, la même cruauté, les mêmes avilissements, les mêmes crimes : le pa-

[1] De Gerlache, *Études sur Salluste*, p. CXLVII. — [2] *Monit.* 20 floréal an III. — [3] *Monit.* 9 therm. an VII. — [4] *Id.*, p. 42.

ganisme ne change pas, et on récolte ce qu'on a semé. Du reste, que la comparaison de Courtois entre le règne des Triumvirs romains et celui des Triumvirs français soit exacte, l'histoire va le prouver.

Si le fait n'était stéréotypé dans le *Moniteur*, personne ne voudrait croire que c'est au nom des Romains que fut décrété le *Règne de la Terreur*. Dans le discours mémorable où il inaugure, pour le bonheur de la France régénérée, ce gouvernement draconien, Robespierre s'exprime en ces termes : « Quel est le principe fondamental du gouvernement démocratique, c'est la vertu. Je parle de la vertu publique qui opéra *tant de prodiges dans la Grèce et dans Rome*... La Terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible; elle est donc une émanation de la vertu; elle est moins un principe particulier qu'une conséquence du principe général de la démocratie, appliqué aux plus pressants besoins de la patrie... Domptez par la Terreur les ennemis de la liberté, et vous aurez raison comme fondateurs de la République. Le gouvernement de la Révolution est le despotisme de la liberté contre la tyrannie.

» On se plaint de la détention des ennemis de la République; on cherche ses exemples dans l'histoire des tyrans, parce qu'on ne veut pas les chercher

dans celle des peuples libres ni dans le génie de la liberté menacée. A *Rome*, quand le *consul* découvrit la conjuration et l'étouffa au même instant par la mort des complices de *Catilina*, il fut accusé d'avoir violé les formes : Par qui? Par l'ambitieux *César*, qui voulait grossir son parti de la horde des conjurés ; par les *Pison*, par les *Clodius*, et tous les mauvais citoyens qui redoutaient pour eux-mêmes la vertu *d'un vrai Romain* et la sévérité des lois. Punir les oppresseurs de l'humanité, c'est clémence, leur pardonner, c'est barbarie [1]. »

Ainsi, pour établir et justifier le règne de la Terreur, invoquer l'exemple des Romains ; transformer ceux qui oseraient se plaindre en mauvais citoyens, en Césars ambitieux, en Pisons, en Clodius ; absoudre les égorgeurs en les donnant pour de vrais Romains : voilà, pour le fond et pour la forme, le discours qui éleva à sa dernière puissance le despotisme du Triumvirat.

Sous le nom de loi des suspects, une liste interminable de proscription fut dressée par les Triumvirs. Cette loi, rédigée par Merlin, qui en reçut le nom de *Merlin le Suspect*, fut ainsi expliquée dans une circulaire officielle du procureur de la Commune, Chaumette : « Sont suspects 1° ceux qui, dans les assemblées du peuple, arrêtent son énergie ;

[1] *Monit.* 7 fév. 1793.

2° ceux qui parlent mystérieusement des malheurs de la République; 3° ceux qui ont changé de langage et de conduite suivant les événements; 4° ceux qui plaignent les fermiers et les marchands; 5° ceux qui fréquentent les ci-devant nobles, les prêtres réfractaires; 6° ceux qui n'ont pas pris une part active dans tout ce qui intéresse la Révolution; 7° ceux qui ont reçu avec indifférence la Constitution républicaine; 8° ceux qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait pour elle [1]. »

Comme on voit, il était impossible à quiconque déplaisait à un jacobin de ne pas appartenir à l'une de ces catégories. En attendant qu'elle se couvrît de prisons, la France tombe dans la stupeur à la vue d'une loi qui menace de l'échafaud, qui en menace sans cesse, qui en menace tout le monde; qui en menace pour toutes sortes d'actions, et même pour l'inaction; qui en menace pour toute espèce de preuves, et sans ombre de preuves; qui en menace toujours, par l'aspect seul d'un pouvoir absolu et d'une cruauté sans frein; qui suspend sur chaque action un supplice, sur chaque parole une menace, sur le silence même une suspicion; qui place sous chaque pas un piége; dans chaque famille, dans chaque réunion, un traître; sur les tribunaux des assassins, de manière à mettre, à toutes les heures

[1] *Histoire pittor. de la Conv.*, t. III, p. 148.

du jour et de la nuit, tous les citoyens à la torture [1].

Le décret du 23 ventôse vient ajouter à l'horreur de cette situation. Il établit « que tout citoyen est tenu de découvrir les conspirateurs et les individus mis hors la loi; que quiconque les recélera chez lui ou ailleurs sera regardé et puni comme leur complice [2]. »

Il faut le dire à la gloire du nom français, dix mille familles eurent l'héroïsme de violer ce funeste décret et de cacher dans leur sein le malheureux que la mort était toujours sur le point d'atteindre. On cite des pères envoyés à l'échafaud pour avoir caché leurs fils : tel Guadet, père du représentant de ce nom [3].

Cependant la haine, la cupidité, les passions les plus honteuses multiplient les délations. Il n'y a plus rien de sacré, et on en vient à ce point que la dénonciation, rendue respectable, est recommandée comme le premier des devoirs aux fils, aux amis, aux serviteurs. « Ah! s'écrie un témoin oculaire, c'était une époque terrible, où l'on faisait du patriotisme sauvage avec de la fureur et de l'hypocrisie. Ceux qui n'ont point vu ce temps ne se le représenteront point tel qu'il a été : ceux qui se le rappellent sont des monstres s'ils ne s'opposent pas à son re-

[1] Pensées de Tallien après le 9 thermidor. Voir *Hist. pitt. de la Conv.*, t. IV, p. 180.

[2] *Monit.* ibi. — [3] *Hist. pittor. de la Conv.*, etc.

tour. Malheur et exécration éternelle à qui en dotera son pays[1] ! »

Or, qui en avait doté la France de 1793? Les Triumvirs et leurs complices. Qui avait fait les Triumvirs et leurs complices? Quelles maximes les ont dirigés? Quel langage ont-ils parlé? Quels noms, quels exemples ont-ils invoqués? Quel but ont-ils hautement avoué et constamment poursuivi?

Nous venons de voir que c'est au nom des Romains que la Terreur fut imposée à la France. A ce fait si remarquable s'en joint un autre plus remarquable encore, s'il est possible : la réaction contre la Terreur se fit au nom des Romains. A Camille Desmoulins revient l'honneur d'avoir entrepris cette tâche. Citer aux Triumvirs, aux Jacobins, à la génération révolutionnaire le droit public établi par l'Évangile, l'autorité des législateurs chrétiens, les exemples et les souvenirs des nations modernes, eût été peine perdue : personne n'eût compris, personne n'eût été convaincu. D'ailleurs, pour Camille Desmoulins toutes ces choses étaient non avenues. Une seule autorité a droit au respect, c'est l'autorité des Grecs et des Romains; un seul évangile peut être cité, c'est l'histoire des républiques de l'antiquité classique. Tel est le contre-poids que Desmoulins

[1] *Hist. pitt. de la Conv.*, t. III, p. 40 et 42.

essaie de jeter dans la balance du despotisme triumviral.

« Pourquoi, dit-il dans son *Vieux Cordelier*, la clémence serait-elle devenue un crime dans la République? Prétendons-nous être plus libres que les Athéniens, le peuple le plus démocrate qui ait jamais existé et qui avait élevé cet autel à la *Miséricorde*, devant lequel le philosophe Dimonax, plus de mille ans après, faisait encore prosterner les tyrans? Je crois avoir bien avancé la démonstration que la saine politique commande une semblable institution. Et notre *grand professeur*, Machiavel, que je ne me lasse point de citer, regarde cet établissement comme le plus important et de première nécessité pour tout gouvernement... Ce qui rendrait furieux les Anglais, c'est si l'on disait de la France ce que disait Dicéarque de l'Attique : Nulle part au monde on ne peut vivre plus agréablement qu'à Athènes, soit qu'on ait de l'argent, soit qu'on n'en ait point [1].

» Or, la liberté ne confond point la femme ou la mère du coupable avec le coupable lui-même; car Néron ne mettait point Sénèque au secret et ne le séparait pas de sa chère Pauline : et c'était Néron!

» La liberté ne défend pas aux prisonniers de se nourrir avec leur argent comme ils l'entendent; car

[1] N° 2, p. 72; n° 6, p. 145.

Tibère laissait aux prisonniers toutes les commodités de la vie : *Quibus vita conceditur, iis vitæ usus concedi debet :* et c'était Tibère !

» La liberté ne requiert pas que le cadavre d'un condamné soit décapité ; car Tibère disait : Ceux des condamnés qui auront le *courage* de se tuer, leur succession ne sera point confisquée et restera à leur famille ; c'est le remercîment que je leur fais de m'avoir épargné la douleur de les envoyer au supplice : et c'était encore Tibère[1] ! »

Bien que parfaitement classiques, les réclamations de Camille Desmoulins ne sont point écoutées ; elles irritent les Triumvirs et le conduisent lui-même à l'échafaud.

En effet, le règne de la Terreur et la loi des suspects sont victorieusement défendus au nom des Grecs et des Romains. Barrère, alors un des séides de Robespierre, monte à la tribune et justifie en ces termes le code sanglant du Triumvirat : « La loi qui fait arrêter les personnes suspectes a été et *a dû être portée*, et je dirai : noble, suspect ; prêtre, suspect ; homme de cour, homme de loi, suspects ; banquier, suspect ; étranger, suspect ; agioteur, commerçant, suspects ; citoyen déguisé d'état et de forme, suspect...

» Des citoyennes se sont présentées à la barre et ont fait entendre des réclamations. Eh ! qu'eussent-

[1] *Vieux Cordelier*, n° 6, p. 162.

elles dit, ces femmes solliciteuses pour des arrestations momentanées, et qui se refusent à des *sacrifices nécessaires* à la patrie, si le président de la Convention, OUVRANT DEVANT ELLES LE LIVRE DES RÉPUBLIQUES ANCIENNES, leur eût dit : « La mère des plus patriotes et des plus courageux Romains apprend qu'une bataille a été donnée et que le sort de la république y était attaché ; elle vole sur les chemins au-devant des courriers qui apportaient la nouvelle.

» L'envoyé de l'armée en voyant la mère des Gracques, qui avaient péri dans le combat, lui dit : Mère, tes trois enfants sont morts dans le combat. — Eh ! vil esclave, répond la citoyenne, t'ai-je demandé si mes enfants vivent? Dis-moi que la bataille est gagnée, et courons au Capitole en rendre grâces aux dieux.

» La citoyenne de Rome perdait pour jamais ses enfants, et ses enfants étaient patriotes ! Pouvez-vous dire que votre perte momentanée est égale à la sienne ?

» Pétitionnaires des maisons d'arrêt, admirez du moins cette réponse dictée par le plus pur patriotisme[1]. »

C'est avec de pareilles raisons que les démagogues de collége ferment la bouche aux épouses, aux sœurs, aux malheureuses mères des victimes !

[1] *Monit.* 28 décemb. 1793.

Elles se retirent, et la loi des suspects est maintenue, exécutée avec une nouvelle rigueur, et le règne de la Terreur, fondé au nom des Romains, continue au nom des Romains.

Dion Cassius nous a dit qu'Octave, Antoine et Lépide remplirent Rome de carnage, et qu'on rencontrait partout des cadavres et des têtes coupées. Sous l'empire du moderne Triumvirat, la France se couvrit de prisons et d'échafauds. Pour *une* bastille royale renfermant, le 14 juillet 1789, *sept prisonniers*, la république eut *quarante-huit mille sept cent quatre-vingt-quatre* bastilles populaires renfermant, dans les premiers mois de 1794, plus de *deux cent mille* prisonniers politiques. Paris comptait *trente-six vastes* maisons d'arrêt, contenant en moyenne *huit mille* détenus politiques[1]; de plus, *quatre-vingt-seize* autres prisons moins spacieuses, annexées aux sections et aux comités révolutionnaires[2].

Quelques détails nécessaires mettront en relief la ressemblance qui existe sur ce point entre les anciens et les modernes Triumvirs. De nouveau, nous laissons à d'autres le soin d'expliquer cet effrayant mystère.

Les principales prisons de Paris étaient : Pélagie, Lazare, Montaigu, les Quatre-Nations, le Luxem-

[1] Dans ses *Mémoires*, Riouffe en porte le nombre à dix mille.

[2] *Procès de Fouquier-Tinville*, *Bull. du tribunal révol.*, n° 48.

bourg, les Carmes, le Plessis, Port-Libre, les Bénédictins anglais, l'Abbaye, Bicêtre, Dreneuc, Force-grande, Force-petite, Salpêtrière, les Anglaises au faubourg Antoine, la prison de la rue de Sèvres, les Madelonnettes, l'hôtel Talaru, rue de la Loi, Picpus et la Conciergerie, appelée l'*antichambre de la guillotine* parce que chaque après-midi on y transférait des autres prisons ceux qui, le lendemain matin, devaient comparaître devant le tribunal révolutionnaire, situé au-dessus des cachots de la Conciergerie, et le soir monter à l'échafaud[1].

L'approvisionnement de la Conciergerie se faisait de la manière suivante : vers les deux heures après midi, on voyait partir du palais de justice une longue file de voitures appelées les *Bières des vivants*.

[1] *Almanach des prisons écrit par plusieurs détenus.* Paris, an III, 4e édition.—Il est un détail sur la prison Talaru qui mérite d'être conservé. Chacune des quarante-huit sections de Paris était jalouse d'avoir sa prison. Or, un nommé Gence avait loué l'hôtel Talaru pour en faire une maison garnie. Les étrangers n'arrivant pas, Gence loue l'hôtel à la section Lepelletier pour en faire une prison. M. de Talaru, arrêté comme suspect, y fut bientôt conduit. Il obtint une chambre au prix de 18 livres de loyer par jour, c'est-à-dire presque aussi cher, dans un an, qu'il louait sa maison entière. Le salon seul rapportait 320 livres de loyer par décade; 960 livres par mois; 10,520 livres par an, et tout l'hôtel était loué par le propriétaire 7,000 livres. M. de Talaru sortit de son hôtel, devenu sa prison, pour aller à l'échafaud. *Almanach des prisons*, p. 62.

Ces véhicules étaient de longs chariots avec des banquettes latérales, traînés par quatre chevaux et accompagnés de quatre gendarmes à cheval et d'un huissier du Tribunal révolutionnaire, placé sur le devant. Arrivé à la prison, l'huissier obligeait tous les prisonniers à descendre dans la cour, faisait l'appel, séparait *les élus*, et composait sa cargaison en allant la compléter ailleurs. Elle était de cinquante à soixante victimes par jour. Vers la fin de son règne, le chef du Triumvirat avait décidé d'en porter le nombre à cent par jour dans chaque salle de jugement [1].

Cent victimes par jour pour le festin des Triumvirs!

Dans ce triage sanglant, il se commettait souvent des erreurs monstrueuses qui se renouvelaient à la Conciergerie. Un jour on demande un citoyen pour aller au Tribunal révolutionnaire. Le nom était mal écrit, on ne pouvait le déchiffrer. On croit lire le nom du citoyen Gonthière, artiste distingué, qui réclame contre l'erreur qui va le conduire à l'échafaud. « C'est égal, dit l'agent révolutionnaire, il m'en faut encore un. Peu m'importe lequel, il s'expliquera au tribunal [2] »; et le vieillard fut entraîné.

« Un autre jour on apporte à la Conciergerie plus de *quatre-vingts mises en liberté*, délivrées par le Comité de sûreté générale, et il se trouve que le

[1] *Almanach des prisons*, p. 18.— [2] *Prison de Port-Libre*, p. 171.

Tribunal révolutionnaire en avait fait guillotiner soixante deux[1]. »

« Le 8 thermidor, on vient demander pour la guillotine le nommé Vermantois, chanoine de Chartres. « Personne ne paraît, personne parmi nous n'avait été chanoine. Il me faut un chanoine, répétait sans cesse l'envoyé de Fouquier-Tinville, il me faut un chanoine. » Enfin, après mille recherches, on découvre un jeune homme, autrefois militaire, du nom de Courlet-Vermantois, fils d'un conseiller de Dijon. On lui remet l'acte d'accusation; il proteste qu'il n'a jamais eu rien de commun avec une cathédrale. N'importe, on le traduit au tribunal, et il est exécuté[2]. »

Ce mépris païen de la vie des hommes rappelle fidèlement celui d'Octave pour les prisonniers de Pérouse, qu'il fait massacrer indistinctement sans vouloir les entendre. De plus, il n'est que l'accomplissement littéral de l'ordre de l'un des Triumvirs. Un jour le maire de Strasbourg, Monet, présentait à Saint-Just, encore au lit, quelques réclamations en faveur de détenus qu'il protégeait. Saint-Just se dresse sur son coude, et regardant froidement son élève, lui dit : « Tu peux avoir raison pour quelques individus, mais il existe un grand danger, et nous ne savons où frapper. Eh bien! *un aveugle qui cher-*

[1] *Prison de la Conciergerie*, p. 48. — [2] *Prison de Port-Libre.*

che une épingle dans un tas de poussière saisit le tas de poussière[1]. »

Pour en finir plus vite, Collot d'Herbois, qui fut longtemps le satellite de Robespierre, disait : « *Il faut mettre des barils de poudre dans les prisons, et à côté une mèche permanente*[2]. »

Sa proposition n'eut pas de suite; mais il est certain que la conspiration des prisonniers du Luxembourg ne fut qu'une fable inventée pour envoyer des *fournées* entières à la guillotine. Il serait également prouvé que les Triumvirs avaient formé le projet, et cela d'accord avec la commune de Paris, de se défaire de tous les prisonniers dans un jour d'émeute que l'on aurait aisément excitée, et qui probablement aurait eu lieu la nuit du 9 au 10 thermidor. On avait récemment changé à cet effet tous les commis des prisons, pour que ces instruments de crime leur fussent totalement dévoués[3]. « Aux approches du 9 thermidor, écrit un détenu de Port-Libre, nous acquîmes la certitude que sans la chute de Robespierre nous devions tous être massacrés[4]. »

« De là vient, ajoute un prisonnier des Madelonnettes, que deux jours avant le 9 thermidor on nous enleva jusqu'aux mouchettes. On ne voulait pas que

[1] *Études révol.*, t. II, p. 66. — [2] *Rapport de Courtois*, etc., t. I, p. 293. — [3] *Prisons*, etc., t. I, p. 18. — [4] *Id.*, p. 132.

les détenus n'attentassent point à leur vie, mais on voulait leur ôter jusqu'à la moindre défense contre ceux qui devaient être chargés d'y attenter. De là vient encore que, sous prétexte de faire des latrines, on creusait de larges fosses dans les jardins et les préaux de toutes les maisons d'arrêt. Nul doute que ces fosses ne fussent destinées à enterrer les morts et à soustraire à la connaissance du peuple les victimes qu'on voulait égorger[1]. »

Et parce qu'elle a écrit sur un chiffon de papier appelé *Déclaration des droits* les mots *liberté, égalité, fraternité*, la Révolution continuera de passer, aux yeux de certaines personnes, pour avoir eu le sentiment profond de la dignité de l'homme et inauguré l'ère de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ! ! !

[1] *Prisons*, etc., t. I, p. 200, 214, etc.

CHAPITRE XV.

RÈGNE DES TRIUMVIRS (*suite*).

Il reproduit en l'*embellissant* celui des triumvirs romains. — Riouffe notice, mémoires. — Autres témoins. — Détails sur ce qui se passe à la Conciergerie, au Luxembourg, à Port-Libre, à Lazare, à Picpus à Talaru, à l'Abbaye, au Plessis. — Jugement sur les triumvirs.

Salluste nous apprend qu'Octave prenait plaisir à faire égorger devant lui ses prisonniers les uns par les autres, mais l'histoire ne dit pas qu'il les ait mis au secret dans de noirs cachots ; qu'il leur ait donné, moins pour les faire vivre que pour les empêcher de mourir, des aliments qu'on jetterait à peine aux chiens ; ni qu'il les ait condamnés à de longues angoisses, mille fois plus cruelles que la mort. Ce que les anciens triumvirs n'ont pas fait, les triumvirs modernes l'ont réalisé : en sorte que, suivant l'expression d'un historien, le Triumvirat de 1794 a été une *nouvelle édition illustrée du Triumvirat de l'ancienne Rome*. Le droit d'être cru en racontant des atrocités qu'on ne trouve nulle part dans l'histoire des peuples chrétiens n'appartient qu'aux témoins ocu-

laires et aux victimes. Nous les laisserons parler, après avoir fait connaître le principal narrateur.

Au mois d'octobre 1793 les agents de Robespierre arrêtaient à Bordeaux un jeune Français, un Espagnol et le représentant du peuple Duchâtel. Tous les trois sont dirigés sur Paris sous la garde de deux gendarmes. A Agen, un des gendarmes, ancien cuisinier, fait river à la jambe du jeune Français et de l'Espagnol un boulet ramé de quarante livres: on leur lie les mains, on leur ceint le corps d'une triple corde et on les oblige à marcher. Arrivés à Paris, on les jette dans le cachot le plus infect de la Conciergerie : ils y restent pendant quatorze mois. Ce jeune citoyen français, incarcéré comme partisan des Girondins, s'appelait Honoré Riouffe. Au point de vue sous lequel nous étudions la révolution française, sa biographie offre un grand intérêt.

Honoré Riouffe naquit à Rouen le 1er avril 1764. Privé de bonne heure de son père et de sa mère, il fut confié par son tuteur à un curé de campagne, qui se chargea de sa première éducation. Sa jeune âme, nourrie des auteurs païens, prit les qualités des aliments qu'on lui donnait; et lorsque Riouffe vint à Paris pour achever ses humanités, il était déjà possédé du charme *des lettres antiques*, auxquelles il vouait un culte exclusif. Sa fréquentation avec les *grands hommes de la Grèce et de l'Italie* lui avait

aussi inspiré une haute admiration pour les institutions républicaines. Cette admiration irréfléchie le jeta dans le parti de la Gironde et devint la cause de ses malheurs. « *Il était naturel,* dit son biographe, que Riouffe, *nourri de la littérature des Grecs et des Romains,* se passionnât pour les témérités d'hommes ardents, présomptueux, qui, plus remplis de talents que de lumières, voulurent arracher au pouvoir, les faibles droits dont ils avaient juré le maintien [1]. »

Athènes, Rome et Sparte étaient à ses yeux les seuls points lumineux du globe. Pour lui, comme pour tous les lettrés de son époque, l'Europe chrétienne était le type de la servitude et de la barbarie. L'histoire a conservé de lui ce mot qu'il adressait à Napoléon, au sujet du concordat et de l'institution des corps politiques : « *Les temps du despotisme sont passés irrévocablement. Autrefois l'État était dans l'Église : vous avez fait qu'aujourd'hui l'Église est dans l'État.* »

L'influence de son éducation classique se révèle plus explicitement encore dans son ouvrage intitulé *Quelques chapitres* [2].

Riouffe, que ni les mécomptes de sa vie, ni les tortures de sa détention, ni les mensonges révolu-

[1] P. 7.— [2] Cet ouvrage fut publié en 1795 avec cette épigraphe tirée d'Horace : *Quid agis? fortiter occupa portum.*

tionnaires n'avaient pu *dégriser*, proteste avec énergie contre le retour de la monarchie, à plus forte raison contre l'établissement d'un gouvernement absolu; et jure ses *grands dieux* que la liberté conquise par la Révolution est impérissable, et que jamais la France ne courbera la tête sous le joug d'un despote. « On en sera convaincu, s'écrie-t-il, si on se rappelle qu'un très-grand nombre d'hommes se sont *donné* ou ont reçu la mort pour la liberté; que, bien plus étonnants *que Brutus*, qui avait sucé avec le lait la haine des tyrans, ces *grands hommes* ont trouvé cette haine dans la force de leur âme; que tous sont morts *comme Régulus*, irréprochables *comme Camille*, patriotes *comme le dernier des Brutus*. Jamais un peuple honoré par de tels hommes ne retournera à la servitude.

» Eh bien ! ce peuple, c'est nous-mêmes; ces grands hommes, ce n'est ni *Phocion*, ni *Thémistocle*, ni *Camille*, ni *Cicéron* : c'est Vergniaud, c'est Ducos et Fonfrède, jeunes et tendres frères, tendres gémeaux, qui luiront désormais aux yeux des amis de la liberté, *comme Castor et Pollux*, aux regards des nautoniers [1]. »

Voilà qui est bien entendu : jamais la France ne souffrira le despotisme; et quand elle le souffrirait, jamais Honoré Riouffe ne consentira à plier sa tête

[1] *Quelques chapitres*, p. 7.

républicaine sous le joug. Or, peu de temps après, Napoléon arrive au pouvoir, Riouffe devient *préfet de l'empire*, administre successivement les départements de la Côte-d'Or et de la Meurthe, et meurt à Metz en 1813 [1].

Entrant dans les détails de sa captivité, qui dura quatorze mois, Riouffe dit en tête de ses *Mémoires* : « J'ai parlé de Bordeaux et des émissaires du tyran (Robespierre) ; mais je n'ai point prétendu inculper Tallien [2]. Je me garde bien d'attaquer des hommes qui peuvent dire *comme Scipion* : tel jour j'ai sauvé ma patrie. Lorsque *Flaminius* proclama la liberté *de la Grèce*, les Grecs couvrirent leurs temples et leurs places de ses statues. Ils poussèrent des cris de joie si forts et si unanimes, qu'au rapport de *Plutarque* les oiseaux tombèrent morts. Flaminius fut obligé de se dérober à leurs transports [3]. »

Puis il ajoute ces lignes, qui montrent combien cette âme pleine de paganisme était vide de christianisme : « Des hommes tels que Robespierre et Saint-Just, fortement exaltés et profondément machiavélistes, ont dû rejeter tout ce qui n'était pas fanati-

[1] *Monit.*, t. XXIV, p. 169. — Ils en étaient tous là. « Voyez mes Brutus, disait Napoléon, au rapport de Bourrienne : il suffit de dorer leurs coutures pour en faire des valets ! »

[2] Et jamais proconsul romain n'a plus égorgé, plus opprimé et surtout plus volé que Tallien ne l'a fait à Bordeaux.

[3] *Quelques chapitres*, p. 3.

que ou machiavéliste comme eux. Poussés hors de toutes limites par le mot *révolutionnaire*, mot plus funeste à l'humanité que celui de *Trinité* et *d'Eucharistie*, ils ont du se trouver réduits à n'avoir pour partisans que l'écume de la nation [1]. »

Maintenant que nous connaissons Riouffe et que nous savons que sa déposition ne peut être suspecte, quittons-le un instant pour entendre d'autres témoins. Ces témoins sont tous des prisonniers de la Terreur, étrangers les uns aux autres, écrivant séparément, et ne sachant même pas si leurs notes, furtivement rédigées, traverseraient jamais les barreaux de leurs prisons. Pour autoriser son récit, l'un d'eux s'exprime en ces termes : « Je vais dire beaucoup de choses que la vraisemblance rejette. Mais j'accuse ici publiquement, j'accuse à haute voix, en présence de ma patrie, que ces cannibales ont ensanglantée de tant de crimes ; je les défie de me poursuivre juridiquement. Si je n'appuie pas tous ces faits sur des pièces authentiques, sur des témoins irréprochables, j'appelle sur ma tête le glaive des lois. Je consens à être puni comme un vil calomniateur [2]. »

Voyons quel était l'état des prisonniers sous le régime de l'égalité, de la liberté et de la fraternité. « Arrivés sur le seuil de la Conciergerie, de lourdes portes s'ouvraient devant vous. D'énormes dogues,

[1] *Mém.*, p. 417. — [2] *Prisons*, etc., *de la Conciergerie*, p. 44.

au nombre de plus de vingt, secondaient les guichetiers. Lorsqu'un prisonnier était entré, on le faisait flairer par un de ses animaux : il était sous sa responsabilité. Il y avait de ces dogues dans toutes les prisons. Parmi ceux de la Conciergerie, il en était un distingué par sa taille, sa force et son intelligence : ce Cerbère se nommait *Ravage*. Il était chargé pendant la nuit de la garde de la cour et du préau.

» Des prisonniers pour s'échapper parviennent à faire un trou, en argot un *housard*. Rien ne s'opposait plus à leurs désirs, sinon la vigilance de Ravage et le bruit qu'il pouvait faire. Ravage se tait ; mais le lendemain matin on s'aperçut qu'on lui avait attaché à la queue un assignat de cent sous, avec un petit billet où étaient écrits ces mots : *On peut corrompre Ravage avec un assignat de cent sous et un paquet de pieds de mouton*. Ravage, promenant et publiant ainsi son infamie, excita nos éclats de rire. Il en fut quitte, dit-on, pour cette humiliation et quelques heures de cachot [1]. »

« Du greffe de la Conciergerie on entre, en ouvrant d'énormes portes, dans des cachots appelés la *Souricière* ; il faudrait plutôt les nommer la *Ratière*. Un citoyen nommé Beauregard, homme aussi honnête qu'aimable, fut mis à son arrivée dans ce cachot. Les rats lui mangèrent en différents endroits la cu-

[1] *Prisons*, etc., *de la Conciergerie*, p. 20.

lotte sans respecter la chair. Il fut obligé de se couvrir toute la nuit la figure de ses mains pour sauver son nez et ses oreilles [1]. »

« Dans le cachot appelé *Bombec*, des cadavres vivants étaient couchés entre des planches dont la forme représentait des bières. On en voyait sortir tous les matins des vapeurs méphitiques qui pendant longtemps en bouchaient l'entrée. Dans celui appelé *Saint-Vincent*, les prisonniers étaient si pressés et l'on y respirait un air si corrompu que, sur *trente-six* malheureux qui y étaient renfermés, *vingt-neuf* ont été retirés morts successivement. Au-dessus de ce cachot, on voyait souvent Fouquier-Tinville à travers les barreaux d'une fenêtre plonger sa vue sur les victimes errantes dans la cour, et sembler désigner celles qu'on immolerait le lendemain [2]. »

Écoutons un autre témoin : « A la Conciergerie, dit-il, j'ai vu des malheureux entassés pêle-mêle sur de la paille pourrie, en proie à la vermine, aux rats et aux souris, qui venaient dévorer jusqu'aux souliers de leurs pieds, et tout cela pour ne pouvoir payer *cinquante écus* un lit de sangle et un matelas, qui souvent ne servaient qu'une nuit. Quelques-uns de ces infortunés ont expiré sous mes yeux, victimes d'un traitement si barbare. Il fallait bien se garder de s'en plaindre. La peine de mort était prononcée

[1] *Prisons*, etc., *de la Conciergerie*, p. 14. — [2] *Id.* id., p. 132.

contre quiconque aurait osé leur donner la plus petite marque de compassion [1]. »

Les prisonniers de la Conciergerie étaient livrés chaque nuit à une autre torture, dont il est impossible de se faire l'idée. « Chaque nuit, continue le témoin, vers les onze heures du soir, on distribuait, par un soupirail, les actes d'accusation aux victimes destinées à l'holocauste du lendemain. Les distributeurs, dans les épanchements d'une gaieté féroce, appelaient cela *le Journal du soir*. Si par hasard il se trouvait identité de nom, on ne se donnait pas la peine de chercher le véritable individu. « *Bon*, *bon*, disaient-ils au malheureux à qui sa mauvaise étoile faisait échoir un pareil cadeau, *prends toujours; que ce soit aujourd'hui ou demain, il faudra bien que tu y passes.* » Les prisonniers, arrachés au sommeil par leurs voix épouvantables et insultantes, croyaient que c'était leur arrêt. Ainsi, ces mandats de mort, destinés à soixante ou quatre-vingts personnes, étaient distribués chaque jour de manière à en effrayer six cents [2]. »

A l'insulte se joignaient le vol, la cruauté et même l'assassinat. « Les guichetiers exigeaient jusqu'à *quinze livres* pour remettre les extraits mortuaires des victimes. Des moribonds étaient emportés

[1] *Prisons*, etc., *de la Conciergerie*, p. 27.

[2] *Id.* id., Riouffe, *Mémoires*, p. 75 et suiv.

sans pitié à l'échafaud. Des femmes enceintes ou accouchées depuis quelques heures étaient traînées au tribunal et exécutées. *La ciguë et le poison étaient distribués largement aux misérables marqués du sceau de la mort, et tombant d'inanition*[1]. »

Quittons la Conciergerie, où nous reviendrons plus tard, et voyons ce qui se passe dans les autres prisons. Le *Luxembourg* renfermait en masse les rues nobles de l'Université, de Grenelle et de Saint-Dominique. « Comme pour nous donner à comprendre ce qui nous attendait, écrit un de ses habitants, on fit entrer les sans-culottes Grammont et Lapalu. Grammont, peu content d'avoir assassiné les prisonniers de Versailles, eut l'horreur de se vanter devant nous d'avoir bu dans le crâne de l'un d'eux. Lapalu déclara n'avoir fait périr que *sept mille* hommes, dans les départements environnant Commune-Affranchie, où cet anthropophage faisait tout à la fois les fonctions de dénonciateur, de témoin, d'accusateur, de juge et de juré. Il ajoutait : « *Il y avait dans les départements quatre cent mille têtes fédéralisées, que j'aurais pu faire couper pour peu que j'eusse aimé à verser le sang*[2]. »

« On prit à notre égard les mesures les plus arbitraires et les plus minutieuses : argent, bagues, assignats, argenterie, bijoux, boucles, nécessaires, rasoirs,

[1] Riouffe, *Mémoires*, p. 39.— [2] *Prison du Luxembourg*, p. 65-67.

couteaux, canifs, ciseaux, fourchettes, clous, épingles, boutons de manches, boucles à col, tout nous fut enlevé.

» On ne servait par jour qu'un seul repas. Il se composait de viande pourrie, de légumes pleins de cheveux, de bourbe et de vers. Les maladies se multiplièrent, la mort était peinte sur tous les visages, et l'on n'entendait pour toute nouvelle que la voix sépulcrale d'un scélérat soudoyé qui venait sous les fenêtres d s détenus crier : « *La liste des soixante ou des quatre-vingts gagnants à la loterie de la sainte Guillotine.* »

» Un jour l'avide traiteur avait servi de la viande tellement gâtée, que l'odeur seule infectait tout le réfectoire. On se mit à murmurer, on alla trouver le traiteur, on lui fit voir que sa viande était peuplée d'habitants. Il se fâcha et s'impatienta, et on p it un plat qu'on jeta dans la cuisine. Il crie que les prisonniers se révoltent. L'administrateur survient, on lui exhibe les plats de viande dont sans microscope il pouvait apercevoir la peuplade. Il s'indigne, lorsque arrive un autre administrateur qui nous menace des mesures les plus rigoureuses[1]. »

Du Luxembourg passons à Port-Libre (Port-Royal), situé près de l'Observatoire. Là aussi se reproduisent des actes d'inhumanité qu'on ne trouve que dans

[1] *Prison du Luxembourg*, etc.

l'antiquité païenne. « Au nombre des prisonniers était la jeune comtesse de Malezy. Chaque jour elle portait à sa mère, détenue comme elle, une partie de sa subsistance, dont elle se serait souvent passée sans ce soin filial. Un jour elle demande avec l'accent de la douleur l'ouverture du cachot pour remplir ce devoir. La troupe de geôliers était à table et se régalait d'un *civet de chat*, autre victime de leur dégoûtante barbarie. Ni la résignation courageuse, ni l'intéressant maintien de cette jeune citoyenne ne fléchirent les cerbères. « *Que ta mère attende*, lui dirent-ils avec tous les accompagnements grossiers d'un langage digne d'eux, *nous ne sommes pas ses valets.* » Des pleurs échappent des yeux de sa fille. « *Tu pleures*, lui dit un des sbires, *attends, attends, je veux bien me déranger, mais à deux conditions : la première, de manger du chat ; et la seconde, de boire dans mon verre.* »

» En vain, par des représentations douces, la jeune comtesse essaie de démontrer le dégoût invincible que sa grossesse et ses souffrances lui donnent pour manger du chat et boire du vin, dont elle ne boit jamais. Point de clef sans cela. Il fallut bien que la tendresse filiale surmontât cette humiliation. Elle se résigne à subir les deux épreuves, l'inconvénient qui devait en être et qui en effet en fut la suite immédiate, le rire indécent et les sales plaisanteries des

auteurs de cette gentillesse. Ce ne fut qu'à ce prix qu'elle obtint, au moins au bout d'une grande heure, la permission de porter à manger à sa malheureuse mère et de la voir quelques minutes [1]. »

« La richesse était réputée crime dans le vocabulaire des Triumvirs. Un des articles du règlement de la prison ordonnait aux prisonniers riches de nourrir les prisonniers pauvres, en disant : « *Il faut que les riches expient leur fortune.* »

» Nous fûmes promptement réduits à l'égalité de la misère, de la souffrance et de la malpropreté. On a pris à deux détenus, à l'un onze cents livres, à l'autre dix mille livres. Non-seulement on a refusé de leur rendre ces sommes; mais on a eu l'inhumanité de les laisser au dépourvu de tout, sans draps, sans chemises, sans bas ni souliers [2]. »

« *Quand je quittai la prison, on n'aurait pu me toucher sur aucune partie du corps sans écraser un insecte.* Aux douleurs physiques on avait soin d'ajouter les tortures morales, qui ne nous laissaient de repos ni le jour ni la nuit. On apportait ordinairement les actes d'accusation, c'est-à-dire les arrêts de mort, sur les onze heures du soir. L'agent de la justice appelait le gardien : « Hé ! allons, ouvre. -- Le gardien : Combien t'en faut-il aujourd'hui? — Cinq. — Comment ! il

[1] *Prison Port-Libre*, p. 70.

[2] *Journal de Coittant*, p. 136.

ne t'en faut que cinq? — Non. — Et l'on glissait les actes sous la porte des détenus[1]. »

A la prison *Lazare* c'étaient les mêmes indignités, les mêmes tortures à l'égard des malheureux, qu'on semblait avoir entrepris de faire mourir avant de les égorger. « Chaque jour, dit une des victimes, on nous annonçait par des gestes trop expressifs que nous étions destinés à la guillotine; nous remarquions entre autres un *fort de la halle* qui venait très-souvent nous donner cette pantomime. Les administrateurs, ivres la plupart du temps, refusaient opiniâtrément de laisser entrer du bouillon et des médicaments. L'inspecteur Dupommier nous disait : « *Je voudrais voir une guillotine permanente à la porte de chaque prison, je me ferais un plaisir d'y attacher avec mon écharpe tous ceux qui y seraient.* »

» L'administrateur Dumoutier faisait la guerre aux vieilles lames de couteaux rouillées, aux petits instruments d'acier pour les dents. Il retira jusqu'aux grandes épingles des femmes, en jurant qu'il enverrait au tribunal révolutionnaire celles à qui il en trouverait par la suite. A l'échafaud pour une épingle...! ô tyrannie...! ô ma patrie...!

» Le citoyen Maillé, âgé de seize ans (le jeune duc de Maillé), y fut conduit pour avoir observé qu'un hareng salé de son dîner était rempli de vers. Cette

[1] *Journal de Coittant*, p. 144-151.

observation fut regardée par les agents des Triumvirs comme une étincelle de rébellion [1]. »

A *Picpus*, nous trouvons le même respect pour la dignité humaine. Là encore se montre l'inspecteur Dupommier, dont la brutale ignorance nous donne la mesure de celle des geôliers, guichetiers et autres agents subalternes, chargés de soigner les victimes du Triumvirat. Dupommier vient un jour faire sa visite. Il entre dans la cellule d'un prisonnier qu'il trouve occupé à lire. « Que fais-tu là ? — Tu le vois. — Ce n'est pas ainsi que tu dois répondre; que fais-tu là ? — Tu en es témoin, je lis. — Eh ! quelle est cette lecture? — Tiens, vois; et il lui présente le livre. Dupommier, qui ne savait pas lire, lui dit en colère : Ton procédé est de la dernière insolence. Songe à me répondre, f...; car sans cela je verrai ce que je dois faire. — Je ne pouvais mieux le faire qu'en te présentant ce livre; et si tu ne sais pas lire, je vais t'apprendre quel en est le titre. — Oui, f..., je veux le savoir; ces b...-là sont si insolents, qu'on n'en viendra jamais à bout. — Puisqu'il faut te le dire, c'est.... — Eh bien, dis donc ! — C'est *Montaigne*. — Oh ! puisque c'est de la Montagne, continue de lire; voilà ce qu'il faut. Mais une autrefois ne sois pas si impertinent. Malpeste ! un livre fait par la Montagne ! bravo, bravo [2] ! »

[1] *Journal de Coittant*, *Prison de Saint-Lazare*, p. 167, 175, 177, 178. — [2] *Prisons*, etc., *Picpus*, p. 161.

Dans toutes les prisons, la cruauté, le vol, l'infamie étaient à l'ordre du jour. « A *Talaru*, on ne craignait pas de nous vendre *trente sous soixante-douze haricots*. En entrant à l'*Abbaye*, j'étais malade; j'approchais d'heure en heure de ma destruction; je ne pouvais manger. Le geôlier vint me voir. « Ah! ah! me dit-il, tu n'es donc pas accoutumé aux prisons. Mes agents m'ont rendu que tu ne voulais pas manger. J'en ai informé le comité. On m'a répondu : « *Eh bien! il faut le laisser crever*[1]. »

« Au *Plessis*, le geôlier prélève la dîme sur toutes les fournitures faites par les autres fripons ses agents. Nous payâmes *vingt-sept livres* un canard et quatre bouteilles de vin. Le vol avait enrichi nos tyrans. On voyait un misérable Hali, administrateur subalterne des prisons, reposer dans les alcôves les plus voluptueuses, sous des lambris dorés, foulant les tapis de Turquie, s'asseyant sur le lampas, et répétant sa sotte figure devant les plus belles glaces.

» Geôliers, administrateurs, inspecteurs, agents des prisons, ivres la plupart du temps, abusaient de toutes les femmes qui voulaient se soustraire à la mort, et qui n'en étaient pas moins sacrifiées... Dans le journal, l'article du tribunal était toujours l'objet de notre sollicitude et de notre curiosité. Tous les jours *soixante*, parmi lesquels nous retrouvions nos infor-

[1] *Prison de Talaru*, p. 94. — *L'Abbaye*, p. 8.

tunés compagnons. Le monstre que défit Thésée se contentait tous les ans de quarante victimes; Robespierre, plus féroce, en voulait cinquante mille [1].

» Chaque jour nous avions sous les yeux des scènes plus cruelles que la mort. Un ancien capitaine de cavalerie, moribond sur son grabat, ne pouvant obtenir aucun soulagement, aucun remède, eut le courage de se traîner en chemise jusque dans la cour, pour effrayer par son aspect la pitié du concierge. Il en fut rebuté et jeté dans un cabanon, sur un mauvais matelas, où il mourut. Ce cadavre y était oublié quand des prisonniers, arrivant de Normandie, furent amenés au Plessis. Des femmes nourrissant leurs enfants furent mises dans cet horrible lieu. En parcourant leur sombre demeure, elles rencontrent ce corps inanimé, leur sang se glace, et l'intérieur du cachot n'offre bientôt plus qu'un sol jonché de moribonds. Ainsi, *le supplice de Mézence s'est renouvelé de nos jours* [2]. »

Rien de plus logique : on récolte ce qu'on sème. Vous avez planté l'arbre païen; dans ce collége Duplessis en particulier, on l'a cultivé longtemps et avec amour, est-il étonnant qu'il ait donné ses fruits ?

Continuant de manifester son indignation et son

[1] *Prison du Plessis*, p. 82, 103. — [2] *Id.* id., p. 114.

étonnement, le témoin, nourri lui-même de l'antiquité, s'adresse aux Triumvirs et s'écrie : « Pourra-t-on jamais croire que trois misérables coquins soient parvenus à dominer la France, à dicter leurs lois à vingt-cinq millions d'hommes subjugués ; à voir à leurs pieds sénateurs, généraux, magistrats ; à disposer de la vie, de la volonté, de la fortune d'un État aussi vaste que puissant? Jamais nos enfants mêmes ne pourront se le persuader, et notre histoire sera la fable de l'avenir[1]. »

« Oui, un Robespierre! un Couthon! un Saint-Just ont régné! un fantôme de bonnet rouge a couvert leur couronne, et d'un bras de fer ils ont soumis et ravagé leur pays. *Aucun siècle[2], aucune partie du monde n'offre un pareil exemple d'avilissement et de servitude.* César subjugua sa patrie, mais César passa le Rubicon couvert de gloire et de lauriers. Doué de tous les dons de la nature, se disant descendant de Vénus, il put séduire le peuple, l'armée; et, vainqueur de Pompée, régner sur les bords du Tibre. Mais trois malheureux échappés de leur village, sans nom, sans courage, sans talents, conduits par l'hypocrisie et servis par la scélératesse, ont atteint le même but[3]! »

Le témoin a raison de dire que dans aucun siècle

[1] Elle en sera l'instruction. — [2] Excepté les siècles païens.
[3] *Prison du Plessis*, p. 125.

chrétien, chez aucune nation moderne on ne trouve l'exemple du Triumvirat de Saint-Just, Couthon et Robespierre : il faut en chercher le modèle dans l'antiquité classique, chez ce peuple romain objet de tant d'admiration.

CHAPITRE XVI.

RÈGNE DES TRIUMVIRS (*suite*).

Manducation de chair humaine. — Tanneries de peau humaine. — Preuves. — Jugement des prisonniers. — Tribunal révolutionnaire. — Détails sur Fouquier-Tinville, sur Dumas, sur les jurés. — Guillotine dans le tribunal. — Jugement de Fouquier-Tinville. — Exécutions quotidiennes. — Avidité des lettrés pour ce spectacle. — Leurs propos. — Avidité du peuple. — Exécution de Bailly. — Culte de la guillotine. — Origine de la guillotine.

Les horreurs dont le rapide tableau vient de passer sous nos yeux ne se trouvent réunies que chez les peuples païens, et seulement à quelques époques de leur histoire, telles que le règne des Triumvirs et d'une dizaine de Césars, leurs dignes successeurs. Mais, comme nous l'avons déjà remarqué, la gravité de la chute est proportionnée à la hauteur de laquelle on tombe. Abusant des lumières de l'Évangile et de la civilisation chrétienne, les plus riches dons qui aient jamais été faits à l'humanité, les Triumvirs modernes et leurs complices ont dû, en plusieurs points, surpasser la barbarie de leurs modèles. En effet, l'histoire leur impute certaines

monstruosités dont l'antiquité païenne n'offre pas d'exemples.

Elle leur impute, entre autres, d'avoir nourri ou laissé nourrir leurs prisonniers de chair humaine; d'avoir établi ou laissé établir des tanneries de peau humaine, et autorisé le commerce public de ce nouveau produit.

Ce qu'il y a de certain et ce qui peut rendre tout croyable, c'est qu'on a vu le sans-culotte Grammont boire dans le crâne d'une de ses victimes; des mégères boire le sang et manger le cœur encore palpitant des Suisses égorgés le 10 août; des cannibales de l'Abbaye obliger mademoiselle de Sombreuil à boire un verre de sang pour arracher son père à la mort. On a vu mieux : le *Moniteur* du 22 août 1795 rapporte ce qui suit : « L'adjudant général Bouland donnait aux soldats vingt livres par paire d'oreilles humaines, qu'il s'amusait à clouer dans sa chambre. Le fait est tellement positif que ce Bouland présenta à un député un mémoire de huit cents livres à ordonnancer pour le payement de quatre-vingts oreilles. Cette pièce a été entre les mains de Laignelot. Un des collègues de Bouland, Thurrau, s'amusait à faire tuer des enfants qu'on portait au bout des baïonnettes [1]. »

L'économiste Roland, ministre de la Convention,

[1] *Monit.* ibi.

conseillait aux familles de distiller les corps de leurs parents morts pour en faire de l'huile [1].

Dans sa *Bibliothèque philosophique*, le révolutionnaire Brissot avait déduit gravement les raisons qui légitiment, suivant lui, l'établissement *de boucheries humaines*. Brissot part de ce principe puisé dans les poëtes classiques, que l'état de Nature est l'âge d'or de l'humanité; que l'homme habitant les forêts est le type de l'humanité : d'où il conclut que l'homme de la Nature, le sauvage, mangeant volontiers de la chair humaine, s'en abstenir est un préjugé, fruit de l'éducation; que le préjugé est même nuisible, en ce qu'il prive l'homme de son meilleur aliment. Mais entendons Brissot lui-même. « Si le mouton, dit-il, le loup et l'homme ont la faculté de pouvoir se nourrir d'autres animaux, ne peut-on pas demander pourquoi le mouton, le loup et l'homme n'auraient pas *également le droit de faire servir leurs semblables à leur appétit?*

» On objectera que tous les êtres ont une répugnance invincible à dévorer ceux de leur espèce. — Pour réponse à une pareille objection, *l'homme de la Nature* mènerait celui qui la fait dans ses forêts... il le conduirait chez les anthropophages; et là, spectateur de ces festins de chair humaine, *où la*

[1] *Mém. pour servir à l'Histoire de la ville de Lyon pendant la Révolution*, t. I, p. 58, 59.

gaieté même préside, il lui demanderait ce qu'est devenue dans tous ces êtres cette répugnance pour la chair de leurs semblables; il lui demanderait pourquoi la Nature n'est pas uniforme dans ses institutions; il le conduirait enfin chez ces Caraïbes qui n'ont aucune répugnance à dévorer les membres encore palpitants de leurs enfants, qu'ils ont engraissés... Ne serait-ce pas à votre éducation que vous êtes redevables de cette aversion pour la chair de vos semblables, tandis que ces sauvages, qui ne sont pas guidés par les institutions sociales, ne font que suivre l'impulsion de la Nature?...

» JE NE VOIS PAS CE QU'ON POURRAIT RÉPONDRE A DE PAREILS RAISONNEMENTS!!...

» Quelle est la raison pour laquelle nous mangeons les animaux? C'est qu'ils sont remplis de molécules organiques qui s'assimilent parfaitement aux parties de notre corps. Or, un loup trouvera dans un loup, l'homme dans l'homme, ces molécules organiques qui *seules* peuvent entretenir l'économie animale. Des individus de chaque espèce peuvent donc exercer leur appétit sur les individus de leur espèce, par la même raison qu'ils peuvent le faire sur des individus étrangers à leur classe.

» Il résulte de là 1° *que tous les êtres, pour subsister, ont droit de se servir des autres êtres susceptibles d'être assimilés à leur individu;*

» 2° *que les individus de chaque espèce peuvent se nourrir de leurs semblables* [1]. »

La seule chose qui nous empêche d'user de *ce droit naturel et primitif*, c'est la loi, née des préjugés de l'éducation. Or, la Révolution, fille des études classiques, n'a-t-elle pas redit à satiété que son but était de reconduire l'homme à l'état de nature, à cet âge d'or chanté par les poëtes, et de lui restituer tous les droits que la barbarie sociale lui avait fait perdre?

Quant au fait particulier de la manducation de chair humaine, il est attesté par plusieurs prisonniers détenus dans différentes maisons d'arrêt, qui n'ont pu se concerter, et dont rien n'autorise à récuser le témoignage. L'un d'eux, renfermé à l'Abbaye, s'exprime ainsi : « On ne pourra jamais ôter l'idée aux détenus de cette abominable prison *qu'on n'y mangeait pas de la chair humaine*. Ce qui donnait lieu à cette croyance, c'est qu'il est arrivé souvent que, pendant la nuit, on entendait des voix gémissantes qui semblaient s'éteindre dans les tortures et le râle de la mort [2]. »

Un autre écrit du Plessis : « On faisait transférer à Bicêtre ceux qui trouvaient le vin mauvais ou la viande pourrie. *Le salé passait pour de la chair de guillotinés*. L'administrateur Hali appelait cela

[1] *Bibl. phil.*, t. VI, p. 313-318. — [2] *Prisons*, etc., *Abbaye*, p. 21.

un plat de Ci-Devant; et il riait aux éclats. IL EST CERTAIN QUE LA POLICE D'ALORS ORDONNA CETTE TERRIBLE RESSOURCE[1]. »

L'existence de tanneries de peau humaine, pendant le Triumvirat, ne paraît pas moins certaine. Trois entre autres auraient été établies : au Pont-de-Cé, à Étampes et au château de Meudon. Citons quelques preuves :

1° Peu de jours après le 9 thermidor, Galetti, dans le *Journal des lois*, dénonça celle de Meudon. Billaud-Varennes, Vadier, Collot-d'Herbois et Barrère, membres du Comité de salut public, nièrent le fait, et accusèrent Galetti de calomnie. Cette accusation faisait planer la mort sur la tête du journaliste. Pour le sauver, un de ses abonnés lui envoie sur-le-champ *un livre relié en peau humaine.* Dès le lendemain, Galetti fait placarder sur tous les murs de Paris une grande affiche en papier bleu, dans laquelle il annonce qu'il possède, comme un digne monument de la tyrannie des Triumvirs, une Constitution de 1793, imprimée à Dijon, chez Causse, sur papier vélin, et *reliée en peau humaine* qui imite le veau fauve. « Nous offrons de la montrer, ajoute-t-il, à tous ceux qui seraient curieux de la voir. »

[1] *Prisons*, etc., *le Plessis*, p. 30., etc., etc.

Billaud-Varennes et ses collègues n'osèrent plus ouvrir la bouche[1].

» 2° A la fête de l'Être suprême, dit Prudhomme, *plusieurs députés avaient des culottes de peau d'homme*, conformes à celles qui furent envoyées à Barrère par un général de la Vendée[2]. »

3° Le 12 ventôse 1795, Merlin de Thionville disait à la Convention : « On assure qu'on a vu dans la Vendée des généraux républicains porter des culottes de peau d'homme[3]. »

4° M...., ancien commissaire des guerres dans les armées républicaines de la Vendée, écrit le 30 septembre 1851, non pas *qu'on a vu*, mais *qu'il a vu et revu de ses yeux*, à Saumur, Angers et Nantes, plusieurs officiers portant des culottes de peau humaine.

5° M., avocat à la cour d'appel de Paris, écrit en 1851 : « Mon grand-père était, au moment de la Révolution, à la tête d'une des tanneries les plus importantes de Paris. Mon père avait alors quinze à seize ans, et s'est trouvé, par suite des relations de son père, en rapport avec un tanneur-mégissier,

[1] Ce livre et l'affiche originale existent encore. Nous les avons tenus dans la main qui trace ces lignes. L'examen a été fait à plusieurs reprises par des hommes de l'art, qui ont reconnu la réalité de la peau humaine.

[2] *Hist. impart. des Révol.*, etc., t. VIII., p. 390. — [3] *Monit.* ibi.

qui préparait des peaux humaines pour en faire un des accessoires de son commerce. Cet homme se nommait Simounot ou Simouneau. Sa fabrique était à Étampes, et il avait un dépôt ou une maison de détail à Paris. C'est dans cette maison que mon père a eu occasion de voir des peaux humaines. Quant aux lieux où étaient établies ces tanneries, on cite le château de Meudon, Étampes, le Pont-de-Cé, où l'on préparait surtout les peaux provenant des corps des malheureux Vendéens [1]. »

Après avoir rapporté bien imparfaitement la manière dont les Triumvirs traitaient leurs prisonniers, il nous reste à dire comment ils les jugeaient. *Chaque jour soixante à quatre-vingts personnes* comparaissent devant le tribunal révolutionnaire. Comment les *expédier* toutes en suivant régulièrement les formes de la justice? Craignant que l'occupation ne manque aux bourreaux, Robespierre, aidé des Jacobins, fait décréter, le 8 brumaire an II, « pour empêcher qu'on ne rende interminables les procès des conspirateurs, et obtenir qu'une prompte justice soit rendue au peuple, 1° qu'on débarrassera le tribunal révolutionnaire des formes qui étouffent la conscience et empêchent la conviction ; 2° que les jurés auront la faculté de mettre fin aux débats en

[1] Voir *Histoire du Directoire*, par M. A. Granier de Cassagnac, t. I, liv. II, p. 29.

déclarant que leur conscience est assez éclairée[1]. »

Quatre jours après la mort de Robespierre, le 14 thermidor, Brival révèle à la tribune toute la cruauté du Triumvir. « Je vais, dit-il, citer à l'Assemblée un fait qui la fera frémir d'horreur. Un homme, à qui Robespierre a fait donner un appartement superbe dans le pavillon de Flore, et qui se servait des meubles de la République qui y étaient, m'a rapporté, il y a quelques jours, que Robespierre lui avait dit que, plusieurs jurés du tribunal révolutionnaire *ne votant pas la mort dans toutes les causes*, il allait les faire renouveler[2]. »

En conséquence, l'infatigable pourvoyeur de la guillotine, Fouquier-Tinville[3], foule impunément aux pieds toutes les lois de la justice et des simples convenances : les victimes sont condamnées avant d'être jugées. Entre mille, Sénart, son greffier, chargé de préparer les dossiers des accusés, rapporte dans ses *Mémoires* le fait suivant : « Un jour, dit-il, un des employés de l'exécuteur vient au tribunal révolutionnaire. Fouquier parut, auquel il dit : — Je suis venu, citoyen, te demander com-

[1] *Monit.* ibi. et Desessarts, *Vie de Rob.*, t. I, p. 39.

[2] *Monit.* ibi.

[3] Né à Hérouelle, en Artois, procureur du Châtelet, accusateur public, dont le député Fréron demanda la mort en ces termes : « Je demande que Fouquier-Tinville aille cuver dans les enfers le sang dont il s'est enivré. »

bien il te faut de voitures? — Fouquier calcula sur ses doigts en disant : 8, 10, 12, 18, 24, 30 : il y a trente têtes pour aujourd'hui. — L'employé le salue et lui dit : Cela suffit. — Je dis à Fouquier : Quoi ! l'audience n'est pas commencée, et tu sais d'avance le nombre des têtes? — Bah, bah, je sais à quoi m'en tenir. Au surplus, je saurai faire taire les modérés [1]. »

Le 21 messidor an II, sous prétexte de la fameuse conspiration du Luxembourg, il fait executer *sans jugement* quarante-huit prisonniers. Exécuter sans juger! au milieu de Paris, égorger au nom de la loi quarante-huit citoyens que la loi n'a pas condamnés! En massacrer, aux journées de septembre, mille quatre-vingt-neuf, sans distinction, sans pitié, sans procès! Et l'on parle de la Saint-Barthélemy [2] !

Fouquier avait dans les différentes prisons de Paris des agents chargés de dresser les listes de proscription. Au Luxembourg, c'était un nommé Boyenval. En parcourant les cachots, il disait : « Pour celui-là, nous le ferons bientôt guillotiner, c'est pour la *première Fournée*. C'est moi qui suis chargé de cela : je vous le mènerai bon train. Nous

[1] *Mémoires*, p. 165, in-8°.

[2] Dans ces mille quatre-vingt-neuf victimes étaient deux cent deux ecclésiastiques. *Histoire particulière des événements qui ont eu lieu en France*, etc., par Maton de la Varenne. In-8°, 1806.

en laissons quelques-uns, comme cela, pour amorcer les autres, et nous les ramasserons ensuite en peloton[1]. » Aussi, Fouquier, qui comptait particulièrement sur lui, le faisait entrer mystérieusement dans son cabinet avant l'audience, et lui dictait sa déposition.

Là encore, c'était le concierge Guyard qui par ses cruautés cherchait à soulever les prisonniers, afin de les dénoncer comme conspirateurs. Il faisait si peu de cas de la vie des hommes, qu'ayant un jour confondu le nom d'un prévenu avec un autre : « Qu'importe celui-là ou un autre, dit-il, pourvu que j'aie mon nombre ? Qu'il passe aujourd'hui ou demain, cela n'est-il pas égal[2] ? »

Ce mépris païen de la justice et de la vie des hommes devant ce tribunal de sang était tellement connu que Sénart, parlant de ce qui lui est arrivé à lui-même, écrit : « Héron, fameux par sa férocité, était le bouledogue de Robespierre. Un jour, il vint me trouver dans le cabinet où je travaillais au rapport. Il me dit d'un ton mielleux : — Je voudrais te prier de me rendre un service important, tu le peux. Si tu fais ce que je te demande, je te remettrai à l'instant un effet de 600 livres. J'ajouterai un présent de 3,000 livres; je te payerai 1,800 livres,

[1] *Prison du Luxemb.*, etc. — *Monit. de flor.* an III.
[2] *Monit.* 20 floréal an III.

et te ferai avoir une place fixe de 10,000 livres.

» J'écoutai, mais avec indignation, toutes ces offres. Enfin, il termina sa proposition par m'inviter à insérer dans mon rapport, sur l'affaire de Saint-Malo, le nom de sa femme, afin de la faire guillotiner. Ma femme, dit-il, est une conspiratrice, elle est de Port-Malo. Quand on glisse le nom de quelqu'un dans une grande affaire, cela va; il suffit d'indiquer le nom des complices; on fait l'appel, les têtes tombent; et pouf, pouf, ça va [1]. »

Le sanguinaire Dumas [2], président du tribunal, ne seconde pas avec moins d'impudeur que Fouquier-Tinville les intentions des Triumvirs. Depuis le procès des Girondins, dont plusieurs firent, par leurs réponses, trembler sur leurs siéges ces bourreaux et ces valets de bourreaux, le tribunal juge révolutionnairement, c'est-à-dire sans aucune formalité. Pour tout interrogatoire, Dumas se contente de demander au prévenu son nom. L'impossibilité de le donner ne sauve même pas la victime. La maréchale de Noailles, atteinte de surdité et âgée de plus de quatre-vingts ans, répond à toutes les questions : *Qu'est-ce que vous dites?* « Tu ne vois pas

[1] *Prison du Luxembourg*, p. 143.

[2] Né à Jussey (Haute-Saône), d'une famille originaire de Lorraine, avocat au tribunal de Lons-le-Saulnier, et une des âmes damnées de Robespierre.

qu'elle est sourde? dit à Dumas un des juges. — Eh bien, écrivez, répond celui-ci, qu'elle *a conspiré sourdement.* » Cette atroce plaisanterie est l'arrêt de mort de la maréchale.

Tantôt il apporte le jugement de mort écrit et signe avant même que les accusés aient paru à l'audience; tantôt il dédaigne même de s'informer du nom des prévenus, et si l'un d'eux fait remarquer cet oubli : « Tu ne seras pas oublié au départ, lui répond le monstre; tu auras ta place dans la charrette. » D'autres fois il dit à un accusé qui lui présente des certificats de civisme : « Les conspirateurs en ont toujours. » Et dans la même séance, au même instant, il dit à un autre qui n'a pas le même acte à produire : « Les conspirateurs n'en ont jamais [1]. »

Du reste, jamais de témoins appelés, point de défense permise, aucun moyen d'obtenir la parole pour une explication justificative [2].

A l'exemple du président et du procureur, les jurés se font un jeu de verser le sang. Ils ne prennent plus la peine de se retirer dans la salle des délibérations, ils donnent leur opinion à haute voix, devant le public, en présence des accusés, en face de la guillotine, que Fouquier, ivre de meurtre, a

[1] *Monit.* 4 germinal an III.

[2] *Vie de Robespierre*, t. I, p. 130.

fait dresser *dans l'enceinte même du tribunal*[1]. L'histoire a conservé la manière dont opinaient quelques-uns de ces cannibales. L'un, interrompant l'accusé, disait : « Tu me donnes un démenti, donc tu insultes le tribunal : hors des débats. » Un autre : « Ma conscience est assez éclairée : *feu de file*[2] ! »

Nous venons de dire que Fouquier-Tinville avait fait dresser la guillotine dans l'enceinte même du tribunal révolutionnaire : le fait nous a été transmis par un témoin oculaire qui le rapporte en ces termes : « Quelque temps avant le 9 thermidor, Fouquier-Tinville fit construire dans la salle du tribunal révolutionnaire un amphithéâtre assez vaste pour contenir cent cinquante accusés. Au bas de ces *petits gradins*, comme il les appelait, il fit dresser la guillotine, et se proposait de faire juger, condamner et exécuter à la fois et sans désemparer ses malheureuses victimes. C'est à cette occasion que Collot-d'Herbois lui dit : « *Misérable! tu veux donc démoraliser le supplice!* » Et l'ordre fut donné de démolir l'échafaud[3]. »

La mort même ne soustrait pas les victimes à la haine de Fouquier. A l'issue de l'audience où il venait de faire condamner à mort les Girondins, il apprend que Valazé s'est tué avec un canif. Il se

[1] *Vie de Robespierre*, t. I, p. 130.— [2] *Des prisons*, etc., *Conciergerie*, p. 129. — [3] *Hist. pittor. de la Conv.*, t. IV, p. 45.

lève et dit : « Sur le fait qui vient de m'être dénoncé par l'officier de gendarmerie, qu'un des condamnés s'est poignardé, je requiers 1° que deux huissiers aillent s'informer de son nom; 2° que dans le cas où le condamné se serait, par la mort, soustrait à son jugement, son cadavre soit porté sur une charrette et exposé au lieu du supplice[1]. » Ce qui fut exécuté.

Au surplus, pour faire connaître en deux mots cet abominable tribunal, ou, pour mieux dire, cette réunion d'égorgeurs patentés, il suffit de lire quelques-uns des considérants du jugement qui, suivant le mot de Fréron, envoie *ces monstres cuver dans les enfers le sang dont ils se sont enivrés.*

« Attendu qu'ils ont fait périr, sous la forme déguisée d'un jugement, une foule *innombrable* de Français de tout âge et de tout sexe :

» En imaginant à cet effet des projets de conspiration dans les différentes maisons d'arrêt de Paris;

» En dressant ou faisant dresser dans ces différentes maisons des listes de proscription;

» En amalgamant dans le même acte d'accusation, mettant en jugement, faisant traduire à l'audience et conduire au supplice, plusieurs personnes de tout âge, de tout sexe, de tout pays, et absolument inconnues les unes aux autres;

[1] *Monit.* 27 oct. 1793.

» En requérant et ordonnant l'exécution de femmes qui s'étaient dites enceintes, et dont les gens de l'art avaient déclaré ne pouvoir constater l'état de grossesse;

» En jugeant, dans deux, trois ou quatre heures au plus, trente, quarante, cinquante et jusqu'à soixante individus à la fois;

» En encombrant sur des charrettes destinées pour l'exécution du supplice des hommes, des femmes, des jeunes gens, des vieillards, des sourds, des aveugles, des malades et des infirmes;

» En faisant préparer des charrettes dès le matin, et longtemps avant la traduction des accusés à l'audience;

» En ne désignant pas dans les actes d'accusation les qualités des accusés : de sorte que, par cette confusion, le père a péri pour le fils, et le fils pour le père;

» En ne donnant pas aux accusés connaissance de leur acte d'accusation, ou en la leur donnant au moment où ils entraient à l'audience;

» En refusant la parole aux accusés, à leurs défenseurs; en se contentant d'appeler les accusés par leurs noms, âges et qualités, et leur interdisant toute défense;

» En jugeant et condamnant des accusés sans témoins et sans pièces;

» En mettant en jugement des personnes qui ont été condamnées, exécutées avant la comparution des témoins et l'apport des pièces demandées et jugées nécessaires pour effectuer leur mise en jugement;

» En donnant une seule déclaration sur tous les accusés en masse;

» *En proposant de saigner les condamnés*, pour affaiblir le courage qui les accompagnait jusqu'à la mort:

» Le tribunal condamne à la peine de mort : Fouquier, ex-accusateur; Hermann, ex-président[1]; Foucault, ex-juge; Scellier, ex-président; Garnier de Launay, ex-juge; Leroi, ex-juré; Renaudin, ex-juré; Villate, ex-juré; Prieur, ex-juré; Chatelet, ex-juré; Girard, ex-juré; Boyenval, tailleur d'habits; Benoît, ci-devant agent du pouvoir exécutif[2]; Lanne, ex-juge; Verney, ci-devant porte-clefs au Luxembourg; Dupommier, ex-administrateur de police[3]. »

Nous mettons quiconque au défi de trouver dans l'histoire d'aucun peuple, une page semblable à celle qu'on vient de lire.

Or, cette page a été écrite par les Triumvirs : « Tous ces crimes, disait Barrère, sont l'ouvrage

[1] Dumas avait été exécuté avec Robespierre.

[2] Deux faiseurs de listes de proscription.

[3] *Monit.* 24 floréal an III.

des Triumvirs que vous venez d'abattre. » Ces Triumvirs, fanatisés par leur éducation de collége, croyaient que la fin sanctifie les moyens; et que pour conduire la France au bonheur de Rome et de Sparte il leur était permis et même commandé, comme disait Saint-Just, *de la faire marcher dans le sang et les larmes.*

Le *Moniteur* ajoute : « Les seize condamnés à mort ont subi, le 18, vers les onze heures, leur jugement sur la place *de Grève*. Ils ont été conduits sur trois charrettes, au milieu d'une multitude immense qui les couvrait de huées et de malédictions. Fouquier répondait quelquefois par les plus horribles prédictions. Sa figure était pâle et livide, tous ses muscles contractés, ses yeux égarés et animés par la colère. Il a été exécuté le dernier. Le peuple a demandé sa tête; l'exécuteur l'a saisie par les cheveux et l'a offerte aux regards de la multitude [1]. »

Chaque jour, depuis seize mois, les membres du tribunal révolutionnaire avaient donné dans leurs victimes le spectacle sanglant qu'eux-mêmes donnaient à leur tour. C'est par *fournées* de 20, de 30, de 40, de 50, de 80 qu'ils les envoyaient à l'échafaud. Incroyable époque! Les rues de Paris, les places, les boulevards, sillonnés aujourd'hui par les transports du commerce, par les omnibus, les voi-

[1] *Monit.* 21 floréal an III.

tures de place et de luxe, étaient alors parcourus, matin et soir : d'un côté, par *les Bières des vivants* qui allaient chercher aux différentes maisons d'arrêt les prisonniers à égorger; de l'autre, par *les Charrettes du bourreau* qui du tribunal révolutionnaire conduisaient les victimes à la boucherie.

Les lettrés de la Convention, qui voyaient avec bonheur la France s'épurer dans le sang et devenir peu à peu Grecque et Romaine, étaient les premiers à ce *spectacle du jour*. Quelques-unes de leurs atroces paroles sont arrivées jusqu'à nous. « *Allons, allons à la Guillotine*, disaient les uns, *cela en vaut la peine.*— *Il n'y en a que douze, il n'y a pas de plaisir*, disaient les autres; *je n'y vas pas.* » On voyait des députés monter sur des pierres pour compter le nombre des têtes. A chaque chute du couteau, les uns disaient : « *Pan! coquin.* » Les autres criaient : « *Bravo.* » Les autres s'en allaient en disant : « *C'est le petit panier.* » D'autres : « *C'est dommage, il n'y en a plus*[1] *!* »

« Lorsqu'il fut question de juger la petite Renault, Louis (du Bas-Rhin) fut un de ceux qui, en ma présence, molestèrent le plus cette malheureuse enfant : « Il faut, disait-il, donner à cette affaire un certain » éclat; c'est de mettre la chemise rouge aux accusés. » Les plus petites choses conduisent aux grandes; » les appareils font illusion, et par l'illusion on con-

[1] *Mémoires de Sénart*, p. 252.

» duit le peuple. — *Oui*, dit Vadier ; *mais il faut du* » *fiel, il faut du sang.* — Louis (du Bas-Rhin) : Les » poetes [1] nous représentent le sage mis à l'abri d'un » mur d'airain. *Élevons-en un de têtes entre nous et* » *le peuple.*

» Le jour de l'exécution, Voulland apercevant le » convoi venir : « *Partons*, dit-il à ceux qui étaient à » côté de lui, *allons auprès du grand autel voir célé-* » *brer la messe rouge* » ; et ils partirent.

» Un soir il y avait une grande quantité de guil- » lotinés, Louis (du Bas-Rhin) dit : « *Cela va bien,* » *les paniers s'emplissent.* — *Alors*, répond Voul- » land, *faisons provision de gibier.* — Mais, dit » Vadier à Voulland, je t'ai vu sur la place de la » Révolution près de la guillotine? — *J'ai été rire de* » *la mine que ces gueux-là font à la fenêtre.* — *Oh*, » dit Vadier, *le plaisant passage que le vasistas! Ils* » *vont par là éternuer habilement dans le sac. Je m'y* » *amuse, j'y prends goût, j'y vais souvent.* — *Vas-y* » *demain*, reprit Amar, *il y aura grande décoration*; » j'ai été aujourd'hui au tribunal, j'irai pour sûr. » — Vadier : *Coupons des têtes, nous avons besoin* » *d'argent, ce sont des confiscations indispensables.* » —Un autre avait pour mot favori : *Broyons du rouge* [2].

Afin de procurer aux confrères de province le

[1] Lesquels?

[2] *Mémoires de Sénart*, p. 107, 141, 143. — Hébert avait créé

plaisir d'assister à la messe rouge, un autre lettré, Dulac, surveillant au tribunal révolutionnaire, publiait un recueil intitulé *Compte rendu par très-haute et très-puissante Dame Guillotine, contenant la nomenclature des morts* [1].

Pour exprimer toutes ces variétés dans le massacre, on avait inventé des mots nouveaux : *Fusillades, noyades, mitraillades, guillotinades, empoisonnades, déportations verticales.* La guillotine surtout fonctionnait sans relâche. A Paris, on guillotinait en même temps sur cinq places différentes : A la place de Grève, au Carrousel, à la place de la Révolution, au champ de Mars, à la barrière du Trône, dans le faubourg Saint-Antoine. Là, un aqueduc immense qui devait voiturer du sang avait été creusé. « Disons-le, quelque horrible qu'il soit de le dire : *Tous les jours le sang humain se puisait par seaux, et quatre hommes étaient occupés, au moment de l'exécution, à les vider dans un aqueduc* [2]. »

« Les agents des Triumvirs avaient d'abord entassé quinze personnes dans leur charrette meurtrière. Bientôt ils en mirent trente, enfin jusqu'à quatre-vingt-quatre. Et quand la mort de Robespierre est venue arracher le genre humain à leurs

d'horribles locutions sur le même sujet, telles que : *Éternuer dans la besace, demander l'heure par la fenêtre nationale*, etc.

[1] *Mémoires de Sénart*, p. 237. — [2] Riouffe, p. 75 et suiv.

fureurs, ils avaient tout disposé pour en envoyer cent cinquante à la fois à la place du supplice.

» C'était vers les trois heures après midi que ces longues processions de victimes descendaient du tribunal, et traversaient lentement, sous de longues voûtes, les sombres corridors, au milieu des prisonniers, rangés en haie pour les voir passer. J'ai vu ainsi défiler quarante-cinq magistrats du parlement de Paris, trente-trois du parlement de Toulouse, trente fermiers généraux, les vingt-cinq premiers négociants de Sedan. J'ai vu une multitude de femmes les plus belles, les plus jeunes, les plus intéressantes, les mains comprimées dans d'indignes fers, le cou garni d'un affreux collier, tomber pêle-mêle dans ce gouffre de la Conciergerie, d'où elles sortaient pour aller par douzaines inonder l'échafaud de leur sang.

» J'ai vu vingt femmes du Poitou, pauvres paysannes pour la plupart, assassinées ensemble. Je les vois encore ces malheureuses victimes, étendues dans la cour de la Conciergerie, accablées de la fatigue d'une longue route et dormant sur le pavé. Leurs regards, où ne se peignait aucune intelligence du sort qui les menaçait, ressemblaient à ceux des bœufs entassés dans les marchés, et qui regardent fixement et sans connaissance autour d'eux. Toutes furent exécutées.

» J'en ai vu qui étaient nourrices et à qui on arrachait leur enfant au moment même où il s'abreuvait d'un lait dont le bourreau allait tarir la source. N'ai-je pas vu, avant le 9 thermidor, traîner à la mort des femmes qui s'étaient déclarées enceintes?

» J'ai vu dans une *fournée* ce que la nature avait de plus aimable, quatorze jeunes filles de Verdun, d'une candeur sans exemple, et qui avaient l'air de jeunes vierges parées pour une fête, menées ensemble à l'échafaud. La cour des femmes avait l'air, le lendemain de leur mort, d'un parterre dégarni de ses fleurs par un orage. Je n'ai jamais vu parmi nous de désespoir pareil à celui qu'excita cette barbarie [1]. »

En lisant ces horreurs, on ne manque pas de jeter à la tête du clergé ces mots, qui, en effet, pour plusieurs sont sans réplique : « les monstres qui commettaient de pareils crimes étaient élèves des jésuites, des oratoriens, des barnabites, des prêtres réguliers et séculiers! » — Non, mille fois non. Ils étaient sortis de leurs mains, cela est vrai ; mais ils n'avaient pas éte *élevés* par eux. Ils étaient élèves des païens, à qui ils ressemblent trait pour trai *Quand une génération a fait fausse route*, dit M. Guizot, *on demande aussitôt par qui elle a été élevée* : tels maîtres, tels disciples.

Ajoutons, pour l'honneur du nom français, que la

[1] Riouffe, p. 75 et suiv.

nature humaine livrée à sa propre perversité n'est pas capable de tant de scélératesse. De même que, dans les héros du christianisme, les miracles de vertu exigent une communication directe et abondante du Saint-Esprit ; de même, dans les héros du paganisme, les prodiges du crime supposent l'intervention directe de l'esprit infernal. Mais aussi, comme la communication de la grâce, si abondante qu'elle soit, ne diminue pas la liberté des saints, en sorte qu'ils ont tout le mérite de leurs œuvres ; ainsi l'influence du mauvais esprit, dont ils se sont faits les esclaves, n'ôte pas la liberté aux méchants : en sorte qu'ils demeurent chargés de toute la responsabilité de leurs crimes.

Si les lettrés révolutionnaires se montraient avides du spectacle de la guillotine, le peuple, comme on le pense bien, y accourait en foule. Depuis qu'on avait aboli le sacrifice divin, le supplice de l'homme était le sacrifice de la nouvelle religion. Aux formes ordinaires se joignaient parfois des *cérémonies* plus solennelles, dont les spectateurs se repaissaient avec délices. C'était la mort des gladiateurs de l'ancienne Rome, souvent précédée de circonstances propres à amuser le *peuple-roi*.

Le 10 novembre 1793, à la requête de Fouquier-Tinville, Bailly, ancien maire de Paris, ancien président de la fameuse séance du jeu de paume aux

états généraux, est condamné à mourir au milieu de ses administrés. Les mains liées derrière le dos, on le fait monter sur la fatale charrette; on le traîne lentement au champ de Mars, où l'instrument de mort était dressé. Il est impossible de raconter toutes les souffrances qu'on lui fit endurer pendant ce long trajet. On lui cracha dessus; on le couvrit de boue; des hommes furieux s'approchaient pour le frapper, malgré les bourreaux eux-mêmes, indignés de tant de fureur. Une pluie froide qui tombait à verse ajoutait encore à l'horreur de la situation. On avait attaché à la fatale charrette un drapeau rouge, qui, aux termes de l'arrêt, devait être lacéré et brûlé par l'éxecuteur, avant l'exécution dudit Bailly. Des cannibales le déchirent, et, le trempant dans le ruisseau, lui en frappent le visage avec violence.

Au champ de Mars de nouvelles tortures attendent la victime. La populace, trouvant que le supplice de l'ancien maire de Paris n'est pas assez long, l'oblige de descendre de la charrette et de faire à pied le tour de l'enceinte du champ de Mars. Cette terrible promenade finie, les cannibales ne sont pas satisfaits; ils imaginent un *nouveau divertissement*. Ils exigent des bourreaux qu'ils démontent toutes les pièces de la guillotine, et les obligent à transporter l'échafaud dans un tas d'ordure sur les bords de la Seine. Les monstres veulent forcer le patient à porter

sur son corps épuisé les lourdes planches de l'instrument du supplice. Bailly succombe sous le faix. La populace rit d'une joie féroce. Les exécuteurs chargent sur une charrette l'instrument de mort, et Bailly, couvert d'outrages et de boue, attend que l'échafaud soit dressé [1].

En apprenant ces détails, le classique Riouffe dit : « Bailly est mort *comme le juste de Platon, ou comme Jésus-Christ*. Si on demande d'où nous étions si bien instruits des détails des exécutions, qu'on sache que c'était par le moyen du bourreau, qui, pendant une année entière, n'a cessé un seul jour d'être appelé dans notre horrible demeure, et qui racontait aux geôliers ces abominables circonstances [2]. »

Dans toute religion il faut un culte, des victimes, des temples et des autels. Religion de l'homme, le paganisme ancien prit l'homme pour sa victime; ses autels et ses temples étaient les dolmens, les cirques, les amphithéâtres; ses sacrificateurs les tigres et les lions, ou des hommes plus féroces que ces animaux. L'homme païen assistait avec délices à ces sacrifices humains, il chérissait les autels sur lesquels ils s'accomplissaient, et les lions de Numidie, devenus ses prêtres, étaient protégés par la loi.

Redevenu païen, l'homme révolutionnaire saccage les temples de Dieu, tue ses prêtres, abolit son

[1] Voir *Prisons*, etc., *Port-Libre*, p. 140. — [2] *Mémoires*, p. 63.

culte, suspend l'immolation de la divine victime, et poussé par une loi fatale, il se fait une religion. Il a ses temples : ce sont la place de Grève, la place de la Révolution ; ses victimes sont ses semblables ; son autel, la guillotine ; sa messe, l'exécution ; ses prêtres, les bourreaux. Il assiste en foule à cette messe sanglante ; il honore le bourreau [1] ; il chérit, il adore l'autel : et le culte de la guillotine remplace le culte de la croix. Il l'appelle *Sainte ;* il l'appelle sa *Dame*. Les orfévres, les ébénistes, les graveurs sont occupés à reproduire l'image de la *Sainte* sous toutes les formes, en toute sorte de bois ou de métal, à l'usage de toutes les bourses.

Les femmes la portent en boucles d'oreilles, les hommes en épingles de chemise : celui-ci la grave sur son cachet ; celui-là en possède une en argent, qui décore sa cheminée ; un autre en achète une en acajou, qu'il place sur la table et qu'il fait fonctionner pour charmer ses convives et lui-même ; d'autres la transportent sur le théâtre, et, à l'*Ambigu*, on guillotine les quatre fils Aymon [2], et le théâtre des

[1] Il lui donne le droit de citoyen ; à deux reprises différentes il augmente ses honoraires ; il l'invite à sa table ; il le proclame le vengeur du peuple, etc.

[2] Voir, outre les pièces que nous avons citées, l'*Histoire du Directoire*, par M. A. Granier de Cassagnac, t. I, p. 30 ; les *Actes des apôtres*, n° 27, p. 12 ; Nodier, *Réact. thermidor.*, p. 80 ; *Rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre.*

Sans-Culottes donne au public la *Guillotine d'amour*.

Terminons ces tristes, mais éloquents détails par quelques mots sur l'origine de cet instrument de supplice devenu si fameux.

1° La guillotine était en usage chez les Spartiates et chez les Romains. Un ancien auteur, Achille Bocchi, fit paraître à Bologne, en 1555, un ouvrage intitulé *Symbolicæ quæstiones de universo genere ;* et le dix-huitième de ces symboles représente un Spartiate sur le point d'être exécuté au moyen d'une guillotine. Deux gravures allemandes de la même époque (1550 et 1553), l'une de Georges Pentz, l'autre de H. Aldegrever, représentent le même instrument de supplice. La seconde indique par le mot *Manlius* le supplice du fils de cet implacable Romain qui veut faire respecter la discipline militaire. Du mot *Manlius* semble dérivé celui de *mannaia*, par lequel l'italien du seizième siècle désigne la guillotine. L'auteur anglais Randleholme, dans son *Académie des armoiries*, dit en propres termes que « les Romains décapitaient les criminels sur un billot fixé

Dans ce dernier ouvrage on lit, page 22, édition de l'an III : « Gatteau avait pour cachet une guillotine dont l'empreinte est encore sur la cire qui scella une de ses lettres. Il y eut des artistes assez dégradés pour buriner sur l'agate le signe du supplice, trop multiplié sur nos places, et des yeux assez féroces pour se plaire à contempler à toute heure la reproduction de ce signe sous l'empreinte du cachet. »

entre deux supports, dans la partie supérieure desquels était engagée une hache qui glissait par des rainures pratiquées le long des deux montants latéraux [1]. »

2° Pendant tout le moyen âge, et jusqu'à la Renaissance, on ne trouve pas de trace de la guillotine. Ce genre de supplice où l'homme, couché sur une planche, est tué comme une bête, avait sans doute paru trop matériel et trop peu en rapport avec l'idée d'expiation, que le christianisme attache à la mort du coupable.

3° La Renaissance du paganisme arrive, et la guillotine reparaît. Le premier exemple de décollation par la guillotine eut lieu à Gênes, le 13 mai 1507, sur la personne de Démétri Giustiniani, condamné pour avoir excité le peuple à la révolte contre Louis XII. Le choniqueur Jean d'Authon en parle en ces termes : « Arrivé au lieu du supplice, il estendit le cou sur le chappus (charpente); le bourreau print une corde à laquelle tenoit attaché un gros bloc, à tout une doulouere tranchante, hantée dedans, venant d'amont entre deux poteaux; et tira ladite corde, en manière que le bloc tranchant à celui Genevois tomba entre la teste et les épaules, et que la teste s'en alla d'un côté et le corps de l'autre. »

4° Le docteur Guillotin n'est pour rien dans le

[1] *Rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre.*

plan ni dans la construction de la machine qui porte son nom. Député aux états généraux, il demanda la réforme du Code pénal, et proposa une machine à décapiter *qui vous fait sauter la tête d'un coup d'œil, et vous ne souffrez pas;* mais il ne dit pas autre chose. L'inadvertance de l'orateur qui égaya l'Assemblée fut relevée par Lepelletier, rédacteur des *Actes des apôtres*. Ce journaliste chansonna Guillotin et sa machine, à laquelle il donna le nom de *Guillotine*. Le premier modèle du fatal instrument est dû à un nommé Schmidt, fabricant de pianos à Strasbourg. On en fit l'essai à Bicêtre, le 10 avril 1792, sur trois cadavres. Le docteur Louis, secrétaire de l'Académie de chirurgie, proposa quelques modifications. De là vient que la guillotine fut d'abord appelée *Louisette*. Mais, grâce à la chanson de Lepelletier, elle reprit bientôt son premier nom, au grand regret du docteur Guillotin, mort à Paris en 1814 [1].

Il résulte de ces détails et d'autres encore que le paganisme est revenu dans les sociétés modernes,

[1] Voir *Œuvres* de Parent-Duchâtelet; *Anecdotes sur les décapités*. Paris, 1796; *Moniteur* des 9, 11, 15 novembre 1795; *Lettres* du professeur Sœmmering, Georges Wedekind, Lepelletier; *Recherches historiques et physiologiques sur la guillotine*, par Sédillot, 1795; *id.*, par Dubois, 1843; *id.*, dans la *Revue britannique* décemb. 1848; *Curiosités des traditions*, par Lalanne, 1847.

non-seulement avec ses idées politiques, philosophiques, religieuses et sociales, avec ses arts corrompus et corrupteurs, avec ses démocrates et ses triumvirs; mais encore avec tout son bagage de coutumes, de noms, de mœurs, de théâtres, sans excepter un de ses genres de supplices. Au reste, n'est-il pas naturel qu'après avoir, suivant la mesure de ses forces, imité les Grecs et les Romains dans sa vie, l'homme révolutionnaire ait voulu, sciemment ou par instinct, leur ressembler dans sa mort?

CHAPITRE XVII.

PROCONSULS RÉVOLUTIONNAIRES.

Portrait des proconsuls romains. — Des proconsuls modernes. — Cruautés, brigandages, infamies. — Lyon, la Vendée. — Rossignol, Léquinio, Lanot, Lefio, Bô, Dupin, Couthon, Francastel, Schneider, Joseph Lebon, Danton, Hébert, Robespierre, Carrier. — Ses dernières paroles, sa mort. — Correspondance des proconsuls. — Laignelot, Pilot, Achard, Lebon, Chalier, Maignet, Émery, Juge, Fauvety, Benet, Fouché.

Pour exécuter leurs massacres, Octave, Antoine et Lépide avaient de nombreux agents, qui secondaient leurs fureurs. Ce nouveau trait de ressemblance avec leurs devanciers ne manque pas aux modernes Triumvirs. L'idée fixe de Robespierre était, comme nous l'avons vu, de ressusciter la république romaine, et de gouverner la France par des proconsuls. Le décret du 9 mars 1793 commence l'exécution de ce plan, et nomme quatre-vingt-deux commissaires tirés du sein de l'Assemblée nationale, lesquels se diviseront en cinquante et une sections, de deux membres chacune. Ils parcourront ensemble deux départements. Ces commissaires, revêtus de pouvoirs à peu près illimités, sont autorisés à en-

voyer sous les drapeaux tous les hommes en état de porter les armes; à se faire remettre par ceux qui ne rejoindraient pas les armées toutes les armes de guerre, habillements et équipements militaires; à se faire livrer tous les chevaux et mulets non employés à l'agriculture ou aux arts de première nécessité; à exiger de toutes les autorités constituées les comptes de leur administration; à prendre *toutes les mesures qui leur paraîtraient nécessaires* pour établir l'ordre partout où il sera troublé; à suspendre provisoirement de leurs fonctions, et même à faire mettre en état d'arrestation ceux qu'ils trouveraient suspects [1].

Le règne des proconsuls commence. Ce qu'il fut dans l'ancienne Rome, il l'est dans la France républicaine. « Qui a pu te pousser à la révolte? demandait Tibère à un chef de barbares. — Vous-même, qui envoyez pour garder vos troupeaux, non des chiens, mais des loups [2]. » Ce mot résume le règne des proconsuls anciens et modernes. Parlant contre l'un d'eux, Cicéron s'écrie : « Toutes les provinces gémissent, tous les peuples libres se plaignent, tous les royaumes crient contre notre cupidité et nos violences. Le peuple romain ne peut plus soutenir non les armes, non les révoltes, mais les larmes, mais les plaintes de l'univers [3]. »

[1] *Monit.* ibi. — [2] Dion Cass., l. V, p. 653. — [3] *In Ver.*, t. III, p. 89.

Et ailleurs : « Nous en sommes venus au point que l'on s'informe quelles sont les villes riches, les villes opulentes, pour chercher une occasion d'y porter la guerre, afin de les mettre au pillage. Est-ce pour vos alliés, est-ce contre vos ennemis, que vous envoyez vos armées ? Les ennemis ne sont-ils pas un prétexte? N'est-ce pas plutôt à vos alliés, à vos amis que vos armées vont porter la guerre ? Quelle ville d'Asie est assez riche pour assouvir la cupidité, je ne dis pas d'un général, d'un lieutenant, mais d'un simple tribun militaire [1] ? »

Pour esquisser le tableau des spoliations, des cruautés, des actes de luxure et d'iniquité commis par les proconsuls de l'ancienne Rome, il faudrait citer tous les historiens profanes [2]. Ainsi, toutes les pages de nos annales sont souillées des crimes des proconsuls révolutionnaires, dignes agents des Triumvirs. Pourvoyeurs officiels du trésor et de

[1] Urbes jam locupletes ac copiosas requiruntur, quibus causa belli propter diripiendi cupiditatem inferatur. Libenter hæc coram Q. Catulo et Q. Hortensio disputarem, summis et clarissimis viris : noverunt enim sociorum vulnera ; vident eorum calamitates ; quærimonias audiunt. Pro sociis vos contra hostes exercitum mittere putatis, an hostium simulatione, contra socios atque amicos? Quæ civitas est in Asia, quæ non modo imperatoris, aut legati, sed unius tribuni militum animos ac spiritus capere possit? *Pro leg. Manil.*, n° XXII.

[2] Nous en avons cité quelques-uns dans les *Trois Romes*.

l'échafaud, ils couvrent toutes les routes de la France de fourgons apportant à Paris l'or des provinces et de charrettes voiturant des victimes. « La France, dit Riouffe, n'offre plus que l'image d'un pays conquis par des sauvages. Les cannibales du dehors secondaient parfaitement les monstres de Paris. Jamais anthropophages n'ont eu de pourvoyeurs plus zélés et plus entendus. De tous les coins de la France on charriait des victimes à la Conciergerie; elle se remplissait sans cesse par les envois des départements, et se vidait sans cesse par le massacre [1]. »

Quoi qu'il puisse nous en coûter, suivons un instant les traces de ces régénérateurs de la France à l'instar de Rome et de Sparte. A ce voyage sont invités surtout les pères de famille et les maîtres de la jeunesse. « Voici Lyon, à moitié rasé et devenu le tombeau de ses habitants; voici la Vendée, à peine habitée par quelques hommes, errant dans les sépulcres et se nourrissant d'un pain arrosé de larmes, pétri avec les cendres de leurs maisons et les os de leurs amis. La pacification de ce malheureux pays s'est établie sur les ruines de vingt villes et de dix-huit cents villages incendiés [2]. »

Rossignol est à Angers, Carrier à Nantes. Rossignol dit à un nommé Grignon, marchand de bœufs,

[1] *Mém.*, p. 20. — [2] *Monit.* 12 juin 1796. Général Danican. *les Brigands démasqués*, p. 194.

qu'il vient de faire général de brigade : « Ah çà, Grignon, te v'là général de brigade; tu vas passer la Loire; tue tout ce que tu rencontreras; c'est comme ça qu'on fait une révolution. » Grignon profite si bien de la leçon qu'après avoir tué sans pitié hommes, femmes et enfants, et des municipalités en écharpe; qu'après avoir pillé l'argenterie des églises, il fait filer les bestiaux des morts dans ses métairies. Il couronne sa carrière révolutionnaire en donnant son avis pour faire fusiller son beau-père. Il existe mille témoins de ce fait[1]. »

Mais laissons parler le *Moniteur* : ses pages impitoyables contiennent d'étranges révélations. Le 21 thermidor, le règne des Triumvirs étant expiré, des plaintes, des accusations inouïes arrivent de toutes parts à la Convention contre les proconsuls révolutionnaires. Deux membres de l'Assemblée, Girod Pouzol et Bézard, sont chargés de faire un rapport sur ces dénonciations. D'après des faits innombrables et de notoriété publique, d'après les lettres des proconsuls eux-mêmes, ils dépeignent ainsi les émules de Verrès : « Ils ont établi la guillotine en permanence; ils ont donné au bourreau l'accolade fraternelle au nom de la Convention, en l'appelant le *vengeur du peuple ;* ils ont converti la guillotine en tribune aux harangues, forcé les jeunes

[1] *Monit.* 12 juin 1796. Général Danican, *les Brig. démasq.*, p. 194.

citoyens d'y monter et de fouler aux pieds le sang de leurs parents et de leurs amis.

» Léquinio a envoyé en pays étranger deux tonnes d'écus; et lui qui, au commencement de la Révolution, devait 12,000 livres aux États de Bretagne, a non-seulement payé ses dettes, mais acquis depuis son proconsulat de nouveaux biens; on a trouvé chez lui des calices, des ciboires, des patènes, des chasubles très-riches; il est entré dans une prison et a brûlé la cervelle à un prisonnier sans défense.

» Lanot se fait constamment précéder par la guillotine et deux bourreaux; lui-même marche entouré de tous les coquins du pays; il fait exposer pendant vingt-quatre heures aux regards du public le cadavre d'un vieillard, père de onze enfants, qu'il a fait exécuter; il se traîne de taverne en taverne avec une bande de gens toujours ivres comme lui; il ordonne la démolition d'une maison à laquelle, dans l'ivresse, il a cru voir des créneaux; en la démolissant, une pierre tombe sur une femme et la tue. « *Bah! dit-il, ce n'est rien; il faut que le peuple » s'amuse.* »

» Lefiot, sur un indice d'incivisme, envoie quatre citoyens de Montargis à la guillotine, et un grand nombre d'autres à la Société populaire, pour y recevoir, debout et la tête nue, une *remontrance patriotique.*

» Bô dit qu'en révolution on ne doit connaître ni parents, ni amis; que le fils peut égorger son père, si celui-ci n'est pas à la hauteur des circonstances. Avec quelques brigands de sa suite, il se fait un jeu d'arracher toutes les croix, de détruire toutes les images du culte, obligeant tous les hommes et toutes les femmes d'imiter son exemple; il fait juger ses victimes à huis clos. Sans jury, sans aucune forme, il immole à sa rage, entre autres victimes, un vieillard de quatre-vingt-dix ans, l'honneur du pays; il répond à la nièce d'un détenu qui sollicite la grâce de son oncle : *Je prendrai la tête ; je te laisserai le tronc; retire-toi*. Il crée une commission révolutionnaire qu'il compose d'hommes atroces et perdus de débauche. Ces hommes fabriquent des timbres étrangers, et menacent les citoyens aisés de leur faire parvenir des lettres timbrées de Worms et de Coblentz, s'ils ne leur apportent les sommes d'argent qu'ils désignent. Dans un moment d'inquiétude sur les subsistances, il dit : *Rassurez-vous, la France sera assez populeuse avec douze millions d'hommes; on tuera le reste, et bientôt vous ne manquerez plus de vivres.*

» Dupin vole cent mille livres en assignats, mille louis en or et cinq cent mille livres d'effets.

» Couthon, porté sur les épaules d'un robuste Jacobin, fait en grande cérémonie le tour de la place

Bellecour, à Lyon, suivi d'un cortége de démolisseurs armés de pioches et de leviers. Se faisant approcher d'une des façades qui décorent ce vaste espace, et la frappant d'un petit marteau doré, il prononce gravement la sentence : « *Au nom de la* » *loi, je te condamne à être démolie.* »

» Une mère de famille dont le mari a eu quelques relations d'affaires avec Couthon vient, la veille de son départ de Lyon, se jeter à ses pieds, avec trois petits enfants, pour solliciter la grâce de leur père : « Grâce, dit-elle; pitié pour ces trois orphelins. — Orphelins? dit Couthon en regardant sa montre, pas encore. J'ai connu ton mari, c'est un dévot, un saint; je lui prouve mon amitié, je lui procure au plus tôt la couronne du ciel. » Et comme elle sanglotait : « Ton mari est fort laid; toi, tu es jeune et jolie : une bonne républicaine n'a pas besoin d'un mari pour être heureuse[1]. »

Collot-d'Herbois égale en cruauté son collègue Couthon, qu'il surpasse en immoralité. Trois femmes dont les maris sont sur le point d'être exécutés viennent implorer sa clémence. Il les fait arrêter toutes les trois et exposer au poteau pendant six heures sur la place publique[2].

Hentz et Francastel font conduire d'innombrables

[1] *Histoire de la Convention; Couthon à Lyon*, par de Barante, p. 340, 342. — [2] *Rapport de Courtois*, p. 71.

victimes à la boucherie au son d'une musique militaire, cribler de coups de sabre et de baïonnette de jeunes enfants de deux ou trois ans, massacrer deux mille sept cents hommes qui avaient mis bas les armes sur la foi de l'armistice [1].

Schneider parcourt les villes et les villages du Bas-Rhin suivi d'un fourgon portant la guillotine. C'est au nom de cette inséparable compagne qu'il requiert les chevaux, les voitures, les vivres, les vêtements, les femmes, les filles qui ont le malheur de lui plaire. C'est lui qui fait couronner de fleurs et illuminer la guillotine aux dépens de la famille des suppliciés [2].

« Joseph Lebon commet les actes les plus forts peut-être en barbarie ancienne et moderne. Un jour, recevant une dépêche, il fait tenir un malheureux sous le couteau de la guillotine pendant plus de dix minutes, jusqu'à ce qu'on lui ait lu les détails d'une victoire remportée par les armées républicaines. Puis, le faisant exécuter, il ajoute : *Descends maintenant aux enfers pour annoncer aux aristocrates une nouvelle victoire de la République* [3]. »

C'est Barras et Fréron qui écrivent de Toulon : « Il a été décidé que *tous les maçons des six départements environnants seront requis d'arriver avec*

[1] *Monit.* ibi. et suiv. — [2] *Études révol.*, t. I, p. 48-49. — *Prisons d'Arras*, p. 377.

leurs outils, pour une démolition générale et prompte de la ville. Avec une armée de douze mille maçons, la besogne ira grand train, et Toulon doit être rasé en quinze jours... Tous les jours, depuis notre arrivée (19 décembre 1793), nous faisons tomber *deux cents têtes* (8 février 1794). Les fusillades sont ici à l'ordre du jour : fusillades jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de traîtres[1] ! »

A Montbrison, c'est Javoques qui, semblable à la bête du Gévaudan, est l'assassin et le dévastateur du pays. Dans la seule commune de Montbrison, il immole à sa haine particulière plus de cent personnes, presque tous pères ou mères de famille. Il enlève des trésors en numéraire, assignats et argenterie, n'accuse à la Convention que 774,496 livres, tandis que la dépouille d'un seul individu lui a fourni près de 500,000 livres en numéraire. « *Le sang*, dit-il plusieurs fois, *ruissellera un jour dans Montbrison comme l'eau dans les rues après une grande pluie. Que je serais heureux*, disait-il à un juge de son tribunal révolutionnaire, *si je pouvais changer mon sort contre le tien! Que je savourerais le plaisir de faire guillotiner tous ces b...-là! N'en laisse échapper aucun; je ne reconnais de vrais patriotes que ceux qui, comme moi, sont à même de boire un verre de sang!*

1 *Monit.* ibi.

Un mois d'avance, il fait apporter dans sa chambre, à Saint-Étienne, des paquets de cordes destinés à lier les détenus : *il baise les cordes avec transport*, les présente à baiser à ceux qui entrent, en disant qu'elles sont plus précieuses pour lui que tous les trésors dont est couvert son parquet. Il publie, d'après Marat, son idole, qu'il faut encore *deux millions de têtes* pour achever la Révolution. Il ordonne à son armée proconsulaire de tirer sur les ci-devant nobles, prêtres, hommes de loi, comme sur des bêtes fauves. Trois tribunaux révolutionnaires sont successivement établis par lui dans la commune de Feurs, *tous sans jurés, sans débats*, et sans qu'il soit permis aux accusés d'avoir des défenseurs et de produire des témoins à décharge [1].

Ce sont Danton et Rousselin qui lèvent sur la ville de Troyes une taxe révolutionnaire de 1 million 700,000 livres, et mettent en réquisition toutes les denrées et tous les comestibles pour alimenter leur table [2].

Députés en mission, commissaires de la Convention, chefs des armées, tous volent à pleines mains; ils lèvent sur trois cent quarante-huit districts des taxes qu'on ne saurait estimer à moins de 100 millions. Strasbourg paye 12 millions; Rouen, 10 millions; Marseille, 4 millions; la part de

[1] *Monit.* 28 floréal an III. — [2] *Monit.* 14 juillet 1794.

Paris est effroyable; à Bordeaux, trois négociants payent à eux seuls 2 millions; savoir : Raba, 1,200,000 livres; Péchotte, 500,000 livres; Martin-Martin, 300,000 livres. Des districts moyens comme Beaugency payent jusqu'à 500,000 livres. Nantes et les environs sont littéralement écorchés par Carrier. De ces sommes fabuleuses, le trésor ne reçut pas une obole[1].

C'est Hébert, *le Père Duchesne*, qui friponne à Paris, comme les autres en province. Le 5 janvier 1794, il monte à la tribune des Jacobins, et s'écrie effrontément : « Justice, Jacobins, justice! Je suis accusé, dans un libelle qui a paru aujourd'hui, d'être un brigand audacieux, un spoliateur de la fortune publique! » — Camille Desmoulins : « En voilà la preuve. Je tiens à la main l'extrait des registres de la trésorerie nationale qui porte que le 2 juin il a été payé à Hébert, par Bouchotte, une somme de 123,000 livres pour son journal; le 4 octobre, 60,000 livres pour 600,000 exemplaires du *Père Duchesne*, tandis que ces exemplaires ne devaient coûter que 17,000 livres[2]. »

C'est l'incorruptible Robespierre à qui Billaud-Varennes reproche publiquement d'autoriser les dilapidations du trésor. « Un secrétaire du comité de salut public, dit-il, a volé 114,000 livres. J'ai de-

[1] *Histoire du Directoire*, t. I, p. 3. — [2] *Monit.* ibi.

mandé son arrestation, et Robespierre, qui parle sans cesse de justice et de vertu, est le seul qui l'ait empêché d'être arrêté [1]. » C'est encore Robespierre qui, furieux de l'arrestation d'un sans-culotte faite à Lyon par Fouché, lui dit avec rage : « *Apprends que les patriotes ne volent point, et que tout leur appartient.* » Cet honnête sans-culotte avait été à la fois le dénonciateur et le juge de sept citoyens dont il s'était approprié les dépouilles au détriment de leurs héritiers [2].

C'est Bourdon de l'Oise qui enferme ses victimes dans des caves, dont il fait murer les portes et les soupiraux, qui fait sauter les têtes des royalistes dans la chapelle des Tuileries, et qui plus tard propose à la Convention de fusiller ses collègues dans cette même chapelle [3].

C'est Carrier qui, à lui seul, renouvelle à Nantes toutes les cruautés et toutes les infamies des triumvirs anciens et modernes, de Tibère, de Caligula et d'Héliogabale. Arrivé à Nantes, il choisit cinquante scélérats déterminés, et les organise sous le nom de *Compagnie de Marat*. Il leur fait prêter un serment dont voici la formule : *Je renonce, par ce serment, à l'amitié, à la parenté, à la fraternité, à la ten-*

[1] *Monit.* 9 therm. an II. — [2] *Id.*, 14 août 1795.

[3] *Relat. hist. du voyage des quinze déportés condamnés le 18 fructidor*, etc. In-8°, an VI, p. 31.

dresse paternelle et filiale. Cinquante tigres déchaînés n'auraient jamais fait autant de ravages que ces cinquante monstres à face humaine.

Par eux, Carrier égorge sans juger, traîne au supplice des femmes enceintes, fusille en un jour cent trente-deux victimes, exige d'une veuve 50,000 livres pour ne pas l'incarcérer, vole 60,000 livres de tabac, et fait mourir le propriétaire. Il invente les noyades et le *mariage républicain*, qui consiste à attacher ensemble un homme et une femme, et à les précipiter dans les eaux ; il fait périr dans les prisons deux mille prisonniers qu'il fait hacher à l'arme blanche, pêle-mêle, hommes, femmes et enfants ; pendant six semaines, la garde nationale est occupée à recouvrir les fosses des victimes. On lui dit qu'il juge avec trop de précipitation : « *Bah! faut-il tant de preuves? on les jette à l'eau, c'est bien plus tôt fait.* »

Il passe sur une place, voit une femme à la fenêtre et lui fait tirer dessus ; il fait enterrer quatre hommes tout vivants. En échange de la liberté de leur père, il demande l'honneur des filles ; il sacrifie trois femmes à sa lubricité, puis les fait guillotiner. Il s'intitule le *Boucher de la Convention*, et dit qu'il en serait volontiers le bourreau. Il invente un bateau à soupape pour couler à fond ses victimes, noie trois mille petits enfants, noie les

prêtres, les vieillards, les femmes, sans distinction, sans jugement : en sorte que les témoins oculaires portent le nombre des victimes de Carrier à près de neuf mille.

Le peuple manque de pain, on lui dit qu'il est urgent de s'occuper des subsistances. Le proconsul, qui vit comme un sybarite, répond : « *Le premier b..... qui me parle de subsistance, je lui f..... la tête à bas! J'ai bien affaire de toutes vos sottises!* » Il ne parle que la menace à la bouche et le sabre à la main.—« Moi et mes camarades, dit un factionnaire appelé en témoignage, nous avons vu, le 2 brumaire, entre onze heures et minuit, plus de huit cents personnes des deux sexes dépouillées inhumainement, noyées, coupées par morceaux et fusillées. Leurs habits, leurs bijoux furent vendus le lendemain par leurs bourreaux. » Pendant qu'on égorge ses victimes, le proconsul passe la nuit dans les orgies; sa maison était un sérail [1].

Pour se justifier devant ses juges et à la face de la République de toutes ces horreurs, pour se consoler de la mort qui l'attend, quelle autorité invoque-t-il? Celle de l'antiquité classique : le serment d'Annibal, le serment de haine à l'aristocratie et à la royauté; la loi suprême des républiques anti-

[1] *Monit.* Jugement de Carrier, d'où sont tirés tous ces détails, 28 octobre 1794, etc., etc.

ques : *Salus populi suprema lex esto*. Pères de famille, instituteurs de la jeunesse, et vous tous qui plaisantez sur l'influence sociale de ce que vous appelez *des thèmes et des versions*, écoutez les paroles de Carrier au moment d'expier ses forfaits. Jusqu'à la mort fidèle à ses souvenirs de collége, d'une voix solennelle il dit à ses juges : « *J'avais juré, la main étendue sur l'autel de la patrie, de sauver mon pays : j'ai tenu mon serment. J'envisage le brasier de Scévola, la ciguë de Socrate, la mort de Cicéron, l'épée de Caton : j'endurerai leurs tourments, si le salut du peuple l'exige*[1] ! »

Dans sa prison, il tenta de s'empoisonner, *comme Socrate;* puis de se tuer, *comme Caton*[2]. Aucun de ces moyens classiques n'ayant réussi, il mourut, comme ses victimes, sur l'échafaud.

Résumant les crimes de tous ces imitateurs fanatiques des démocrates de l'antiquité, le magistrat chargé d'appeler sur la tête de ces grands coupables le glaive de la justice s'exprime en ces termes : « Tout ce que la cruauté a de plus barbare, tout ce que le crime a de plus perfide, tout ce que l'autorité a de plus arbitraire, tout ce que la concussion a de plus affreux, et tout ce que l'immoralité a de plus révoltant, compose leur acte d'accusation. Dans les fastes les plus reculés du monde, dans toutes

[1] *Monit.* 6 frim. an III. — [2] *Monit.* ibi.

les pages de l'histoire, même des siècles barbares, on trouverait à peine des traits qui puissent se rapprocher des horreurs commises par les accusés. Néron fut moins sanguinaire, Phalaris moins barbare et Syphone moins cruelle[1]. »

Quelque hideux que soit le tableau des crimes des modernes proconsuls, il en est un autre plus hideux encore : c'est celui de leur correspondance avec les Triumvirs. Si les tigres écrivaient, ils n'écriraient pas autrement. Pour apprécier jusqu'à quel degré le républicanisme classique avait fanatisé cette génération, citons quelques pages prises au hasard, dans ce recueil démocratique dont on pourrait composer un volume in-folio.

Laignèlot et Léquinio écrivent de Rochefort « qu'ils viennent de remporter un nouveau triomphe sur les préjugés ; qu'ils ont proposé à la Société populaire de nommer un *guillotineur*, que le citoyen Ance s'est écrié avec un *noble enthousiasme* qu'il ambitionnait l'honneur de faire tomber les têtes des assassins de sa patrie, qu'ils ont proclamé le patriote Ance guillotineur. « *Nous l'avons*, ajoutent-ils, *invité à dîner, et, en dînant, à prendre ses pouvoirs par écrit et à les arroser d'une libation en l'honneur de la République*[2] ! »

Pilot écrit de Commune-Affranchie (Lyon) : « *Ma*

[1] *Monit.* 11 oct. 1794. — [2] *Monit.* 5 nov. 1793.

santé ne se rétablit que parce qu'on guillotine autour de moi. 60, 80, 200 à la fois sont fusillés, et tous les jours on a le plus grand soin d'en mettre ensuite en état d'arrestation, pour ne pas laisser de vide dans les prisons[1]. »

Dans une lettre datée de la même ville, 21 ventôse an II, et contre-signée Fouché, les proconsuls écrivent aux Triumvirs : « Dans la fête qui eut lieu hier, nous avons vu le peuple applaudir à tout ce qui portait un caractère de sévérité, à tout ce qui pouvait réveiller des idées fortes, terribles ou touchantes. Le tableau qu'offrait la commission révolutionnaire, suivie *des deux exécuteurs de la justice nationale, tenant en main la hache de la mort, a excité les cris de sa sensibilité et de sa reconnaissance.* »

Achard, de la même ville : « Chaque jour les têtes tombent. *Quelles délices tu aurais éprouvées si tu eusses vu avant-hier cette justice nationale de* 209 *scélérats! Quel ciment pour la République! en voilà déjà plus de* 500 ; *encore deux fois autant y passeront sans doute, et puis ça ira!* »

Le même : « Si on veut sauver le vaisseau de la République, *point de pitié! du sang! du sang!* »

Le même : « Encore un nouveau philippotin dé-

[1] Cette lettre et les suivantes se trouvent dans les papiers saisis chez Robespierre et publiés par ordre de la Convention. Voyez le *Rapport de Courtois*, 3 vol.

couvert. Quelle est donc cette rage qu'ont tous ces *crapauds* des marais de vouloir, contre tout bon sens, croasser encore et se rouler dans la fange bourbeuse, qu'à la fin *dame guillotine soit obligée de les recevoir tous les uns après les autres à sa croisée salutaire?*

» Le tribunal poursuit avantageusement sa carrière. *Hier, dix-sept ont mis la tête à la chattière, et aujourd'hui huit y passent et vingt et un reçoivent le feu de la foudre.*

» *Quatre cent mille livres se dépensent par décade pour les démolitions*. Encore si l'ouvrage paraissait! Mais l'indolence des démolisseurs démontre clairement que leurs bras ne sont pas propres à bâtir une république. »

Valréas : « Je ne reconnais plus qu'une *sainte*, la *guillotine.* »

Darthé, d'Arras : « Lebon est revenu de Paris. Tout de suite un jury terrible, à l'instar de celui de Paris, a été adapté au tribunal révolutionnaire. *Ce jury est composé de soixante b...... à poil. La guillotine depuis ce temps ne désempare pas; les ducs, les marquis, les comtes et les barons, mâles et femelles, tombent comme grêle.* »

Joseph Lebon, de Cambrai : « *La machine est en bon train; messieurs les parents et amis d'émigrés et de prêtres réfractaires occupent la guillotine.* »

Collot-d'Herbois : « La *guillotine est trop lente;* ce

genre de supplice est trop doux. Nous pourrions en rassembler cinq cents à la fois dans un parc, et on pourrait les foudroyer avec des canons chargés à mitraille; ils seraient déchirés, morcelés, et on les achèverait à coups de sabre, de hache ou de baïonnette. »

Tallien : « Les proconsuls ont été envoyés à Bordeaux pour sans-culottiser les Gascons, saigner les bourses et *niveler les têtes*. »

Chalier dresse une liste de proscription qu'il intitule : « *Boussole des patriotes pour les diriger sur la mer du civisme*. »

Maignet, qui en quinze jours a fait tomber *mille têtes* à Orange, écrit : « La *sainte guillotine* va tous les jours; marquis, comtes, procureurs montent sur *madame*; dans peu de jours soixante chiffonniers y passeront. »

Gatteau appelle les biens nationaux la *planche aux assignats*, et le bourreau le *grand monnoyeur* de la République. »

Collot-d'Herbois, à Commune-Affranchie : « Les démolitions sont trop lentes; il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine : *l'explosion de la mine, l'activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple; sa volonté doit avoir l'effet du tonnerre*... »

Francastel, à Arras, donne pour mot d'ordre républicain : « *Pillage; ralliement; horreur*. »

Emery, à Commune-Affranchie : « Vous dites que vous vous êtes assurés des traîtres et que vous les tenez sous les verrous ; *le seul verrou national pour les traîtres doit être celui de la guillotine, tout autre est mauvais.* »

Juge, à Orange : « Ami, la *sainte guillotine va tous les jours*. Ces jours derniers, le frère de Maury, l'ex-constituant, monta le premier ; notre ancien procureur de la commune, le marquis d'Autane, sept de Grillon et notre général Grelly. »

Fauvety, à Orange : « *Nous allons ; la commission a rendu* 197 *jugements dans* 18 *jours.* »

Benet, à Orange : « Tu connais la position d'Orange, la guillotine est placée *devant la montagne*. On dirait que toutes les têtes en tombant lui rendent l'hommage qu'elle mérite... Encore un triomphe de la liberté sur l'esclavage, de la raison sur le fanatisme. Un ci-devant prêtre, curé de Salon, passe sous mes fenêtres *en robe rouge*, escorté par la gendarmerie ; devine où va le cortége... Demain, on en annonce sept ou huit. L'esprit public se vivifie dans cette commune. »

Fouché, à Nevers : « *Que la foudre éclate par humanité! ayons le courage de marcher sur des cadavres pour arriver à la liberté* [1]. »

Le courage nous manque pour continuer cette hi-

[1] *Monit.* 21 therm. an II.

deuse, mais instructive nomenclature. En la terminant, le conventionnel Courtois s'écrie : « Il faut conserver tous ces traits à l'histoire, citoyens. O Caligula! ô Néron! ô Tigellin! tyrans en chef et tyrans subalternes des siècles passés, consolez-vous dans vos tombeaux! Des enfants qui durent être ceux de la liberté ont surpassé vos caprices et vos fureurs[1]! »

Il a raison de chercher des termes de comparaison dans le paganisme : le paganisme seul est semblable à lui-même. Il faut conserver ces traits de ressemblance afin qu'on sache, de manière à ne jamis l'oublier, que le paganisme, ramené par l'éducation, était revenu dans la France de 93 avec toutes ses cruautés, toutes ses infamies, tous les caractères qui le signalèrent à l'époque des Triumvirs et des Césars.

[1] *Rapport*, etc., p. 95.

CHAPITRE XVIII.

VICTIMES RÉVOLUTIONNAIRES.

Deux catégories. — Portrait moral. — Prisonniers lettrés. — Leur vie : galanterie, orgies, étude des auteurs païens, suicide, mort païenne. —Conciergerie, Port-Libre, Madelonnettes, Luxembourg.

Nous venons de peindre les bourreaux, il reste à peindre les victimes. Le portrait moral de celles-ci est le complément nécessaire du tableau de l'époque révolutionnaire. La France, alors comme aujourd'hui, se divisait en deux catégories. L'une, composée des lettrés de collége, des femmes et des hommes du peuple qu'ils avaient faits à leur image; l'autre, des hommes et des femmes qui, n'ayant pas bu à la coupe de l'éducation classique, étaient étrangers à l'esprit de la Révolution. Ces deux catégories se retrouvent dans les prisons.

Par ses vertus angéliques, par sa résignation sublime, par son héroïsme dans les tourments, par sa douceur dans la mort, cette dernière classe de victimes a reproduit, sous le glaive des modernes païens, l'immortel spectacle donné par les

premiers martyrs du christianisme dans les amphithéâtres du peuple-roi.

La première retrace la mort des païens que les Triumvirs et les Césars immolaient à leur fureur. Sénèque s'ouvre les veines; Caton se poignarde en lisant Platon; Démosthènes s'empoisonne; les Épicuriens, condamnés à mort, passent leurs derniers jours dans des orgies : tous meurent avec l'insensibilité de la brute, sans remords et sans espérance. Ainsi meurent, pendant la tourmente révolutionnaire, leurs admirateurs et leurs disciples.

Sous le règne de la Terreur, les maisons d'arrêt de Paris contenaient habituellement de huit à dix mille prisonniers. Cette population, sans cesse décimée par la guillotine, était sans cesse alimentée par les convois envoyés de tous les départements par les proconsuls. Le décret de la Convention rendu le 16 avril 1794, sur la proposition de Saint-Just, organe de Robespierre, porte : « Art. 1er. Les prévenus de conspiration seront traduits, de tous les points de la République, au tribunal révolutionnaire, à Paris[1]. » La majorité des prévenus se composait des débris des partis vaincus : brissotins, girondins, hébertistes, dantonistes. « A très-peu d'exceptions près, la Conciergerie, pendant plus de dix mois, n'a renfermé

[1] *Monit.* ibi.

que des patriotes, et sur un homme des castes opposées, on massacrait mille sans-culottes [1]. »

A ce troupeau de victimes, il faut joindre, dans les autres prisons de Paris, un certain nombre de nobles échappés aux proscriptions antérieures, soit pour avoir donné des gages à la Révolution, soit pour toute autre cause, plusieurs habitants de la campagne arrêtés comme suspects, enfin, quelques prêtres oubliés dans les massacres de septembre [2]. C'est de la majorité seule que s'occupent les historiens des prisons dont les ouvrages servent de base à notre récit.

Or, quelle était, d'après les témoins oculaires, la vie de ces hommes qui, hier guillotineurs, devaient être guillotinés demain? Comment passaient-ils les instants fugitifs qui leur étaient laissés pour se préparer à la mort? Chanter l'amour profane, faire des orgies, étudier les auteurs païens, fabriquer du poison, se suicider, et se préparer, eux chrétiens, à paraître devant Dieu en méditant, non l'Évangile, non l'Imitation de Jésus-Christ, mais en invoquant Brutus et en lisant Platon.

Entrons à la Conciergerie. Voici Montjourdain qui, au moment de partir pour l'échafaud, adresse une pièce de vers à sa femme pour l'engager, non à se

[1] Riouffe, *Mémoires*, p. 41.

[2] *Prisons*, etc., *Conciergerie*, p. 56.

résigner et à prier, mais à se livrer aux plaisirs, en exprimant le regret de ne pouvoir plus s'y livrer lui-même :

Si dix ans j'ai fait ton bonheur,
Garde de briser mon ouvrage ;
Donne un moment à la douleur,
Consacre au plaisir ton bel âge.
. . . .
. . . .
Je vais vous quitter pour jamais :
Adieu plaisirs, joyeuse vie,
Propos libertins et vins frais,
Qu'avec quelque peine j'oublie [1].

A Port-Libre, Coittant, Laval-Montmorency, Vigée, l'avocat Lamalle, le citoyen C. T., charment leurs ennuis en *rimant l'amour* à l'adresse des prisonnières.

Coittant :

Dans ce salon point de parure,
Ni d'ornement que la beauté
Sortant des mains de la nature ;
Riche de sa simplicité,
On n'y rencontre aucune glace,
Et chacun de nous est heureux
De pouvoir y prendre place.
Le fils aîné de Cythérée
Est prisonnier ainsi que nous,
Et tant que dure la soirée,
Il veut folâtrer avec vous.

[1] *Prisons*, etc., *Conciergerie*, p. 41.

Laval-Montmorency :

> L'amour séduit les cœurs sous l'air de la constance,
> Il semble dans nos bras arrêter le bonheur.
> Les souris, les doux soins, la tendre prévenance,
> Nous ont bientôt plongés dans une aimable erreur ;
> Le premier charme a fui ; l'objet que l'on caresse
> Pour un nouvel amant médite une faveur, etc. [1].

En quittant les Madelonnettes pour passer dans *l'antichambre de la guillotine*, les prisonniers disent avec douleur : « Il faut donc nous séparer de vous, maîtresses adorées... On ne connaît plus dans notre prison les douces étreintes de l'amour [2]. » Et l'un d'eux, Dumontet-Lambertie, entonne un chant d'amour mêlé d'impiétés et de souvenirs païens :

> Liberté, remplace tous les dieux, etc.

Dans toute la pièce il n'est question que de *Thémis*, *Thalie*, *Melpomène*, *Damon*, *Cypris*, *Vénus* et *Apollon* [3].

Au Plessis, le citoyen N... passe sa vie à chanter des vers galants à une détenue, qui lui envoie des baisers à travers les barreaux de sa fenêtre [4].

A Port-Libre, c'est un amant idolâtre de sa maîtresse qui lui fait passer des billets dans la manche d'un gilet [5].

[1] *Prisons*, etc., *Port-Libre*, p. 95, 98, 122, 126. — [2] *Id.*, *Madelonn.*, p. 34, 51, 136, 147. — [3] *Id.*, *le Plessis*, p. 60. — [4] *Id.* id., p. 94. — [5] *Id.*, etc., *Port-Libre*.

« De nombreuses amantes circulaient chaque jour autour des prisons. Une d'elles acheta du fossoyeur, au prix de cent louis, la tête de son amant, qu'elle avait suivi jusqu'au pied de l'échafaud [1]. »

Vénus, replacée au grand jour sur les autels de la France entière, reçoit des adorations dans tous les cachots de la République. Comme ceux de Paris, les prisonniers lettrés d'Issoudun célèbrent la déesse jusqu'à leur dernier soupir ; c'est Dubuc qui se prépare à monter sur l'échafaud en chantant :

Flambeau sacré de la nature,
Amour, viens, etc.

Un autre :

Un tendre amant, belle Clémence, etc. [2].

Nous ne finirions pas si nous voulions enregistrer toutes les pièces de vers, tous les quatrains érotiques composés dans les prisons de Paris, pendant le règne de la Terreur, par ces lettrés de collége qui le lendemain devaient monter à l'échafaud. Ils ne s'en tiennent pas là. Fidèles aux leçons d'Horace, de Virgile, d'Ovide, de Térence, de tous ces maîtres de la jeunesse, ils se livrent dans l'antichambre même de la guillotine à des actes que notre plume refuse de rapporter.

[1] *Prisons*, etc., *le Plessis*, p. 409.

[2] *Id.*, *Concierg.*, p. 32 ; *Luxemb.*, p. 129.

Les choses vont si loin, que la police de Robespierre se croit obligée d'intervenir.

« L'amour *régnait* au Luxembourg, écrit un témoin oculaire, acteur peut-être dans ces scènes de désordre. Il avait le plus de part dans le choix des sociétés. Les petits vers, les couplets, les jeux, la médisance et la musique remplissaient les journées. Cette réputation de galanterie était *tellement répandue dans Paris*, qu'un administrateur de police, Marino [1], dit un jour aux prisonniers assemblés : « Savez-vous ce qu'on répand dans le public? On répand que le Luxembourg est le premier bordel de Paris, que vous êtes ici un tas de....., et que c'est nous qui vous servons de..... » La publicité de certaines aventures galantes, la luxure de quelques dames firent prendre à l'administration de police le parti de séparer les deux sexes. Les rues nobles de l'Université, de Grenelle, de Dominique étaient en masse au Luxembourg [2]. »

« A la Force, même spectacle. C'est Kersaint, le député, qui, avant son arrestation, s'était jeté dans les bras d'une femme avec laquelle il vivait en Sybarite dans une campagne d'où les Triumvirs l'arrachèrent pour le plonger dans leurs cachots. Il s'y fit suivre par un attirail immense d'ustensiles de toute

[1] Guillotineur et guillotiné.

[2] *Prisons*, etc., *Luxembourg*, p. 61.

façon pour la préparation du thé, du chocolat et de bien d'autres friandises dont la privation eût trop coûté à ses goûts sensuels.

» Le 21 octobre 1793, appelé au tribunal révolutionnaire, il entre dans un cabinet et se perce d'une épée. Mais soit mauvaise qualité de l'épée, soit *défaut de courage*, la peau fut à peine effleurée, et il porta sa tête sur l'échafaud.

» C'est Gusman qui a pour maîtresse une des plus jolies femmes de Paris, à qui on accorde l'entrée de la Force, moyennant de riches contributions. Gusman fait avec elle et d'autres débauchés reclus des orgies d'où il ne sort qu'à minuit et quelquefois plus tard, mais toujours dans un état complet d'ivresse bruyante qui le rend fort incommode à ses voisins. Enfin, notre prison recélait des amants, et autour de ces murs impitoyables rôdaient sans cesse des amantes inquiètes [1]. »

Même conduite jusqu'à la Conciergerie. « Dans une enceinte entourée de barreaux de fer, les communications avec l'extérieur continuaient. Là les amants redoublaient de tendresse. Il semblait qu'on fût convenu de se dépouiller de cette pudeur grimacière, très-bonne quand on peut attendre des moments plus favorables. Les plus tendres baisers étaient

[1] *Mém.* de Champagneux, t. II, p. 370, 382.

sans cesse pris et rendus sans résistance comme sans scrupule, etc., etc. [1]. »

Buvons, mangeons, chantons, jouissons de toute manière du jour présent, car demain nous mourrons! telle était la devise des prisonniers. « Notre train de vie, écrit l'un d'entre eux, est un mélange d'horreur et d'une gaieté en quelque sorte féroce. Nous plaisantons sur les objets les plus terribles, au point que nous démontrions l'autre jour à un nouvel arrivé de quelle manière *cela se fait*, par le moyen d'une chaise à qui nous faisions faire la bascule [2]. »

Cette insensibilité sur leur avenir ne les abondonne pas plus que le souvenir des maîtres païens qui leur en ont donné le modèle. Gornay est appelé au tribunal révolutionnaire. Avant d'y monter, il boit le vin blanc, mange des huîtres avec ses camarades, fume tranquillement en s'entretenant avec eux sur *l'anéantissement de notre être*. « Ce n'est pas tout, leur dit-il, à présent que nous avons bien déjeuné, il s'agit de souper, et vous allez nous donner l'adresse du restaurateur de l'autre monde, pour que je vous fasse préparer pour ce soir un bon repas [3]. »

Il ne faut pas oublier ici la confidence que fit Danton quelques instants avant de partir pour son exécution, et qui résume la vie de la plupart de ces

[1] *Prisons*, etc., *Concierg.*, p. 20. — [2] *Id.*, p. 29. — [3] *Id.*, p. 52.

tristes victimes : « Qu'importe, dit-il, si je meurs? j'ai bien joui dans la Révolution, j'ai bien dépensé, bien riboté, bien caressé des filles; allons dormir! » Telles furent les dernières paroles de cet homme que l'on disait si pur et si délicat[1].

Rien ne pouvait convertir ces tristes lettrés. « Nous avions, dit Riouffe, dans notre chambre, un bon bénédictin, toujours les mains jointes sur la poitrine, et tourmenté surtout du désir de faire des prosélytes. Ducorneau était le diable de ce nouveau saint Antoine. Tantôt il lui volait son bréviaire, tantôt il lui éteignait sa lampe; quelquefois il mêlait aux psaumes chantés par le bonhomme le refrain d'une *chanson égrillarde*. Mais le saint homme ne perdait pas courage : toujours aux aguets et toujours priant, il avait ses yeux sur son bréviaire et sur Ducorneau. Le moine offrait ses souffrances à Dieu, et se montrait d'autant plus endurant, qu'il espérait bien qu'à la fin il en convertirait au moins un ou deux. Pour répondre à ses éternels sermons, et las d'argumenter, nous imaginâmes d'élever autel contre autel. Nous eûmes bientôt un culte, des hymnes et des chantres. Alors le saint père désespéra vraiment de notre salut[2]. »

Cette sacrilége plaisanterie était plus sérieuse qu'elle n'en a l'air. La vue même de l'échafaud ne peut ré-

[1] *Mém.* de Sénart, p. 99. — [2] *Id.*, p. 405.

veiller dans leur âme un sentiment chrétien. Ayant appris sa condamnation, Ducorneau se livre à toutes les jouissances qu'il peut se procurer, et pendant son dernier repas, écrit et chante ces vers, suprême reflet de son éducation de collége :

Si nous passons l'*onde noire*,
Amis, daignez quelquefois
Ressusciter la mémoire
De deux vrais amis des lois.
Dans ces moments pleins de charmes,
Fêtez-nous parmi les pots,
Et versez au lieu de larmes
Quelques flacons de bordeaux.

Trinquez, retrinquez encore,
Et les verres bien unis,
Chantez d'une voix sonore
Le *destin* de vos amis.
Nos reconnaissantes *ombres*,
Planant au milieu de vous,
Rempliront ces voûtes sombres
De frissonnements bien doux.

Puis, invoquant les éternels souvenirs classiques, il ajoute en vrai poëte du siècle d'Auguste :

Enfin la noire imposture
Nous traîne à son tribunal;
Nous allons à la Nature
Payer le tribut fatal.
Au dernier moment, *Socrate*
Sacrifiait à la santé.
Notre bouche démocrate
Ne boit qu'à la liberté.

Pleins de vos leçons augustes,
Oui, mes amis, nous mourrons
Comme tous ces *fameux justes*,
Les Brutus et les Catons !
Si, malgré la calomnie,
Il nous faut vivre encor,
Nous userons de la vie
Comme nous bravons la mort [1].

Dans le cachot voisin, c'est Réal qui chante sans cesse, et qui attend la mort en faisant de la musique.

Au Plessis, un autre écrit : « La romance suivante, que j'avais faite en *me disposant à la mort*, fit mon bonheur : *Un tendre amant, belle Clémence*, etc. [2]. »

Aux Madelonnettes, un détenu a reçu son acte d'accusation, et en attendant d'une minute à l'autre le gendarme qui doit le conduire au tribunal de sang, il se met à composer une ariette, et l'essaie sur sa flûte. « Je suis fâché, dit-il à son ami, de ne pouvoir te procurer un autre morceau ; demain je ne serai plus. » En effet, le lendemain il fut exécuté [3].

« Dans la même prison, une citoyenne, voyant ses amants la précéder à l'échafaud, nous disait : « Ah ! laissez-moi tenir mes pleurs ; j'en dois l'hommage à la Nature et à l'Amour [4]. »

Riouffe lui-même avait composé son chant de mort ; « et, dit-il, nous le récitions tous les jours » :

[1] *Mém.* de Sénart, p. 24. — [2] *Id.* id., p. 54. — [3] *Id.* id., p. 241. — [4] *Id.* id., p. 64.

Entends ma voix, finis mes maux ;
Reçois, bienfaisante *Nature*,
Au sein de l'éternel repos,
Ton *innocente créature*.

Vingt Brutus, par des factieux
Punis d'adorer leur patrie,
Des flots de leur sang généreux
Inondent un peuple en furie.

Ainsi qu'un sauvage abruti
Brise l'œuvre de Praxitèle,
Sans pudeur on détruit Bailly,
Couvert d'une gloire immortelle.

Tristes ombres de nos amis,
Notre voix en vain vous implore,
Et vous fuyez ces murs rougis
De votre sang qui fume encore [1].

Quelle prière et quel langage pour un chrétien qui s'attend d'heure en heure à mourir! Pas une de ces pensées consolantes que la religion inspire à l'homme qui souffre, et qui va quitter la vie, n'est exprimée une seule fois dans cette longue histoire des prisons! « Qu'on sache, continue Riouffe, que le mépris de la mort était devenu une chose triviale; et que *Socrate, au milieu de quatre mille personnes de tout âge et de tout sexe que j'ai vu massacrer dans un an, n'aurait été remarqué que par son éloquence* [2]... J'ai observé que les idées religieuses se sont *fort épurées* dans

[1] *Mém.*, p. 414. — [2] *Id.*, p. 63.

toutes les têtes. Elles se retraçaient à *très-peu* de personnes dans ces terribles moments, preuve que l'espèce humaine commence à en être bien guérie en France[1]. »

L'aveu est superflu : l'histoire des prisons révolutionnaires nous apprend assez que les lettrés de cette époque étaient tout autre chose que des chrétiens.

Tous néanmoins ne mouraient pas avec cette quiétude socratique, le beau idéal des disciples de l'antiquité. Entre beaucoup d'autres, Marat-Mauger se livre à la Conciergerie aux *fureurs d'Oreste*, et meurt dans les convulsions du désespoir. Comme pour venger l'honneur de la philosophie, on lui fait l'épitaphe suivante :

Dans un corps sale et pourri
Gisait une âme épouvantable;
Depuis ce matin, Dieu merci,
L'âme et le corps sont au diable[2].

[1] Riouffe, *Mémoires*, p. 109.
[2] *Prisons*, etc., *Conciergerie*, p. 27.

CHAPITRE XIX.

VICTIMES RÉVOLUTIONNAIRES (*suite*).

Fabrication de poison. — Éloge du suicide. — Souvenirs de Virgile; la métempsycose. — Chants païens — Matérialisme. — Mort des Girondins. — Riouffe faisant avec Platon la préparation à la mort. — Traits de vertu et d'héroïsme dus aux prisonniers non lettrés.

Avec les orgies et les vers galants, une des principales occupations des prisonniers, dans toutes les maisons d'arrêt, était de fabriquer du poison et de se ménager quelque secret moyen de s'ôter la vie. Citons seulement quelques faits : « Mon existence, écrit un détenu de l'Abbaye, étant un fardeau que je ne pouvais plus supporter, je résolus de m'en affranchir. Toute mon imagination tendit vers ce but désiré. J'avais un chandelier de cuivre, je m'étais procuré du vinaigre, je composai du vert-de-gris. J'avais déjà recueilli une forte dose de poison, lorsque mon projet fut découvert [1]. »

A la Conciergerie un autre écrit : « J'étais déter-

[1] *Prisons*, etc., *Abbaye*, p. 22.

miné à me donner la mort. Aussitôt que j'aurais reçu mon acte d'accusation, je l'eusse fait; les *exemples généreux* ne me manquaient pas. Roland, Clavière, Buzot, Barbaroux, Valazé m'avaient ouvert la carrière; et avant eux tous, *Cassius, Brutus et Caton.* Sur la même cruche avec laquelle j'allais chercher de l'eau pour ma provision, j'aiguisais, *en philosophant*, le couteau qui devait me délivrer de mes tyrans[1]. »

Tous les jours ces *généreux exemples* de l'antiquité avaient des imitateurs dans les différentes prisons. A Pélagie, Luillier se punit de ses propres mains de ses fourberies et de ses crimes. La femme Duplay, hôtesse de Robespierre, se pend durant la nuit. A l'infirmerie de la Conciergerie, Chabot s'administre du sublimé corrosif; aux Madelonnettes, Cuny se tue d'un coup de couteau: Girardot, ancien banquier, de sept coups de poignard; le marquis Lafarre, d'un coup de couteau; au Luxembourg, *Sénèque* Luillier s'ouvre les quatre veines; en plein tribunal, Valazé se tue avec un stylet; sous les yeux du public, Romme, Duquesnoy, Goujon, Bourbotte, Duroy et Soubrany se suicident avec des ciseaux; Condorcet s'empoisonne à Clamart; Roland se poignarde au pied d'un arbre, près de Rouen; Clavière se tue à coups de couteau dans un cachot de

[1] *Mém.* de Riouffe, p. 400.

la Conciergerie[1]. A la Force, Duchâtelet s'empoisonne avec de l'opium; Kersaint se perce avec une épée à l'hôtel de ville; Robespierre se tire un coup de pistolet[2]; Lebas se brûle la cervelle; Henriot se brûle la cervelle; ailleurs, c'est Leprêtre qui se brûle la cervelle en présence des gendarmes; c'est Hyvert, qui, en face du bourreau, se plonge dans la poitrine un poignard jusqu'au manche; c'est Darthé et Gracchus Babeuf, qui, en entendant leur arrêt de mort, se suicident en plein tribunal[3]. Ainsi partout.

Pas une voix qui flétrisse cette effroyable boucherie; pas une plume qui proteste, au nom du sens moral, contre ce dévergondage du meurtre; au contraire, les assassins d'eux-mêmes sont des cœurs généreux, dignes des héros de l'antiquité, dont ils se montrent les fidèles imitateurs. Citons encore quelques pages : « Je fus jeté en prison le 4 août 1793, écrit Champagneux; les prisons de la Force et toutes celles de Paris, qu'on avait si fort multipliées, furent bientôt encombrées de détenus : six mois après mon arrestation, il y en eut au delà de *dix mille*. Quelles réflexions me fournissait cet étrange

[1] *Prisons*, etc., *Concierg.*, p. 81-85; *Pélag.*, 33-166; *Madelonn.*, p. 81, 87, etc.

[2] Il en est qui prétendent que le coup lui fut tiré par son frère : ce qui n'est guère moins païen.

[3] Charles Nodier, *Souv. Pichegru*, p. 296, et *Réact. thermid.*, p. 97.

spectacle! Les Mirepoix, les Périgord et beaucoup d'autres grands seigneurs; Valazé, parmi les fermiers généraux, Vergniaud à côté de Linguet, les pères de la Révolution confondus avec les partisans de la royauté.

» A peine ce ramas de prisonniers se fut un peu assis dans les cachots, que l'on vit *les jeux, les repas et la recherche de toutes les jouissances* devenir l'objet principal des désirs et des sollicitudes de presque tous les reclus. J'ai vu plus d'une fois l'un des acteurs des divertissements de la Force, appelé au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à la mort, ne pas causer d'autre *interruption dans les jeux* que celle du temps nécessaire pour lui trouver un remplaçant....

» C'était le député Aubry qui regrettait tout à la fois les objets de son ambition et de ses plaisirs. Il en était tout occupé dans sa prison; et c'était surtout pour se procurer les visites d'une petite fille de service dont il paraissait épris. Quand toute communication entre les prisonniers et les gens du dehors fut interdite, je vis Aubry dans le désespoir....

» C'était Achille Duchâtelet, à qui je dus un secours bien précieux. Je savais que Miranda s'était procuré du poison, afin de demeurer maître de *son sort*. Un jour que *je portais envie à son bonheur*, Duchâtelet, qui était présent, promit de me satis-

faire sous peu de jours. En effet, il ne tarda pas à me remettre une *dose d'opium*. Jusque-là j'avais été agité par des inquiétudes continuelles sur le sort qui m'attendait; du moment que je vis ma destinée *entre mes mains*, je respirai, et j'attendis avec un calme *vraiment inimaginable* [1] le dernier coup de la tyrannie, bien sûr de lui échapper au moment où elle croirait me frapper. Aussi n'eus-je rien de plus pressé que de cacher ce *précieux trésor*; il ne me quitta jamais. Et aujourd'hui même que les orages sont passés, je le garde avec un soin extrême, pour conserver, dans toutes les situations de ma vie, ce regard tranquille et serein avec lequel j'affrontais alors l'avenir.

» Duchâtelet s'empoisonna le 20 mars 1794. Ce siècle n'était pas digne de lui. Ses lumières, ses talents, ses *vertus* eussent honoré les *plus beaux jours d'Athènes et de Rome*. J'héritai de *son Sénèque* : ce souvenir me sera toujours précieux [2]. »

Le classique Riouffe parle ainsi de la mort de Clavière : « Né dans une république ancienne, et fils adoptif d'une république nouvelle qui lui destine *la ciguë*, il s'enfonce un couteau dans le cœur en récitant ces vers de Voltaire :

[1] Très-inimaginable en effet, excepté chez un païen.

[2] *Mém.* de Champagneux, t. II, p. 334-354.

Les criminels tremblants sont traînés au supplice,
Les mortels généreux disposent de leur sort.

» Illustre Genevois! je fus digne de toi; je t'entendis sans pâlir délibérer sur ta mort; *j'approuvai ta résolution républicaine;* je vis le couteau se promener sur ta poitrine, et ta main assurée marquant la place où tu devais te frapper. Je t'eusse imité; mais, comme toi, je n'en avais pas reçu le signal. La femme de Clavière apprend la mort de son mari et s'empoisonne. *O étincelle de vertu républicaine!* vous sillonnez ces longues ténèbres, où la France a été plongée pendant plus d'une année entière[1]! »

Appeler le suicide *une étincelle de vertu républicaine*, ceux qui s'en rendent coupables *des hommes généreux*, se montrer fièrement résolu de les imiter; voilà, nous osons l'affirmer, un renversement du sens moral, qu'on ne trouvera chez aucune nation chrétienne avant que les auteurs païens soient devenus les instituteurs de la jeunesse.

Si, comme quelques-uns de leurs classiques modèles, tous les prisonniers ne se donnent pas la mort de leurs propres mains, ils s'y préparent en vrais disciples, non de Jésus-Christ, mais de Socrate et de Platon. Leur dernier souci en quittant la vie est que leurs enfants marchent sur leurs pas, et que leur exemple serve de modèle à la postérité.

[1] *Mémoires*, p. 58.

Le collége du Plessis, devenu prison, retentit, malgré sa destination nouvelle, des noms illustres de Virgile, de Cicéron, de Brutus, que ses salles avaient redit si souvent aux oreilles des jeunes lettrés, libres alors, et aujourd'hui chargés de fers. Inspiré par ses souvenirs, l'un d'eux se prépare à la mort en se traduisant à lui-même le panthéisme et la métempsycose, qu'il a appris dans les *Georgiques* et l'*Énéide* de Virgile. « A la dissolution de la matière, écrit-il, l'esprit vital s'échappe de sa prison, *pour renaître sous une nouvelle forme*. Ainsi, l'esprit vital de tel homme s'est montré successivement sous la forme d'un arbre, d'une mouche, d'un lion, d'une plante, et doit s'y développer encore après sa mort. Telle bergère, avant d'avoir pris la forme humaine, a revêtu celle d'un oiseau, d'un papillon, d'une rose.

» Dans ces arbres, dans ces bosquets, nous sommes entourés de nos aïeux. Cette croyance doit nous faire respecter tous les êtres vivants; ils ont été ce que nous sommes, et nous serons un jour ce qu'ils sont. Dieu a voulu que notre mort fût un sommeil qui, en nous ôtant le souvenir de ce que nous avons été, nous permît de passer par les plaisirs, et surtout par les espérances de la jeunesse et des autres âges... C'est dans cette délicieuse rêverie que, prêt à vivre dans une autre vie, je cherchais des fan-

tômes consolants qui pussent adoucir ma prochaine agonie[1]. »

Un autre, pour adoucir ses peines et se préparer à la mort, se souvient de Théocrite, il invoque la Nature et chante les moissons. Ses vers sont émaillés des noms consolateurs de Zéphir, de Cérès, de Pomone. « Pour me consoler, dit-il, j'essayais d'évoquer *la Nature* dans ce qu'elle a de plus riant : je chantais les moissons. Toutefois j'abandonnai bientôt cette esquisse... le désespoir s'emparait tout de bon de mon âme [2]. »

Où va-t-il chercher du courage? Sénèque et Épictète ne lui suffisent plus, et, au lieu de tourner ses regards vers la croix, il dit : « Je m'abstenais presque entièrement de nourriture, non que je fusse bien déterminé à mourir, mais je trouvais dans l'appauvrissement de mon sang une patience, une résignation que ne pouvaient me donner toutes les leçons de Sénèque et d'Épictète lui-même[3]. » Enfin, il se met à traduire Platon. Pauvre jeune homme! pauvre éducation! pauvre société!

A la Force, Achille Duchâtelet se prépare à la mort en *apprenant le grec*, et l'oratorien Daunou ne se nourrit que de lectures classiques. « On le trou-

[1] *Prisons*, etc., *le Plessis*, p. 33.— [2] *Id.* id.
[3] Riouffe, *Mémoires*, p. 46.

vait toujours, dit Champagneux, *Tacite*, *Cicéron* ou un autre auteur ancien à la main[1]. »

« Pichegru était un homme de *Plutarque*, ou il n'y en eut jamais. Le jour de son arrestation, on trouva sous son oreiller un *Thucydide*, et quand il entra dans la prison il témoigna l'envie de relire *Sénèque*[2]. »

Grâce à ces réminiscences classiques, qui leur servent de consolation, de confession, de repentir, de prières des agonisants, *ils s'enveloppent du manteau d'Anaxagoras, et attendent l'échafaud comme ce philosophe attendait la mort*[3].

Tandis que les uns cherchent leur consolation suprême dans les poëtes, les autres, non moins fidèles à leur éducation, cherchent du courage pour eux et des leçons pour leurs familles dans les grands hommes de l'antiquité. Condamné à mort, Phelippeaux écrit à sa femme : « S'il faut à *la patrie* une victime bien pure et bien dévouée, j'éprouve un certain orgueil à lui servir d'holocauste. J'aime à croire que tu te pénétreras de ces grandes idées. *Porcia et Cornélie doivent être tes modèles, comme j'ai toujours évoqué l'âme de Brutus et de Caton.* »

Puis, en partant pour l'échafaud, il lui écrit ces derniers vers dans lesquels il lui recommande son fils :

[1] Riouffe, *Mémoires*, t. II, p. 387. — [2] Charles Nodier, *Souv. Pichegru*, p. 217-223. — [3] *Prisons*, etc., *le Plessis*, p. 33.

Alimente en son cœur le germe des vertus,
Et qu'il retrouve en toi la mère *des Gracchus* [1].

Aux Madelonnettes, c'est Lachabeaussière qui, sur le point de mourir, chante la *Flûte de Pan*, le *Clairon de Bellone*, les *Bosquets de l'Hélicon*, et qui, en vrai classique, salue en ces termes l'arbre de la liberté qu'on venait de planter dans la prison :

Un arbre, si l'on croit *aux contes de Moïse*, etc. [2].

Souvent même, pendant le trajet de la prison à l'échafaud, ils chantent :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé, etc. [3].

Comme exercice religieux, ils célèbrent les fêtes républicaines en chantant la *Carmagnole*, et Vigée l'amour et l'impiété :

Pierre fut un de ces mortels
Qu'adora la sainte ignorance, etc. [4].

Partout l'exemple et l'apologie du suicide. Riouffe raconte ainsi la mort des Girondins : « Valazé avait dans les yeux je ne sais quoi de divin ; il jouissait par avant-goût de sa *mort glorieuse*. On voyait qu'il était déjà *libre* et qu'il avait trouvé dans une *grande résolution* la garantie de sa liberté. Le dernier jour, avant de monter au tribunal, il revint sur ses pas

[1] *Prisons*, etc., *Concierg.*, p. 151 et 60. — [2] *Id.*, p. 166. — [3] *Id.*, p. 133. — [4] *Id.*, p. 113-121.

pour me donner une paire de ciseaux en me disant : « C'est une arme dangereuse ; on craint que nous n'attentions sur nous-mêmes. » L'ironie *digne de Socrate* avec laquelle il prononça ces mots produisit sur moi un effet que je ne démêlai pas bien ; mais quand j'appris que ce *Caton moderne* s'était frappé, je n'en fus point surpris.

» Vergniaud jeta du poison *qu'il avait conservé*, et préféra de mourir avec ses collègues. A l'interrogatoire, on demande à Girey-Dupré des renseignements sur Brissot, il ne fit que cette réponse sublime : « J'ai connu Brissot, j'atteste qu'il a vécu *comme Aristide*. »

» Les Girondins furent condamnés à mort dans la nuit du 30 octobre 1793, vers les onze heures. Ils nous annoncèrent leur condamnation par des chants patriotiques qui éclatèrent simultanément, et toutes leurs voix se mêlèrent pour adresser les derniers hymnes à la liberté[1]. »

Les Girondins étaient la fleur des lettrés révolutionnaires, la gloire des colléges, l'orgueil de leurs maîtres, toute l'éloquence cicéronienne de l'époque. « C'est la première fois, s'écrie Riouffe, qu'on a massacré en masse la jeunesse, la beauté, le génie, la vertu... Vous êtes morts comme des hommes qui avaient fondé la *liberté républicaine ;* vous brillez au

[1] *Mémoires*, p. 50, 52, 60.

milieu de tant de lâcheté et d'*incivisme*, *comme Caton et Brutus* au milieu d'un sénat corrompu [1]. »

Pour compléter à la manière antique l'éloge funèbre de ces hommes antiques, il ne manquait à Riouffe que d'ajouter : *Sit vobis terra levis!*

En guise de recommandation de l'âme, d'autres prêchent jusqu'au dernier moment à leurs compagnons de supplice un matérialisme grossier. La salle de *la toilette*, à la Conciergerie, vit un jour, la tête rasée et les mains liées derrière le dos, Momoro, Vincent, Hébert, Ronsin, Mazuel et quatorze autres condamnés, attendant le signal du départ; et, au milieu d'eux, Anacharsis Clootz faisant partie de la même fournée, comme eux la tête rasée et les mains liées derrière le dos, mourant de peur qu'un seul d'entre eux ne crût en Dieu, et jusqu'au dernier soupir leur prêchant le *matérialisme* [2].

Les plus lettrés se préparent à la mort comme Caton d'Utique : ils commencent par souper le mieux qu'ils peuvent. « Nos soupers, dit Riouffe, étaient plus philosophiques que ceux de *Platon*, mais quelquefois aussi bruyants que ceux des *amants de Pénélope*. Notre rire avait l'air d'un vertige. Une table grossière rassemblait dix-huit à vingt prisonniers. Souvent la moitié s'y asseyait pour la dernière

[1] *Mémoires*, p. 53. — [2] *Monit.* 24 mars 1794.

foie, et on les voyait boire la gaieté dans la coupe de la mort.

» Dans mon cachot j'avais traduit le *Phédon*. Quel drame sublime! quelles augustes leçons! et de quels sentiments elles pénétraient les victimes du lendemain lorsque, dans le silence de la nuit et sous les voûtes de leurs cachots, elles prêtaient l'oreille aux enseignements de Platon, qui leur enseignait, au *nom du divin Socrate*, à supporter leur situation présente et à la préférer au sacrilége triomphe des méchants; car leur âme *sans souillure* allait jouir dans le sein de Dieu d'une éternelle félicité[1]. »

En France, au dix-huitième siècle de l'ère chrétienne, le Phédon à la place de l'Évangile, Socrate à la place de Jésus-Christ, le paganisme à la place du christianisme, à la vie et à la mort! Quel spectacle! et quelle en est la cause?

Qu'on nous pardonne ces longs détails sur les prisons de la Terreur. Pour montrer l'épouvantable influence de l'éducation païenne sur la génération révolutionnaire, il était nécessaire de *déshabiller* et les bourreaux et les victimes. Avec les auteurs non suspects qui nous servent de guide, citons maintenant quelques traits qui reposeront l'âme fatiguée de toutes ces scènes de paganisme pratique. Ils sont dus exclusivement à des habitants de la cam-

[1] *Mémoires*, p. 9, 10, etc.

pagne et à des jeunes filles, double catégorie de victimes qui n'avaient pas bu à la coupe empoisonnée de l'éducation classique[1]. « *J'ai resté* six mois à la Conciergerie, écrit un détenu, en proie aux plus horribles anxiétés. J'y ai vu le tableau mouvant des nobles, des hommes de lettres, des cultivateurs et des sans-culottes... J'ai vu des cultivateurs dire leurs prières matin et soir, se recommander à la bonne vierge Marie, faire le signe de la croix, mais ne voulant pas entendre parler du curé *intrus*, regrettant les messes, les sermons et les prônes du *réfractaire*. O Voltaire! ô Rousseau! *mes divins maîtres*, vous ne les auriez pas fait guillotiner[2]. »

« J'ai vu, continue Riouffe, de jeunes femmes de chambre vouloir mourir avec leurs maîtresses. Une bonne religieuse ne voulut pas sauver sa vie au prix d'un très-léger mensonge. La marquise de Bois-Bérenger et sa sœur, la comtesse de Malezy, se conduisirent réellement avec un héroïsme surhumain. Toutes ces femmes étaient très-jeunes et de la plus intéressante figure.

» La jeune marquise de Bois-Bérenger ne quittait pas sa mère d'un instant; elle veillait sur elle, et on

[1] Le *Journal des Prisons* aurait pu citer bien d'autres victimes qui, restées chrétiennes, moururent comme meurent les martyrs.

[2] *Prisons*, etc., *Concierg.*, p. 56.

eût dit que la sollicitude de la mère était passée tout entière dans l'âme de la fille. Pour la mère, elle était muette et pétrifiée : *c'était Niobé changée en pierre*. Toutes ces jeunes femmes avaient une piété douce, et semblaient des anges qui prennent leur essor vers le ciel. La comtesse de Malczy disait à son père : « Je me serrerai tant contre vous, mon bon père, vous qui êtes si vertueux, que Dieu me laissera passer malgré mes péchés. » Elle avait une des plus séduisantes figures et des plus aimables qu'il fût possible de voir [1]. »

Le trait suivant de piété filiale est comparable à tout ce qu'on connaît de plus touchant et de plus héroïque. Au milieu de l'hiver de 1793, un honnête père de famille, jouissant d'une grande aisance, est arrêté au fond de la province et destiné au tribunal révolutionnaire. Attaché avec quelques compagnons d'infortune sur une charrette découverte, on le traîne à petites journées, de prison en prison, vers la capitale. Sa fille, âgée de quatorze ans, fait deux cents lieues à pied pour le suivre. Pendant le jour, elle accompagne la charrette, console son père par sa présence, hâte quelquefois le pas et s'en va dans chaque ville, dans chaque village, chercher des aliments, mendier une couverture, ou du moins un

[1] *Mémoires*, p. 90.

peu de paille, pour reposer son père dans les différents cachots échelonnés sur la route. La nuit, elle dort où elle peut, souvent à la porte de la prison. Supérieure à la crainte, à la fatigue, aux privations, elle arrive à Paris, et la porte de la Conciergerie peut seule la séparer pour jamais de son pauvre père.

Habituée à fléchir des geôliers, elle essaie l'empire de la pitié sur des bourreaux. Pendant trois mois, elle veille tous les matins à la porte des membres du comité de salut public; pendant trois mois, elle vit de promesses perfides, de refus injurieux, de menaces même. Son père paraît devant ses juges assassins. Au moment où l'exécrable Dumas ferme la bouche à ce malheureux, qui va prouver qu'on le prend pour un autre, sa fille veut faire entendre le cri de la nature : elle est entraînée avec violence hors du tribunal. Le père, témoin de ce déchirant spectacle, monte à l'échafaud en pensant que sa fille va rester seule au monde, livrée au désespoir et aux horreurs de l'indigence.

Le jour même de l'exécution, la pauvre orpheline reprend, en l'arrosant de ses larmes, le chemin de sa province. Elle peut arriver jusqu'en Bourgogne; là, ses forces la trahissent. Une pauvre famille de cultivateurs lui donne l'hospitalité; elle raconte son histoire. Le père et la mère se regardent en pleurant,

et adoptent la jeune héroïne. Devenue enfant de la maison, elle enseigne quelques talents agréables à sa *jeune sœur*, qui, en retour, lui apprend les travaux nécessaires pour gagner son pain de chaque jour [1].

[1] *Prisons*, etc., *Port-Libre*, p. 132.

CHAPITRE XX.

ABAISSEMENT DES CARACTÈRES.

Avidité des triumvirs anciens et modernes. — Spoliations des victimes. —Paroles de Lesage, de Courtois, de Riouffe. — Correspondance intime trouvée chez Robespierre. — Les hommes publics. — Les sociétés populaires. — Les particuliers. — Supplice inique de la jeune Cécile Renaud. — Noms donnés à Robespierre. — Flatteries incroyables. — Abaissement des caractères inconnu ailleurs que dans le paganisme.

Les historiens romains nous ont montré les Triumvirs préparant dans le secret de leurs conciliabules l'oppression de leur patrie et partageant à leurs soldats les dépouilles de leurs victimes. Après le 9 thermidor, on trouva au domicile de Robespierre des notes écrites de sa main, dans lesquelles sont consignés ses projets *liberticides*. On y lit que les ennemis des Triumvirs sont *les riches; qu'il faut proscrire les écrivains, comme les plus dangereux ennemis de la patrie; qu'il faut une volonté une; qu'il faut étendre l'insurrection, payer les sans-culottes, les armer, les colérer, les éclairer, les retenir dans les villes, se servir du peuple et faire des lois populaires*[1].

[1] *Rapport*, p. 180, 181.

Par la loi du 9 mars 1793, qui crée le tribunal révolutionnaire, les Triumvirs établissent la confiscation des biens de toutes les victimes au profit de l'*État* et des *patriotes*, c'est-à-dire à leur profit et au profit de leurs agents. Cette loi de sang et de vol faisait dire à un révolutionnaire lui-même : « Quand à la naissance de la révolution, tenant un assignat dans ma main, j'y lisais : *Hypothéqué sur les domaines nationaux*, je me disais : la Royauté corruptrice, le clergé hypocrite, la noblesse insolente, sont donc pour jamais abolis en France, car leurs dépouilles sont partagées et divisées dans les mains de tous les citoyens.

» Mais quand, maintenant, je lis le même mot sur notre papier-monnaie, mon cœur ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse. Ce papier, me dis-je, représente peut-être dans mes mains la chemise d'un indigent, mis à mort pour avoir donné l'asile à un persécuté ; ou le petit coin de terre que de longues privations avaient ménagé à un malheureux, qu'un ennemi personnel a dénoncé et fait périr. Leurs familles sont maintenant sans asile, sans ressource, et c'est moi qui possède la valeur représentative de leurs biens[1]. »

De plus, Salluste nous montre les fiers Romains à genoux devant le triumvir Octave, devant cet il-

[1] Discours de Lesage. *Monit.* 4 germ. an III.

lustre bourreau qui, non content d'égorger de sang-froid ses innombrables victimes, les accablait de lâches injures. Frappé de la ressemblance entre l'abaissement des caractères et la servitude des âmes pendant le règne des Triumvirs français et celui des Triumvirs romains, Courtois s'écrie : « Et quelle différence entre tous ces plats *valets* de la tyrannie, ces fondateurs d'*autels*, ces distributeurs de couronnes et ce vil Anicius, qui proposait chez les Romains d'ériger un temple au dieu Néron, à ces chevaliers qui demandaient qu'on fît un sanctuaire de la maison dans laquelle Octave était né [1]? »

« L'humanité, continue Riouffe, a été plus dégradée en France pendant un an qu'elle ne l'est en Turquie depuis cent ans. Examinez sous Tibère la conduite de ce sénat qui le fatiguait par sa bassesse, et vous ne trouverez rien de marqué au coin d'une adulation plus féroce..... Comme ils ont donné l'exemple de la plus grande férocité, ils ont aussi donné l'exemple de *la plus grande servitude* [2]. »

Quelque énergiques qu'elles soient, les affirmations de Riouffe et de Courtois sont au-dessous de la vérité. On en jugera par les extraits suivants des lettres adressées à Robespierre, et saisies chez lui après le 9 thermidor.

L'arme la plus redoutable entre les mains des

[1] *Rapport*, etc., p. 13. — [2] *Mémoires*, p. 36-75.

Triumvirs était la loi des suspects. Le 2 juillet 1793, les citoyens Granet, Pellicot et Archier, administrateurs des Bouches-du-Rhône, glorifient au nom des Romains cette loi de sang portée au nom des Romains; et, voulant faire leur cour à Robespierre, ils lui écrivent : « Le soupçon, quand il s'agit du salut de l'État, devient légitime. *Dans les beaux jours de la République de Rome, Catilina fut soupçonné, dénoncé même au sénat, avant que l'on eût des preuves parfaites de sa conspiration*[1]. »

Le 23 prairial an II, c'est le citoyen J. P. Besson, un des fiers démocrates assassins du tyran Louis XVI, et aujourd'hui proconsul des Triumvirs, qui écrit de Forcalquier à Robespierre : « Toi qui éclaires l'univers par tes écrits, saisis d'effroi les tyrans, et rassure le cœur de tous les peuples; tu remplis le monde de ta renommée; tes principes sont ceux de la Nature, ton langage celui de l'Humanité. Tu rends les hommes à leur dignité, et, FÉCOND CRÉATEUR, TU RÉGÉNÈRES ICI-BAS LE GENRE HUMAIN. Ton génie et ta sage politique sauvent la liberté. Tu apprends aux Français, par les *vertus de ton cœur* et l'empire de ta raison, à vaincre ou mourir pour la liberté et la vertu, et à la France, jadis si fière et hautaine, à adorer l'égalité. *Ménage ta santé pour notre bon-*

[1] *Rapport*, etc., p. 8.

heur et pour notre gloire : c'est mon cœur pur comme *le tien* qui t'en conjure[1]. »

Le 7 mars 1792, la Société populaire de Caen lui écrit en ces termes : « *Salus et honor,* salut *à l'incorruptible* Robespierre. La Société de Caen sait que le *père du patriotisme* était à son poste quand il fallut défendre *ses enfants* du Calvados... Elle vient silencieusement ajouter une palme à sa *couronne civique.* ROBESPIERRE, ce nom qui fait ta gloire, ce nom qui porte l'effroi dans l'âme des tyrans, sera le *mot d'ordre* qui nous ralliera pour les combattre[2]. »

Les Brutus de la capitale sont encore plus dévots que ceux des provinces. Le bruit se répand que Robespierre est malade. Bientôt on ajoute que Couthon est indisposé. L'alarme se répand dans la ville, et l'on croit entendre ce cri formidable dont parle Bossuet, qui retentissait dans les rues de Versailles : *Madame se meurt!* Sur-le-champ les sociétés populaires des sections de *la Fraternité,* de *l'Unité, des Piques* et *du Temple,* se rassemblent et envoient chaque matin une députation pour savoir des nouvelles de Robespierre et de Couthon, avec ordre de rendre compte à la Société *de l'état de leur santé,* qui doit être chère à tous les bons républicains. Et depuis le 9 ventôse jusqu'au 29 pluviôse an II, on

[1] *Rapport,* etc., p. 401. — [2] *Id.,* p. 402.

voit les citoyens Lebout, Frémiot, Genty, Louia, Minet, Lucas, Cerf, Marche, Petit, Perrier, plus six membres de la Société de la section du Temple, se présenter successivement chez Robespierre et chez Couthon, avec un dévouement que ne surpassèrent point les courtisans de Louis XIV ou les sénateurs de Tibère.

Aux lettres des personnages publics et des sociétés populaires, ajoutons quelques extraits des correspondances privées.

Le 11 prairial an II, le citoyen H....j écrit de Vesoul à Robespierre : « Représentant, vous respirez encore pour le *bonheur* de votre pays, en dépit des scélérats et des traîtres qui avaient juré votre perte. *Grâces immortelles en soient rendues à l'Être suprême, qui veille sur vos jours : il sait qu'ils sont précieux à la patrie*[1]. »

On voit dans le *Moniteur* que Robespierre, afin de se rendre intéressant, parle sans cesse de traîtres et d'assassins qui en veulent à sa vie; il se fait même accompagner quand il sort de la Convention ou des Jacobins. Cette dénonciation vague était ordinairement le signal de quelque nouvelle *épuration*, qu'elle justifiait d'avance. Le démocrate Vésulien le félicite sans doute d'être échappé à quelque poignard, aussi imaginaire que celui de l'infortunée Cécile Renaud,

[1] *Rapport*, etc., p. 103.

gratuitement immolée à l'idole du Triumvirat. C'est à propos de cet acte de barbarie sauvage, que Riouffe s'écrie que jamais adulation n'avait été plus féroce.

« Il est bien démontré, dit-il, que la jeune Cécile Renaud, âgée de seize à dix-huit ans, n'a jamais eu le projet de tuer Robespierre. Cependant on l'arrête, on la plonge dans les cachots. On invente de nouveaux supplices pour prouver au tyran combien ses jours *sont sacrés*. Tout ce qui connaît cette malheureuse jeune fille doit périr : son père, ses parents, ses amis, ses connaissances, ses frères, qui répandent leur sang aux frontières, sont amenés chargés de fer, pour le verser sur l'échafaud. Soixante personnes que la jeune Renaud n'a jamais vues, aussi innocentes qu'elle, l'accompagnent à l'échafaud comme complices, et *couvertes d'une chemise rouge*[1] »

Le 2 messidor an II, le citoyen Dupont, ancien commissaire des guerres, écrit de Saint-Omer au chef du Triumvirat, et lui parle en ces termes : « Robespierre, *républicain vertueux et intègre, ferme appui et colonne inébranlable de la République française, une et indivisible,* permets aujourd'hui qu'un vrai citoyen, pénétré de tes sublimes principes et rempli de la lecture de tes illustres écrits où res-

[1] *Mémoires*, p. 75.

pirent le patriotisme le plus pur, la *morale la plus touchante,* vienne à ton tribunal réclamer la justice, qui fut toujours la vertu innée de ton âme[1]. »

Le 2 février 1792, le citoyen V..., ancien inspecteur des droits réservés, lui exprime son admiration en lui disant qu'il est le vrai citoyen français, *réunissant en lui et l'énergie d'un ancien Spartiate ou d'un Romain des premiers temps et l'éloquence d'un Athénien ;* l'ennemi déclaré des tyrans et du despotisme, l'apôtre de la liberté, l'homme éminemment *sensible, humain et bienfaisant*[2].

Le 30 prairial, ce n'est plus de l'admiration, c'est de l'adoration. Le citoyen C.... écrit de Château-Thierry : « A Robespierre, citoyen *fondateur de la République.* Permettez, je vous supplie, à un *jeune homme* de quatre-vingt-sept ans de vous féliciter sur ce qu'il a vu et lu dans le *Moniteur*... JE VOUS REGARDE COMME LE MESSIE QUE L'ÉTERNEL A PROMIS POUR RÉFORMER TOUTES CHOSES[3]. »

Le 22 messidor, le citoyen J... lui écrit de Toulouse : « *Tu es mon apôtre*, parce que tu as voulu constamment le bien. Juge du plaisir dont je viens de jouir lorsque des personnes à qui j'exprimais mon admiration pour toi et mon désir de te connaître, de te voir, de t'entendre, m'ont assuré que *la ressemblance entre nous deux était frappante*, jus-

[1] *Rapport*, etc., p. 407. — [2] *Id.*, p. 409. — [3] *Id.*, id.

qu'à me dire : « *Tu veux voir Robespierre, regarde-toi dans ce miroir.* » Je rougis de ne ressembler que par la physionomie au *corégénérateur et bienfaiteur de ma patrie*[1]. »

Le 31 janvier 1792, le citoyen D..., marchand mercier à Paris, le supplie « de lui faire l'honneur de *donner, sur les fonts de baptême, un nom si cher à la patrie, qui est le vôtre*, à un innocent qui me va naître, et que j'espère élever *pour l'État*, sous les auspices d'un parrain qui a donné tant de preuves de sa capacité, de son patriotisme, et enfin de toutes les vertus, et dont *le nom est et sera en vénération dans tous les siècles présents et futurs*[2]. »

Le 14 messidor an II, le citoyen Jacques M..., membre du directoire du district de Montpellier, lui écrit de Ganges : « *La Nature vient de me donner un fils. J'ai osé le charger du poids de ton nom.* Puisse-t-il être aussi utile et aussi cher à sa patrie que toi! Mes vœux, les vœux d'un père ne voient rien au delà[3]. »

Un autre, en lui écrivant, commence ainsi : « *Admirable Robespierre, colonne, pierre angulaire de l'édifice de la République française, salut*[4]. »

Un autre : « J'ai été saisi d'horreur en apprenant les dangers que tu as courus : rassure-toi, brave républicain, l'Être suprême, dont tu viens de prou-

[1] *Rapport*, etc., p. 110.—[2] *Id.*, p. 111.—[3] *Id.*, p. 112.—[4] *Id.*, id.

ver l'existence, veille sur tes jours ; ils seront conservés malgré tes ennemis nombreux, et la République sera sauvée [1]. »

Un autre : « Robespierre, *je veux rassasier mes yeux et mon cœur de tes traits ; et mon âme, électrisée de toutes tes vertus républicaines*, rapportera chez moi ce feu dont tu embrases tous les bons républicains. *Tes écrits le respirent, je m'en nourris ; mais permets-moi de te voir.*

» Ton ancien camarade de classe depuis Tréguier jusqu'à Hérivaux, D... d'Amiens [2]. »

Les uns font de Robespierre un Messie, un Fétiche ; ceux-ci en font un Dieu, une espèce d'Être suprême, à qui rien n'échappe. « Robespierre, *colonne de la République, génie incorruptible, qui voit tout, prévoit tout, déjoue tout, et qu'on ne peut tromper ni séduire*, c'est à toi, homme éloquent, que s'adressent deux hommes qui, sans avoir ton génie, possèdent ton âme tout entière.

» *Les sans-culottes* PEYS *et* ROMPILLON [1].

» Saint-Calais, le 15 nivôse l'an II. »

Voici toute une commune qui se prosterne à ses pieds et qui lui écrit : « Citoyen Maximilien Robespierre, *législateur et père du bon peuple*, le conseil général et toute la commune de Marion, canton de

[1] *Rapport*, etc., p. 115. — [2] *Id.*, p. 116. — [3] *Id.*, p. 117.

Grignols, district de Bazas, département du Bec-d'Ambez, assemblés au sujet de la religion, ont l'honneur de vous représenter *qu'elle chanta*, avec son charitable pasteur, *bon républicain*, le *Te Deum*, à la fin duquel des acclamations de *Vive Robespierre! vive la République!* s'élevèrent jusqu'au ciel.

» Le conseil général et toute la commune se *jettent à vos pieds*, espérant que *vous voudrez bien avoir pour agréable* qu'elle garde son pasteur. « *Daignez nous accorder* l'usage de la cloche, pour rassembler le bon peuple, *et daignez*, par votre réponse, rassurer le citoyen *Artigaux*, notre curé [1]. »

Ce qui élève Robespierre si haut et fait de lui au moins un demi-dieu dans l'estime de ses adorateurs, c'est qu'il est pour eux l'image vivante de Brutus. Le citoyen J... lui écrit : « Tous les braves Français vous crient par mon organe : BÉNI SOIT ROBESPIERRE, LE DIGNE IMITATEUR DE BRUTUS. La couronne, le triomphe vous sont dus, et ils vous seront déférés, EN ATTENDANT QUE L'ENCENS CIVIQUE FUME DEVANT L'AUTEL QUE NOUS VOUS ÉLÈVERONS, ET QUE LA POSTÉRITÉ RÉVÉRERA tant que les hommes connaîtront le prix de la liberté [2]. »

Un autre : « Sage législateur, *la Patrie, la Nature, la Divinité te doivent une triple couronne*, et j'ac-

[1] *Rapport*, etc., p. 120. — [2] *Id.*, p. 122.

quitte un juste tribut en t'offrant les fruits que j'ai recueillis de tes principes [1]. »

Un autre : « L'estime que j'avais pour toi dès l'Assemblée constituante me fit TE PLACER AU CIEL, A CÔTÉ D'ANDROMÈDE, dans un projet de *monument sidéral* que je proposai pour immortaliser notre Révolution [2]. »

Enfin, c'est l'évêque constitutionnel de Bourges, Torné, qui lui écrit : « Immortel défenseur des droits du peuple..., combien je *serais heureux* si je pouvais mériter le glorieux surnom de *petit Robespierre* [3] ! »

Vadier, le fier démocrate : « Rien ne peut être plus honorable à un amant de la liberté que l'amitié de Robespierre et l'estime inappréciable de ce *tribun incorruptible du peuple* [4]. »

On ne peut imaginer quelle quantité de lettres de ce genre furent adressées à Robespierre de tous les points de la France et par toutes sortes de personnes. « Dans ce nombre *presque infini de flagorneries*, dirons-nous avec Courtois, on nous pardonnera sans doute de ne citer qu'une pièce ou deux du genre indiqué à cet endroit du rapport [5]. »

Il en est une dernière qui n'a pas été connue de Courtois, et que nous devons rapporter comme com-

[1] *Rapport*, etc., p. 123. — [2] *Id.*, id. — [3] *Id.*, p. 153, édit. en 3 vol. — [4] *Id.*, édit. en 3 vol., t. III, p. 338. — [5] *Id.*, édit. de l'an III, p. 103.

plément de toutes les autres. Dans une vente d'autographes, faite à Paris en 1855, s'est trouvée la lettre suivante, datée du 13 prairial an II [1] :

« Depuis le commencement de la Révolution, je suis amoureuse de toi; mais j'étais enchaînée, et j'ai su vaincre ma passion; aujourd'hui que je suis libre parce que j'ai perdu mon mari dans la guerre de la Vendée, je veux en face de l'*Être suprême* t'en faire la déclaration. Je me flatte, mon cher Robespierre, que tu seras sensible à l'aveu que je te fais : il en coûte à une femme de faire de tels aveux, mais le papier souffre tout, et on rougit moins de loin qu'en face l'un de l'autre. Tu es ma divinité suprême, et je n'en connais d'autres sur la terre que toi : je te regarde comme mon ange tutélaire, et ne veux vivre que sous tes lois : elles sont si douces, que je te fais le serment, si tu es aussi libre que moi, de m'unir à toi pour la vie. Je t'offre pour dot les vraies qualités d'une bonne républicaine, 40,000 livres de rente et être une jeune veuve de 22 ans; si cette offre te convient, réponds-moi, je t'en supplie. Mon adresse est à la veuve Takin, poste restante à Nantes. Si je te prie de me l'adresser poste restante, c'est que je crains que ma mère ne me gronde de mon étourderie..., etc., etc.

» Veuve Takin. »

[1] *Gazette de France*, 27 juin 1855.

Cet être, objet de tant de louanges; cet être tour à tour *Brutus* et *Démosthène héros et demi-dieu*; cet être que les uns proclament le *vertueux*, l'*incorruptible*, le *père de la patrie*, la *pierre angulaire de l'édifice républicain*, *dont ils donnent respectueusement le nom sacré à leurs enfants*; que les autres appellent le *créateur*, le *régénérateur du genre humain*, le *Messie promis par l'Éternel*, *leur ange*, *leur Dieu unique*, dont on ambitionne de *voir la face comme le suprême bonheur*; à qui on attribue la *science*, la *prévision*, l'*infaillibilité de Dieu même*; aux *pieds duquel on se prosterne*; à qui on promet de l'*encens et des autels*; qu'on place déjà dans *le ciel*: cet être est le moderne Octave, le chef des Triumvirs, l'incarnation de la Révoluion, le Roi de la Terreur, Robespierre le Romain, qui, sous le masque de l'hypocrisie, marchant à la dictature et de là au rétablissement de la République romaine, invente pour arriver à ses fins des complots imaginaires, et dans des orgies nocturnes dresse des listes de proscription qui chaque jour, pendant une année entière, lui donnent pour son festin cinquante et jusqu'à quatre-vingts victimes humaines, dont il boit le sang, enlève la fortune et laisse ou fait tanner la peau!

« Ah! s'écrie Courtois dans son *Rapport*, c'est ici qu'on le peut dire : *Si la peste avait des emplois et*

des trésors à distribuer, elle aurait aussi ses courtisans[1]. » On peut ajouter : Elle aurait des adorateurs, comme Robespierre, si son règne avait duré, aurait eu des temples et des autels.

« Déjà, dit un autre conventionnel, avant sa chute, il était plus qu'un roi. Il aurait pu, si on lui avait fait cadeau du turbot de Tibère, non-seulement nous consulter sur la sauce à lui donner, mais encore trouver parmi nous des cuisiniers pour le faire cuire[2]. »

Or, cette *immense correspondance d'esclaves*, comme l'appelle Courtois, quelle en est la date? L'ère de la liberté. Par qui est-elle signée? Exclusivement par des Brutus, des Publicolas, des Gracchus et des Thémistocles de collége. Voilà donc où aboutit ce fier amour de l'indépendance, cette haine superbe de la tyrannie, toutes ces protestations fastueuses de vivre libre ou de mourir. Cherchez dans le moyen âge, tant méprisé, tant de fois appelé par la Renaissance, par ses admirateurs, ses pédagogues et ses élèves, le temps de la barbarie, de l'esclavage et de l'avilissement de l'espèce humaine : où trouverez-vous l'exemple d'une pareille abjection? « L'humanité a été plus dégradée en France pendant un an qu'elle ne l'est en Turquie depuis cent ans[3]. »

[1] P. 42. — [2] *Hist. pitt. de la Conv.*, t. IV, p. 44. — [3] Riouffe, *Mém.*, p. 36.

Pour rencontrer une dégradation semblable, il faut remonter à cette Rome antique, tellement peuplée de valets, même aux jours de la splendeur républicaine, que Jugurtha put dire avec vérité en la quittant : « Ville vénale, tu périras sans résistance le jour où tu trouveras un acheteur : *Urbem venalem et mature perituram si emptorem invenerit* [1]. » Il en sera toujours ainsi des peuples corrompus, quelque avancés qu'ils soient dans la civilisation et dans la connaissance du grec et du latin. Ce qui donne de la dignité à l'homme, ce n'est pas l'étude de la belle antiquité, c'est la foi; et les études de collége ne l'avaient pas donnée à la génération révolutionnaire, pas plus qu'elles ne la donneront à la génération actuelle.

[1] Salluste *in Jug.*

CHAPITRE XXI.

MŒURS ET CHUTE DES TRIUMVIRS.

Ressemblance entre les anciens et les nouveaux triumvirs. — Mœurs de Robespierre, de Couthon, de Saint-Just. — Paroles de Georges Duval, de Riouffe, de Courtois. — Orgies à Maisons-Alfort, Auteuil, Passy, Vanves, Issy, Clichy. — Barrère, Dupin, Vouland, Vadier. — Témoignage du *Moniteur*. — Des historiens de la Révolution. — Les Triumvirs livrés par une femme. — Dernier trait de ressemblance avec les modèles classiques. — Dîner chez Couthon. — Carnot surprend la liste des proscrits. — Complot. — Journée du 9 thermidor. — Chute et mort des Triumvirs.

Octave, Antoine et Lépide, nous disent les historiens, étaient fameux non-seulement par leurs cruautés et leurs rapines, mais encore par leurs débauches, leurs impiétés et leur luxure. Octave en particulier, qui sous le nom d'Auguste faisait des lois sévères pour la réforme des mœurs, donnait publiquement l'exemple de l'adultère, se livrait à des orgies que la plume la moins réservée hésite à décrire, et se moquait à tout propos de la religion des ancêtres. Élever des statues et des autels à de

pareils êtres, les honorer comme des dieux, est le dernier degré de l'avilissement.

Nous avons soulevé un coin du voile qui cache la vie de Saint-Just : celle de Couthon est digne du nom donné à ce triumvir, appelé la *Panthère du Triumvirat*. Il nous reste à parler de celle de l'incorruptible Robespierre, et de quelques-uns des *vertueux Catons* qui le précipitèrent de la roche Tarpéienne après avoir longtemps secondé ses fureurs.

L'histoire nous apprend que le triomphe de Robespierre à Arras, après sa première campagne révolutionnaire, fut préparé par une de ses *anciennes maîtresses*. Elle nous apprend qu'il vivait conjugalement avec une des filles de son hôte, à Paris, le menuisier Duplay. Elle nous apprend qu'il ne se refusait ni les dîners fins ni les orgies dégoûtantes des anciens triumvirs. « Vous qui avez entendu souvent faire l'éloge de la sobriété de Robespierre, écrit Georges Duval dans ses *Souvenirs de la Terreur*, si je vous disais que lui aussi ne se refusait pas toujours le plaisir de ces petites orgies, non pas, il est vrai, avec les hommes que je viens de citer : Hébert, Pache, Momoro, Rousin, Maillard, Hassenfratz, etc., mais avec des gens de son choix, vous seriez un peu étonnés ! Cela est vrai pourtant, et j'en dirai quelque chose en son lieu. Les dîners fins de Ro-

bespierre méritent bien un article à part [1]. »

Quels étaient les hommes du choix de Robespierre, les amis dignes de partager ses plaisirs? Riouffe va nous l'apprendre. « Couthon, dit-il, venait journellement se perdre dans les délices de Bagatelle. Robespierre, Saint-Just, Le.... Taschereau, voltigeaient aux environs de Passy, et la fin du jour y ramenait toujours ces féroces tyrans [2]. »

Dans son rapport sur les papiers saisis chez les vaincus du 9 thermidor, Courtois va s'expliquer avec toute la précision possible sur la sobriété lacédémonienne de ces amis de la vertu. « Ces hommes, dit-il, qui, au sortir *de leurs criminelles orgies*, *ivres de vin et de sang*, venaient souvent, à l'aide d'un sophisme ou d'un jeu de mots, surprendre à l'humanité trompée des législateurs ces décrets *nationicides* par qui, comme de l'étincelle électrique, des milliers d'innocents frappés tombaient tous à la fois, à la même heure, d'une extrémité à l'autre de la République; *ces hommes, enfin, pour nous amener au bonheur de Sparte*, voulaient anéantir douze ou quinze millions de Français, et espéraient bien, après cette *transfiguration révolutionnaire*, nous distribuer à chacun une charrue et quelques landes à défricher, pour nous sauver des dangers *du bonheur de Persépolis* [3]. »

[1] T. III, p. 245. — [2] *Mémoires*, p. 248. — [3] *Id.*, p. 7.

Ailleurs : « Tacite en traçant les forfaits qui marquèrent le règne de Domitien, a écrit celui de Robespierre. *Nos oppresseurs ont tout imité, tout, jusqu'aux scènes de Caprée.* Ils avaient près de Paris plusieurs maisons de plaisance où ils se livraient aux *plus infâmes débauches.* Ils trouvaient toujours là la table de Lucullus, tandis que ce qu'ils appelaient la *populace* manquait de tout, et ils se proclamaient effrontément les premiers des sans-culottes...

» Des notes, des dépositions que votre comité a entre les mains, attestent qu'Auteuil, Passy, Vanves, Issy étaient successivement le lieu de leurs plaisirs et de leurs débauches. Maisons près Alfort contenait surtout une maison d'émigré, louée par Deschamps, l'aide de camp de Henriot, et bien digne des faveurs de nos décemvirs. C'est là surtout, dans un local superbe, environné d'un parc de quatorze arpents, que Robespierre et ses amis Saint-Just, Couthon venaient, avec les abominables chefs de la force armée parisienne, se *délasser* de temps en temps des fatigues de régner... La Société révolutionnaire de Maisons-Alfort atteste que cette bande se livrait dans la maison de Deschamps *aux plus grandes infamies*, se permettait toutes sortes d'excès qui révoltaient les amis des mœurs, et que *ces orgies se répétaient souvent*[1]. »

[1] *Discours de Courtois*, in-8°, p. 23, et *Monit.* 9 therm. an III.

« On sait la vie désordonnée que menaient à Clichy Barrère, Dupin, Vouland et Vadier. Ils avaient là une de ces petites maisons dont le luxe et les mystères rappelaient admirablement les beaux jours d'Octave et d'Antoine. « Les déesses de ces vertes retraites étaient la Démahis et la Bonnefoy, et encore la Vestris de l'Opéra, qui était amenée par Vouland... Robespierre, Couthon, Saint-Just et un petit nombre d'autres députés y étaient quelquefois admis; mais cela était rare : c'était les jours où il fallait inventer de ces conspirations que l'échafaud devait anéantir. Alors il n'y avait pas de femmes; alors les jardins de Clichy pouvaient se comparer à cette île de Caprée, où Tibère et Séjan, au milieu des orgies, imaginaient des proscriptions et de nouveaux supplices [1]. »

C'est dans un de ces *fameux dîners*, qu'après avoir compté le nombre de têtes qu'il fallait abattre, on discuta le partage des terres. « Chaque famille, disait Couthon, aura une portion de terre, au milieu de laquelle s'élèvera une modeste cabane couverte en chaume. — Ce sera *l'âge d'or* des Français, disait Dupin. — Le bonheur de la France, ajouta Saint-Just, aura lieu lorsque chacun, retiré sur son arpent de terre, passera doucement sa vie à le cultiver; — Du pain, de l'eau et du fer, voilà le meilleur des

[1] Prousinalle, *Histoire secrète du tribunal révolutionnaire*, t. II, p. 150 et suiv.

mondes! s'écria Couthon. — Des patates, comme les noirs, ajouta Barrère, en voilà assez pour être heureux. » C'était en mangeant les mets les plus délicats, en buvant les vins les plus généreux, que ces régénérateurs de la France mettaient au pain et à l'eau les Français qu'ils ne proscrivaient pas [1]! »

Le *Moniteur* lui-même va nous fournir son contingent de scandale. Dans la séance du 27 thermidor (14 août), Barras, une lettre dénonciatrice à la main, vint accuser les Robespierristes tombés.

[1] Prousinalle, *Hist. secrète du trib. révol.*, t. II, p. 150 et suiv. — Saint-Just nous a dénoncé les dîners de Danton, de Fabre d'Églantine, etc., *à cent écus par tête;* ceux des triumvirs et des terroristes ne coûtaient pas moins cher. Leur ventre était devenu le dieu des Catons modernes, comme il le fut des Catons anciens. Le Directoire hérita de ce culte, et le légua à l'empire. « C'était encore sous l'empire, disent les *Mémoires d'un Bourgeois*, une supériorité fort honorée de se montrer capable de » prouesses de digestion. Les héros d'Homère se vantaient de manger des bœufs rôtis tout entiers. On se rendait célèbre par des » paris gastronomiques héroïquement gagnés, et tout gourmand » patenté qui avait pu, en présence de témoins, engloutir pendant » un déjeuner cent douzaines d'huîtres, obtenait d'emblée une place » dans les *droits réunis*.

» Le général Daumesnil, qui fut gouverneur de Vincennes, donna » un déjeuner d'huîtres, dans les caves des Frères Provençaux, à » tous les officiers de son régiment, alors qu'il n'était que chef » d'escadron aux chasseurs de la garde. Toutes les caves étaient » illuminées, et sur chaque tas de bouteille étaient placés des écussons portant le nom de l'*année* et du *cru*. On but de tous les *crus* » et de toutes les *années*. »

Barras blâmant l'immoralité! Il lut ce qui suit : « *Les satyres avaient dans presque toutes les communes environnant Paris des lieux de plaisance où ils s'abandonnaient à tous les excès.* »

Il paraît que Robespierre s'était réservé Monceau; Bagatelle était pour Couthon; Saint-Just avait le Raincy. Quand ces sultans étaient dans ces lieux enchantés, l'entrée en était rigoureusement défendue. Malheur au citoyen qui n'eût pas respecté ces ordres souverains. Arrêté aussitôt comme suspect, il eût été le lendemain compris par Fouquier au nombre des conspirateurs des prisons [1].

Un soir, une dame respectable vint pour solliciter la grâce de son mari, incarcéré comme suspect. Elle s'adresse à la concierge du lieu et demande à parler à M. T... — Tu veux lui parler? — Je n'ai qu'un mot à lui dire. — La concierge, la regardant fixement, ajoute : — Toi! tu n'es pas faite pour aller avec ces gens-là. » A ces mots on entend les fenêtres du premier qui s'ouvrent, des verres qui tombent, des cris, des chants désordonnés. — « Entends-tu? continue la concierge; monte si tu veux; mais je te préviens qu'ils sont tous nus comme des vers. » Nous garantissons l'authenticité du fait.

Cette débauche hypocrite tombe enfin dans la notoriété publique, et arrive jusqu'à la publicité de

[1] *Études révolut.*, t. II, p. 217.

l'histoire. Voici un curieux passage de l'*Histoire*, non suspecte, *de la Révolution, par deux amis de la liberté :* « Presque tous ces décemvirs, aussi prodigues de la fortune publique dans leur intérieur que prodigues du sang humain à la Convention, avaient dans les environs de Paris des lieux de plaisance, des maisons secrètes et isolées où, se *vautrant dans les débauches les plus crapuleuses*, ils renouvelaient de nos jours les scènes de Caprée.

» Robespierre avait à Maisons un château magnifique, entouré d'un parc superbe et provenant d'un émigré. Il faisait occuper ce château par un aide de camp d'Henriot qui lui servait à la fois de concierge et de pourvoyeur. Cet aide de camp avait soin, quand Robespierre arrivait à petit bruit et particulièrement la nuit, de tenir le château *garni de femmes de mauvaise vie* et d'une table somptueusement servie, où l'on se livrait à des excès de tout genre. C'était au milieu des lubriques images réfléchies par des glaces nombreuses, au milieu des peintures lascives éclairées par cent bougies, à l'odeur des parfums brûlant dans des cassolettes précieuses, à la senteur des vins les plus exquis, que le dieu Robespierre, entouré de Couthon, de Saint-Just et d'Henriot, d'une main tremblante de débauche, signait de nombreuses proscriptions [1]. »

[1] An II. Voir aussi *Études révol.*, t. II, p. 219.

Ces tristes documents, auxquels nous pourrions en ajouter d'autres, prouvent qu'à toutes les époques et sous tous les climats, le paganisme est le même : l'adoration de l'orgueil et l'adoration de la chair; que la cruauté, le vol, la luxure et l'impiété, quatre caractères distinctifs des triumvirs romains et de quelques césars leurs continuateurs. se trouvent réunis dans la personne des Triumvirs modernes, et ne se trouvent au même degré réunis que là; en sorte que, sous le nom de Révolution et de révolutionnaires, le paganisme ancien et ses sectateurs étaient bien dûment ressuscités, en France, à la fin du dix-huitième siècle. Comment et par qui s'était faite cette résurrection? Nous demandons la réponse à la conscience publique.

Un dernier trait achève la ressemblance entre le triumvirat classique et le triumvirat révolutionnaire. Quels étaient, en dernière analyse, Octave, Antoine et Lépide, Saint-Just, Couthon et Robespierre? Des ambitieux qui, voulant à tout prix s'emparer du pouvoir, conspiraient contre la liberté publique, contre la fortune et la vie des particuliers. Ils n'étaient pas autre chose, comme on l'a répété si souvent après le 9 thermidor, que des Catilinas! Or, dans la chute des triumvirs et des conspirateurs romains, les femmes jouent un rôle décisif. Lépide s'enivre de luxure et meurt en exil; Antoine s'endort dans

les bras de Cléopâtre, et le triumvirat est anéanti. Une femme fait échouer la conspiration de Catilina.

« Parmi les conjurés, dit Salluste, se trouvait un certain Quintus Curius, homme de bonne naissance et de mauvaises mœurs. Il avait une vieille intrigue d'amour avec une femme noble appelée Fulvia, qui l'accueillait plus froidement depuis qu'il était ruiné. Un jour il laisse échapper devant elle des paroles mystérieuses et hautaines; puis il lui fait des promesses merveilleuses; puis il menace de la tuer si elle continue de lui tenir rigueur. Il excite ainsi la curiosité de cette femme, qui se trouve bientôt satisfaite. Celle-ci ne tut point ce qu'elle savait du complot. Cicéron, en ayant été informé, gagna Fulvia, qui fit parler Curius tant qu'on voulut. Ainsi le consul fut instruit d'avance et jour par jour de toutes les démarches et de tous les projets des conjurés[1]. »

Ce récit est l'histoire, écrite il y a deux mille ans, de la chute des modernes Catilinas. Un témoin oculaire donne à ce sujet quelques détails peu connus, et d'ailleurs parfaitement authentiques. Tallien, proconsul à Bordeaux, avait trouvé dans les prisons de cette ville une jeune Espagnole d'une grande beauté, et s'en était épris à tel point, qu'il ne vivait que pour elle. Il la rendit à la liberté et la prit chez lui. Malgré les actes de spoliation et de

[1] *Sall. in Catil.*; de Gerlache, *Vie de Sall.*, p. 33.

cruauté dont le proconsul se souillait, on le trouva modéré. Il fut dénoncé au Comité de salut public, qui ordonna son rappel.

Tallien rentre à Paris effrayé du sort qui l'attend. Pour achever de l'exaspérer, sa maîtresse elle-même, qui l'a suivi, est arrêtée. Tout ce que le proconsul en disgrâce peut tenter pour la rendre à la liberté demeure inutile. Tallien, que l'amour rend furieux, jure de renverser les Triumvirs. Il savait, comme plusieurs de ses collègues, que Robespierre avait une liste de proscription d'environ quarante conventionnels. Quels étaient les noms? Et comment les connaître?

« Billaud-Varennes avait une maîtresse; qui s'en refusait alors? C'était presque de *coutume*, et qui s'en fût passé se serait rendu *coupable de bonnes mœurs*, et par suite eût été véhémentement soupçonné d'être chrétien et royaliste [1]. Cette créature, appelée la *citoyenne Billaud-Varennes*, vivait en intimité avec la fille Duplay, maîtresse de Robespierre. Celle-ci parle un jour à son amie du *calepin rouge* de Robespierre. La citoyenne Billaud-Varennes sent sa curiosité piquée jusqu'au vif. Mais comment la satisfaire? Elle vivait clandestinement avec le fils Duplay, frère de la maîtresse de Robespierre, laquelle vivait aussi, à l'insu de Robespierre, avec un nommé Renaud. C'est

[1] *Hist. pittor. de la Convent.*, t. IV, p. 81.

à ce dernier que le fils Duplay, poussé par sa maîtresse, s'adresse pour obtenir des renseignements sur le terrible calepin. Renaud fait parler la fille Duplay; il apprend que Robespierre écrivait les noms de tous ceux dont il voulait se défaire sur des tablettes reliées en maroquin rouge qu'il portait toujours sur lui, dans une poche faite exprès au côté droit de son habit.

» Renaud communique ce renseignement au jeune Duplay. Celui-ci en fait part à sa maîtresse, la citoyenne Billaud-Varennes, qui n'a rien de plus pressé que de le transmettre à Billaud-Varennes lui-même. Ce député le porte à Vadier, à Foucher, à Tallien, à Carnot. Mais comment lire dans ce livre mystérieux ?

» Couthon donne un dîner. Il y invite Robespierre, Lebrun, Saint-Just, Henriot, Carnot et Billaud-Varennes. C'était au mois de juillet, par une chaleur excessive. Chacun se met à l'aise, et quitte son habit dans le salon de Couthon. On passe dans la salle à manger; Carnot, dès qu'il a vu Robespierre se déshabiller, ainsi que ses collègues, forme rapidement le projet de *risquer le tout pour le tout*. On servait le potage, quand il feint une colique, sort, et se dirige vers la chambre à coucher. Mais s'arrêtant au salon, il s'empare vivement de l'habit de Robespierre, saisit le calepin, l'ouvre, y voit son nom et celui d'envi-

ron quarante autres conventionnels. Il remet le tout en place, et poursuit sa route vers les lieux privés.

» Bientôt, rentrant par une autre porte, il s'aperçoit que Robespierre est pareillement sorti. — Où est-il? — Il a eu froid, et il est allé se vêtir.

» On peut juger de l'émotion de Carnot lorsqu'il voit revenir Robespierre portant son habit. Il feint une nouvelle indisposition et se retire tout à fait avant le second service. Il court chez Tallien, auquel il apprend ce qu'il a découvert. De là, ils se rendent chez Legendre, chez Vadier et chez tous les proscrits. Tallien, harcelé par sa maîtresse, déclare qu'il faut brusquer l'attaque du dictateur, et la fixe au 9 thermidor. La chose est convenue. On se compte, on s'assure d'une partie des tribunes, on se distribue les rôles. Les préparatifs terminés, les conjurés se réunissent chez Barras, où ils passent la nuit qui précède le 9 thermidor *avec des femmes et dans une orgie effroyable*, préparés à combattre les Triumvirs et à défendre leur vie jusqu'à la dernière extrémité [1]. »

Catilina et ses complices, les vrais démagogues romains, passèrent aussi les nuits qui précédèrent leurs exploits avec des femmes et des armes. Les leçons de Salluste, comme on voit, n'étaient pas oubliées. Il y a plus, les Grecs d'Homère se battent

[1] *Hist. pitt. de la Convent.*, t. IV, p. 84.

pour des femmes, leurs élèves en font autant. Dans le paganisme moderne, comme dans l'ancien, la femme, c'est-à-dire la *chair*, redevient le dernier mot de la religion et de la politique.

La journée du 9 thermidor est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en redire les événements. Contentons-nous de quelques détails qui prouveront qu'après avoir été élevés avec les païens, avoir vécu en païens, les Triumvirs moururent en païens. L'hôtel de ville envahi, l'effroi saisit les conspirateurs. Henriot se jette par une fenêtre sur un tas d'immondices où il est arrêté; Robespierre jeune imite Henriot, et ne réussit qu'à se blesser; Robespierre aîné essaye de se brûler la cervelle, et se fracasse seulement la mâchoire; Lebas se tue; Saint-Just est découvert dans un réduit obscur, et Couthon dans un égout. Il était environ quatre heures du soir.

Bientôt un membre du Comité révolutionnaire de la section de la Montagne arrive tout haletant aux Tuileries, et annonce à la Convention que l'hôtel de ville est réduit et qu'on apporte Robespierre aîné sur un brancard. Un immense cri de victoire éclate. « Le lâche Robespierre est là! dit Charlier, qui vient de prendre le fauteuil de la présidence; voulez-vous qu'il entre?—Non! non! » s'écrie-t-on de toutes parts. Thuriot s'élance à la tribune, et parle en ces termes de celui qu'on adorait la veille : « Le

cadavre d'un tyran ne peut que porter la peste; la place qui est marquée pour lui et ses complices, c'est la place de la Révolution. Il faut que les deux comités prennent les mesures nécessaires pour que le glaive de la loi les frappe sans délai [1]. » La proposition est décrétée avec applaudissement.

Immédiatement les membres des deux Comités de salut public et de sûreté générale, Barrère, Amar, Vouland, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, se réunissent dans une salle voisine de celle où gît Robespierre. Sur l'ordre des comités, Robespierre est porté sur une planche au Comité de salut public, le 10 thermidor, entre une et deux heures du matin, par quelques canonniers et des citoyens armés. Il est déposé sur la table de la salle d'audience qui précède le lieu des séances du Comité.

Une boîte de sapin qui contenait quelques échantillons de pain de munition, envoyée de l'armée du Nord, est posée sous sa tête, et lui sert en quelque façon d'oreiller. Il reste pendant près d'une heure dans un état d'insensibilité qui laisse croire qu'il va mourir. Enfin, vers les quatre heures du matin, il commence d'ouvrir les yeux. Le sang coule en abondance de la blessure qu'il a à la mâchoire inférieure gauche. Cette mâchoire est brisée et percée d'un coup de feu; sa chemise est tout ensanglantée; il

[1] *Monit.* ibi.

est sans chapeau et sans cravate. Il a un habit bleu de ciel, le même qu'il portait le jour de la fête de l'Être suprême, une culotte de nankin, des bas de coton bleu rabattus jusque sur les talons. A deux ou trois reprises différentes, Robespierre fut vivement maltraité par quelques citoyens, notamment par un canonnier de son pays, qui lui reprocha militairement sa perfidie et sa scélératesse [1].

Pendant toute la nuit les crieurs publics parcoururent les rues en criant : *La grande conspiration de Catilina Robespierre et de ses complices* [2].

A neuf heures du matin, on alla chercher les autres prisonniers restés à l'hôtel de ville, lugubre convoi qui traversa lentement Paris, au milieu de la foule que le bruit des événements avait fait descendre au bord de la rivière. Des gendarmes de l'escorte portaient plusieurs brancards, l'un couvert d'un grand drap qui cachait le cadavre de Lebas; ceux-là découverts, et sur lesquels on voyait Couthon et un autre blessé. Saint-Just suivait à pied, les mains liées, portant un habit de couleur chamois, un gilet blanc et une culotte de gris tendre; une vaste cravate au nœud prétentieux est passée autour de son cou.

Sur l'ordre de Billaud-Varennes, Barrère et Collot-

[1] Note trouvée dans les papiers de Courtois, t. II, p. 71.

[2] *Prisons*, etc., *Talaru*, p. 79.

d'Herbois, Robespierre et tous ses complices sont transférés à la Conciergerie. « Singularité frappante! s'écrie Riouffe; Danton, Hébert, Chaumette et Robespierre ont occupé le même cachot. Tant de travaux et de crimes ont abouti à leur conquérir quatre pieds de terrain à la Conciergerie et une planche à la place de la Révolution [1]! »

A la Conciergerie, c'est-à-dire à l'antichambre de la guillotine, les prisonniers appartiennent à Fouquier-Tinville. Pour les envoyer à la mort, il lui suffit de constater leur identité, attendu que le décret de la Convention les a mis hors la loi. Cette formalité ne peut être remplie que par des officiers municipaux de la commune habitée par les prévenus; or, tout le corps municipal de Paris est lui-même hors la loi. Pour la première fois, Fouquier-Tinville se sent pris de scrupule.

Semblable au chacal qui vient sournoisement lécher le sang des victimes égorgées par le tigre, cet hypocrite, également vil et cruel, a l'effronterie de se présenter escorté de tout son odieux tribunal à la barre de l'Assemblée, et prenant la parole, il dit : « Il est une *difficulté* qui arrête la marche du tribunal. Parmi les grands coupables que vous avez mis hors la loi se trouvent les officiers municipaux; il ne s'agit plus pour exécuter l'arrêt contre les re-

[1] *Mémoires*, p. 70.

belles que de constater l'identité des personnes. Mais, à cet égard, j'observe qu'un décret *exige* que cette identité soit constatée en présence de deux officiers municipaux de la commune des prévenus. Or, il nous est *impossible de satisfaire* à cette formalité dans cette circonstance, où les municipaux sont frappés eux-mêmes. Je demande à la Convention de lever cette difficulté [1]. »

On se regarde, on échange quelques paroles. Sur la proposition de Thuriot, on renvoie le tribunal révolutionnaire au Comité de sûreté générale, qui lui indiquera la marche à suivre : elle fut simple. Les Triumvirs vivants et mourants sont apportés, vers les trois heures de l'après-midi, à ce même tribunal, hier encore encombré de leurs victimes.

« Es-tu Robespierre? Es-tu Saint-Just? Es-tu Couthon? Es-tu Henriot? Es-tu Dumas? demande le président du tribunal. — Oui », dit chaque prisonnier. On écrit la réponse signée de deux témoins, et c'est tout.

Le soir, vers sept heures, les grilles du palais de justice s'ouvrent pour laisser passer les charrettes. C'est au bruit des huées, des menaces, des cris de mort, que se fait le trajet jusqu'à la place de la Révolution, par la rue Saint-Honoré tout entière. Les condamnés, les mains liées derrière le

[1] *Monit.* 10 therm.

dos, debout ou assis sur les charrettes, sont au nombre de vingt-deux : leur âge peu avancé annonce que la plupart sont des républicains récemment formés au collége : Robespierre aîné, 35 ans; Couthon, 38 ans; Lavalette, 40 ans; Henriot, 33 ans; Dumas, 37 ans; Saint-Just, 26 ans; Payan, 27 ans; Vivier, 50 ans; Gobeau, 26 ans; Lescot-Fleuriot, 39 ans; Robespierre jeune, 34 ans; Bernard, 34 ans; Gency, 33 ans; Simon (le cordonnier), 58 ans; Laurent, 33 ans; Warmé, 29 ans; Forestier, 47 ans; Guérin, d'Hasard, Cochefer, Bougon, Quenet, sans indication d'âge [1].

Les regards s'attachaient surtout à la charrette qui portait les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just et Henriot. Ces dieux de la veille, mutilés et couverts de sang, ressemblaient à des bandits que la gendarmerie a surpris dans les bois et dont elle n'a pu se saisir qu'en les blessant. Lorsque le lugubre cortége fut arrivé au pied de l'échafaud, les valets du bourreau descendirent Robespierre, lui ôtèrent l'habit bleu noué sur ses épaules et l'étendirent par terre, jusqu'au moment où son tour vint de recevoir la mort. Pendant l'exécution de ses complices il ne donna aucun signe de sensibilité; mais avant de recevoir le coup fatal, il eut une souffrance cruelle à endurer. Le bourreau lui arra-

[1] *Monit.* 6 fruct. an II.

cha brusquement l'appareil que le chirurgien avait mis sur sa blessure, la mâchoire inférieure se détacha, et laissa jaillir des flots de sang : en sorte que la tête du Triumvir n'offrait plus qu'un objet informe et dégoûtant.

Après l'exécution, le bourreau montra au peuple la tête des trois Triumvirs, Robespierre, Saint-Just et Couthon. « Ainsi périrent, ajoute le *Moniteur*, ces trois monstres, qui renouvelaient depuis quelque temps les proscriptions des Marius et des Sylla [1]. »

Fille de la République romaine, dont elle a reproduit tous les traits, la République française finit comme sa mère : au Triumvirat succède l'Empire; car le Directoire ne fut qu'une halte dans la boue.

[1] *Monit.* 24 therm. an II.

CHAPITRE XXII.

MADAME ROLAND.

Républicaine à neuf ans par la lecture des *Vies de Plutarque*. — Paroles de madame Roland. — Première communion. — Lectures littéraires et historiques qui réveillent ses premières impressions. — Le doute naît dans son âme. — Son christianisme s'évanouit. — Elle redevient ce que sa première éducation l'a faite, républicaine. — Pour se consoler de la mort de sa mère, elle lit Rousseau. — Rousseau lui explique Plutarque. — Elle se marie. — Sa correspondance. — Détails sur sa captivité. — Ses occupations. — Elle lit Plutarque et Tacite. — Elle veut se tuer. — Sa mort. — Éloges qui lui ont été donnés.

L'antiquité païenne, admirée dans les colléges, a produit parmi les jeunes gens toute une génération de Brutus, de Catons, de Publicolas, de Lycurgues et de Solons. Présentée aux jeunes personnes, cette coupe enivrante produit des Clélies, des Porcias et des Cornélies. Nous n'en citerons ici que deux preuves éclatantes : madame Roland et Charlotte Corday. L'une et l'autre de mœurs sévères ; l'une et l'autre élevées au-dessus des basses régions où vécurent les Théroigne de Méricourt, les Rose

Lacombe et tant d'autres héroïnes révolutionnaires : elles se présentent devant la postérité comme le type accompli de la femme républicaine. Comment ces deux Françaises sont-elles devenues des Romaines et des Spartiates? Interrogeons l'histoire.

Manon Philipon, plus tard madame Roland, naquit à Paris en 1756, d'un père artiste et d'une mère *qui réunissait à une charmante figure une âme céleste*[1]. Douée d'une grande vivacité d'esprit, entourée de soins assidus, la jeune enfant apprit bientôt à lire. Depuis le seizième siècle, les *Vies de Plutarque* remplaçaient, dans la plupart des familles, les *Fleurs des vies des saints*. Plutarque se trouvait sous tous les formats, à la portée de tous les âges et de toutes les bourses. Les *Vies de Plutarque* furent un des premiers livres mis entre les mains de la jeune Philipon, le premier qu'elle comprit et le dernier qu'elle oublia. Plutarque fut son père nourricier; il forma son esprit, son cœur, son caractère, son tempérament moral. La place qu'il avait prise dans cette âme ardente, il ne la perdit jamais.

Écoutons madame Roland nous révélant elle-même ce mystère, que nous livrons à la méditation des mères de famille. « Plutarque, écrit-elle, semblait être la *véritable pâture qui me convînt*. Je n'ou-

[1] *Mémoires* de Mme Roland, t. I, écrits par elle-même dans sa prison, quelques mois avant sa mort.

blierai jamais le carême de 1763 (j'avais alors neuf ans!), où je l'emportais à l'église en guise de semaine sainte. C'EST DE CE MOMENT QUE DATENT LES IMPRESSIONS ET LES IDÉES QUI ME RENDAIENT RÉPUBLICAINE, SANS QUE JE SONGEASSE A LE DEVENIR [1].

Après cette première couche de paganisme, vient la semaille des idées chrétiennes. A onze ans, la jeune fille est mise en pension dans un couvent. Ses belles qualités la font bientôt distinguer de ses compagnes et de ses maîtresses. Quand arrive le jour de la première communion, l'idée de l'engagement qu'elle va contracter l'attendrit tellement, que, baignée de larmes, il lui est impossible d'aller à l'autel sans le secours d'une religieuse qui la soutient pour la diriger à la table sainte [2].

Cette vive impression de piété la suit hors du couvent. Rentrée dans sa famille, elle lit avec bonheur la *Philothée* de saint François de Sales et le *Manuel* de saint Augustin. Aux lectures pieuses, elle joint des lectures littéraires et historiques. Rollin, Crévier, le P. d'Orléans, Vertot, le P. Catrou, interprètes et admirateurs des anciens, ravivent les sentiments républicains déposés dans son âme par Plutarque. Elle se passionne de plus en plus pour les républiques, où elle rencontre plus de vertus dignes de son admiration. Elle se demande en gé-

[1] *Mémoires* de Mme Roland, etc., t. I, p. 19.— [2] *Id.* id., p. 42-43.

missant pourquoi elle n'est pas née dans leur sein, imaginant que là seulement elle pouvait trouver un homme digne de s'unir à elle [1].

« Vers l'âge de seize ans, dit-elle, j'allai avec ma mère voir la cour, à Versailles. Ma mère me demanda si j'étais contente de mon voyage. — Oui, lui répondis-je, pourvu qu'il finisse bientôt. Encore quelques jours, et je détesterai si fort les gens que je vois, que je ne saurai que faire de ma haine. — Quel mal te font-ils donc? — *Sentir l'injustice, et contempler à tout moment l'absurdité!*

» JE SOUPIRAIS EN SONGEANT A ATHÈNES, OU J'AURAIS ÉGALEMENT ADMIRÉ LES BEAUX-ARTS, SANS ÊTRE BLESSÉE PAR LE SPECTACLE DU DESPOTISME [2]. JE ME PROMENAIS EN ESPRIT DANS LA GRÈCE; J'ASSISTAIS AUX JEUX OLYMPIQUES, ET JE ME DÉPITAIS DE ME TROUVER FRANÇAISE. Ainsi, frappée de tout ce que m'avait offert le beau temps des républiques, je glissais sur les orages dont elles avaient été agitées; j'oubliais la mort de Socrate, l'exil d'Aristide, la condamnation de Phocion. Je ne savais pas que le ciel me réservait pour être témoin d'*erreurs* pareilles à celles dont ils furent les victimes, et participer à la *gloire* d'une per-

[1] *Mémoires* de Mme Roland, etc., t. I, p. 149.

[2] L'esclavage le plus dur régnait à Athènes, par conséquent le despotisme le plus barbare; l'éducation classique le laisse ignorer à la jeunesse.

sécution du même genre, après avoir *professé leurs principes*[1]. »

A la vue de la brillante civilisation et des grandes vertus de l'antiquité païenne, envisagée au travers d'un prisme trompeur, elle se surprend, comme tant d'autres, à se demander à quoi sert le christianisme dans le monde? Sa raison commence de s'inquiéter sur les dogmes : le doute prend naissance[2].

Bientôt la jeune fille, naguère si pieuse, laisse échapper ces paroles : « Il faut avouer que la religion catholique, *très-peu convenable à un jugement sain*, éclairé par des connaissances, et soumettant les objets de sa croyance aux règles du raisonnement, est très-propre à captiver l'imagination[3]. » Cependant elle reste encore fidèle à ses pratiques de piété. Elle se confesse, et s'accuse de son désir excessif de plaisir, de ses distractions, de son froid dans les exercices de la religion. « Deux ou trois fois l'an, dit-elle, j'allais prendre la divine nourriture, *en songeant à ce qu'avait écrit Cicéron*, qu'après toutes les folies des hommes à l'égard de la Divinité, il ne leur restait plus qu'à la transformer en aliment pour la manger[4]. »

Le christianisme, *plaqué* en quelque sorte sur cette âme, tombe peu à peu sous l'action du doute, et

[1] *Mémoires* de Mme Roland, etc., p. 107. — [2] *Id.* id., p. 109. — [3] *Id.* id., p. 42. — [4] *Id* id., p. 114.

le paganisme, qui en fut le premier possesseur, y régnera désormais sans rival. Comme la plante se nourrit d'air et de lumière, il se nourrit de tout ce qui environne la jeune fille, de tout ce qu'elle voit, de tout ce qu'elle entend. « Mes parents, dit-elle, avaient l'habitude de faire chaque dimanche quelques promenades champêtres. C'était au bois de Meudon que je me plaisais, au milieu de ces solitudes, où je me livrais encore avec plus de liberté à mes méditations.

» On dirait que dans l'*éducation* que j'ai reçue, que dans les idées que j'ai acquises par l'*étude*, tout avait été combiné pour m'inspirer l'*enthousiasme républicain*. Ainsi, dans mes lectures, je me passionnais pour les réformateurs de l'*inégalité*. J'étais Agis et Cléomène à Sparte; j'étais les Gracques à Rome; et, comme Cornélie, j'aurais reproché à mes fils qu'on ne m'appelât que belle-mère de Scipion. Je m'étais retirée avec le peuple sur le mont Aventin, et j'avais voté pour les tribuns[1]. »

Cependant elle perdit sa mère; sa douleur fut extrême. Où ira-t-elle chercher des consolations? Dans les grandes pensées de la foi? Non. A l'école des anciens, elle est devenue, hélas! comme tant d'autres, non-seulement républicaine, mais philosophe. « La philosophie, dit-elle, a dissipé chez moi les

[1] *Mémoires* de Mme Roland, etc., p. 135.

illusions d'une vaine croyance. Mais elle n'a point anéanti l'effet de certains objets sur mes sens. *Je puis encore assister avec intérêt* à la célébration de l'office divin, quand elle se fait avec gravité. J'oublie le charlatanisme des prêtres, le ridicule de leurs histoires, ou l'absurdité de leurs mystères; je ne vois que la réunion d'hommes faibles implorant le secours d'un Être suprême [1]. »

Pour se consoler de la mort de sa mère, l'ancienne élève du couvent se nourrit de la *Nouvelle Héloïse!* « J'avais vingt et un ans. Rousseau me fit alors une impression *comparable à celle que m'avait faite Plutarque à huit ans*. Il me sembla que c'était l'aliment qui me fût propre et l'interprète des sentiments que j'avais avant lui, mais que lui seul savait m'expliquer. *Plutarque m'avait disposée pour devenir républicaine;* il m'avait inspiré le véritable enthousiasme des vertus publiques et de la liberté; Rousseau me montra le bonheur domestique auquel je pouvais prétendre [2]. »

Plutarque et Rousseau la dirigent dans le choix d'un époux. « Occupée, dit-elle, dès mon enfance, à considérer les rapports de l'homme en société; nourrie de *la plus pure morale*, familiarisée avec les *grands exemples*, n'aurais-je vécu avec Plutarque et tous les philosophes que pour m'unir à un mar-

[1] *Mémoires* de Mme Roland, etc., p. 34. — [2] *Id.* id., p. 196.

chand qui ne jugerait rien, ni ne sentirait rien comme moi [1] ? »

Or, il existait un homme de lettres, philosophe, économiste, qui rédigeait pour l'Encyclopédie des articles sur les manufactures. Il hérissait ses écrits de citations et d'exemples puisés dans l'histoire ancienne, « et il n'est pas étonnant, ajoute son biographe, qu'il soit mort comme plusieurs de ces Romains qu'il aimait tant à citer [2]. » Cet homme s'appelait Roland de la Platière ; c'est à lui que mademoiselle Philipon donna sa main.

La Révolution éclate. Madame Roland et son mari y voient la réalisation de leurs rêves et la saluent avec enthousiasme. Le 22 juin 1790, madame Roland écrit de Lyon : « Le ciel n'a pas voulu que je fusse témoin d'aucun des grands spectacles dont Paris a été le théâtre et dont j'aurais été ravie. Je m'en suis dédommagée en me livrant avec transport à tous les sentiments qu'ils ont dû enflammer dans toutes les âmes *saines*. Je me rappelle avec attendrissement cet instant de ma jeunesse où, nourrissant mon cœur, dans le silence de la retraite, de *l'étude de l'histoire ancienne, je pleurais de dépit de n'être pas née Spartiate ou Romaine*. Je n'ai plus rien

[1] *Mémoires* de Mme Roland, etc., p. 161.

[2] *Biographie universelle*, article *Roland*.

à envier aux républiqeus antiques, un jour plus pur nous éclaire[1]. »

Toute sa correspondance réfléchit l'idée païenne qui domine son âme. La marche de la Révolution lui donne des craintes; elle n'est pas sans quelque inquiétude sur la sincérité des dévouements républicains. Elle écrit : « On trouve bien des *Cicérons* qui sauveraient la République pour s'en vanter, on ne voit guère de *Catons* qui la sauvassent pour elle-même[2]. » Ailleurs : « J'attends de vos sections des arrêtés vigoureux. S'ils trompent mon attente, je croirai qu'il n'y a plus qu'à gémir sur les *ruines de Carthage*... Que faire dans un pareil état de choses? S'ensevelir dans la retraite ou se dévouer *comme Décius*[3]. »

Parlant du deuil causé par la mort de Mirabeau, elle écrit : « Les Lameth ont gémi *à la manière de César en apprenant la mort de Pompée*[4]. » Plus loin : « Brissot a parlé aux Jacobins; il a traité la question de l'inviolabilité du roi. Ce n'était pas un simple orateur, c'était un *homme libre*[5] défendant la cause du genre humain avec la majesté du génie même de

[1] *Correspondance de Mme Roland et de Bancal des Issarts*, p. 8.

[2] *Id.* id., p. 89.

[3] *Id.*, août 1790; *id.*, publiée dans la *Nouvelle Minerve.*

[4] *Id.*, *Lettres autographes*, p. 494.

[5] L'apologiste des boucheries de chair humaine.

la liberté. Il a électrisé les cœurs... Enfin, j'ai vu le feu de la liberté s'allumer dans mon pays!... Je finirai de vivre quand il plaira à la *Nature* [1]. »

Tels sont ses sentiments politiques. Voyons ses sentiments religieux : « Sans doute, dit-elle, les idées religieuses, la croyance d'un Dieu, l'espoir de l'immortalité s'accordent fort bien avec la *philosophie* et lui prêtent une plus grande base en même temps qu'elles lui procurent le plus beau couronnement; mais la religion de nos prêtres n'offrait que des objets de *crainte puérile* et de *misérables pratiques* pour suppléer aux bonnes actions. Elle consacrait d'ailleurs les maximes du despotisme dont s'appuie l'autorité de l'Église. Louis XVI avait peur de l'enfer et de l'excommunication; il était impossible de n'être pas avec cela *un pauvre roi* [2]. »

Écrivant à une amie, elle lui dit : « Socrate se disait avoir un esprit familier avec lequel il s'entretenait toujours avant de prendre aucune résolution importante ou de donner des avis. J'avoue qu'il me fâche un peu de trouver ces *petites démoneries* dans la vie des grands hommes. Je trouve qu'il en est du démon de Socrate comme des *consultations mystiques de Moïse dans le tabernacle*, des conférences de Numa avec la nymphe Égérie et du pigeon de Mahomet [3]. »

[1] *Correspondance de Mme Roland*, etc., p. 287. — [2] *Mémoires*, t. I, p. 379. — [3] *Œuvres de loisir*, t. III, p. 190.

Ni l'expérience des hommes, ni les déceptions de la vie, ne peuvent donner un langage ou des sentiments chrétiens à cette âme dont Plutarque s'était emparé le premier, et que l'Évangile n'avait fait qu'effleurer. Au moment de son arrestation, elle s'écrie : « O Danton! c'est ainsi que tu aiguises tes couteaux contre tes victimes! *Aussi cruel que Marius, plus affreux que Catilina,* tu surpasses leurs forfaits sans avoir leurs qualités [1]. »

« Arrivée en prison, je fis une note des ouvrages que j'aurais à me procurer : D'ABORD LES VIES DE PLUTARQUE, QU'A HUIT ANS JE PORTAIS A L'ÉGLISE AU LIEU D'UNE SEMAINE SAINTE [2]. » Pas un livre chrétien!

« J'ai pris dans ma prison une véritable *passion pour Tacite;* je ne puis m'endormir sans avoir lu quelques morceaux de lui [3]. »

Le dégoût de la vie et le souvenir de son mari la saisissent au seuil de la prison ; elle laisse échapper ces paroles : « Je ne puis vivre sur les ruines de ma patrie, j'aime mieux m'y ensevelir : *Nature, ouvre ton sein!* Si j'avais à renaître avec le choix des dispositions, je ne changerais pas d'étoffe; je demanderais *aux dieux* de me rendre celle dont ils m'ont formée... Roland est juste *comme Aristide,* sévère

[1] *Mémoires*, t. II, p. 134. — [2] *Id.* id., t. II, p. 99. — [3] *Id.*, t. I, p. 279.

comme Caton; ce sont ses vertus qui lui ont donné des ennemis[1]. »

Comme il arrive à l'homme dans le malheur ou sur le bord de la tombe de se replier sur lui-même et de vivre dans le passé, madame Roland, seule entre les quatre murs d'une prison, se reporte aux jours de son enfance. Ses plus chers souvenirs lui reviennent, et, les voyant évanouis, elle s'écrie : « Dans les élans de mon jeune cœur, je pleurais à douze ans *de n'être pas née Spartiate ou Romaine.* J'ai cru voir dans la Révolution française *l'application inespérée des principes dont je m'étais nourrie... Brillantes chimères*[2]*!* »

« *O Brutus!* dont la main hardie affranchit vainement les Romains corrompus, nous avons erré comme toi! Ces hommes *purs*, dont l'âme ardente aspirait à la liberté, se sont flattés comme toi que le renversement de la tyrannie allait ouvrir le règne de la justice; il n'a été que le signal des passions haineuses et des vices les plus hideux. Tu disais, après les proscriptions des Triumvirs, que tu avais plus de honte de ce qui avait causé la mort de *Cicéron* que de douleur de sa mort même; tu blâmais tes amis de *Rome* de ce qu'ils se rendaient esclaves plus par leur faute que par celle des tyrans. C'est

[1] *Mémoires*, t. I, p. 279; t. II, p. 86-92.

[2] *Id.*, t. II, p. 406.

ainsi que je m'indignais du fond de ma prison [1]. »

Dans le récit de sa captivité, nous trouvons sans cesse, non la pensionnaire du couvent, mais l'élève de Plutarque. « Grandpré étant venu me voir en prison, je lui ai dit : J'ai été fréquemment réveillée par le bruit; j'ai cru entendre le tocsin. — Mais je l'ai cru aussi, ce n'est rien. — Ce sera ce qu'il *plaît aux Dieux;* si l'on me tue, ce sera dans ce lit [2]. »

« Le sensible Champagneux m'engagea vivement à continuer mes *Notices historiques,* ce que je fis à sa prière, abandonnant pour quelque temps *mon Tacite et mon Plutarque,* dont je me nourrissais mes après-dînées [3]. » Pour montrer l'étendue de son sacrifice, elle ajoute : « J'ai pris pour Tacite une sorte de passion; je le relis pour *la quatrième fois* de ma vie avec un goût tout nouveau. *Je le saurai par cœur.* Je ne puis me coucher sans en avoir savouré quelques pages [4]. » C'était quelques jours avant sa mort!

Pour faire l'éloge de Buzot elle dit : « *Buzot professait la morale de Socrate et conservait la politesse de Scipion.* Le scélérat! Aussi l'*intègre* Lacroix, le *sage* Chabot, le *doux* Lindet, le *réservé* Thuriot, le *savant* Duroi, l'*humain* Danton et leurs fidèles imitateurs l'ont déclaré *traître à la patrie.* Ils ont fait ra-

[1] *Mémoires*, t. I, p. 61. — [2] *Id.*, t. II, p. 97. — [3] *Id.* id., p. 142. — [4] *Id* id., p. 250.

ser sa maison et confisquer ses biens *comme autrefois on condamna Aristide et on bannit Scipion*[1]. »

Elle forme le projet d'écrire à Robespierre et trace les lignes suivantes : « Voyez le sort de ceux qui agitèrent le peuple, lui plurent ou le gouvernèrent, depuis *Viscellinus jusqu'à César*, et depuis *Hippon, le harangueur de Syracuse*, jusqu'à nos orateurs parisiens. *Marius* et *Sylla* proscrivirent des milliers de chevaliers, un grand nombre de sénateurs, une foule de malheureux; ont-ils étouffé l'histoire, qui voue leur mémoire à l'exécration?... La postérité rend à chacun sa place, mais c'est au *Temple de Mémoire*. *Thémistocle* n'en meurt pas moins en exil, *Socrate* dans sa prison et *Sylla* dans son lit[2]. »

Tout espoir de délivrance étant perdu, elle fait deux choses dont le type se trouve à chaque page de la belle antiquité : elle se livre à la haine de ses ennemis, et prend la résolution de se suicider.

« Calomniateurs abominables ! s'écrie-t-elle, comparables à ces insensés qui condamnèrent *Socrate*, aux jaloux qui perdirent *Phocion*, aux intrigants qui bannirent *Aristide*, aux scélérats qui assassinèrent *Dion*, vous dites au peuple : Voilà la liberté ! et vous la violez.... Juste ciel ! éclaire ce peuple pour lequel je désirais la liberté. La liberté ! elle est

[1] *Mémoires*, t. I, p. 164.

[2] *Id.* id., p. 244-233. Sainte-Pélagie, 23 sept. 1793.

pour les âmes fières qui méprisent la mort et *savent à propos se la donner*[1]. »

En conséquence, elle forme le projet de se laisser mourir de faim, puis elle l'abandonne et préfère boire de l'opium; elle en demande à une de ses plus intimes amies (Sophie Canet). « Sans doute alors, s'écrie un de ses biographes, elle se rappelait la ciguë de Socrate et le beau drame de sa mort, sur lequel elle avait esquissé une étude à l'âge de vingt-deux ans[2]. » Son amie lui répond qu'il est *plus digne d'elle* d'attendre la mort que de se la donner; qu'elle doit laisser ce forfait à ses juges.

Madame Roland se range à l'avis de son amie, non sans avoir froidement discuté la légitimité du suicide, et s'être prononcée pour l'affirmative. « La vie est-elle un bien qui nous appartienne? Je crois à l'affirmative. Tant qu'il existe devant nous une carrière où nous pouvons pratiquer le bien et donner un grand exemple, il convient de ne point la quitter. Mais si la malveillance y prescrit un terme, il est *permis* de le devancer[3]. »

Enfin l'heure du supplice approche. Après avoir appris à penser comme les grands hommes de Plutarque, après avoir parlé et agi comme eux, elle

[1] *Mém.*, t. II, p. 303-318. *Notes sur mon procès*, t. II, p. 387.
[2] Lairtullier, *Femmes célèbres*, etc., t. I, p. 353.
[3] *Id.*, t. II, p. 185.

leur demeure semblable dans la mort. Dans son écrit intitulé *Mes dernières pensées,* elle dit : « *Être ou n'être pas*, c'est la question. Elle sera bientôt résolue pour moi... Divinité, Être suprême, âme du monde, principe de ce que je sens de grand, de bon et d'heureux, toi dont je crois l'existence, je vais me *réunir à ton essence.*

» Adieu, soleil, dont les brillants rayons portaient la sérénité dans mon âme, comme ils la rappelaient dans les cieux ! Adieu, campagnes solitaires dont le spectacle m'a si souvent émue ! Adieu, cabinets paisibles où j'ai nourri mon esprit de la vérité [1]. »

Après cette *recommandation de l'âme*, l'élève de Plutarque monte sur la fatale charrette. Arrivée sur la place de la Révolution, elle s'incline devant la statue colossale de la *Liberté,* et prononce ces dernières paroles : « O Liberté ! que de crimes commis en ton nom ! »

Ainsi mourut madame Roland, victime de son éducation, le 10 novembre 1793, le jour même de la fête de la déesse Raison.

En entendant sa sentence de mort, elle avait dit : « Roland se tuera. » En effet, il n'eut pas plutôt appris la mort de sa femme, que, saisi d'un sombre désespoir, il quitta Rouen, où il s'était réfugié, et alla se suicider au pied d'un arbre. On trouva sur

[1] Lairtullier, t. II, p. 185.

lui ce billet : « Qui que tu sois qui me trouves gisant, respecte mes restes : ce sont ceux d'un homme qui consacra toute sa vie à être utile, et qui est mort comme il a vécu, *vertueux et honnête*. Au moment où j'ai appris qu'on avait égorgé ma femme, je n'ai pas voulu rester plus longtemps sur une terre souillée de crimes. »

Se dire *vertueux* au moment où l'on va commettre froidement le dernier des forfaits! Quelle vertu et quelle morale! Quel renversement du sens chrétien!

Il en est un plus grand peut-être, c'est celui des hommes qui louent un pareil acte : « Quoi de plus beau, s'écrient les apologistes de madame Roland, qu'une conviction de sympathie pareille, et que la conscience intime d'un attachement assez profond entre deux cœurs pour leur faire sentir que le moment où l'un va mourir sera le moment où se rompra la vie de l'autre [1]? » — « Deux femmes et un vieillard, abîmés dans la douleur, parlaient de la vie et de la mort *comme auraient pu le faire Sénèque et Thraséas*. Roland se tua le 15 novembre 1793. Sa femme, qui avait eu la volonté de s'empoisonner, aima mieux mourir sur l'échafaud, afin de donner *un grand exemple* [2]. »

[1] Lairtullier, *Femmes célèbres*, etc., p. 364.

[2] M. Barrière, *Notice sur Mme Roland*, p. 49.

S'ils ne tiennent aucun compte des préceptes du christianisme, les lettrés de collége s'extasient sur les miracles produits par l'éducation païenne. Leurs paroles sont une preuve de plus que madame Roland n'a pas été autre chose qu'une malheureuse enfant séduite par les auteurs païens. « La jeune personne, dit M. Barrière, qui pleurait à quatorze ans de n'être pas Spartiate ou Romaine ne semblait appartenir ni à son temps ni à son pays[1]. *La Grèce et l'Italie* étaient sans cesse présentes à sa pensée; elle vivait pour ainsi dire au milieu des républiques anciennes; elle admirait la *sagesse* de leurs lois, la *force* de leurs institutions, la *simplicité* de leurs mœurs. Son cœur se sentait ému aux seuls mots de gloire, de liberté, de patrie. *En parcourant l'histoire des Romains et des Grecs, elle élevait son âme à la contemplation de tout ce qu'il y a de grand dans leurs vertus, de fier et d'héroïque dans leurs actions;* elle s'entretenait avec leurs grands hommes, et son imagination, tout occupée des honneurs immortels que décerne la reconnaissance des peuples libres, ne voyait que la gloire de *Léonidas* et les trophées de *Miltiade;* elle oubliait l'exil d'*Aristide* et la mort de *Phocion*. Quand elle reportait ses idées et ses regards vers la France, *son*

[1] Elle appartenait tout simplement à son éducation et à ses lectures.

siècle et son pays n'avaient point à gagner à la comparaison.

» Cette âme *nourrie des œuvres de Plutarque*, et que Plutarque n'aurait pas jugée indigne de ses crayons, n'est nulle part au-dessous des terribles événements qu'elle raconte..... Elle sut allier aux grâces d'une Française les idées républicaines d'une femme *de Lacédémone ou d'Athènes* [1]. »

« Qu'une fille du Tibre ou de l'Eurotas, façonnée par l'éducation, fortifiée par les mœurs, exaltée par l'exemple, se soit élevée aux plus sublimes vertus de son pays, la postérité se prêtera à la possibilité d'un héroïsme qu'elle verra sortir de pareils éléments; mais qu'une femme n'ayant jamais eu sous les yeux que des habitudes bourgeoises, *serviles préjugés*, superstitions puériles, se trouve prête et debout quand l'heure est venue, c'est ce qu'on aura peine à croire [2]... » — « Les prodiges de la fermeté de madame Roland et l'héroïsme de sa mort ne me surprirent point : tout était d'accord dans cette femme célèbre. Ce ne fut pas seulement le caractère le plus fort, mais encore le plus vrai de notre révolution [3]. »

« C'est la belle et noble liberté qu'elle veut, *la liberté*

[1] *Notice*, p. 22, 23, 24.

[2] Lairtullier, p. 365.

[3] Ajoutez : Et le *chef-d'œuvre* de Plutarque. — Lemontey. Voir M. Michelet, *Femmes de la Révolution*, p. 171.

drapée à l'antique[1] : l'élégante *Eleuthérie des Grecs*, avec ses deux charmantes familières, *Adéone* et *Abéone*, qui vont et viennent; l'imposante liberté de *Tibérius*, érigée sur le mont Aventin, au milieu des colonnes de marbre[2]. »

Devant une pareille aberration, la raison se trouble et la plume tombe des mains.

[1] Elle était belle et bien drapée, la liberté antique!

[2] Lemontey. Voir M. Michelet, *Femmes de la Révolution*, p. 351.

CHAPITRE XXIII.

CHARLOTTE CORDAY.

Analyse des ouvrages écrits sur elle. — Sa naissance. — Son arrestation. — Son interrogatoire. — Ses lettres à son père et à Barbaroux. — Sa mort. — Son éducation. — Éloges qui lui ont été donnés.

A côté de madame Roland, et sur un piédestal non moins élevé, paraît Charlotte Corday. Commençons par l'analyse des deux ouvrages spéciaux publiés sur cette fille célèbre, et dans lesquels nous avons puisé, en grande partie, les éléments de notre travail. Cette étude servira comme d'encadrement au tableau et d'introduction à l'histoire. D'une part, elle montre le goût dominant des esprits cultivés et le caractère de la littérature pendant la Révolution; d'autre part, elle fait pressentir les influences qui armèrent le bras de mademoiselle d'Armont.

Le premier ouvrage porte pour titre : *Charlotte Corday décapitée à Paris*, ou *Mémoire pour servir à l'histoire de la vie de cette femme célèbre ;* par Couet-Gironville, Paris, an IV. L'auteur, qu'on croirait né, il y a deux mille ans, à Rome ou à Sparte, ne voit, ne

sait que l'antiquité classique. Chrétien et écrivan, sur une chrétienne, il prend pour épigraphe ce mot sceptique de Tacite : « *Si quis piorum manibus locus, si, ut sapientibus placet, non cum corpore extinguntur magnæ animæ, placide quiescas*. S'il est un lieu destiné aux mânes des bons, si, selon l'opinion des sages, les grandes âmes ne périssent pas avec le corps, repose en paix [1]. »

Afin de justifier son travail, il rappelle qu'après l'assassinat judiciaire de *Socrate*, ses disciples, Platon, Lysias et Criton, composèrent l'apologie de leur maître; qu'il adresse celle de Charlotte Corday à la postérité, parce que les Républiques sont remplies de *Manlius* qui montent au *Capitole* par le chemin qui conduit à la *roche Tarpéienne*, façonnant leurs discours et leur silence au cours des circonstances, tandis que la postérité ne balancera pas à distinguer le sang des *Mammées* d'avec celui des *Poppées*. « En tout cas, ajoute-t-il, si mon écrit doit me valoir un arrêt de proscription, cette idée ne m'arrêtera pas dans la franche émission de mes pensées; je me sens le courage de *Callisthène*, et je ne redoute point le supplice que l'*Alexandre des Macédoniens* lui fit endurer [2]. »

Au début, il trace le portrait des matrones françaises de la Révolution. Les mauvaises sont des

[1] *Vit. Agricol.*, n° 46. — [2] *Monit.*, p. 1.

Pacultes Minies, des *Locustes* ; les bonnes, des *Volumnies*, des *Cornélies*, des *Simpronies*, des *Véturies*, des *Virgilies*. Les vrais républicains sont des *Coriolans* ; les faux, tels que Marat et Robespierre, des *Syllas*, des *Marius*, des *Perennius*.

« Qui donc, s'écrie-t-il, osera porter sur le corps de Marat une main *tyrannicide?* Ce n'est point dans la Convention ni dans les administrations que l'humanité trouvera un *Dion*, un *Timoléon*, un *Aratus*, pour écraser un sectaire de *Dracon*. Le *Génie* de la liberté cherchait en vain parmi les Français un *Thésée* qui eût l'intrépidité de terrasser ce monstre de l'anarchie. Sa dernière ressource fut auprès des femmes. Il savait que le sang des *Philotis* et des *Harmodies* coulait dans les veines des Françaises ; il savait que, si parmi les citoyens la postérité de *Brutus* sommeillait, celle de *Clélie* existait avec une magnanimité capable d'approcher de la *gloire de la fondatrice de la République romaine*... Le succès couronna bientôt ses désirs. Pendant que les représentants s'amusaient à jouer dans la tribune avec la *quenouille d'Hercule*, la massue de ce destructeur de monstres, laissée à l'abandon, était dédaigneusement foulée aux pieds par tous les opprimés : une nouvelle *Palmyre* eut seule le courage de la relever, pour en frapper le féroce persécuteur [1]. »

[1] *Monit.*, p. 2.

Venant à son héroïne, il ne connaît qu'une manière de faire son éloge : c'est de la comparer constamment avec les grandes femmes de l'antiquité païenne. « Charlotte, profondément affectée des horreurs que commettait Marat, formait le vœu de devenir le *Décius* de sa patrie. Se voyant délaissée par les *Catons* et les *Cicérons*, sa belle âme s'indignait. Plus grande dans les périls que l'intrépide *Porcie*, plus réfléchie dans sa douleur que *l'épouse d'Asdrubal*, elle se flattait encore qu'il sortirait de la masse des citoyens, ennemis de la tyrannie, un héros de la vertu [1]. »

Vaine attente! Alors, l'amour de la patrie l'emportant sur tous les sentiments de la nature, elle arrive à Marat... « Le monstre subit le sort réservé à *Cyrus* par la célèbre *Tomyris*...

» La célèbre *Thébé* qui délivra la ville de *Phères* du tyran *Alexandre*, pour prix d'un si grand service, fut-elle conduite à l'échafaud? Voilà l'exemple qu'il fallait suivre à l'égard de Corday. Mais non !... Sur la fatale charrette, c'était une autre *Iphigénie*, qui s'était arrachée aux bras d'*Agamemnon* pour s'immoler au salut de sa patrie. *Epicharis* entre les mains des bourreaux ne fit pas paraître plus de dignité aux approches de son supplice... L'histoire ne variera point sur la gloire de Corday. Dans tous

[1] *Monit.*, p. 3.

les temps elle tiendra une place honorable dans les écrits des *Plutarques français*. Oui, fille généreuse, ton nom sera gravé au *Temple de l'Immortalité;* tes cendres seront mêlées avec celles des *Tyrannicides de la Grèce et de l'Italie*[1]. »

Tel est le ton général du *Mémoire*, et l'on peut soutenir que l'auteur, fidèle à ses études de collége, a cru faire une pièce du meilleur goût. En tout cas, il n'est pas douteux qu'en invoquant tous les grands souvenirs classiques, il n'ait eu l'intention de relever infiniment aux yeux de ses contemporains le caractère et l'action de son héroïne. C'est à peine si on ose lui en faire un reproche : d'une part, on ne voyait alors, grâce à l'éducation, de véritable grandeur que chez les Grecs et chez les Romains; d'autre part, Charlotte Corday ne fut, en réalité, qu'une républicaine antique. Sentiments, langage, conduite, nous verrons que tout en elle respire non la chrétienne, mais la Romaine ou la Spartiate; tout prouve la lecture assidue non de la Vie des saints, mais des Vies de Plutarque et des histoires de Tacite.

Le second ouvrage est intitulé *Charlotte de Corday, essai historique sur la personne et l'attentat de cette héroïne;* par M. Louis du Bois. Paris, 1838. Plus riche de faits que le précédent, ce mémoire est moins

[1] *Monit.*, p. 4 et suiv.

classique dans la forme, mais aussi *païen* dans le fond. « L'antiquité n'offre pas un plus généreux dévouement que celui de mademoiselle de Corday. » Telle est la première phrase de l'auteur. La seconde, est un parallèle entre son héroïne et les grandes républicaines de l'antiquité, notamment Épicharis. Tous ceux qui ont parlé [1] de Charlotte Corday se sont placés, pour faire son éloge, au même point de vue. Nous saurons bientôt s'ils ont eu raison. Faisons d'abord, en quelques mots, la biographie de cette jeune fille.

Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armont naquit le 27 juillet 1768, dans la commune de Lignières, département de l'Orne. Sa famille, une des plus nobles de la province, se distinguait par ses sentiments monarchiques. Deux frères de Charlotte émigrèrent à l'époque de la Révolution. Ayant perdu leur mère de bonne heure, Charlotte et sa jeune sœur furent placées au couvent de l'Abbaye-aux-Dames, à Caen, où elles firent leur éducation sous la direction de madame de Belsunce et de madame de Pontécoulant. Sortie de pension, Charlotte continua d'habiter Caen avec sa tante, madame de Bretteville, veuve, âgée de soixante ans, et femme d'une conduite irréprochable.

La Révolution éclate; les Girondins sont exilés et

[1] Du Rozoir, Beaulieu, Louvet, Thiers, Michelet, etc.

se retirent en Normandie. Le mardi 9 juillet 1793, sans rien dire à personne, Charlotte Corday part de Caen; elle arrive à Paris le jeudi 11, vers midi, et va descendre dans la rue des Vieux-Augustins, à l'hôtel de la Providence. Le 12 au matin, elle écrit à Marat pour lui demander une audience. Ne recevant pas de réponse, elle écrit un second billet qu'elle porte elle-même vers les huit heures du soir. S'étant fait introduire auprès de Marat, elle le poignarde dans le bain. Immédiatement arrêtée, elle est conduite à l'Abbaye. Le 16, elle comparait devant le tribunal révolutionnaire, qui la condamne à mort, et qui la fait exécuter le lendemain 17, vers les sept heures du soir. Entre son arrestation et son supplice, Charlotte Corday écrit deux lettres dont nous allons parler : la première à son père, la seconde au girondin Barbaroux.

Interrogée par le président[1], qui lui demande pourquoi elle a assassiné Marat, elle répond : « J'ai tué un homme pour en sauver cent mille. J'ÉTAIS RÉPUBLICAINE BIEN AVANT LA RÉVOLUTION, et je n'ai jamais manqué d'énergie.

— Qu'entendez-vous par énergie?

— Ceux qui mettent l'intérêt particulier de côté et savent *se sacrifier pour leur patrie.*

[1] C'était Montané.

— Quelles sont les personnes que vous fréquentiez à Caen?

—Très-peu : je connais Larue, officier municipal, et le curé de Saint-Jean.

—Comment nommez-vous ce curé?

— Duvivier.

— Est-ce à un prêtre assermenté ou insermenté que vous alliez à confesse à Caen?

— *Je n'allais ni aux uns ni aux autres.* »

Chauveau-Lagarde, son avocat, ne trouve moyen de plaider les circonstances atténuantes qu'en exaltant son calme et son abnégation sublimes et en rejetant l'attentat qu'elle a commis sur son *fanatisme républicain.* « Vous m'avez défendue, lui dit l'accusée, d'une manière délicate et généreuse; c'était la seule qui pût me convenir. »

Reconduite en prison après son arrêt de mort, un confesseur se présente à elle. Corday lui dit : « Remerciez de leur attention pour moi les personnes qui vous ont envoyé, mais *je n'ai pas besoin de votre ministère* [1]. »

Le lendemain soir, 17 juillet, Charlotte Corday traversait les rues de Paris, assise, seule, sur la fatale charrette, et conservant jusqu'à la mort son stoïcisme républicain.

Dans la lettre d'adieu qu'elle écrit à son père, elle

[1] *Monit.* ibi.

s'exprime ainsi : « Je vous prie de m'oublier, ou plutôt de *vous réjouir de mon sort*. N'oubliez pas ce vers de Corneille : *Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.* »

La veille de sa mort, écrivant à Barbaroux, elle lui dit : « On n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux *mânes* d'un grand homme... J'ai souffert des cris de quelques femmes, mais *qui sauve sa patrie ne s'aperçoit pas de ce qu'il en coûte*. Je jouis de la paix ; *le bonheur de mon pays fait le mien*... Ceux qui me regretteront se réjouiront de me voir DANS LES CHAMPS-ÉLYSÉES AVEC BRUTUS ET QUELQUES ANCIENS ; car les modernes ne me tentent pas, ils sont si vils [1] ! »

Quel langage et quelle conduite !

Voilà une jeune fille noble, qui, contrairement aux traditions et aux exemples de sa famille, est *républicaine*, qui l'est à la manière des Romaines ou des Spartiates, qui l'est *bien avant* la Révolution, c'est-à-dire depuis l'âge de dix-huit ou même de seize ans, peut-être plus tôt !

Voilà une jeune fille, née chrétienne et élevée dans un couvent, qui déclare en plein tribunal avoir mis de côté les devoirs les plus essentiels du christianisme ; qui, au moment de mourir, refuse froide-

[1] Dans son *Histoire de la Révolution*, M. Thiers trouve cette lettre « *charmante, pleine de grâces, d'esprit et d'élévation*. »

ment le ministère d'un prêtre; qui, malgré cela, écrit à son père de se réjouir de son sort; et qui, en vraie païenne, fait consister son bonheur éternel à être dans les Champs-Élysées avec Brutus!

Comment expliquer ces étranges, ces douloureux contrastes? ou, plutôt, l'explication n'est-elle pas évidente? La bouche parle de l'abondance du cœur, et l'homme est fils de son éducation. Charlotte Corday parle le langage des républicains de l'antiquité; elle imite leurs exemples, et telle est son admiration que, dans le vain espoir de partager leur sort, elle professe leurs plus grossières erreurs et abjure la foi de son baptême : elle s'est donc formée à leur école.

Si quelque doute pouvait rester sur la légitimité de cette conséquence, il s'évanouirait à la lecture des témoignages que nous allons rapporter.

« Dans la retraite du couvent, dit M. Dubois, Charlotte avait trouvé l'occasion de satisfaire son goût pour l'étude. *Cette brillante histoire de la Grèce, ces vénérables annales de Rome* avaient allumé dans son âme les sentiments d'une liberté qui devait affranchir le monde et réaliser le rêve séduisant de l'amélioration du sort des hommes[1]. »

A la lecture des auteurs païens elle joignait celle de leurs plus fidèles imitateurs, de leurs admirateurs les plus ardents. C'étaient Corneille, son grand-oncle,

[1] *Charlotte Corday décapitée à Paris*, etc., p. 8.

ce *Romain égaré dans nos temps modernes*[1] ; Raynal et Rousseau, *ces éloquents et fiers amis de la liberté*[2].

« Sa pensée, dit l'auteur de *la France sous la Convention*, errait sans cesse au milieu des *grands hommes de l'ancienne Rome ;* ses nuits entières étaient consacrées aux méditations sur les ouvrages des plus *illustres écrivains de l'antiquité*[3]. »

« Qui nous dira, écrit un de ses apologistes, par quelle éducation première, par quelles études, par quelles méditations, Charlotte Corday, issue de la classe nobiliaire, belle, modeste et chaste, était devenue, à vingt-cinq ans, une *républicaine* résignée à un grand coup qui ne pouvait que la conduire à la mort? Charlotte Corday ne fut ni fragile, ni coquette, ni dévote; elle était *républicaine*, et dans ce sentiment étaient toute sa vie, tout son avenir. *Versée dans la lecture des anciens, elle se représentait ces fières et vertueuses Spartiates ou Romaines qu'ont dessinées Plutarque et Tite-Live. Elle voyait dans Marat pis encore qu'un Hippias, qu'un Tarquin ou qu'un Appius Claudius.* Heureuse si elle eût pu le frapper au milieu d'une fête ou l'atteindre sur sa chaise curule[4]. »

[1] P. 3-8. — [2] P. 15-16. — [3] *La France sous le règne de la Convention*, par M. de Conny. — [4] Du Rozoir, *Pièces justificatives*, n° 33, citée par M. Dubois, p. 179.

« Dans la retraite du couvent, ajoute un de ses derniers biographes, elle sut se faire une éducation. Ce fut à Plutarque, ce peintre éloquent des grandes actions de l'antiquité, qu'elle la demanda. PLUTARQUE FUT L'INSTITUTEUR DE CETTE JEUNE FILLE [1]. »

Enfin, après son arrestation, Charlotte elle-même déclara qu'elle avait lu tous *les anciens depuis Tacite* [2].

Victime de ses lectures particulières, on peut dire que Charlotte Corday le fut aussi de l'engouement universel qui se manifestait alors pour les hommes, les idées et les choses de l'antiquité classique. Comme exemple du diapason auquel, sous ce rapport, l'éducation avait monté les têtes, citons, pour terminer notre étude, quelques pièces contemporaines.

Dans ses *Mémoires*, le conventionnel Louvet s'écrie : « Dans son interrogatoire, Charlotte Corday m'a nommé : j'ai reçu ma récompense, je suis sûr de ne pas mourir! Charlotte Corday, toi qui seras désormais *l'idole des républicans; dans l'Élysée où tu reposes avec les Vergniaud, les Sidney, les Brutus*, entends mes derniers vœux... et bientôt j'irai dans *les lieux où tu règnes* me réunir à ma femme et m'entretenir avec toi [3]. »

[1] Lairtullier, *Femmes célèbres*, t. I, p. 142; *Biographie universelle des contemporains*, article *Charlotte Corday*. — [2] *Gazette Nationale de France*, n° 204. — [3] Cité par M. Dubois, p. 159.

Un autre lettré, nommé Couriguour, compose les vers suivants pour mettre au bas du buste de l'héroïne :

> *Émule des Brutus* et des Guillaume Tells,
> Tu purgeas ton pays d'un monstre anthropophage.
> La mort devint le prix de ton noble courage :
> Rome, au lieu d'échafaud, t'eût dressé des autels [1].

André Chénier lui adresse une *ode* dont voici quelques strophes :

> Un scélérat de moins rampe dans cette fange.
> La vertu t'applaudit ; de sa mâle louange,
> Entends, belle héroïne, entends l'auguste voix.
> *O vertu! le poignard, seul espoir de la terre*,
> *Est ton armée sacrée, alors que le tonnerre*
> *Laisse régner le crime et te vend à ses lois.*
>
> *La Grèce*, ô fille illustre ! admirant ton ouvrage,
> Epuiserait Paros pour placer ton image
> Auprès d'*Harmodius*, auprès de son ami ;
> Et des chœurs sur ta tombe, en une sainte ivresse,
> Chanteraient *Némésis*, la tardive déesse,
> Qui frappe le méchant sur son trône endormi.

Deux jours après le supplice de Charlotte Corday, un jeune citoyen, honnête et modéré, écrit la lettre suivante, inspirée par la vue de la jeune et fière républicaine allant à l'échafaud : « Le 17 juillet, vers le soir, je rencontrai dans la rue Saint-Honoré Charlotte Corday sur la fatale charrette. N'ayant ni

[1] *Gazette générale de l'Eure*, 23 ventôse an III.

appui, ni consolateur, elle était exposée aux huées continuelles d'une foule indigne du nom d'hommes. Pendant deux heures, depuis son départ jusqu'à l'arrivée à l'échafaud, elle garda la même fermeté. Elle expira, et SA GRANDE AME S'ÉLEVA AU SEIN DES CATON, DES BRUTUS[1] et de peu d'autres, dont elle égale ou surpasse les mérites.

» Charlotte, âme céleste! n'étais-tu *qu'une mortelle?* Triomphe, France! triomphe, Caen! car tu as produit une héroïne dont *à Rome ou à Sparte* on cherche en vain un semblable exemple... Pour m'encourager à aimer cette patrie, dont j'ai l'honneur d'être un fils adoptif, je n'aurai pas besoin désormais de me ressouvenir *des Spartiates et des Romains*, il me suffira de penser à Charlotte Corday. Son souvenir m'engage et m'excite à toutes les *vertus républicaines*, et, par conséquent, à la haine implacable des ennemis de la liberté[2].

» Usurpateurs du 31 mai, je suis las de vivre au milieu de tant d'horreurs que vous commettez; il ne me reste plus que deux espérances : ou, par vos soins, de mourir en victime de la liberté sur cet

[1] Le juif dirait : le *sein d'Abraham*; le chrétien : le *sein de Dieu*; le païen seul peut dire : le *sein de Caton!*

[2] Les régicides commis depuis soixante ans sur tous les souverains de l'Europe nous disent où mènent les vertus républicaines.

échafaud honorable ; ou de concourir à faire disparaître vos mensonges, afin que votre tyrannie finisse avec l'erreur, et qu'au lieu même de sa mort, l'immortelle Charlotte Corday ait une statue avec cette inscription :

» PLUS GRANDE QUE BRUTUS[1] ! »

Tel est l'ordre de sentiments et d'idées dans lequel l'étude des auteurs païens avait conduit la génération révolutionnaire.

Sur quoi Charles Nodier reprend : « Tressez des couronnes pour les vertus naturelles et humaines qui améliorent le sort des peuples, si vous pensez que la vertu a besoin de couronnes, et n'en attachez plus aux poignards. Les Brutus et les Cassius que Charlotte Corday allait chercher aux Champs-Élysées (*pauvre fille toute Romaine, qui ne reconnaissait de héros que les héros de sa république, d'autres dieux que ses dieux*) n'étaient en réalité que des furieux qui avaient poussé à la dernière expression le délire du sophisme. Dieu, qui peut retirer la vie du sein de l'homme par un seul acte de sa volonté, n'a pas fait mourir Caïn, qui avait fait mourir son frère ; et vous, dont les lumières imparfaites suffisent à peine à distinguer le bien du mal, vous tuez[2] ! »

[1] Lettre d'Adam Lux, citoyen français, député extraordinaire de Mayence. — Paris, 19 juillet 1793, an II de la République une et indivisible. — [2] Charles Nodier, *Souv. de Charlotte Corday*, p. 33.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

Tout en soutenant avec vigueur la guerre au dedans et au dehors, la République romaine se donne une constitution et des lois, et par l'éducation de la jeunesse pourvoit à sa perpétuité.

La République française imite sur tous ces points la République romaine.

Romains de naissance, d'esprit et de caractère, les fils de Romulus veulent une éducation romaine qui les fasse revivre dans leurs descendants.

Français de naissance, mais Romains et Grecs par leur éducation, les révolutionnaires de 93 fondent une république grecque et romaine, et veulent une éducation qui assure la perpétuité de leur œuvre en formant des générations grecques et romaines.

A Rome et à Sparte, l'axiome fondamental de l'éducation était que l'enfant appartient à l'État avant d'appartenir à sa famille; son but, d'en faire un soldat vigoureux, et ses moyens, la gymnastique, la natation, l'exercice des armes, la danse, les

fêtes populaires, l'étude et l'admiration des grands hommes de la patrie, soit dans les livres, soit au théâtre.

La Révolution française proclame les mêmes principes, pratique les mêmes moyens, répudie toutes les gloires nationales pour faire admirer les gloires antiques, et pendant cinq ans déploie toute son énergie pour transformer la jeunesse française en jeunesse grecque et romaine.

Cependant la République romaine finit par tomber sous le joug des Triumvirs qui l'oppriment, la dégradent, l'inondent de sang et la façonnent à la servitude. La République française suit pas à pas la même voie.

Les Triumvirs romains furent des monstres en qui se réunissent quatre grands caractères : l'ambition, la cruauté, la volupté, l'impiété.

Mêmes caractères, à un degré égal sinon supérieur, dans les Triumvirs français.

Les Triumvirs romains, chargés de crimes et d'anathèmes, disparaissent pour faire place à l'empire.

Les Triumvirs français, leurs imitateurs, subissent le même sort et conduisent la France au même terme.

Tel est, en peu de mots, le résumé de cette *quatrième livraison*.

Quant à l'ensemble de notre étude sur la Révolution, exprimons une dernière fois notre pensée. En traçant l'histoire de la Révolution française, mère et modèle de toutes les Révolutions qui, depuis soixante ans, éclatent autour de nous, notre but principal a été de révéler à tous les yeux LE PRINCIPE GÉNÉRATEUR DE TOUS CES PHÉNOMÈNES. Au lieu de nous livrer à des raisonnements plus ou moins contestables sur les causes de la Révolution française, nous avons cité des faits : au lieu de discuter, nous avons raconté.

Étudiant d'abord la *Révolution* elle-même, la Révolution proprement dite, nous avons vu qu'elle n'est autre chose que *la négation armée contre tout ordre religieux et social que l'homme n'a pas fait; et la substitution d'un ordre religieux et social dont l'homme est l'architecte, le pontife et le dieu*. L'époque païenne, dans laquelle tout était dieu excepté Dieu lui-même, fut le règne de la Révolution au double point de vue religieux et social; et nous avons vu la Révolution française graviter perpétuellement vers ce type admiré, s'efforcer par tous les moyens de le faire revivre, afin de proclamer de nouveau le règne absolu de l'homme sur tout ordre donné. Principes religieux, philosophiques, civils, politiques; institutions sociales, lois, mœurs, langage, éducation, vie intérieure et vie extérieure, elle emprunte tout à l'antiquité.

Voilà un premier fait.

Et voici un second : Tous les révolutionnaires disent d'une voix unanime que c'est à leur éducation de collége qu'ils sont redevables de leur admiration pour l'antiquité ; que, trouvant dans leur pays un ordre religieux et social complétement différent de celui qu'ils avaient appris à admirer dans leur jeunesse, ils se sont cru le droit et le devoir de le renverser, pour lui substituer le type grec et romain. La Révolution elle-même, consciencieusement interrogée depuis sa naissance jusqu'à sa mort, dans ses discours et dans ses actes, répète éternellement le même refrain : *Je suis Grecque, je suis Romaine.*

Ces faits, que l'on ne peut pas plus nier que la lumière du soleil, conduisent à deux conclusions :

1° Puisque la Révolution en elle-même a une profondeur incommensurable, il serait puéril de s'aveugler sur les moyens de la combattre.

On ne ferme pas l'ère des révolutions par des *chartes constitutionnelles,* ces chartes mêmes sont des morceaux révolutionnaires. En France, nous forgeons des constitutions et des chartes depuis 1789 jusqu'à 1852 ; et la gueule béante de la Révolution n'a pas été fermée par ces tampons de papier.

On ne ferme pas non plus l'ère des révolutions par la *force.* La force peut chasser momentanément la

Révolution de la rue, mais elle ne l'empêche pas de rugir dans les âmes.

Il y a une puissance, il n'y en a qu'une qui puisse fermer l'ère des Révolutions : c'est le *catholicisme*.

Nous disons le catholicisme et non le christianisme. Le *christianisme protestant*, né du libre examen, et déifiant la raison, est révolutionnaire au premier chef. Il est donc radicalement impuissant à combattre la Révolution. Il en est de même du *christianisme schismatique*, dont l'existence même est, dans l'ordre religieux, la Révolution en permanence.

La Révolution est une *négation absolue, armée*. Or, une négation ne peut être combattue que par une affirmation contraire ; une négation absolue, par une affirmation également absolue ; une négation armée, par une affirmation armée, par le martyre. Cette affirmation absolue, armée, ne se trouve que dans le catholicisme, qui posant toute la vie humaine sur l'ordre divin, a seul le droit de dire à la Révolution : « Entre toi et moi, l'opposition est complète ; tu es le non absolu, et moi je suis le oui absolu ; tu es la philosophie de la révolte, la politique de la révolte, la religion de la révolte ; et moi je suis la philosophie de l'obéissance, la politique de l'obéissance, la religion de l'obéissance ; tu es la fondation de l'ordre religieux et social sur la volonté arbitraire de l'homme ; et moi je suis la contradiction adéquate

de tout ordre religieux et social établi sur la volonté de l'homme, dirigé par la volonté de l'homme, sans rapport avec l'accomplissement de la volonté de Dieu; en un mot, tu es la haine poussée jusqu'à la destruction, et moi je suis l'amour élevé jusqu'au martyre. »

2° S'il est puéril de chercher ailleurs que dans le catholicisme l'opposé de la Révolution, il ne l'est pas moins de prétendre que le catholicisme peut être opposé efficacement à la Révolution, si, pendant les huit années décisives de la vie, l'élite de la jeunesse apprend à admirer les institutions, les idées, les hommes et les choses d'une époque qui fut le triomphe religieux et social de la Révolution, car elle fut le règne absolu de l'homme sur tout ordre donné. Désormais l'expérience est faite. Voilà bientôt quatre siècles que, par une anomalie sans exemple dans l'histoire, l'Europe monarchique envoie ses jeunes générations se former aux écoles républicaines de Rome et de Sparte ; et voilà bientôt quatre siècles que l'Europe marche de révolutions en révolutions.

C'est en vain que, pour persévérer dans ce funeste système, on dit : « Ayons de bons professeurs, et ce contact sera sans danger. Tels maîtres, tels disciples [1]. »

[1] Discipuli, ut plurimum evadere solent, quales fuerunt ipsorum magistri.

Tels maîtres, tels disciples! Rien de plus vrai que cette maxime : en voici la preuve. A moins de fermer volontairement les yeux à la lumière, on voit, depuis quatre siècles, l'Europe chrétienne se transformer peu à peu en société païenne, prendre les idées, les arts, les goûts, les mœurs et la physionomie grecque et romaine; ses places publiques, ses jardins, ses villas, ses galeries, ses palais ruissellent de tableaux lubriques, de statues obscènes, de gravures immondes, effigies des hommes, des dieux et des déesses de l'antiquité : qui a fait cela? Est-ce le peuple?

Depuis quatre siècles, l'Europe chrétienne s'est peuplée de théâtres, où, chaque nuit, des milliers de spectateurs applaudissent à la mise en scène des passions, au triomphe même du crime : qui a bâti ces théâtres? qui en compose les pièces? Est-ce le peuple?

Depuis quatre siècles, l'Europe chrétienne est inondée de livres et de journaux où sont livrés au mépris les vérités les plus saintes, les devoirs les plus sacrés; où les forfaits de toute nature, la révolte, le régicide, l'adultère, l'inceste, le vol, l'empoisonnement, le suicide, ont leur théorie et leur panégyrique : qui a fait ces livres, ces journaux? qui les fait encore? Est-ce le peuple?

Depuis quatre siècles, l'Europe chrétienne est mi-

née par des milliers de sociétés secrètes, plus antireligieuses et plus antisociales les unes que les autres, tantôt armant du poignard le bras des assassins, tantôt poussant les masses aux barricades : qui a créé ces sociétés? qui les dirige? qui leur donne le mot d'ordre? Est-ce le peuple?

Depuis quatre siècles, on voit l'Europe chrétienne tomber successivement dans le dévergondage de mœurs et d'idées du seizième siècle, dans la corruption dorée du dix-septième, dans les orgies de la régence, dans le cynisme de la philosophie, dans les saturnales de 93 : qui l'a conduite dans toutes ces voies immondes et sanglantes? Est-ce le peuple?

Toutes ces choses sont révolutionnaires, archirévolutionnaires, car elles sont une provocation incessante à la révolte de l'orgueil et à la révolte des sens, à la révolte de toutes les puissances de l'homme contre l'ordre religieux et social établi de Dieu. Or, toutes ces choses, dont la funeste influence s'est étendue sur l'Europe entière, comme la lèpre sur le corps qu'elle ronge: quelle en est la source? où en est le type admiré? qui les a faites? qui les médite? qui les organise? qui les accomplit encore à l'heure qu'il est, de l'orient à l'occident, du nord au midi?

A toutes ces questions l'histoire n'a pas deux

réponses, elle n'en a qu'une : elle montre les générations lettrées, les générations de collége.

Et cependant, ces générations lettrées furent baptisées comme le peuple, nourries d'un lait chrétien comme le peuple; comme le peuple, elles eurent des mères chrétiennes; elles professerent jusqu'à leur entrée au collége la religion de leurs mères; elles en remplirent les devoirs avec conviction, quelquefois même avec une piété touchante : par quel milieu ont-elles passé? Quel nouveau baptême ont-elles reçu?

Et cependant ces générations eurent de bons professeurs. Jusqu'à la Révolution française elles furent élevées exclusivement par les jésuites, les bénédictins, les oratoriens, les doctrinaires, le clergé régulier et séculier. Le clergé séculier, les ordres religieux enseignants étaient puissants et respectés; ils étaient riches en hommes de talents, de science et de vertus; les familles étaient généralement plus chrétiennes qu'aujourd'hui, et les habitudes de foi plus générales dans la société. Alors point de liberté de la presse, point de concurrence laïque, point de monopole universitaire.

Or, vous dites : tels disciples, tels maîtres. Soit; mais j'en conclus que les *maîtres* de ces générations ne furent ni les ordres religieux ni les prêtres séculiers. Ceux-ci ne furent que les *répétiteurs et les*

maîtres d'études. Les éducateurs de ces générations sont ceux dont elles portent l'image. Dans toutes les maisons d'éducation, les vrais professeurs sont les hommes dont les écrits ou les hauts faits sont chaque jour expliqués, commentés, présentés à l'admiration de la jeunesse. Les vrais professeurs sont : Homère, Démosthènes, Cicéron, Horace, Virgile, Tite-Live, Salluste, Plutarque, César, Brutus, Alexandre, Thémistocle. Je vois bien derrière ces colosses un *petit homme noir*, qu'on appelle le professeur. Mais c'est un simple porte-voix, un truchement, un interprète[1]. Il n'a qu'une chose à professer, c'est l'admiration. S'ingénier à découvrir de nouvelles beautés dans le modèle qu'il explique est son rôle : à les faire valoir consiste sa supériorité. L'enfance a besoin d'entraînement; la froide critique amènerait l'indifférence et l'apathie. Il faut donc, bon gré, mal gré, qu'il admire, qu'il vante, qu'il accentue. Il faut que pour exhausser la statue il se fasse piédestal. Ainsi se passent les choses.

Répétiteurs et maîtres d'études, les professeurs

[1] L'éducation se fait par la transmission des idées, la transmission des idées se fait par la parole écrite ou parlée. Dans l'enseignement ordinaire la parole parlée n'est que l'aide, le truchement de la parole écrite qu'elle a pour but d'animer, de développer et de faire entrer triomphante dans les âmes. De là, le nom si juste de *lecteur* donné au professeur, et de *leçon* donné à l'enseignement : *Lector*, *lectio*, *prælectio*.

en soutane ont subi les conséquences de leur condition. Quand ces générations sorties de leurs mains ont été maîtresses d'elles-mêmes, maîtresses du pouvoir; quand elles ont pu manifester l'esprit qu'elles avaient pris au collége, et mettre en pratique les leçons qu'elles avaient retenues, elles ont honni, chassé, exilé, dépouillé, guillotiné les religieux et les prêtres; puis elles ont élevé sur le pavois, elles ont acclamé, encensé, invoqué, imité jusque dans leurs excès les plus monstrueux leurs véritables professeurs, les philosophes, les poëtes, les orateurs, les démocrates de l'antiquité.

Rien n'est changé. Nourries des mêmes leçons, élèves des mêmes maîtres, ce qu'elles firent hier, les générations de collége le feront demain, si la puissance leur est donnée: voyez ce qui se passe sous nos yeux. S'il était en Europe trois villes qui dussent échapper à l'esprit révolutionnaire, c'étaient, sans contredit, Rome, Turin, Fribourg. Là, plus qu'ailleurs, régnaient des habitudes de foi puissamment enracinées; là, un esprit religieux plus prononcé et plus répandu; là, point de monopole universitaire; là, au contraire, depuis quarante ans, le monopole de l'éducation classique a été entre les mains de prêtres respectables et de religieux vénérés. Que sont aujourd'hui ces trois villes, catholiques entre toutes? Où en est l'esprit public,

l'esprit religieux, l'esprit d'ordre et de subordination? Quel rang occupent dans le respect et l'affection des générations lettrées les maîtres en soutane? Faites-vous donner la biographie de leurs démagogues, et vous saurez de quelles maisons d'éducation sont sortis tous ces hommes qui bouleversent leur pays et qui épouvantent l'Europe.

Au reste, telle est, depuis quelques années, la lumière que les faits ont jetée sur cet effrayant mystère, qu'elle frappe également les hommes désintéressés de toutes les opinions et de tous les pays.

Après avoir rapporté le remarquable témoignage de Ruffini (Lorenzo Benoni), cité dans notre première livraison, le *Journal des Débats* ajoute : « Lorenzo a raison de demander compte à ses premiers maîtres des fautes même qu'il a pu commettre en entrant dans la vie. Où peut mener cette éducation? On exalte des imaginations qui n'ont que trop de vivacité ; on ne fait rien pour préparer les hommes à la vie réelle. Et C'EST AINSI QUE CES BRAVES RELIGIEUX ENVOIENT DANS LA SOCIÉTÉ DES SONGES-CREUX ET DES CONSPIRATEURS.

» Le plus vif souvenir de Lorenzo, c'est celui d'une conspiration dont il est le Brutus, et qui frappe un César de quinze ans, tyran dangereux qui menace le déjeuner de ses camarades. La chute de l'ennemi public est suivie d'une proclamation, où

Lorenzo annonce qu'il établira la liberté *sur une base large et solide.* « Je ne suis pas bien sûr, » ajoute-t-il, que j'eusse une idée très-claire de » ce que cela pouvait signifier; mais c'était une » grande phrase qui sonnait bien, et les enfants se » laissent aisément séduire par des mots. »

« Jeux d'enfants, dira-t-on. Mais plus tard ces hommes, qui ne connaissent d'autres héros que des Romains de théâtre, et qui ne comprennent la liberté qu'à la façon de l'abbé Vertot, VOUDRONT JETER LA SOCIÉTÉ DANS LE MOULE ÉTROIT DE LEUR PENSÉE, ET NE RECULERONT NI DEVANT LE SANG NI DEVANT LES RUINES POUR ATTEINDRE LES INSAISISSABLES CHIMÈRES DONT ON A BERCÉ LEURS PREMIERS ANS [1]. »

N'est-ce pas en un mot toute l'histoire de la Révolution française?

De son côté, un *journal protestant* de Suède signale en ces termes les résultats politiques et religieux de l'éducation classique : « En 1848 on apprit en France à comprendre le vide que laisse *l'éducation soi-disant classique,* qui, remplissant les jeunes intelligences de l'idée de la société ancienne, est peu propre à une époque de paix et de travail; on apprit à comprendre, disons-nous, que c'était cette éducation générale, vacillante et étrangère à la vie pratique, qui, en premier lieu, rendait les révolu-

[1] Édouard Laboulaye, 8 août 1854.

tions faciles. On a reconnu que les choses ne pouvaient pas aller autrement, puisque toute la première éducation méconnaissait le présent, ses intérêts, ses usages, ses besoins, et enthousiasmait la jeunesse pour les formes tyranniques des gouvernements républicains des temps passés.

» *On a trouvé dans les horreurs de la première république un reflet fidèle de ces enseignements pervers, dont on ne cessait de rassasier l'esprit des jeunes gens.* Même les noms et les habits romains, qu'on cherchait à moderniser alors en France, ne dénoncent-ils pas à l'extérieur les résultats de la nourriture spirituelle donnée à cette génération? Dès lors aussi on dut commencer à comprendre que l'irréligion et l'indifférentisme général étaient en très-grande partie une suite naturelle d'une éducation classique qui ne cessait de dérouler devant l'intelligence tendre et impressionnable de la jeunesse les charmes de mille tableaux immoraux, de louer, de personnifier, de déifier la dégradation de la nature humaine dans les passions d'un Jupiter, d'un Apollon, d'une Vénus, d'un Mercure; de rapporter avec complaisance mille aventures pleines des corruptions d'une mythologie lascive, et tout cela avant même que l'intelligence soit assez mûre pour recevoir les premières idées du Dieu du christianisme et de la régénération que sa grâce a préparée à l'homme

pécheur, avant que le cœur et la volonté soient assez formés pour aimer et embrasser la morale élevée et sainte de cette religion [1]. »

A ces témoignages nous ajouterons les confidences qui nous furent faites à Rome, il y a trois ans, par un vénérable religieux, membre éminent d'un ordre illustre.

« Après avoir pris connaissance, nous dit-il, de l'ouvrage dans lequel vous avez soulevé la grande question des classiques, je suis rentré en moi-même ; j'ai fait mon examen de conscience, et je l'ai fait tout haut, en présence de nos pères. Je leur ai dit : « Mon père était un saint ; j'ai été élevé sous ses yeux jusqu'à l'âge de dix ans. A cette époque, je fus placé au collége des *Scolopi*, religieux très-respectables par leurs vertus et par leur savoir. Comme tous mes camarades, je fus nourri des auteurs païens. Eh bien ! malgré mon éducation de famille si pieuse, malgré mon éducation de collége si chrétienne, à seize ans les idées païennes dominaient tellement mon esprit, que toute mon ambition était de *devenir tribun du peuple*. Ce n'est pas moi qui ai manqué à l'occasion, c'est l'occasion qui m'a manqué. Hélas ! elle n'a pas manqué à tous. »

A ces mots, de grosses larmes tombèrent de ses

[1] Aftonblad, octobre 1855.

yeux : le frère du saint homme est un des révolutionnaires les plus connus d'Italie.

« Eh, oui ! ajoutait-il, il y a un vice profond dans l'enseignement. »

« Nous avons ici, continuait un illustre prélat, une jeunesse et une bourgeoisie ingouvernables. Dans leur tête, un immense orgueil se combine avec la vanité italienne. En parlant des anciens Romains, ils ne disent jamais que *nos ancêtres*. Ils aspirent à ressusciter l'ancienne République, et leur rêve favori est de gouverner le monde par des proconsuls. La faute en est à l'éducation qu'ils reçoivent, et dans laquelle on ne cesse de leur parler avec emphase de Brutus, de Caton, de Cicéron, du Capitole et du Peuple Roi. A Rome, comme ailleurs, on récolte ce qu'on sème. »

Et en France il se trouve en 1856, comme en 1852, des *académiciens* qui ne craignent pas d'écrire que signaler les dangers de ce déplorable système d'études, « c'est manquer de révérence à l'Église, c'est incriminer trois siècles de *son enseignement universel*, c'est faire le procès aux corporations les plus austères, aux docteurs les plus illustres !!! »

Avant donc que d'écrire apprenez à penser.

Terminons par quelques maximes générales :

1° Demander *avant tout* la liberté d'enseignement,

c'est prendre le change sur la véritable cause du mal. Le point *capital* n'est pas de rendre l'enseignement libre; c'est de le rendre chrétien [1]. Jusqu'à la Révolution, le clergé a joui de la liberté d'enseignement entière et universelle : cette liberté n'a pas sauvé l'Europe.

2° Attaquer le *monopole universitaire*, signaler les doctrines perverses de quelques membres du corps enseignant, et en même temps protéger comme la prunelle de ses yeux, conserver avec un soin jaloux entre les mains de la jeunesse les auteurs qui enseignent ces mêmes doctrines, c'est édifier d'une main et détruire de l'autre. Avant 1789, le monopole universitaire n'existait pas, les professeurs ne prêchaient ni l'impiété ni l'anarchie; la Révolution n'en a pas été moins faite, et faite par les études de collége.

3° Combattre avec vigueur le socialisme qui menace l'Europe; s'élever énergiquement contre la licence de la presse; poursuivre jusque dans ses derniers retranchements le gallicanisme théologique et liturgique; réfuter chaque jour les écrivains impies et licencieux qui corrompent les cœurs, pervertissent les intelligences et surexcitent toutes les passions : efforts louables, nécessaires; mais labeur insuffisant, sinon stérile. N'est-ce pas frapper les

[1] On comprend dans quel sens nous disons ceci.

branches, tandis qu'il faudrait attaquer la racine ?

4° Déployer un grand zèle pour créer des crèches, des asiles, des hôpitaux; s'imposer de généreux sacrifices pour faire élever les fils du peuple par les frères des écoles chrétiennes; les filles du peuple par les sœurs de charité; les jeunes personnes des classes supérieures dans les couvents : tout cela sans doute est fort méritoire devant Dieu et devant les hommes. Mais, trois siècles d'expérience autorisent à le dire, si là se borne notre sollicitude, nous ne sauverons pas la société. Ce n'est pas le peuple, ce ne sont pas les femmes qui font les révolutions. Les femmes les subissent, le peuple les exécute: c'est la pensée *des sages* qui les conçoit [1].

Le cataclysme de 1789 ne fut préparé ni par des femmes, ni par des laboureurs, ni par des bûcherons. Et, sans les connaître, on peut affirmer que les créateurs et les directeurs actuels de la *Marianne* et de toutes les sociétés secrètes dont l'Europe est enveloppée ne portent ni la jupe de la couturière, ni le falbalas de la grande dame, ni les sabots du manœuvre, ni la blouse de l'ouvrier.

5° Puisque la Révolution française, c'est-à-dire la plus grande catastrophe des temps modernes, n'a été que la mise en scène des études de collége, NOTRE THÈSE EST DÉMONTRÉE.

[1] L'axiome est de Raynal.

Nous pourrions nous en tenir là, après avoir cependant recommandé à l'admiration publique le patriotisme éclairé des défenseurs intrépides d'un enseignement qui, continuant d'être ce qu'il est, produira infailliblement les mêmes résultats.

On nous répond : « Sans doute, il est impossible de nier l'influence des études de collége sur la Révolution française; mais elle a eu d'autres causes. N'est-il pas vrai, par exemple, qu'on doit l'attribuer, en grande partie du moins, au *Voltairianisme*, à cette philosophie moqueuse, rationaliste, antichrétienne et antisociale, qui avait envahi le dix-huitième siècle? »

La livraison suivante donnera la réponse à cette question.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE IV.

PLAN DE LABÈNE.

CHAPITRE V.

PLAN DE LABÈNE (*suite*).

CHAPITRE VI.

LE THÉÂTRE RÉVOLUTIONNAIRE.

CHAPITRE VII.

LE THÉATRE RÉVOLUTIONNAIRE (*suite*).

CHAPITRE VIII.

LES DÉCEMVIRS RÉVOLUTIONNAIRES.

CHAPITRE IX.

LES TRIUMVIRS RÉVOLUTIONNAIRES. — SAINT-JUST.

CHAPITRE X.

LES TRIUMVIRS RÉVOLUTIONNAIRES. — SAINT-JUST (*suite*).

CHAPITRE XI.

LES TRIUMVIRS RÉVOLUTIONNAIRES. — COUTHON.

CHAPITRE XII.

LES TRIUMVIRS RÉVOLUTIONNAIRES. — ROBESPIERRE.

CHAPITRE XIII.

LES TRIUMVIRS RÉVOLUTIONNAIRES. — ROBESPIERRE (*suite*).

CHAPITRE XIV.

RÈGNE DES TRIUMVIRS.

CHAPITRE XV.

RÈGNE DES TRIUMVIRS (*suite*).

CHAPITRE XVI.

RÈGNE DES TRIUMVIRS (*suite*).

CHAPITRE XVII.

PROCONSULS RÉVOLUTIONNAIRES.

CHAPITRE XVIII.

VICTIMES RÉVOLUTIONNAIRES.

CHAPITRE XIX.

VICTIMES RÉVOLUTIONNAIRES (*suite*).

CHAPITRE XX.

ABAISSEMENT DES CARACTÈRES.

CHAPITRE XXI.

MOEURS ET CHUTE DES TRIUMVIRS.

CHAPITRE XXII.

MADAME ROLAND.

CHAPITRE XXIII.

CHARLOTTE CORDAY.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.